This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

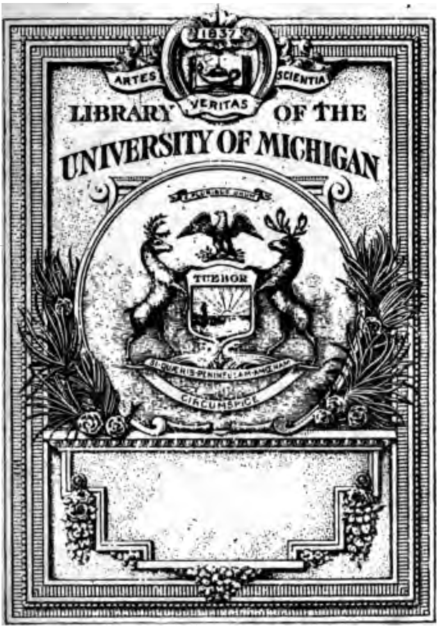
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

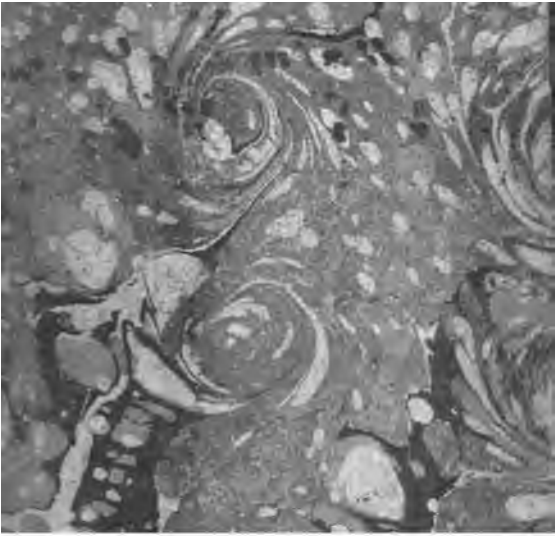

[illegible]

appelles preigni antigonus
borgne de profil 36.

quand ona mangé des
Betteraves on pisse
Rouge f° 156

remedes faire d Encroman
fe ~~81~~ . 161 .

poudre a canon chaque
grain comme vne f.
fe 8 . 6 . En mars

qui mangeoint de l'ame
pr ~~est~~ chaste f° 22.
idem En mars.

ambassadeurs 8 f° 35

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1702.

DE LA CO

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie-Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

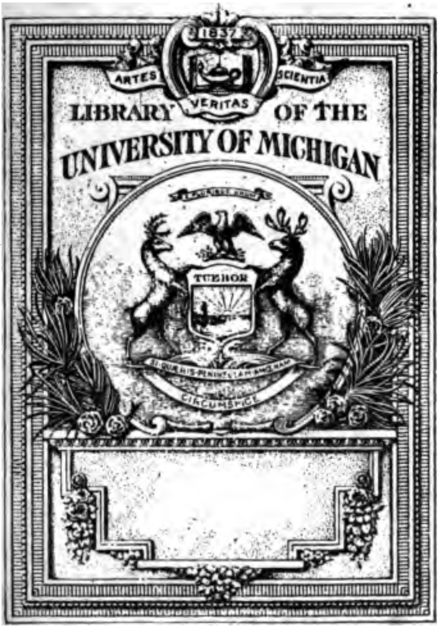
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

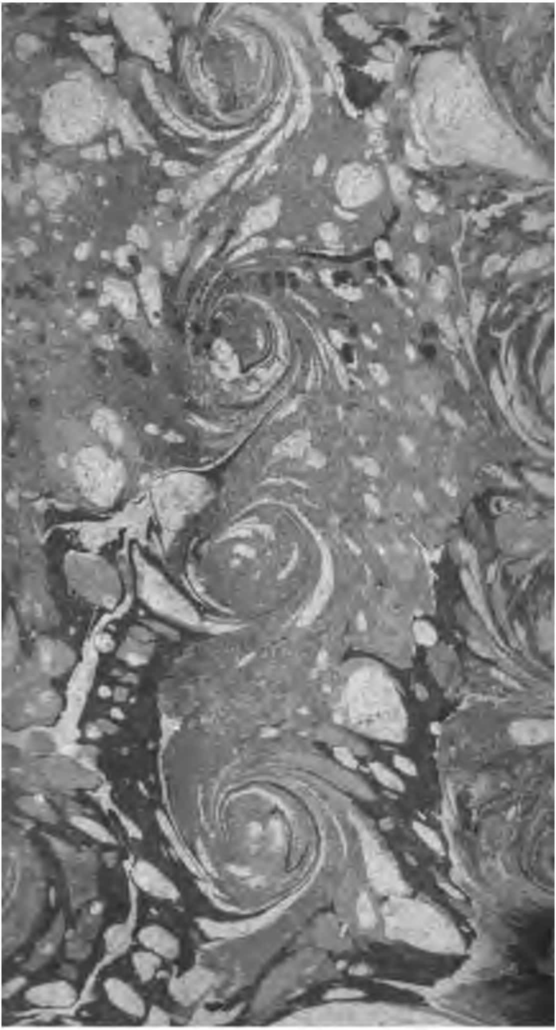

déſabuſer pluſieurs perſonnes. Troiſiémement pour montrer que les nouveaux Phyſiciens accoutumez à faire des ſyſtemes ſur toutes ſortes de choſes, ſe mettent en danger d'autoriſer de veritables ſuperſtitions. Quatriémement enfin pour réduire certains eſprits prétendus forts, à reconnoître qu'il y a des faits qu'on ne peut attribuer aux corps, & qui démontrent qu'il y a des eſprits.

Le livre a trois parties. Dans la premiere on donne l'hiſtoire de l'origine & du progrés de la Baguette. On examine dans la ſeconde quelle eſt la cauſe qui peut la faire tourner : & l'on donne des regles pour diſcerner les effets naturels de ceux qui ne le ſont pas. Dans la troiſiéme partie, on expoſe les raiſons qui ont porté les hommes à autoriſer des pratiques ſuperſtitieuſes, qui devoient être condamnées parmi les Chrétiens. L'Auteur paroît chercher de bonne foy la verité, & il prend ſon parti en homme ſage.

La premiere partie ne demande

appelles preigneil antigonus
borgne de profil 36.

quand on a mangé des
Betteraves on pisse
Rouge f. 156

remedes faire d'Encornu
f. 161.

poudre a canon a grains
gros comme un pois
f. 8. 6. en mars

qui mangoint de l'ame
p. estre chaste f. 22.
idem en mars.

ambassadeurs 8 f. 33

dus, les voleurs, les malefices. Quelques Allemans s'en servent pour guerir les playes, & remettre les os disloquez. On l'employe en Egypte pour faire sortir l'eau des animaux enflez. Elle étoit autrefois en vogue chez les Payens & même chez les Juifs, comme le rapporte le Prophete Ozée c. 4.

Ce que l'Ecriture dit de la Baguette dont Moïse se servit pour trouver de l'eau, n'y auroit-il pas donné occasion? Le Caducée de Mercure, qui n'est autre chose qu'une Baguette avec deux serpens, ne seroit il pas feint à l'imitation de la Baguette de Moïse, & des serpens dans lesquels ce Legislateur la changea à la vûë de Pharaon? Le Caducée n'auroit-il pas servi à feindre que la planette de Mercure préside à la naissance de ceux dans les mains de qui l'on dit que la Baguette tourne pour trouver de l'eau &c?

L'usage de la Baguette a eu ses défenseurs & ses adversaires. Il a été approuvé par Maïolus, Peucer, Fludd, Libavius, Willenius, Frommann, & Messieurs Hirnaim, de

Saint Romain & le Royer. Le Pere de Chales, dit l'Auteur, inclinoit plus à croire cet uſage naturel. Il a été regardé comme ſuperſtitieux par Agricola, Paracelſe, Roberti, Stengelius, Cæſius, Forenus, Fabry, Kirker, Aldrovandus, Schot', Conrad, Sperling, les Peres Meneſtrier & Alexandre &c.

Seconde partie. Un effet, dit l'Auteur qui n'eſt pas une ſuite des communications regulieres du mouvement doit être mis au nombre ou des vrais miracles que Dieu opere, ou des faux miracles par leſquels le Demon porte les hommes à la ſuperſtition.

Les effets de la Baguette ne ſont pas naturels. Car une cauſe materielle & phyſique agit toûjours de la même maniere, comme il paroît dans l'aiman, dans la chaux &c. Ce qui ne convient toutefois pas à la Baguette. Elle tourne ſur l'endroit qui ſépare deux champs, ſoit que la pierre qui le marque y ſoit, ou qu'elle n'y ſoit pas : elle ne tourne pas toûjours ſur les ſources cachées, ni ſur un écu qui n'a pas été volé com-

me ſur celui qui l'a été : elle n'a nul mouvement ſur l'eau, ni ſur l'argent qu'on n'a pas deſſein de trouver.

Les effets de la Baguette ne ſont pas non plus des miracles : car il ſe trouve mille impoſtures dans l'uſage qu'on en fait. Ceux qui la tiennent ne ſont ſouvent rien moins que des Saints : ils ne prétendent pas porter au ſervice de Dieu les perſonnes pour qui ils s'employent ; ceux qui les conſultent ne le font pas non plus pour glorifier Dieu.

Les effets dont il s'agit ſont donc de faux miracles, & des illuſions du Demon. Il n'eſt pas neceſſaire pour éprouver ces effets d'avoir fait un pacte avec cet eſprit de tenebres : ſon pouvoir n'eſt pas dependant d'un pacte exprés. Les Saints Peres, les Conciles & les Princes Chrêtiens ont condamné pluſieurs ſuperſtitions dans des perſonnes qui n'avoient fait nul pacte avec lui. Il eſt vrai que l'Hiſtoire naturelle raconte des choſes bien extraordinaires : mais l'Hiſtoire naturelle eſt remplie de contes : En voici un exemple ſingulier. Saint

Auguſtin au livre 21. de la Cité de Dieu ſur la foy de l'Hiſtoire naturelle, parle d'une fontaine qu'on voyoit auprés de Grenoble, & dont l'eau allumoit des flambeaux: cependant cela ſe trouve faux. Il " y a quelques années, dit ici l'Auteur, * que j'examinai ce lieu " avec ſoin, & voici tout ce que je " pus découvrir. "

Dans l'endroit qu'on appelle la " Fontaine qui brûle, à trois lieuës " de Grenoble auprés du Château " Miribel, on voit une terre d'où " ſort ordinairement de la flamme " ou de la fumée dans l'eſpace de " trois ou quatre toiſes quarrées: la " terre eſt rougeâtre, chaude au " toucher, elle prend feu fort facilement, & répand toûjours une " odeur de ſoulphre aſſez forte. Un " temps chargé de nuages quelquefois même une petite pluye ſuffiſent pour l'allumer; & une pluye " rude avec un grand vent l'éteignent: mais en y preſentant de la " paille allumée, elle prend feu tout " auſſi-tôt; & ſi l'on creuſe avec un " bâton, il en ſort des flammes à la "

„ faveur deſquelles on apprête aiſé-
„ ment à manger.
„ Un petit ruiſſeau coule au bas
„ de cette terre, & c'eſt ce qui a
„ donné lieu à la mépriſe : car ce
„ ruiſſeau ne pouvoit ce ſemble
„ paſſer autrefois ailleurs que dans
„ l'endroit même où eſt la terre qui
„ brûle ; parce qu'il y a d'un côté
„ une montagne, & de l'autre de
„ grandes mottes de terre aſſez éle-
„ vées & fort inégales. Comme ce
„ petit ruiſſeau eſt actuellement
„ aſſez avant dans la terre, je crois
„ qu'autrefois il étoit couvert, &
„ qu'il ne ſe montroit que dans
„ l'endroit même où les flammes
„ avoient fait quelque ouverture.
„ Ainſi lorſqu'on preſentoit à cette
„ ouverture des flambeaux éteints,
„ ils s'allumoient, & en les plon-
„ geant dans l'eau il étoit tout na-
„ turel qu'ils s'éteigniſſent. C'en
„ étoit aſſez pour faire croire à
„ quelques perſonnes, que c'étoit
„ l'eau même qu'on appercevoit
„ par le trou qui produiſoit ces
„ flammes. Le bruit s'en répandit,
„ & l'on appella cette eau la fontai-
„ ne qui brûle.

« Dans la ſuite il a été fort facile « de découvrir que ce n'étoit pas « l'eau qui brûloit : car des torrens « après de grandes pluyes ayant paſ- « ſé ſur ces mottes de terre en ont « emporté une grande partie, ont « découvert le canal du ruiſſeau, « & lui ont fait prendre un lit un « peu au deſſous de la terre qui « brûle. «

Troiſiéme partie. On a communément horreur des malefices : mais on excuſe volontiers les ſuperſtitions qui gueriſſent les maladies, ou qui procurent quelque autre bien. C'eſt pour cela que les Peres & les Conciles ont eu tant de peine à obliger les Chrétiens de mépriſer les Amulettes, les Taliſmans, & les autres choſes dont les Payens ſe ſervoient pour guerir les maladies, & pour faire paſſer le mal d'un homme à une beſte.

On a toleré dans quelques Egliſes particulieres des ſuperſtitions manifeſtes. En Navarre on menaçoit S. Pierre de jetter ſa ſtatuë dans l'eau s'il ne faiſoit pleuvoir : quelques devots du Saint ſe fai-

ſoient caution pour lui, & alors il pleuvoit. On ſe preſervoit ailleurs de la rage par l'attouchement de clefs rougies dans le feu, qu'on appelloit les clefs de ſaint Pierre. On ouvroit la ſainte Ecriture pour ſçavoir l'avenir. Souvent les Magiſtrats ont fait jurer ſur les Reliques pour découvrir les parjures: & il arrivoit tant de mal à ceux qui s'étoient parjurez, que le Roy Robert fit faire une chaſſe vide pour empeſcher que les ſermens faux ne nuiſiſſent à ſes ſujets. Les épreuves du fer chaud & de l'eau boüillante ont été auſſi fort frequentes. Cunegonde femme de l'Empereur Henri fauſſement accuſée d'adultere ſe juſtifia en tenant dans ſes mains un fer ardent comme elle eût fait une fleur.

L'épreuve du feu a été fort en uſage chez les Payens; & il en eſt fait mention dans les Hiſtoires des Ripuariens, des Allemans & des Lombards. Strabon en parle *l.* 5. Pline *l.* 7. Ariſtote au livre des faits merveilleux. Ceux qui aiment le recit de ces ſortes de ſuperſtitions

trouveront ici de quoy se satisfaire.

Quoique l'Eglise ait toleré quelquefois certaines superstitions, comme elle tolere encore tous les jours certains maux qu'elle ne peut pas empêcher, elle ne les a jamais approuvées. Sylvestre II. condamne expressément les épreuves de l'eau chaude & du fer brûlant. L'Auteur répond icy à ce qu'on objecte au sujet du Concile de Tibur tenu sur la fin du IX. siécle, & qui semble approuver l'épreuve du fer ardent.

L'épreuve de l'eau froide, où ceux qui étoient innocens enfonçoient, & où les coupables surnageoient, étoit fort en vogue au IX. siécle. Il est faux que le Pape Eugene II. en soit l'Auteur: mais il est vrai qu'Hincmar fit un livre pour l'autoriser. Saint Bernard s'est declaré fortement contre toutes ces superstitions, & le Concile de Latran tenu en 1215. les a condamnées.

L'épreuve de l'eau froide n'a pas laissé d'estre le siécle passé fort en

en usage dans l'Allemagne pour découvrir les Sorciers, & l'on y brûloit irremissiblement ceux qui ayant les pieds & mains liées demeuroient sur l'eau. Adolphe Scribonius écrivit pour justifier cette conduite, & prétendoit que le Demon, qui est un esprit, communique sa legereté aux Sorciers. Neuvalds a refuté la rêverie de Scribonius. Pline au l.7. c.2. semble dire que les Sorciers n'enfoncent pas dans l'eau.

On voulut tenter cette épreuve en France au commencement du siécle passé, & l'affaire ayant esté portée au Parlement de Paris, Mr. Servin parla contre cet usage, & le fit défendre par Arrest. Il n'est pas vrai que le Parlement de Paris ne reconnoisse point de Sorciers: mais dés qu'ils ne sont point convaincus de malefice, il laisse à l'Eglise le soin de les punir. Le Parlement se conforme aux Ordonnances: or le Roy a renouvellé celle de ses Predecesseurs qui ordonnent le châtiment de ceux qui font profession de deviner par l'eau, par le sas, ou

par quelque autre moyen ſemblable. Henri IV. fit brûler plus de ſix cens Sorciers dans le reſſort du Parlement de Bourdeaux. Il y a icy dequoy contenter pleinement la curioſité de ceux qui aiment à entendre parler de Sorciers.

Ne pourroit-on pas croire, dira quelqu'un que Dieu ſoutient les Sorciers ſur l'eau pour les découvrir ? On répond que non. Car 1. Dieu n'a point promis un tel miracle. 2. Cette épreuve n'eſt pas ſeure, des perſonnes très-innocentes demeurant ſur l'eau.

L'Auteur de cette Hiſtoire donne un plan pour faire un traitté qui renfermât toute cette matiere. Il voudroit qu'on diſtinguât trois ſortes de ſort : le ſort naturel, tel que ſont par exemple la Lotterie, le jeu de dez ; 2. le ſort divin que Dieu inſpire, tel que fut celui de Gedeon lorſqu'il demanda qu'une toiſon expoſée au ſerein fût moüillée, ſans que la terre d'alentour le fût ; le ſort diabolique, tel que ſont ceux dont nous avons parlé. L'Auteur voudroit finir ce Traitté par un re-

cueil des Canons des Conciles, qui condamnent les Superſtitions, & qui inſtruiſent les Paſteurs, ſur ce qu'ils doivent faire pour détruire l'uſage des ſortileges.

LE PROTESTANT SCRUPULEUX ou Eclairciſſement du 4. *chapitre de la Madonna &c.* à Amſterdam 1701. pagg. 32.

C'Eſt ici une lettre de Mr. Renoult à Mr. Jurieu dattée de Londres du 24. Juin dernier dans laquelle l'Auteur ſe déclare hautement contre le titre de *Mere de Dieu*, & les déciſions du Concile d'Epheſe. Il aſſure cependant qu'*il* [a] *n'a eu aucun deſſein de favoriſer ni les Neſtoriens ni les Sociniens* : mais il croit que Neſtorius rencontra *des ennemis d'un temperament vif & impetueux qui le chargerent de toutes ſortes d'hereſies, quoyqu'il n'en euſt peut être aucune.* Mr. Renoult en effet [b] *ne trouve dans les dogmes de Neſtorius qu'une ſimple temerité de Theologien qui veut expliquer une choſe inexplicable.*

[a] p. 5. [b] p. 7.

Il ne croit pas mesme que Nestorius soit [c] *si blamable pour n'avoir pas voulu conclure que, puisque Jesus estoit Dieu, il falloit appeller sa mere,* MERE DE DIEU. L'Auteur déclare qu'à cet égard il est [d] *Nestorien;* & qui pis est, il assure que c'est Mr. Jurieu lui même *qui lui a fait naistre le dessein de l'être* par sa seizième lettre Pastorale de l'an 1685. dont on voit un extrait à la fin de cet Ecrit. Mr. Jurieu avouë effectivement dans cette Lettre que *le titre de Mere de Dieu a quelque chose qui sonne mal, & qui est opposé à l'idée de Dieu, qui ne peut avoir de mere.*

Mr. Renoult paroist être du nombre de ceux qui comme Mr. le Clerc, n'en veulent pas sçavoir *plus que Dieu n'en a revelé.* Il ne laisse pas de se servir du mot de personne qui n'est point dans l'Ecriture : mais [a] *il avoüe franchement que c'est avec quelque scrupule* : parce, dit-il, *qu'on ne s'avisa jamais de donner le nom de personne à la raison, ou à l'entendement d'un homme, comme on le donne à l'entendement ou à la raison de Dieu.* Il se

[a] p. 8. [b] p. 9. [c] p. 12.

rélâche cependant dans la ſuite [a] *à ne point chicaner ſur ce terme ; puiſque l'explication qu'on en donne ſe rapporte* au modus entis *des Philoſophes.*

Les raiſons que l'Auteur apporte contre le titre de *Mere de Dieu* ſe réduiſent à celles-cy. 1°.[b] Cette propoſition eſt fauſſe , *Marie eſt mere de Dieu :* car elle ſignifie que Marie eſt mere de la Divinité. 2°.[c] Elle n'eſt point expreſſément dans la ſainte Ecriture. 3°[d] C'eſt plûtoſt une expreſſion des Payens qui avoient une mere des Dieux , & leurs Dieux n'en faiſoient qu'un.

Mr. Renoult dit [e] que *ſon ſcrupule augmente*, quand il fait *reflexion que la qualité de Mere de Dieu eſt en ſcandale aux Juifs & aux Infidelles* ; & quand il ſe ſouvient *des prodigieuſes idolatries que ce titre à produit dans le Chriſtianiſme.* C'eſt ce qu'il prétend que Mr. Baſnage a reconnu dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe p. 1214. parce qu'il y marque que le culte de la Vierge s'y eſt établi après le Concile d'Epheſe. L'Au-

[a] p. 20. [b] p. 10. [c] p. 12. [d] p. 14. [e] p. 20.

teur prétend encore suivre le sentiment de Mr. Basnage en disant que S. *Cyrille, étoit l'ame du Concile d'Ephese*, & que *ce ne fut point l'esprit de Dieu, qui présida à ce Concile, mais un mauvais genie partisan de cabale & de faction.*

Il y a long-tems qu'on sçait qu'afin de mieux détruire la prétenduë idolatrie du culte de la S. Vierge, la Reforme a beaucoup de penchant à luy ôter le titre de *Mere de Dieu* sur lequel il est fondé. C'est ce qu'on a veu encore assez recemment à l'occasion du libelle intitulé. *Avis salutaires aux devots indiscrets &c.* Mais les Catholiques doivent sçavoir gré à M. Renoult, d'avoir prouvé, ce qu'on ne voudroit pas croire s'ils étoient les seuls à le dire, que ce sont les principes de M. Jurieu & de la Reforme qui conduisent là. Il ne luy reste plus qu'un pas à faire, dont il ne peut desormais se défendre, s'il veut parler consequemment. C'est d'appliquer à ces expressions, *un Dieu nouvellement né, un Dieu enfant, un Dieu crucifié, un Dieu mort & ense-*

veli &c. les raiſons qui lui font condamner le titre de *Mere de Dieu.* Il faudroit que Mr. Renoult eût bien oublié à raiſonner, luy qui raiſonne ſi juſte contre M. Jurieu, s'il ne voyoit pas qu'on ne peut trouver aucun inconvenient dans cette derniere expreſſion, qui ne vienne de celles-là. Jamais il ne montrera que Neſtorius ait eu raiſon de ne vouloir pas dire, *Marie eſt mere de Dieu,* & qu'il ait eu tort de ne vouloir pas dire qu'*un Dieu eſt né de Marie; un Dieu a eſté crucifié &c.*

RECUEIL DE PLUSIEURS *pieces d'éloquence & de poëſie preſentées à l'Academie Françoiſe pour les prix de l'année* 1701. *avec pluſieurs diſcours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occaſions.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignard Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Françoiſe, ruë Saint Jacques à la Bible d'or. 1701. in 12. pagg. 266.

RIen n'eſt plus propre que ce Recueil de pieces qui s'impri-

ment tous les ans pour animer & pour former les esprits aux belles lettres. Outre que ce sont toûjours des Ouvrages dignes de l'Academie Françoise, on en trouve de differens sur une même matiere : ce qui montre les diverses manieres dont on peut traiter un sujet. Le succés que ces pieces ont eu à l'Academie sert non seulement à en porter un jugement seur, & à en former une juste idée ; mais encore à faire naître une noble émulation, qui est en même-temps la plus feconde productrice des beaux Ouvrages, & le plus heureux effet de l'institution des Academies.

La premiere piece de ce Recueil est un Discours de Mr. l'Abbé Mongin sur le sujet donné par Mrs. de l'Academie : *Que la negligence dans les petites choses conduit insensiblement dans de grands desordres.* Ce discours a remporté le prix d'éloquence, & il est plein en effet de traits qui meritent la justice qu'on lui a renduë.

Pour montrer que les voyes les plus criminelles ne sont pas toû-

jours les plus dangereuſes, *Un precipice ouvert* (dit-on) [a] *eſt un avertiſſement qui en détourne.... Mais les perils ou jettent les fautes legeres ſont d'autant plus inévitables, qu'ils ſont plus cachez. Les chaînes qu'elles forment ſe fortifient d'autant plus aiſément qu'elles peſent moins à l'innocence ; & les coups qu'elles portent ſont d'autant plus funeſtes, qu'ils tuënt ſans être ſentis.*

On expoſe dans la premiere partie combien Dieu eſt ſenſible à ces fautes, par une réflexion auſſi utile pour la conſcience, que ſpirituelle dans ſon tour & dans ſon expreſſion : [b] *Ce que Dieu veut bien ne regarder que comme une foibleſſe, quand il n'eſt que l'effet de la fragilité humaine, il le regarde comme un attentat, par le mépris qu'on en fait.* [c] *Ce n'eſt ſouvent dans cet état ni la paſſion qui nous emporte, ni l'occaſion qui nous entraîne, ni l'erreur qui nous ſeduit ; c'eſt la raiſon toute ſeule qui eſt infidelle.*

Pour marquer l'indignation de Dieu contre cette diſpoſition, on le

[a] p. 3. [b] p. 4. [c] p. 6.

ſait parler ainſi à une ame négligente : [a] *Si vous étiez de ces cœurs froids & inſenſibles, vôtre inſenſibilité même pourroit m'attendrir; des miſerables qui ſe perdent ſont plus dignes de ma pitié que de mes vengeances : mais je connois vos œuvres, vous n'êtes ni de ceux qui m'aiment, ni de ceux qui me haïſſent; vous ne m'intereſſez ni du côté de ma compaſſion, ni du côté de mon amour. Vous voudriez ſeulement joindre la ſecurité à l'indolence; vous êtes en cela plus prudent que ceux qui ſe damnent viſiblement, mais vous n'en êtes pas plus fidelle.*

Dans la ſeconde partie où l'on montre combien la négligence dans les petites choſes eſt coupable du côté de l'homme, on dit que c'eſt la preſomption qui conduit dans l'abîme. [b] *Ce n'eſt pas toûjours parce qu'on eſt foible qu'on tombe, c'eſt parce qu'on ſe croit fort....* [c] *L'orgueil nous cachant nos propres beſoins nous en ôte les reſſources....* [d] *Vous vous ſentez foible dans la foy, & vous n'oppoſez à l'incredulité qu'une raiſon curieuſe & inquiete....* [e] *Vous parlez de la Reli-*

[a] *p.* 12. [b] *p.* 16. [c] *p.* 17. [d] *p.* 20. [e] *p.* 21.

gion en Philosophe, vous en parlerez bien-tôt en Athée & en Impie; peut-être déja que vos lumieres vous embarassent plus que vos soupçons.... Vous cherchez à douter, helas! vous douterez donc, & peut-être ne douterez vous pas long-temps.

On trouve quatre autres discours sur le même sujet, dont on mettroit volontiers ici divers endroits si l'on ne craignoit d'être trop long. Il suffit pour en donner une idée generale que l'Academie les ait jugez dignes d'être recueillis & donnez au public.

La piece qui a remporté le prix de vers est une Ode de Madame Durand sur le sujet donné: *Que le Roy n'est pas moins distingué par les vertus qui font l'honnête homme que par celles qui font les grands Roys.* On peut juger du genie de cette Dame pour la Poësie par le seul debut de son Ode.*

Quel est le Dieu qui m'inspire
De chanter l'Auguste Roy
Qui de tout ce qui respire

*p. 141.

Cause

Cause l'amour ou l'effroi?
Est-ce le Dieu de la Thrace,
Dont Loüis suivant l'audace
Nous fit trembler tant de fois?
Est-ce Themis ou Minerve,
Dont sans relâche il observe
Et les vertus & les loix?

Cette Ode est suive de trois autres pieces de vers sur le même sujet : après quoy l'on trouve [a] la Harangue faite au Roy d'Espagne par Mr. de la Chapelle alors Directeur de l'Academie.

Il commence par dire que l'Academie Françoise devroit garder le silence dans l'occasion dont il s'agit ; parce que c'est le propre des évenemens miraculeux de rendre l'éloquence muette.

Il fait ensuite [b] ce portrait si beau & si ressemblant du Roy d'Espagne : *A peine Vôtre Majesté est entrée dans les premieres années de la jeunesse, deja le bruit de ses vertus a penetré jusqu'aux extremitez du monde ; déja cette exacte droiture, cet amour pour la justice, cette humanité heroïque,*

[a] p. 169. [b] p. 170.

cette égalité d'ame, cette prudence avancée, cette sincerité, cette fidelité inviolables qui vous gagnent ici tous les cœurs, font adorer vôtre nom dans les païs les plus reculez.

Il ajoûte [a] que tant de Nations differentes qui composent la Monarchie d'Espagne, viennent aujourd'huy en France, non comme la fameuse Reine que vit autrefois la Judée, admirer seulement la sagesse du Prince qui nous gouverne, mais en recevoir de lui un rayon, en obtenant un de ses fils pour leur Roy.

Mr. de la Chapelle après cela dit [b] au jeune Prince: *Regnez, Sire, regnez dans les quatre parties de la terre: puissiez vous y faire regner avec vous toutes les vertus qui font la felicité des Rois & des peuples. Puissiez vous y faire regner aussi les Muses & les lettres, à qui les Rois & les Vertus mêmes doivent leur immortalité parmi les hommes. Puissiez vous rendre pour l'Espagne le siécle que vous allez commencer, aussi digne de memoire, que le Heros à qui nous obeïssons a rendu ce-*

[a] *p.* 171. [b] *p.* 173.

lui-cy glorieux & fortuné pour la France. Puissent ces deux peuples célebres, craints & admirez de tous les autres peuples, ne combattre plus, ne disputer plus entre eux que d'amour & d'affection, que de zele & de fidelité pour leurs maîtres.

Vient ensuite [a] le discours que prononça Mr. de Sacy Avocat au Conseil quand il fut reçû à la place de Mr. Rose. L'Auteur se borne, dit-il, à justifier & son ambition d'avoir souhaitté d'entrer dans l'Academie, & le choix qu'on y a fait de lui. Il justifie en effet l'un & l'autre, mais bien plus par l'éloquence & la délicatesse de son discours, que par les raisons qu'il employe pour cela.

Voici par exemple comme il sçait faire entrer les loüanges du Roy dans l'éloge de son predecesseur. [b] *C'est en écoutant le Roy que Mr. Rose parvint à imiter ce langage concis, ces tours majestueux qui conviennent au Souverain. Il n'appartient pas à tout le monde de profiter d'aussi hautes leçons.... Pour lui il en sçut faire un si bon usage, que les agrémens qu'il fit*

[a] p. 175. [b] p. 177.

trouver dans son service formerent une douce habitude, qui parut le rendre necessaire, & lui acquirent une confiance que le Roi n'accorde jamais qu'au merite.

Le discours que fit Mr. de Malezieu à sa reception a conservé sur le papier [a] toutes les beautez qui le firent applaudir quand il fut prononcé. On ne peut enchasser d'une maniere plus nouvelle les divers éloges des illustres personnes qu'on doit loüer en ces rencontres. Les loüanges de Monsieur l'Evêque de Meaux [b] & de Mr. l'Abbé Bignon [c] sont amenées ici avec beaucoup d'art; & celles du Cardinal de Richelieu y sont touchées avec les traits les plus propres à relever la gloire de ce grand Ministre, & tout ensemble la gloire des belles lettres qu'il a tant aimées.

La comparaison de ce Cardinal avec Mecenas [d] est des plus heureuses. *Mecenas*, dit-on, *ne nous est pas mieux connu par la grandeur de ses emplois & par la familiarité d'Auguste, que par celle de Virgile & d'Horace :*

[a] *p.* 215. [b] *p.* 219. [c] *p.* 216. [d] *p.* 222.

& cette longue suite de Rois dont il étoit descendu auroit peut-être été fort inutile à sa memoire, si ses illustres amis ne l'avoient gravée sur des monumens plus durables que l'airain.

On continuë le caractere de Mecenas, & on montre combien dans ses jardins de Tibur il contribua à former ces beaux Genies qui ont été les premiers hommes de Lettres du monde: aprés quoi l'on ajoute [a] par un tour qui surprend. *Il n'y a, Messieurs, qu'à changer les noms : au lieu de Mecenas, de Tibur, de Virgile, d'Horace, de Pollion, de Varius, nommons le Cardinal de Richelieu, Ruël, les Ablancours, les Vaugelas, les Balzacs, les Voitures, les Racans, nommons les Corneilles, les Racines, & vous mesmes : car enfin Messieurs c'est à ce digne Fondateur de vostre Compagnie, que l'on est redevable de tous les miracles d'esprit qui ont paru depuis son établissement....*

[b] *Cet homme envoyé pour porter des coups mortels à la rebellion & à l'heresie, meditoit tout à la fois la destruction de l'ignorance, qui n'est pas un*

[a] *p.* 224. [b] *p.* 225.

monstre moins dangereux aux grands Estats.... [a] *Les esprits veritablement sublimes le sont en tout : s'ils agissent, ils agissent noblement ; s'il parlent, ils parlent noblement. Ne reconnoît-on pas en lisant le Testament Politique, qu'il est écrit de la mesme main qui fit tomber la Rochelle?*

Cet éloge conduit icy d'une maniere naturelle & très-ingenieuse à celui du Roy, que l'on finit par ce trait plein de grandeur & de delicatesse : [b] *Ce Prince semble avoir eu par inspiration tout ce que le Cardinal de Richelieu avoit acquis par de profondes meditations & par une longue habitude. Avant que le Testament Politique eût veu le jour, avant qu'on sceût mesme qu'il eût jamais été composé, la conduite admirable du Roy, les premieres années de son Regne en avoient été comme une premiere édition : & quand cet ouvrage incomparable, le dernier effort du grand Armand, vint à paroistre, il parut copié d'après l'Administration de Loüis.*

Le Discours suivant [c] fut prononcé par Mr. Campistron imme-

[a] p. 226. [b] p. 227. [c] p. 235.

diatement aprés celui de Mr. de Malezieu : il est composé avec beaucoup de justesse, & la pluspart des pensées en sont fines & naturelles.

Vous me distinguez par un titre glorieux, dit Mr. Campistron, à Mrs. de l'Academie : [a] *je vous demande, & j'attends de vous des preceptes & des moiens pour le meriter. Je pense beaucoup moins à estre honoré, qu'à estre instruit : c'est vos lumieres & vos conseils que j'ai particulierement recherchez.*

Il dit, [b] en parlant de Mr. de Segrais dont il prenoit la place : *Dans un âge ou presque tous les autres hommes ne sont plus comptez estre en vie que parce qu'on ignore leur mort, il fit seul les delices & l'amour d'une ville toûjours celebre par la politesse & par l'esprit de ses habitans.*

Il dit en parlant du Roy : [c] *Une Nation belliqueuse & superbe se jette à ses pieds pour lui demander un Roy de son sang, choisit pour son unique defenseur ce même conquerant qu'elle avoit toûjours regardé comme le seul qu'elle eût à craindre. Elle ne trouva*

[a] *p.* 236. [b] *p.* 240. [c] *p.* 242.

d'autre moïen pour maintenir dans toute leur splendeur ses Etats & son nom, & pour se conserver ces mesmes Provinces, qui depuis plusieurs siécles avoient été entre elle & nous la seule cause de tant de guerres, que d'en faire ce Heros le depositaire & l'arbitre.

Mr. l'Abbé Regnier termina l'assemblée, où les deux derniers discours furent prononcez par un autre qu'il fit pour y répondre. Il parla avec cette justesse de pensées & cette exactitude de stile, qui sont inseparables de tout ce qu'il fait.

Comme l'assemblée avoit été differée à l'occasion de la mort de MONSIEUR, il dit sur ce sujet :[a] *Toute la Cour & tout Paris ont donné des pleurs à la mort inopinée d'un Prince aimable, qui a fait si long-tems l'ornement & les délices de la France ; & qui par son attachement invariable à se tenir toûjours dans la place & dans l'ordre où la Providence l'avoit fait naître, n'a pas moins contribué au bonheur de l'Estat que par la fameuse journée de Cassel, où il*

[a] *p.* 246.

s'étoit acquis tant de gloire. Mr. l'Abbé Regnier ajoute : [a] *dans une affliction si generale, si recente, & dont nous sommes encore tous penetrez, si l'Academie Françoise vous reçoit aujourd'hui Mrs., c'est plutôt en quelque sorte pour vous associer publiquement à sa douleur, que pour achever de reparer par vostre moïen ses pertes particulieres.*

Il ajoûte [b] à l'occasion du nouveau reglement de l'Academie : *Elle a jetté les yeux sur vous dans un tems, ou pour estre plus en état de ne deferer ses places qu'au merite, & pour menager davantage la delicatesse des personnes les plus propres à les remplir; elle s'est fait une Loy de leur épargner à l'avenir les sollicitations....* [c] *Elle s'est engagée solemnellement à n'y avoir jamais d'égard.... Vous estes Mrs. le premier fruit de nôtre nouveau reglement.*

On trouve encore icy le compliment de Mr. l'Abbé Regnier au Roy sur la mort de MONSIEUR : ce petit ouvrage est digne de finir un si beau Recueil.

[a] *p.* 247. [b] *p.* 248. [c] *p.* 249.

SUITE DE LA RHETORIQUE *du R.P. Lamy Prêtre de l'Oratoire.*

LIv.4.ch.1.2.3.4.5. Selon la difference de la matiere il faut employer une maniere particuliere. Chaque Auteur a sa maniere ou son style, qui dépend de l'imagination, de la memoire & de l'esprit. Pour avoir l'imagination bonne, il faut que le cerveau ne soit ni trop humide, ni trop sec; les esprits animaux doivent estre chauds, abondans, & égaux dans leur mouvement. La bonté de la memoire dépend de la nature & de l'exercice. Elle est heureuse quand la substance du cerveau est propre à recevoir les traces & à les conserver: il n'y manque plus rien alors, que l'exercice & le soin de la remplir de bonnes choses.

L'Esprit propre pour l'éloquence est celuy qui a de l'étenduë, de la vivacité & de la justesse. Les styles changent selon les pays. Les Orientaux qui ont l'imagination chaude & pleine d'images, ne parlent

que par metaphores & par allegories. Les Eſpagnols qui ſont tous graves, choiſiſſent des mots dont la cadence eſt majeſtueuſe. Les anciens Rheteurs diſtinguent trois differens ſtyles : l'Aſiatique qui eſt elevé, pompeux, magnifique : l'Attique qui eſt exact, & modeſte : le Rhodien qui garde un milieu entre les deux autres.

*Ch.*7. Chaque ſiecle a ſon ſtyle : & Seneque a remarqué que dans chaque ſiecle, il y a toûjours quelque Auteur de reputation qui eſt le modelle de tous ceux qui écrivent. Il en donne un exemple dans Sallufte : on aima de ſon temps les expreſſions conciſes, & une brieveté obſcure. Dans les ſiecles reglez le ſtyle eſt ſec & auſtere : le luxe introduit le dereglement dans le langage comme dans les habits : la décadence des Etats produit un langage meſlé.

*Ch.*8.9.10 11. La matiere dont-on traitte doit déterminer le choix du ſtyle. Apelles faiſant le portrait de ſon ami Antigonus qui avoit perdu

l'œil gauche à la guerre, le peignit de profil, pour faire ſeulement paroître la partie du viſage de ce Prince qui étoit ſans difformité. Il faut imiter cet artifice, & montrer ſon ſujet par le bel endroit : car les plus belles choſes ont leur imperfection. Les expreſſions du ſtyle ſublime doivent eſtre nobles : mais il faut éviter l'enflure. Les Auteurs enflez ſont comme ces oiſeaux qui s'élevent ſi haut qu'on les perd de veüe.

Il faut dire avec ſimplicité ce qui eſt bas & qui n'a rien d'extraordire : ce caractere eſt fort difficile à ſoutenir. Le ſtyle mediocre tient le milieu entre le ſublime & le ſimple. L'Eneïde de Virgile eſt dans le ſtyle ſublime, ſes Eglogues dans le ſimple, & les Georgiques dans le mediocre, le ſtyle ſimple & le mediocre ſont ceux où un honnête homme doit le plus s'exercer: car le ſtyle grand & ſublime n'eſt que pour les choſes fort extraordinaires, & par conſequent qui ſont hors de l'uſage commun.

Ch. 12. Les diverſes qualitez du ſtyle ſont la douceur, la force, l'agrément, l'auſterité. On dit qu'un ſty-

le est doux, lorsque les choses y sont dites avec tant de clarté que l'esprit ne fait aucun effort pour les concevoir : comme nous disons que le penchant d'une montagne est doux, lorsque l'on y monte sans peine. Pour donner cette douceur au style, on doit débroüiller tout ce qui pourroit embarrasser le Lecteur ; prévenir ses doutes; en un mot donner aux choses l'étenduë necessaire afin qu'elles soient apperceuës. Rien ne contribue plus à la douceur du style que le soin d'inserer où il faut, toutes les particules qui marquent la liaison du discours. L'Auteur donne pour modelle d'un style doux Herodote dans la langue Grecque, & Tite-Live dans la Latine.

La force, quand il s'agit de style, est opposée à la douceur : elle frappe fortement l'esprit, elle l'applique, & le rend extrêmement attentif. Pour rendre le style fort, il faut se servir d'expressions courtes, qui signifient beaucoup, & qui reveillent plusieurs idées. Les Auteurs Grecs & Latins comme Thucydide & Tacite, sont pleins d'expressions

fortes. Ces expreſſions ſont rares dans le François.

L'agrément du ſtyle dépend en partie de ce qui en fait la douceur, l'eſprit ne ſe divertiſſant pas lors qu'il s'applique trop fortement. Les figures ſont les fleurs du ſtyle ; elles font une peinture agreable de ce que l'on veut exprimer ; elles reveillent l'attention ; elles échauffent, elles animent le Lecteur : ce qui lui eſt agreable : le mouvement eſtant le principe de la vie & des plaiſirs ; au lieu que la froideur mortifie toutes choſes.

L'auſterité du ſtyle retranche ce qui n'eſt pas abſolument neceſſaire ; elle n'accorde rien au plaiſir ; elle ne ſouffre aucun ornement : &, comme un Juge de l'ancien Areopage, elle ne permet pas que le diſcours ſoit animé ; elle en bannit tous les mouvemens capables d'attendrir les cœurs. Lorſque l'auſterité va trop loin, elle dégénere en ſechereſſe. Or il faut faire enſorte que le ſtyle ait les qualitez propres au ſujet que l'on traitte.

Chap. 13. Les Orateurs parlent or-

dinairement pour éclaircir des veritez obſcures ou conteſtées, ce qui demande un ſtyle diffus: puiſque dans cette occaſion il eſt neceſſaire de diſſiper tous les nuages & toutes les obſcuritez. Les auditeurs ne ſont pas toûjours attentifs: l'Orateur eſt donc obligé de redire les mêmes choſes en pluſieurs manieres, & de ramaſſer toutes les circonſtances. Les grands Orateurs n'employent que des expreſſions riches, capables de faire valoir leurs raiſons. Ils ont recours aux Figures qui leur ſervent à donner telle couleur qu'ils veulent à une action.

Chap. 14. Le ſtyle d'un Hiſtorien doit eſtre net, coupé, dégagé des longues phraſes & de ces periodes qui tiennent l'eſprit en ſuſpens: il faut que ſon cours ſoit égal, & qu'il ne ſoit point interrompu par des figures extraordinaires.

Chap. 15. Le ſtyle dogmatique doit être ſimple, ſec & dépoüillé des mouvemens que la paſſion inſpire. Cependant en écrivant la Phyſique & la Morale on peut prendre une maniere d'écrire moins ſéche. Le

P. Lamy excepte auſſi la Theologie: il voudroit que ceux qui en traittent s'appliquaſſent à toucher la volonté.

Ch. 16. 17. 18. Le ſtyle des Poëtes doit être plus libre, plus figuré, plus extatique. Le vray & le naturel ſont les plus beaux ornemens dans quelque genre qu'on ecrive. Les ornemens artificiels conſiſtent dans les Figures, dans un arrangement harmonieux des paroles, dans des tours ingenieux &c. Les Emblêmes doivent être mis au rang des expreſſions ingenieuſes. Quoy de plus ſpirituel que celuy qu'un ſujet prit pour ſymbole de ſa fidelité à ſon Prince, auquel il demeura attaché après que ce Prince fut tombé dans une diſgrace fâcheuſe? Le corps de cet Emblême étoit un lierre qui embraſſoit encore le tronc d'un cheſne renverſé par terre; avec ces mots: *Haretque cadenti*.

Ch. 19. Il y a de faux ornemens: on mépriſe les manieres de parler naturelles, on affecte de grands mots & des phraſes enflées, on veut voir par tout de l'extraordinaire. On en-

taſſe du Grec ſur du Latin; une ſottiſe dite en Grec paroît de bon goût; un mot Italien dans un diſcours fait croire à l'Auteur qu'il eſt galand & poli; on cite mal à propos les Auteurs: on affecte des pointes.

Ch. 20. Les ornemens tirent leur prix du bon uſage qu'on en fait: tout conſiſte preſque à placer les choſes en temps & lieu, & à éviter dans le diſcours ce que Vitruve blâmoit avec tant de raiſon dans la peinture de ſon temps. On met, dit-il, pour colonnes des roſeaux: on peint des chandeliers qui portent de petits châteaux; deſquels, comme ſi c'étoient des racines, il s'éleve quantité de branches delicates, où l'on voit des figures aſſiſes, & ſortir de leurs fleurs des demi figures, les unes avec des viſages d'hommes les autres avec des viſages d'animaux. Ces ſortes de choſes ne ſont pas faites les unes pour les autres.

Liv. 5. *ch.* 1. 2. 3. Le P. Lamy renferme dans le dernier livre ce que l'on traitte dans les Rhetoriques ordinaires, & il explique ce qu'il faut faire pour perſuader. Le raiſonnement eſt com-

me la base d'un discours solide: l'on tire les preuves qui forment le raisonnement des *Lieux communs* qui sont, le *Genre*, la *Difference*, la *Definition*, le *Denombrement des parties*, l'*Etymologie*, les *Conjuguez*, la *Ressemblance*, la *Dissemblance*, la *Comparaison*, l'*Opposition*, la *Repugnance*, les *Circonstances*, les *Causes*, l'*Effet*.

Ch. 4. 5. 6. Il y a d'autres *lieux* qui sont propres à certains sujets. Dans le genre deliberatif, il faut faire voir, qu'une chose est utile ou inutile; qu'elle est necessaire, ou qu'elle ne l'est pas; qu'elle est possible ou impossible, juste ou injuste. Dans le genre judiciaire; ou l'on cherche l'Auteur d'une action; & cela s'appelle l'état des conjectures: ou l'on examine l'action; & c'est l'état de la définition: ou l'on examine les qualitez de l'action; & c'est l'état des qualitez. Dans le genre demonstratif pour louër ou blâmer, il faut rapporter le bien & le mal. Le P. Lamy paroît mépriser la methode des lieux communs & des lieux propres. Les preuves qu'on en tire, dit-il, sont communes aux

accusez & à ceux qui accusent. Or pour persuader il faut trouver une raison solide & particuliere : il n'y a que la verité & l'apparence de la verité qui touchent.

Ch. 7. Il semble qu'on peut dire en un mot tout ce qui est necessaire pour trouver la verité. Car lorsque la clarté d'une proposition nous paroît si fort évidente qu'il n'est pas en nôtre pouvoir de suspendre nôtre consentement, nous n'avons point de sujet de craindre de nous tromper. Mais il faut bien distinguer la voix de la nature d'avec ce que nous disent nos passions & nos préventions.

Ch. 8. Pour rendre l'Auditeur attentif, c'est-à-dire pour lui donner de la curiosité, il n'est question que de trouver des tours ingenieux, qui donnent un air de nouveauté, d'agrément & d'extraordinaire à ce que l'on dit. Vitruve rapporte qu'un fameux Architecte n'ayant pû obtenir audiéce d'Alexandre le Grand pour lui proposer le dessein d'un ouvrage, il s'avisa de paroître à la porte du Palais nud & couvert

de feüilles. Alors Alexandre l'ayant apperçû eut la curiosité de lui demander qui il étoit. On peût donner deux regles sur ce sujet. 1. Les hommes ayant pour fin un objet infini, l'Orateur doit promettre quelque chose de grand. 2. L'objet de nôtre curiosité naturelle étant une chose infinie, il ne faut point faire connoître entierement ce qu'on propose que lors qu'on ne demande plus d'attention, & qu'on n'a plus rien à dire. Virgile commence par une tempête où se trouve son Heros : on souhaitte ensuite de sçavoir ce que c'étoit qu'Enée.

Chap. 9. Le Philosophe se contente de donner les principes sur lesquels il s'appuïe. L'Orateur veut remuër l'esprit & le cœur de son Auditeur. Pour y reüssir, il propose les veritez avec tant d'adresse qu'elles se sont renduës maîtresses du cœur avant que l'auditeur les ait apperçûës.

Chap. 11. L'Orateur doit parler de maniere qu'on le croye sincere, genereux, sage, vertueux, modeste. Cela n'empêche pas qu'un

Roy, ou un Prélat ne puiſſe parler avec majeſté : & ce qui ſeroit dans une perſonne privée une marque de fierté & d'arrogance, n'eſt dans leur perſonne que la marque d'une autorité legitime.

Ch. 12. Il eſt extrêmement important de faire voir aux auditeurs que ce qu'on leur perſuade leur eſt avantageux : on combat ainſi leurs inclinations par leurs inclinations : comme les Matelots ſe ſervent ſouvent pour entrer dans le port du vent qui les en repouſſe. Il eſt quelquefois à propos de ne demander que par grace ce qu'on auroit droit de demander par juſtice. Il eſt bon de diminuer les fautes pour ne point revolter ceux qui les ont commiſes, & pour montrer qu'on voudroit les décharger. Il y a de certaines gens qui ne veulent jamais condamner ce qu'ils ont fait. On doit ſéparer de ces perſonnes leur faute, & ne point prouver qu'ils en ſont coupables qu'après qu'ils l'auront condamnée. C'eſt ce que fit le Prophete Nathan lorſqu'il voulut reprendre David de l'adultere qu'il *avoit commis.*

Quelquefois on est si attaché aux résolutions qu'on a prises sur une affaire, qu'on ne veut plus écouter de nouvelles propositions. L'artifice est alors necessaire, & celui dont Agrippa se servit est admirable. Il vouloit rappeler dans la ville le peuple Romain mécontent des Magistrats qui selon eux ne faisoient rien, & qui vivoient du travail du peuple. Il leur proposa pour ce sujet la parabole de la guerre élevée entre les parties du corps humain. Elles ne vouloient plus rien donner à l'estomach qui étoit, disoient-elles, un paresseux : mais elles reconnurent ensuite par experience que l'estomach leur rendoit bien ce qu'elles lui donnoient.

Chap. 13. 14. 15. L'Orateur doit prendre garde de paroître cacher quelque mauvais dessein, ou de pousser l'amitié jusqu'à une lâche complaisance. Il faut se servir des passions : mais il ne faut les porter que vers une véritable beauté & une veritable grandeur. Les passions sont le ressort de l'ame, & rien n'est difficile à ceux qui sçavent les ma-

nier. Pour faire ſentir vivement l'objet de la paſſion qu'on veut exciter, il faut examiner les bonnes ou les mauvaiſes qualitez de cet objet, en faire des deſcriptions, le repreſenter par toutes ſes faces. Le Pere *Lamy* n'entreprend point en cet endroit de parler de toutes les paſſions : neanmoins il dit un mot de l'admiration, de l'eſtime, du mépris, & du ris, qui ſont d'un très-grand uſage pour perſuader. Mais en diſant qu'il faut ſe ſervir des paſſions pour perſuader, il a eu ſoin de marquer juſqu'où un Orateur Chrétien peut aller en ce genre.

Chap. 16. Les Poëtes prétendent dans leurs Comedies combattre le vice en le rendant ridicule : l'experience n'apprend que trop que ces ſortes d'ouvrages ne font pas des converſions. En les liſant on s'accoûtume à regarder les debauches comme des fautes dont on ne fait que rire ; & on n'y conçoit point cette horreur qui eſt neceſſaire pour réſiſter à la concupiſcence. La crainte d'être raillé ne dompte point l'amour du plaiſir : ce vice ne ſe ſur-

monte que par le ſilence & l'oubli. La deſcription d'un adultere ne rendit jamais perſonne chaſte. Ces reflexions ſont très-belles & très-Chrétiennes.

L'Orateur doit garder la bienſeance dans les railleries, & ſe ſouvenir qu'il n'y a que le vice qui doive en être la matiere. L'on ne peut point donner de preceptes particuliers pour faire des railleries. Ceux, dit Ciceron, qui ont voulu enſeigner le moyen de railler les autres, ſe ſont fait railler eux-mêmes. On peut dire en general qu'en expoſant toute nuë la baſſeſſe d'une choſe, & en lui ôtant toutes les qualitez dignes d'eſtime dont elle eſt revétüe, on la rend ridicule infailliblement. C'eſt ainſi que Lucien a rendu ridicules les Dieux des Gentils. Le Dialogue eſt très-propre pour cela.

Chap. 17. 18. 19. 20. Le P. Lamy traitte enſuite de la *Diſpoſition* qui ſuit le raiſonnement ou l'invention, & qui eſt la ſeconde partie de l'art de perſuader. Les parties de la diſpoſition ſont l'exorde; la propo-
ſition

ſition, la confirmation, c'eſt-à-dire l'établiſſement des preuves, ou la refutation des raiſons des adverſaires; enfin l'épilogue. On ne s'arrête point ſur cette matiere, qui ne nous fournit ici rien de particulier.

Au regard des trois autres parties de l'art de perſuader, qui ſont l'*elocution*, la *memoire*, & la *prononciation*; on a parlé de l'elocution dans les quatre premiers livres de cet Ouvrage: la memoire eſt un don de la nature: ainſi l'Auteur n'a plus à traitter que de la prononciation. Il remarque entre autres choſes qu'il y a une éloquence dans les yeux & dans l'air de la perſonne qui ne perſuade pas moins que les raiſons. Il faut éviter les poſtures indecentes, ridicules, affectées, baſſes. Un Predicateur qui crie toûjours eſt importun. La nature ſeule doit paroître dans le geſte. On declameroit plus naturellement ſi l'on n'apprenoit point par cœur.

Chap. 22. Juſqu'ici le Pere Lamy n'avoit preſque rien dit de la prédication: il y ſupplée dans le dernier chapitre de ſon livre. Il y a,

dit-il, deux manieres d'instruire le peuple ; sans parler du catechisme qu'on fait aux enfans. Le premier est l'*Homelie*, dont on trouve le modele dans Saint Chrysostome. Celui qui faisoit la fonction de lecteur, lisoit un ou plusieurs versets de l'Ecriture, l'Evesque en donnoit l'explication. Aujourd'hui on a une autre maniere où il y a plus d'art. On ne choisit qu'un verset de l'Ecriture qu'on applique à son sujet : on propose ce sujet : on demande les lumieres du Saint Esprit par l'intercession de la Vierge : on partage son discours en deux ou trois points ausquels on rapporte tout ce qu'on a à dire. Il y en a qui font ce partage avant l'*Ave Maria*. Le P. Lamy fait remarquer que cet *Ave Maria* est assez nouveau, & qu'il ne commença qu'à la naissance des Héresies de Luther & de Calvin.

On voit à la fin de l'Ouvrage une lettre écrite au P. Lamy par Mr. Mascaron qui venoit d'être nommé à l'Evéché de Tulles. C'est un compliment très spirituel au sujet de ce livre dont il avoit veu une partie en

manuscrit avant la premiere édition qui se fit en 1670.

EPISTOLA S. JUDÆ explicata à Samuele Szattmar Nemethi antea ling. SS. & Philosophiæ, nunc S. Theologiæ in collegio Reformatorum Claudiopolitanorum Professore. *Explication de l'Epître de Saint Jude par Samuel Szattmar Nemethi, cy-devant Professeur des langues saintes & de Philosophie, à present Professeur de Théologie dans le Colege des Reformez de Clausbourg.* A Franeker chez Jean Gyzelaar Imprimeur des Etats de Frise &c. 1700. in 4°. pagg. 64.

MOnsieur Szattmar fait voir dans la Preface de ce petit Commentaire. Premierement que l'Epitre qu'il entreprend d'expliquer est veritablement de l'Apostre S. Jude. 2. Qu'elle est authentique, & qu'on n'a point de raison assez forte pour la retrancher des livres Canoniques.

Il propose d'abord les pretextes

qu'ont eu les Auteurs qui l'ont attribuéc à un Archevêque de Jerusalem nommé Jude, qui vivoit du temps d'Adrien. Ils disent que cet Ecrivain ne s'appelle point lui même *Apôtre*, mais *serviteur de Jesus-Christ*: qu'il n'a vécu qu'après les Apôtres: qu'il cite en propres termes quelques endroits de la 2. Epître de S. Pierre: que l'Apôtre saint Jude auroit écrit en langue Persienne & non pas en Grec, puisque l'Histoire nous apprend qu'il alla en Perse pour y annoncer l'Evangile. Enfin, disent-ils, si les premiers Chrêtiens avoient cru que cette Epître étoit Apostolique, ils l'auroient traduite en toutes les langues, & elle auroit été receuë dans toutes les Eglises, ce qui n'arriva pas.

Nôtre Auteur répond à toutes ces difficultez d'une maniere fort nette & fort précise. Il prouve très bien que ce n'est pas une chose extraordinaire que des Apôtres prennent la qualité de *serviteurs de Jesus-Christ*. Saint Paul en fournit un bel exemple dans sa lettre aux Philippiens. Pour ce qui est du nom *d'Apostre*, le

même saint Paul écrivant aux Thessaloniciens n'en fait nulle mention.

Quoyque S. Jude ait averti les Fidelles de ce que les Apôtres leur avoient presché, il ne s'ensuit pas qu'il ait vécu long-temps aprés eux. Tout ce qu'on en peut conclure, dit l'Auteur, c'est qu'il ne composa point son Epître avant leur predication.

Il montre ensuite que les Prophetes & les Apôtres ont usé des mêmes expressions les uns que les autres : & que les Evangelistes se servent en mille endroits des mêmes tours & des mêmes termes.

Pour ce qui est des Actes où sont décrits les voyages des Apôtres, *ils sont trés incertains* dit *l'Auteur, & on ne sçait pas même si St. Pierre a jamais été à Rome*. S'il n'étoit question que de ces Actes dont parle Mr. Szattmar, ou s'il s'étoit contenté de dire que plusieurs Protestans ont voulu faire douter si l'Apôtre saint Pierre étoit venu à Rome ; on n'auroit rien à dire. Mais que nôtre Professeur fasse passer ce point d'Histoire pour un fait encore incertain, c'est dequoy l'*on a lieu* de s'étonner, sur

tout après que des plus habiles d'entre les Protestans [a] l'ont soûtenu & prouvé par toute la tradition, faisant voir que jamais on n'en avoit douté dans les siecles passez. Luther même ni Calvin n'ont osé contredire une verité si constante. Le premier, au rapport de Rebenstock, assure que selon toutes les Histoires S. Pierre a été le premier Pape de Rome : *omnes Historiæ affirmant Petrum fuisse primum Papam Romæ.* Je ne veux pas nier, dit Calvin [b], que S. Pierre ne soit mort à Rome, puisque les Auteurs sont d'accord là dessus *propter hunc scriptorum consensum non pugno quin illic mortuus fuerit.*

Il a raison de parler ainsi, malgré les conjectures par lesquelles il a tasché d'obscurcir & de rendre douteux, s'il étoit possible, un fait appuyé de toute l'Antiquité ; & que jamais personne, non pas même les Hérétiques ni les Schismatiques les plus déclarez contre le Siege de Rome, ne s'étoit avisé de contester.

[a] *Pears. posth. pag.* 27. 31. 32. *&c. Basnage hist. Eccl. tom.* 1. *p.* 347.
[b] *Instit. de fid. c.* 8. *S.* 102.

Le seul témoignage de saint Irenée, qui touchoit de si près au temps des Apôtres, pourroit decider la question. S. Matthieu, dit ce Pere, au liv. 3. des Heresies, chap. 1. écrivit l'Evangile en langue Hebraïque pour les Juifs, lorsque Pierre & Paul prêchoient à Rome & fondoient l'Eglise: *Ita Matthæus in Hebræis ipsorum lingua scripturam edidit Evangelii, cum Petrus & Paulus Romæ evangelizarent, & fundarent Ecclesiam.*

Dequoi ne doutera t'on pas, s'il est permis de douter d'un fait si bien établi? Quelle preuve ont les Protestans, par exemple que les Epitres attribuées à S. Paul soient veritablement de cet Apôtre, sinon le consentement unanime de tous ceux qui en ont parlé, sans que personne en ait douté au regard des 13. premieres? Mais un pareil consentement ne suffit pas pour nous assurer que saint Pierre ait été à Rome & qu'il en ait fondé l'Eglise; quelle assurance ont ils que ces Epitres soient effectivement de celui dont elles portent le nom? il en sera de même & de tout

autre livre de l'Ecriture, & de tous les faits historiques de ces tems-là, qui passent chez eux pour les plus averez. Mais revenons à la Preface de Mr Szattmar.

Il répond aux deux dernieres objections que S. Jude a écrit en Grec pour l'usage des Eglises d'Orient, parce qu'elles étoient les depositaires de la parole de Dieu : & que les lettres des Apôtres n'ont pas été traduites d'abord en toutes les langues, mais à mesure qu'elles venoient à la connoissance des differentes Eglises qui étoient établies dans le monde.

Non content de refuter les preuves de ses adversaires, Mr. Szattmar prouve positivement par Tertullien, par Origene, par S. Clement d'Alexandrie, par S. Jerôme, que l'Epitre dont nous parlons est de l'Apôtre saint Jude. Il y pouvoit ajoûter l'Auteur de l'Ecrit contre Novatien qui se trouve parmi les ouvrages de S. Cyprien, le Concile de Laodicée & le 3. de Carthage, Lucifer de Caillery, S. Athanase, S. Cyrille de Jerusalem, S. Greg. de

Nazianze, Rufin S. Ambroiſe &c. tous dans les quatre premiers ſiécles dont la foy étoit pure au jugement des premiers Reformateurs. Outre le témoignage de toutes ces Egliſes qu'Euſebe aſſure qui l'avoient reçûë dès ſon tems. D'où il eſt aiſé de juger quel cas on doit faire de cette décision de Luther : *Judæ Epiſtola non eſt Apoſtoli, ſicque eſt contemnenda.* Que ſi l'Apôtre S. Jude eſt l'Auteur de cette Epître, il eſt aſſez évident qu'on doit la regarder comme une écriture Canonique, c'eſt-à dire comme la vraye parole de Dieu.

Icy Mr. Szattmar s'objecte l'autorité d'Euſebe qui en a parlé, dit-il, comme d'une lettre ſuppoſée. A quoy il répond qu'Euſebe ne laiſſe pas de dire qu'elle eſt du nombre des ſept Epîtres Catholiques, & qu'elle a été publiée dans pluſieurs Egliſes. Il ajoûte ſuivant la reflexion de Gomar, que toute la raiſon d'Euſebe eſt, qu'il n'y a pas beaucoup des anciens, dit-il, qui en ayent fait mention: & qu'en s'exprimant de la ſorte il

donne à entendre qu'au moins quelques-uns d'eux en avoient parlé : ce qui doit être d'un plus grand poids, dit Gomar, que la preuve tirée du silence des autres, ou que leurs préjugez sans fondement.

Mais on est obligé de dire que Mr. Szattmar n'a pas fait toute l'attention possible au texte d'Eusebe qu'il rapporte ; & que la réponse qu'il emprunte de Gomar est assez foible. 1. Eusebe ne dit point positivement que l'Epître de S. Jude soit supposée : c'est de la seule Epître de S. Jacques qu'il parle ainsi. Tout ce qu'il dit de celle là, c'est ce qu'il avoit dit de celle-cy, que peu d'Anciens en ont fait mention : *Non multi veterum ejus* (Epistolæ Jacobi) *mentionem fecerunt, quemadmodum nec ejus quæ Judæ dicitur.* 3. Il ne dit pas, comme le suppose Gomar, ni même on ne peut pas le conclure de ses paroles, que d'autres anciens ayent parlé de l'Epître de S. Jude. 4. Enfin Eusebe ne dit point comme de luy même que ce soit une des Epîtres Catholiques ; mais seulement que c'est une des sept

ausquelles on donne le nom de Catholiques, *una est septem Catholicarum quæ dicuntur*: nom qu'il n'accorde pas qui luy convienne.

Mais enfin, pour le dire en passant, quand Eusebe accorderoit positivement, & quand il citeroit sur cela quelques anciens, on ne voit pas que Mr. Szattmar prouvât encore par là dans les principes des Protestans l'authenticité de l'Epître en question. Car si malgré le suffrage uniforme de tous les anciens, ils se croyent permis de nier que S. Pierre soit venu à Rome; comment pretendent-ils que l'autorité de quelques uns combattuë par d'autres, soit une preuve suffisante que S. Jude ait composé cette Epître? ce que devoit donc répondre Mr. Szattmar, pour le montrer efficacement, c'est que quand Eusebe l'auroit nié, ce qu'il n'a point fait, cela ne concluroit rien: qu'avant son temps Tertullien, Origene, Clement d'Alexandrie & l'Auteur de l'écrit contre Novatien l'avoient reconnuë pour vraïe, que si d'autres n'en avoient point parlé, leur silence ne

peut pas faire une preuve contre ces témoignages positifs, beaucoup moins contre le sentiment de tant d'Eglises qui la recevoient deslors; enfin que toutes les autres s'y étant renduës bientost aprés, lorsqu'elles eurent eu le temps de s'éclaircir de la verité, ce consentement universel de toute l'Eglise depuis le 4. siecle nous rend aussi certaine l'authenticité de cette Epître, que de celle de S. Paul aux Hebreux, & que d'aucun autre livre de l'Ecriture: puisque si l'Eglise entiere se pouvoit tromper sur un seul, elle ne pourroit nous assurer d'aucun; & que hors son autorité nous n'avons nulle regle pour faire le discernement des livres canoniques d'avec les Apocryphes. Si Mr. Szattmar, comme Protestant, ne peut pas employer cette réponse, c'est le foible de son parti: mais il sera toûjours vray que ny luy, ny personne ne persuadera jamais autrement, qu'on soit obligé à croire de foy divine que l'Epître de S. Jude soit la pure parole de Dieu.

Ceux qui voudroient qu'on re-

jettât cette Epître, ajoûtent qu'elle contient beaucoup de choses apocryphes, & dont on ne voit nulle trace dans l'Ancien Testament. Tel est le combat de l'Archange Michel avec le Démon à l'occasion du corps de Moyse : telle est encore la Prophetie d'Enoch. Mr. Szattmar répond. Que quand même on accorderoit que ces deux faits seroient pris de quelques livres apocryphes, on ne pourroit pas dire pour cela que St. Jude ait approuvé les livres entiers. Il s'ensuivroit seulement qu'il en a adopté quelques paroles, de même que S. Paul s'est servi de celles des Poëtes prophanes.

Il répond en second lieu dans son Commentaire, que l'Archange Michel signifie en cet endroit là le Fils unique de Dieu le Pere : que c'est lui qui avoit enseveli le corps de Moyse, sans faire connoître à personne le lieu de la sepulture, de peur que les Israëlites, qui avoient un si grand penchant pour l'idolatrie, n'en abusassent, & n'en fissent l'objet de leurs adorations : que le Demon, dont la volonté a toûjours été

contraire aux desseins du Fils de Dieu, demanda que le corps de Moyse ne demeurât point caché ; voulant attirer par là les Juifs à la superstition : que c'est en cela que consiste le combat de l'Ange & du Demon.

Mais il y a peu d'apparence que Satan esperât, ou que Saint Michel craignît de voir le corps de Moïse devenir un objet d'idolatrie pour les Juifs. Quelque penchant qu'ils eussent à ce peché, il est inouï qu'ils se soient jamais fait reprendre pour avoir rendu un culte illegitime aux corps de tant de SS. Patriarches & Prophetes, d'Abraham, de Joseph, de David &c. dont ils avoient les tombeaux parmi eux. Et en effet jamais a-t-on veu les Payens, même les plus idolatres, porter la folie jusqu'à honorer publiquement les corps morts de ceux qu'ils vouloient faire passer pour des Dieux immortels ? il paroît donc que la crainte de l'Archange, & l'esperance du Demon à cet égard eussent été bien frivoles. Peut-être seroit-il plus raisonable de penser que Satan souffroit impatiem-

ment la presence du corps de Moïse ennemi des Idoles, dans un païs où il étoit le maître par le moyen de l'idolatrie : de même qu'on l'entendit se lamenter de ce que les reliques du S. Martyr Babylas avoient été mises près du fameux oracle d'Apollon dans le Fauboug d'Antioche nommé Daphné.

Quoy qu'il en soit, Mr Szattmar eust mieux fait, ce semble, de répondre comme ont fait plusieurs autres même de son parti, que S. Jude avoit appris ce combat par une tradition que les Juifs tenoient de leur Peres, & qui subsistoit encore de son temps. Il auroit, dis-je, mieux fait de s'en tenir à cette réponse naturelle, en suivant le torrent des Interprêtes, que de s'attacher à un paradoxe comme celuy-là, que l'Archange Michel soit le Fils de Dieu.

Pour le livre Apocryphe *Petirath Moseh, migratio Mosis* (*è vitâ*) dont Origene & saint Epiphane ont parlé, nôtre Auteur soutient avec raison que ce n'est pas la source d'où S. Jude a tiré cette Histoire : non plus que

d'un autre ouvrage supposé & qu'on a perdu, *Divre haïamim schel Moseh, verba dierum Mosis*. L'Apôtre n'avoit garde d'appuyer sur de telles fables les sages avis qu'il donnoit aux fidelles.

Il y en a qui veulent que ce passage ne soit qu'une allegorie, & que le corps de Moïse signifie ou la Synaguogue Judaïque, ou le Temple de Jerusalem, ou même l'Eglise Chrêtienne, dont la Synagogue & le Temple n'étoient que les symboles & les figures. Mais ce sont là des conjectures qui ne meritent pas qu'on les refute, tant il est évident par le texte même que les paroles de l'Apôtre doivent s'entendre à la lettre.

Au regard de la Prophetie d'Enoch, Mr. Szattmar fait observer que dès les commencemens du Christianisme il y avoit un livre apocryphe nommé *la revelation d'Enoch*: que Celse dans les disputes qu'il eut avec Origene * en rapporte une partie: que S. Irenée en a pris ce qu'il dit au liv. 4. ch. 30. qu'Enoch étoit

* *Liv. 5. contre Celse.*

l'Ambaſſadeur que Dieu envoya aux Anges, c'eſt-à-dire, comme l'explique Theodoret, aux Geans ou aux Princes de la terre : que Tertullien, & Clement Alexandrin avoient leû ce livre, puiſqu'ils en ont cité les Propheties dans leurs ouvrages. Il eſt probable, diſent ſur cela quelques Théologiens, que ſaint Jude n'avoit pas dedaigné de s'en ſervir : d'autant plus qu'il y trouvoit un exemple admirable des terribles jugemens de Dieu. D'autres croïent qu'il eſt plus raiſonnable d'attribuer ce que dit S. Jude touchant la Prophetie de ce Patriarche, à une tradition conſtante de tous les ſiecles.

Mais Mr. Szattmar n'eſt pas content de ces réponſes ordinaires. Il prétend que l'Apôtre n'a trouvé la Prophetie dont il s'agit que dans l'Analogie des Ecritures, qui lui a fait connoître qu'Enoch a été Prophete, & qu'il a fait une telle Prophetie. La preuve de Mr. Szattmar eſt qu'au chap. 5. de la Geneſe, v. 22. & 24. il eſt écrit qu'Enoch marcha toûjours devant Dieu, & que

toutes ses actions étoient agréables au Seigneur. D'où il s'ensuit, dit-il, que ce saint Patriarche n'aura pas manqué de parler fortement contre les déreglemens des hommes de son tems, & de les menacer du châtiment de Dieu: ce qui est, ajoûte t'il, une prédiction & des crimes & de la punition de ceux des siécles futurs. C'est aux sçavans à voir s'ils seront contens de cette preuve: & s'il est croyable que S. Jude, s'il n'avoit été informé des Propheties d'Enoch que par ce raisonnement analogique, sans les avoir luës, ou sans qu'on les lui eût recitées; s'il est croyable, dis-je qu'il en parlât en ces termes: *Prophetavit autem & his septimus ab Adam Enoch, dicens: Ecce venit Dominus cum sanctis myriadibus suis ut faciat judicium &c.* Il semble que pour attribuer ce discours à Enoch en propres termes, il ne suffit pas de sçavoir qu'il a été Prophete, ni même qu'il a prêché contre les desordres de son siécle.

Du reste on doit dire à la loüange de ce Commentaire, que l'on y con-

noît la main d'un habile Critique. Il seroit à souhaitter pour lui qu'il y eût moins apporté des prejugez, du Calvinisme : qu'il n'y eût point fait entrer des déclamations hors d'œuvre contre l'Eglise Catholique, contre la primauté, du Pape : & qu'en voulant refuter les Arminiens sur l'article de la Predestination & de la distribution des graces, il n'eût pas donné dans l'extremité contraire, dont on voit même aujourd'hui que presque tout le parti Protestant a de l'horreur. Mais on laisse à ceux qu'il attaque là-dessus le soin de lui répondre.

METHODE FACILE POUR apprendre l'Histoire de la Republique de Hollande depuis son origine jusqu'à present : avec une Description Historique de cet Etat. A Paris 1701. in 12. pagg. 413.

CE livre étoit achevé dés 1697. comme il paroît par l'approbation & le Privilege qui est au nom du sieur Michel Chyllia dont les heritier l'ont fait imprimer. On a ajoû-

té dans l'édition quelques pages sur la Paix de Ryswik & l'avenement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, afin que cette Histoire allât jusqu'en 1702. Si la methode d'écrire l'Histoire par demandes & par réponses n'est pas la plus sçavante, elle est plus aisée pour l'Auteur, plus à la portée des enfans, & par là plus utile aux Libraires. C'est ce qui a fait faire depuis dix ans tant d'Histoires de cette sorte.

Celle-cy comprend onze livres, dont le premier est une description Geographique & Politique des sept Provinces unies connuës plus ordinairement en France sous le nom de Hollande qui en est la plus considerable. Les deux autres livres comprennent un abregé de l'Histoire de ces Provinces depuis les broüilleries qui furent le commencement de leur revolte, en 1564. contre l'Espagne jusqu'à present : l'Auteur a eu soin de finir chaque livre par une Epoque ou évenement considerable, & il n'a pas eû de peine à en trouver dans cette Histoire qui en est si remplie.

GRAMMAIRE ET DICTIONNAIRE *François & Espagnol, nouvellement composez par Monsieur de Maunory, suivant l'usage de la Cour d'Espagne.* A Paris chez la veuve de Claude Barbin, au Palais 1701. pagg. 227.

LEs langues vivantes sont sujettes au changement ; & elles ont besoin de temps en temps de Grammaires nouvelles & de Dictionnaires nouveaux. C'est ce qui a porté Mr. Maunory à vouloir reformer la Grammaire Espagnole que nous avions de la composition d'Oudin. D'ailleurs ce nouveau Grammairien cite le témoignage d'un Auteur Espagnol, pour montrer qu'il y a dans Oudin des barbarismes & des explications erronées : & il juge que sa nouvelle Grammaire doit être mieux reçûë qu'une autre, parce qu'il a voyagé en Espagne.

L'Auteur nous assure que son Ouvrage suffit à ceux qui en sçauront profiter, pour entendre de soy-même les livres Espagnols, *&* en

faire telle traduction qu'on voudra. Cela supposé. Premierement que ceux qui se serviront de son Dictionnaire, lequel n'est que de François en Espagnol, apprendront par cœur tout ce qui s'y trouve de mots de cette derniere langue; car sans cela comment pourroit-il leur servir à traduire de l'Espagnol en François? Secondement que les mots Espagnols contenus dans son Dictionnaire, qui est assez court, suffiront au moins pour donner l'intelligence des termes qui ne s'y trouvent pas.

Monsieur Maunory a fait aussi sa Grammaire assez courte; *parce*, dit-il, *que l'idiome Espagnol est fort different du nôtre, & fort difficile à mettre en regle.* On pourroit dire là dessus que c'est ce qui devoit l'obliger à faire une Grammaire fort ample & d'un grand détail: Mais il semble qu'il ait voulu aller au devant de l'objection, & suppléer à tout, en ajoutant que l'usage & la lecture des bons livres Espagnols serviront à se perfectionner dans cette langue.

Mais il avertit en même temps

qu'il y a peu de ces livres; parce que le stile de ceux qui ont été les plus estimés a vieilli: & il faut avoüer qu'il a raison, supposé les deux exemples qu'il en donne. Car au lieu que l'on avoit regardé jusqu'ici Mariana & Gratien comme deux des meilleurs écrivains en cette langue, Mr. Maunory dit *qu'il a appris des Libraires que la diction & le stile de Mariana étoient rances.* (c'est un mot de sa façon, pour dire *moisi de vieillesse* :) & qu'à la verité *Gratien passe pour excellent Auteur*, mais que *cependant on ne parle point à Madrit comme il écrit.* Cela est décisif; à moins que quelqu'un ne s'avisât de dire, que si des Libraires ont ainsi parlé de Mariana c'étoit ceux qui n'en avoient point dans leurs boutiques: & que pour Gratien, on ne parloit pas plus en son temps à Madrit comme il écrit, qu'on le fait aujourd'huy: ce qui prouve non pas qu'il a vieilli, mais que le stile familier & ordinaire de la conversation, differe du stile noble & élevé qui convient aux matieres que Gratien a traittées. En effet on nous

a toûjours dit jusqu'à present que de toutes les langues de l'Europe celle qui change le moins, c'est la langue Espagnole, & que le stile de ces deux Auteurs est encore fort goûté & fort estimé en Espagne.

Quoiqu'il en soit, il faut aux François, selon l'Auteur, beaucoup d'attention pour acquerir la perfection de la langue Espagnole, à cause de l'opposition de l'idiome. Il le prouve par cette phrase: Je l'empêcherai bien de reüssir dans son dessein, *lequitarè é lograr de su intento*, qui signifie mot pour mot, *je lui ôterai le joüir de son dessein.* Comme il n'est aucune langue qui n'ait des tours aussi opposez à ceux de la nôtre que celui-ci, l'exemple que l'Auteur propose semble ne prouver pas assez ce qu'il prétend, que l'Espagnol a une opposition plus particuliere avec le François, que les autres langues.

SYNTAGMA VARIARUM Dissertationum variorum, quas viri doctissimi superiore sæculo elucubrarunt. Ex musæo Joannis Georgii Grævii. Ultrajecti. *C'est-à-dire, Recueil de plusieurs Dissertations, que de très-habiles gens du siécle passé ont faites, tirées de la Bibliotheque de Mr. Grævius.* A Utrecht. 1701. In 4°. pagg. 755.

CE livre a paru vers le commencement de Septembre dernier: mais nous ne l'avons pas encore vû, & nous n'en parlons que sur la foy d'un bon connoisseur qui nous en a instruit.

Toutes les pieces de ce Recueil avoient déja été imprimées en Allemagne en divers temps; mais elles n'étoient gueres connuës que là. D'ailleurs comme il ne s'en trouvoit plus d'exemplaires, Mr. Grævius a jugé qu'il falloit les faire r'imprimer ensemble, & le jugement de ce sçavant homme doit assurément les faire estimer. Il a dedié ce recueil à un habile homme, & très versé

dans la connoiſſance des bons livres, qui eſt regent de la ſeconde à Rotterdam. Il eſt certain que ces Diſſertations ſont pleines d'une érudition rare, & que les ſujets en ſont très-ſinguliers.

Reineſius eſt Auteur des deux premieres : dont l'une a pour titre *ἱστορούμενα linguæ Punicæ*; & l'autre, *de Deo Endovellito*. Il montre dans la premiere que la langue Punique eſt la même que celle des Pheniciens; ce que Mr. Bochart a mis depuis lui dans un plus grand jour. Il montre dans la ſeconde ce que c'eſt que le Dieu *Endovellicus*, dont quelques inſcriptions trouvées en Eſpagne font mention.

La troiſiéme Diſſertation eſt de *Couringius*, & roule ſur les Dynaſties des Egyptiens. *De Aſiæ & Ægypti antiquiſſimis Dynaſtiis Adverſaria chronologica.*

La quatriéme eſt de *Ionſius*, qui en ce temps-là ſe donnoit le nom de *Ionſénius*. Il y eſt traitté de ces hommes qu'on appelloit *Spartos*, & qui deſcendoient, ſelon la Fable, de ceux qui étoient nez des dents

du Dragon semées par Cadmus. *De Spartis, Dißertatio; cui acceßit de ordine librorum Aristotelis fragmentum.*

La cinquiéme est d'un Danois nommé *Ioannes Wandalinus.* Il y traitte *de feria Paßionis & triduo mortis Christi.* Il refute divers sentimens de Langius debitez dans l'ouvrage *de annis Christi.*

La sixiéme est de *Guntherus Henricus Plathnerus* Conseiller du Duc de Saxe Weimar; qui la fit paroître sous le faux nom de *Georgius Erycius Phaletranus.* Elle est intitulée *Dissertatio Historico-philologica de sceptri Iudaïci ablatione.*

La septiéme est de *Christianus Daumius.* Il y recherche les causes pourquoy on a perdu les racines de la langue Latine. *De causis amissarum quarumdam Latinarum radicum ut & multarum vocum derivatarum.*

La huitiéme est d'André *Rivinus* intitulée *Diatribe de Majumis & Maicampis.* (C'étoient des assemblées qui se faisoient en France & ailleurs le premier de May.) *Et de Roncaliis* : c'estoient aussi des assemblées ou des tenues de grands jours pro-

che de Plaisance en Italie, comme nous l'avons déja remarqué dans les Memoires de Septembre & Octobre page 378.

La neuviéme traitté *de Ærario Populi Romani*, & a pour Auteur Christien Frideric *Franckenstein.*

La dixiéme & la derniere est encore de *Rivinus*, & a pour sujet le flux & le reflux de la mer sous le titre de *Venilia & Salacia, nec non Malacia.* Elle renferme beaucoup de reflexions sçavantes, & des citations qui marquent bien de l'érudition. Tout le monde ne sçait pas ce que c'est que *Venilia, Salacia* & *Malacia.* On trouvera quelquefois ces trois noms divinisés, mais dans le fond *Venilia* est le flot, ou le flux lorsque la mer monte, *Salacia* est le Jussan ou le reflux lorsque la mer se retire. *Malacia* est le temps d'entre deux, lorsque la mer n'étant point agitée sur ses bords ne paroît monter ni descendre. Un habile homme de l'université de Caen si feconde en gens d'esprit & d'érudition profonde, à fait entrer ces deux mots *Venilia* & *Salacia* en trois vers qu'on

voit encore gravés ſur la porte d'u-ne maiſon de campagne qui eſt ſur le bord de la mer à trois lieuës de Caën. Sa penſée eſt qu'on a tort de ſe plaindre comme on fait ordinai-rement du voiſinage de la mer, puiſ-que la mer en facilitant le commer-ce apporte à ſes voiſins ce qui leur manque, & leur ôte ce qu'ils ont de trop. Voici ſes vers ;

Quæ deſunt, affert tumefacta Veni-
lia nobis,
Et mox quæ ſuperant, revoluta Sa-
lacia tollit ;
Qui poſt damnoſum vicinum Nerea
dicas ?

NOTITIA ORBIS ANTIQUI, ſive Geographia plenior &c. *C'eſt-à-dire la Geographie Ancienne, avec des Tables pour repreſenter le monde tel qu'il étoit depuis le commencement des Republiques juſqu'aux temps des Conſtantins, tirée des meilleurs Monumens de l'Antiquité par Mr. Chriſtophle Cellarius.* A Lipſik. In 4°. pagg. 1332. ſans compter la table qui eſt très-ample.

IL y a long-temps que le nom de Mr. Cellarius eſt illuſtre dans la Republique des lettres. Il eſt né à Smalcald le 22. de Novembre 1638. & l'étude qu'il a faite de tous les bons Auteurs de l'Antiquité l'a mis en état de faire imprimer quelque choſe de parfait ſur l'ancienne Geographie, qui cauſe tant d'embarras à ceux qui liſent non-ſeulement les Hiſtoriens, mais auſſi les Poëtes & les autres anciens Auteurs ſacrez & prophanes. Nous avons l'obligation à Mr. Eccard Auteur du Journal des Sçavans qui paroît tous

les mois à Hannover, de nous avoir donné * la liste exacte des Ouvrages imprimez de Mr. Cellarius; & on ne sera pas fâché d'en voir ici un abregé. Outre que cela regarde l'Histoire des lettres, rien n'est plus propre à donner une grande idée du livre de Geographie dont il s'agit ici, que de faire voir la vaste érudition de l'Auteur. Ses livres sont partagez en cinq classes.

Premierement il a fait de sçavantes Notes sur beaucoup d'anciens Auteurs Latins, comme *Ciceron*, dont il a fait imprimer les Lettres *ad familiares*, & douze Oraisons choisies, *Cornelius Nepos*, *Quinte-Curce*, les Lettres & le Panegyrique de *Pline le jeune*, *Eutrope*, *Sextus Rufus*, *Silius Italicus*, *Lactance*, l'Octavius de *Minutius Felix*, & un Traitté de *Saint Cyprien* de la vanité des Idoles, les *Harangues* tirées des Historiens Latins. On nous promet encore de sa façon plusieurs Auteurs enrichis de belles Notes, comme les Commentaires de *Cesar*, le Dialogue *de causis corruptæ Elo-*

* *Juin p. 53.*

quentia, les Offices de *Ciceron*, ses Dialogues sur la vieillesse, & sur l'amitié, le songe de Scipion, *Pomponius Mela*, *Solin*, *Arnobe*, *Prudence* & *Vibius Sequester*.

2° Mr. Cellarius a fait imprimer *Zozyme* en Grec & en Latin de la traduction de Leunclavius & des notes. L'Histoire d'Eutrope mise en Grec par Pæanius, avec les Notes de Sylburgius & les siennes.

3° Ses emplois l'ont souvent obligé de travailler sur la Grammaire Latine; & c'est à cette occasion qu'il a travaillé sur le Dictionaire de Basile Faber, augmenté par Aug. Buchner, dont Mr. Cellarius a fait faire quatre éditions differentes en moins de quinze ans en Allemagne. Il a aussi donné les Racines de la langue Latine, qu'il a appellées, *Liber memorialis Latinitatis probatæ &c.* une Grammaire Latine avec la Syntaxe, les Harangues de Pierre Cunæus, & les Lettres de Jean Pic de la Mirande, des Declamations sur differens sujets, & quelques livres pour servir de preservatif contre les expressions barbares de ceux qui

n'ont pas écrit dans toute la pureté de la langue Latine, comme *Antibarbarus Latinus, de Barbarismis & Idiotismis lingua Latina. Discußio Appendicis Danica. Ortographia Latina.*

4° Il a composé luy-même bien des morceaux de l'histoire anciencienne & moderne : comme celle des Empires du monde jusqu'à Constantin, celle depuis Constantin jusqu'à la prise de Constantinople ; l'Histoire des deux derniers siécles ; des memoires sur les Samaritains : l'Histoire de la Nation & de la Religion des Samaritains ; l'Histoire de l'Academie de Frederic * fondée par l'Electeur de Brandebourg, qui depuis a pris le titre de Roy de Prusse. C'est dans cette Academie que Mr. Cellarius est maintenant Professeur.

5° Il avoit déja travaillé sur la Geographie tant ancienne que moderne, & le gros volume dont il est icy question a été précedé d'un petit in 12. qui a été imprimé trois fois. On en promet une suite pour

* *Hall, Academia Fridericiana.*

la Geographie du moyen âge sur tout depuis Constantin jusqu'à Charlemagne. Comme on trouve dans les anciens Historiens & encore plus dans les Poëtes des expressions qui ont rapport à l'Astronomie, pour en faciliter l'intelligence, Mr. Cellarius a fait imprimer des Elemens d'Astronomie, ce qui en étoit necessaire à ce dessein.

Tout cela ne l'a pas empêché de trouver encore du tems pour faire dix ou douze volumes sur les langues Orientales; comme ses Grammaires Hebraïque, Rabbinique, Caldaïque, Syriaque, Arabe, Samaritaine; les Regles des Hebraïsmes; la Philologie sacrée; des Extraits de la version Syriaque du N. T. un Dictionaire Syriaque & Latin; un autre Dictionaire Samaritain avec des Notes sur des endroits choisis du Pentateuque Samaritain.

Mr. Cellarius perdit le 5. de Novembre 1700. son fils *Salomon Cellarius* qui s'étoit attaché à la Medecine, & qui avoit fait un livre Latin sur ses Origenes & ses Anti-

quitez. Le pere a mis la main à cet ouvrage posthume de son fils & l'a fait imprimer à Jene on en trouvera l'extrait dans les Journaux de Leipsik au mois de Fevrier de l'an 1701. p.86.

Mais il est tems d'entrer dans le détail de la *Geographie ancienne*. Ce volume tout gros qu'il est ne comprend encore que les Prolegomenes, avec la Geographie ancienne de l'Europe : & les nouvelles litteraires d'Allemagne nous font esperer incessamment un autre volume pour l'Afrique & l'Asie. Nous en parlerons dés que nous l'aurons receu. En attendant nous donnerons le mois prochain l'extrait de l'Europe ancienne, & nous nous contenterons pour cette fois de parler des Prolegomenes & de la Preface car pour l'Epitre dedicatoire, ce n'est qu'un compliment de l'Auteur au nouveau Roy de Prusse son bienfaiteur.

* Comme la connoissance de la Geographie nouvelle est absolument necessaire pour sçavoir l'Hist-

* *Preface.*

toire de nôtre temps , & pour entendre les intereſts des Princes, auſſi la connoiſſance de l'ancienne Geographie eſt neceſſaire à tout homme qui veut ſçavoir un peu raiſonnablement l'ancienne Hiſtoire,& lire avec plaiſir les Auteurs de l'Antiquité. La face de la Terre a bien changé depuis Homere & la guerre de Troye, qui eſt l'Epoque ordinaire, où l'on fait finir le temps fabuleux, & commencer l'Hiſtoire profane. Les Royaumes & les Etats ont changé de limites preſque auſſi ſouvent que de maîtres. Les Villes les plus conſiderables ſont la plus part tellement aneanties & enſevelies ſous leurs ruine qu'on en cherche les veſtiges dans les endroits même où on ſçait qu'elles ont été, *& campos ubi Troja fuit*. Celles dont on trouve des reſtes ne ſeroient pas reconnoiſſables à ceux qui les ont vûes dans leur premier état: les noms même ſont changez entierement ou du moins fort alterez.

Mais ce qui rend cette étude fort difficile, c'eſt que les Anciens Auteurs nous ont donné ſur tout cela fort peu de lumieres ; & il arrive

souvent que ce qu'ils nous disent sert à nous tromper, parceque plusieurs d'entre eux n'étoient pas assez bien instruits, & que la Geographie n'étoit pas à beaucoup prés dans la perfection où nous la voïons aujourd'huy. Car la sureté de la navigation ayant facilité les voïages a donné lieu à une infinité de découvertes toutes nouvelles ; & les principes même de la Geographie sont devenus bien plus familiers & plus communs. Ceux des anciens Ecrivains qui nous ont laissé quelque chose sur la Geographie sont la pluspart si secs qu'ils ne nous apprennent presque rien dans une matiere qui demande un grand détail. Quelques-uns en ont parlé plus au long ; mais ils ne nous avancent gueres d'avantage, parce que n'ayant pu voir par eux mêmes tous les païs dont ils parloient, on a lieu de croire qu'ils ont emploïé souvent de mauvais memoires.

Strabon est un des plus judicieux, il ne dit que ce qu'il sçait & parle en homme sage & modeste *Pomponius Mela* est trop court, *Pline* est plus

étendu, *Ptolemée* ne l'eſt ſouvent que trop & prononce auſſi hardiment ſur les endroits les plus éloignez de l'Egypte, que ſur lEgypte même qui étoit ſon païs.

Les autres ſecours qu'on peut tirer des Anciens pour la Geographie ſe reduiſent à Eſtienne de Byzance, qu'on appelle ordinairement *Stephanus de Vrbibus*, & à ce que Pauſanias a écrit ſur la Grece. Car l'*Itineraire d'Antónin* eſt ſi gaſté & alteré par les copiſtes, qu'il a plus de beſoin de l'aide des bons Critiques pour être mis en bon état, qu'il ne peut les aider à y mettre les autres. Pour Denys *Periegete* & les autres Auteurs de ſemblables voyages ou *periples* eſt ſi peu de choſe, que ſouvent après les avoir lûs, on n'en eſt gueres plus avancé. Ainſi il faut qu'un homme qui veut fixer la Geographie ancienne, prenne la reſolution de lire dans ce deſſein toute l'Antiquité profane & ſacrée & que ramaſſant de côté & d'autre dans les Hiſtoriens, les Orateurs, les Poëtes, les ſaints Peres & les Actes des Conciles, tout ce qui peut ſervir à cet-

te veuë, il trouve le moyen d'accorder tout cela ensemble, & d'expliquer un endroit obscur par d'autres qui ne le sont pas.

C'est ce que Mr. Cellarius étoit plus en état de faire que personne; ayant passé toute sa vie dans la lecture des bons Auteurs, & ayant bien *battu le pays de l'antiquité.* Cependant il s'est encore utilement servi du travail de ceux qui sont entrez avant luy dans une partie de ce dessein, & qui ont travaillé à défricher en particulier quelque pays. Ph. Cluvier par exemple a travaillé sur l'Allemagne, l'Italie & la Sicile: Luc de Holstein sur l'Italie de Cluvier: Hadrien Valois sur la France ou plûtôt sur la Gaule. Jac. Paulmier de Grantmesnil sur une bonne partie de la Grece, & ainsi des autres.

Car il faut avoüer que ceux qui ont jusqu'à present entrepris toute la Geographie ancienne ou la description de tout l'Univers connu des Anciens, n'avoient pas assez bien reüssi dans un dessein qui est trop vaste pour être executé heureuse-

ment du premier coup, comme il paroît entre autres par ce qu'a fait Ortelius. Les autres dont Mr. Cellarius s'est principalement servi, sont Resendius, *Thomaso de Resende Portugais*, Vasœus *Jean de Vaz*, *Flamand* & Mariana pour l'Espagne; Mr. de Marca pour les Pyrennées; Cambden & Bucanan pour la Grande Bretagne, Meursius pour la Grece: quoyque ce dernier se soit plus attaché aux anciennes loix, aux jeux & autres ceremonies qu'à ce qui regarde la Geographie en particulier.

Mr. Cellarius a ajouté à ce Volume 21. Tables de Geographie, & il a été moins aidé en cela que dans tout le reste. La table qu'*Agathodamon* a faite sur Ptolemée, est fort imparfaite, celle de Peutinger, telle que nous l'avons est pleine de fautes grossieres: & Abr. Ortelius ne nous a donné ses Tables que comme des Essais. Celles que le P. Phil. Briet a fait graver dans ses Paralleles de Geographie sont fort nettes, & paroissent faites avec soin, mais Mr. Cellarius croit que ce Jesuite n'a pas apporté assez de témoignage de l'Antiquité pour

fixer les poſitions des Villes qu'il a determinées dans ſes cartes, outre qu'elles ſont ſouvent trop petites pour repreſenter chaque païs dans la juſte étenduë qu'il doit avoir, & dans le détail qu'on cherche. Lauremberg a fait une carte de Grece, & Adrichomius en a fait pluſieurs de la Paleſtine : Cluvier eſt celui qui paroît y avoir le mieux reüſſi, & c'eſt lui principalement que Mr. Cellarius s'eſt propoſé pour modele. Il a mis dans une même carte les païs dont on n'a pas aſſez de connoiſſance pour entrer dans un grand détail, & il en a fait pluſieurs de l'Italie & de la Grece dont les Auteurs anciens nous ont parlé davantage.

On trouve à la fin de ce volume une table qui eſt d'un grand ſecours, parce qu'on y voit par exemple au bout du nom d'une ville qu'on cherche, le pays ou la Province dans laquelle elle eſt renfermée : ce qui épargne ſouvent la peine de feüilleter le livre, car c'eſt là ordinairement tout ce que l'on demande.

Le premier livre qui contient les Prolegomenes n'a que 12. chapitres. Mr. Cellarius ne prétend pas y donner les Prolegomenes d'une Geographie complette, mais ſeulement en dire ce qui eſt neceſſaire pour entendre les anciens Auteurs, & entrer dans leurs idées. Car il ne s'agit pas icy, par exemple, de prouver que la terre eſt ronde, mais de rechercher ce que les Anciens en ont cru & comment ils en ont parlé.

Dans le premier chapitre l'Auteur rapporte en peu de mots ce que l'on ſçait des cartes dont ſe ſont ſervi les Anciens, & qui ne ſont pas venuës juſqu'à nous, non plus que leurs ſpheres, quoi qu'il ſoit indubitable qu'ils en ont eu.

Dans le ſecond * on voit les ſentimens bizarres que les Anciens avoient de la figure de la terre. Quoique de tout tems les ſçavans n'ayent point douté qu'elle ne fût ſpherique. Democrite cependant avoit je ne ſçay comment conjecturé qu'elle étoit plus longue que large : & ainſi quand on viendroit à

* ...

prouver que la terre n'est pas parfaitement spherique, mais d'une figure spheroïde, & qui tient de l'Ellipse, comme quelques-uns commencent à le dire maintenant, on trouvera moyen de prouver que cela même n'est pas nouveau, & que les Anciens l'avoient dit avant nous en Grec & en Latin. Tant il est vray que [a] *Nullum est jam dictum, quod non dictum sit prius.*

Il y a cependant bien de l'apparence que ceux qui ont dit que la terre étoit plus longue que large, n'ont eu égard qu'à ce qu'ils en connoissoient. On commença par croire que le reste n'étoit point habité; delà on s'est persuadé qu'il n'étoit pas méme habitable; & on en est venu enfin à douter si effectivement il y avoit sur la terre d'autres païs que ceux dont on avoit quelque connoissance, plusieurs ont même parlé comme s'ils eussent été persuadez que toute la terre ne s'étendoit pas plus loin. C'est ainsi que Ciceron fait dire à Scipion l'Africain [b] *omnis terra quæ colitur à vobis*,

[a] *Terent. prolog. Eunuch.* [b] *Somn. Scip.*

angusta verticibus , lateribus latior est
Appellant *vertices* ce que nous ap
pellons les *poles* du Midy & du Sep
tentrion , & *latera* ce que nous nom
mons l'Orient & l'Occident.

Platon, Aristote, Strabon, Cice
ron, Seneque , Pline & plusieurs au
tres ont bien vû que la terre étoi
necessairement spherique , & se son
servi des mêmes raisons à peu prè
dont nous nous servons aujourd'hu
pour le prouver, & pour répondre
ce qu'on objecte sur la liquidité de
eaux de la mer & la hauteur de
montagnes. Il y a même ici de quo
flatter le goût de ce siecle qui est d
trouver tout dans les medailles , ca
on en a découvert qui representen
une sphere avec deux branches d'o
livier & ces mots. *Pax orbis terrarun*
S. P. Q. R.

Le 3. Chapitre * montre jusqu'oi
s'étendoit ce que les Anciens regar
doient comme terre habitable , &
qu'ils ont pris quelquefois pour tou
te la terre ἡ οἰκουμένη. Du côté d
Midy , ils ne croyoient pas que rie
fust habité au delà de la ligne Equi

* p. 10.

noctiale, ni même gueres au delà du Tropique du Cancre. D'ailleurs comme les Grecs & les Romains n'avoient pas poussé fort loin leurs conquêtes du côté du Septentrion, ils avoient aussi fait peu de découvertes de ce côté-là, & comptant pour rien tout ce qu'ils ne connoissoient pas, quand ils vouloient déterminer précisément jusqu'où alloit ce qu'ils appelloient la terre habitable, ils s'accordoient toûjours à la renfermer à peu-près dans l'étenduë de la Zone temperée Septentrionale. Ils étoient si peu instruits sur la mer Caspienne que quoique Herodote * ait dit que cette mer n'avoit de communication avec aucune autre, Denys le Periegete, Mela, Pline, Solin & plusieurs autres ont cru que cette mer venoit de ce qu'ils appelloient la mer de Scythie. Il est moins étonnant qu'ils n'ayent pas connu tous ces vastes païs de Scythie & de Tartarie; puisqu'il s'en faut bien que nous les connoissions encore parfaitement. Les expeditions d'Alexan-

* *Clio* 203.

dre le Grand dans l'Asie devoient faire connoître l'Orient, mais les Historiens même d'Alexandre en ont parlé d'une maniere bien confuse. Du côté de l'Occident, les Anciens n'ont pas passé les bords de la Mauritanie, de l'Espagne, de l'Aquitaine & des Isles Britanniques.

Le chapitre 4. * est employé à rapporter differens passages des Anciens sur le païs, que divers peuples regardoient comme le milieu de la terre *terræ umbilicus* ὀμφαλός. Il paroît bien que ce langage devoit être bien populaire; puis qu'une sphere n'a point à proprement parler de milieu dans sa surface. Cependant les sçavans même se sont souvent servi de cette expression. Les Grecs croyoient que Delphes étoit le milieu de la terre, & Pindare, Euripide, Sophocle, Strabon, plusieurs autres Grecs & Latins ont conservé cette tradition appuyée sur une fable ridicule que Plutarque rapporte dans son livre *sur le silence des Oracles*, & que Claudien a mise

* *p.* 13.

en vers. Ils prétendoient que Jupiter, pour trouver le milieu de la terre, avoit fait partir en même temps deux aigles l'une de l'Orient & l'autre de l'Occident, & que ces aigles après avoir bien volé, s'étoient justement rencontrées au temple de Delphes.

Jupiter[a] ut perhibent, spatium cum discere vellet
Naturæ, regni nescius ipse sui,
Armigeros utrinque duos æqualibus alis
Misit ab Eois Occiduisque plagis :
Parnassus geminos fertur junxisse volatus,
Contulit alternas Pythius axis aves.

Les Juifs & même les premiers Chrétiens, ont cru qu'il étoit de leur honneur que Jérusalem fût au milieu de la terre, ou du moins le centre de la terre habitable, & ont voulu en trouver les preuves dans l'Ecriture.

Le chapitre cinquiéme[b] est sur les Zones dont la plûpart des Anciens

[a] *Claud. prol. de cons. mall. Theod.*
[b] *p.* 18.

ont eu à peu-près les mêmes idé
que nous, aussi bien que des clima
dont il est parlé dans le sixiéme cha
pitre,[a] quoique le partage que nou
en faisons soit plus exact & mieu
entendu. Mr. Cellarius a fait un
table particuliere de l'hypothes
des Anciens sur les climats.

Le septiéme chapitre[b] roule su
les noms qu'on donne au differer
rapport que les hommes ont entr
eux selon la differente situation d
leur païs & le different aspect d
soleil. C'est-là où l'on trouve l'ex
plication de quelques termes Grec
qui sont devenus termes d'art dan
la Geographie comme *Amphisciens*
Heterosciens, *Perisciens* & *Asciens*
Antipodes, *Antichthones* & autres qu
ne sont expliquez ici que parce qu
Mr. Cellarius a voulu tout mettr
dans un traitté qu'il vouloit rendr
complet : mais cela ne merite pa
qu'on s'y arrête beaucoup.

Il est cependant fort étonnan
que Plutarque *de facie in orbe luna*
p. 780. & Lactance l. 3. c. 24. s
soient si fort récriez contre les An-

[a] *p.* 20. [b] *p.* 24.

tipode

tipodes. Saint Auguſtin *de Civ. D.* l.16.c.9.en a parlé d'une maniere un peu plus tolerable. Car il paroît qu'il croyoit le fait poſſible, mais qu'avant que de le croire reel, il auroit voulu en trouver quelque choſe dans l'Ecriture ſainte ou du moins dans l'Hiſtoire prophane.

On trouve dans le chapitre huitiéme [a] une table des vents & de leurs Rhumbs, ſuivant la differente diſpoſition que les Anciens leur ont donnée. Le détail en ſeroit infini, les principes en ſont les mêmes, & les noms en ſont pour la plûpart purement arbitraires.

Dans le chapitre neuviéme [b] Mr. Cellarius fait une queſtion ſerieuſe ſur les côtez du monde, pour ſçavoir quelle en eſt la droite & la gauche, les opinions des Anciens ſe trouvant partagées là deſſus. Il ſemble qu'il pouvoit aiſément ſe tirer d'affaire par un *diſtinguo*, la droite & la gauche dépendent du côté vers lequel on eſt tourné. Ceux qui ſe tournent du côté du Septentrion comme font les Geographes ont

[a] *p.* 32. [b] *p.* 43.

l'Orient à leur droite ; & l'Occident à leur gauche. Les Astronomes qui regardent le Midi à cause des Planetes & des Constellations du Zodiaque ont au contraire l'Orient à la gauche & l'Occident à la droite. Les Sacrificateurs de tout temps ont regardé l'Orient : & on prétend que les Poëtes regardent l'Occident, je ne sçay pourquoy. Ainsi les Sacrificateurs ont le Septentrion à la droite & le Midi à la gauche ; & les Poëtes tout au contraire. C'est ce qu'on a exprimé en deux vers, que je me souviens d'avoir lû dans le P. Briet.*

Ad Boream terræ, sed cæli Mensor ad Austrum,
Præco Dei exortum videt, occasumque Poëta.

Ici Mr. Cellarius fait avec raison une invective contre les Graveurs qui n'ont pas soin de bien orienter leurs cartes de Geographie & qui dans les cartes de la Palestine, par exemple, mettent la mer Mediterranée en haut au lieu de la mettre à

* *Geogr. parall. tom. 1.*

gauche, c'est-à-dire à l'Occident, comme il est porté dans l'Ecriture. *Il* ajoûte que ces gens-là meriteroient bien d'être envoyez aux Antipodes. Cela est un peu fort. Au reste on croit volontiers que c'est principalement aux Graveurs de Paris que Mr. Cellarius veut donner cet avis, d'autant plus qu'il l'assaisonne d'une loüange qui regarde toute la nation, quand il dit. *Quod etiam de pluribus vulgatis aliarum regionum tabulis, nitidè quamvis & eo loco impreßis, ubi sedes ingeniorum & artificum putatur esse, quod mireris, est adnotandum.*

Le dixiéme chapitre * roule sur la differente qualité des corps & même des esprits, qu'on attribuë ordinairement au *terroir*, mais quoy qu'on ne puisse nier que cela y fait quelque chose, cependant il est vray, sur tout en ce qui regarde l'esprit, que l'exemple, l'éducation, l'exercice & l'habitude y font beaucoup plus, & il y a long-temps qu'on s'est apperçu qu'il naissoit des sots en tous les païs du monde, &

* p. 46.

qu'au contraire les païs les plus décriez produisoient de grands hommes en toute maniere.

Magnos sæpe viros & magna exempla daturos
Vervecum in patria, crassoque sub aëre nasci. [a]

Dans le onziéme chapitre [b] on voit la division que les Anciens faisoient de la terre qu'ils connoissoient, en trois parties, l'Asie, l'Afrique & l'Europe, quoique quelques-uns missent l'Afrique avec l'Europe pour ne faire que deux parts à peu-près égales. Ils se sont aussi la plûpart accordez à regarder le Tanaïs comme la séparation de l'Asie & de l'Europe, le Nil comme la séparation de l'Asie & de l'Afrique, & la mer comme servant de bornes à tout le reste. Il n'y a pas d'apparence qu'ils ayent eu aucune idée de l'Amerique, & ce qu'on trouve dans Platon de l'Isle Atlantique n'est qu'un Roman qui n'y a point de rapport.

Le 12. Chapitre [c] est plus impor-

[a] *Juvenal. satyr. 9.* [b] *p. 48.* [c] *p. 54.*

tant. On y explique les mesures dont se servoient les Anciens, & on les compare les unes avec les autres. Selon la plusspart des Auteurs, la *Parasangue* des Perses est de 30. stades: le *Schœnus* des Egyptiens de 60, quelquefois de 40. & quelquefois même de moins selon la difference des lieux: comme nous voyons qu'en France nos lieuës sont fort inégales dans les differentes Provinces, la *stade* étoit de 125. pas & ainsi il falloit huit stades pour faire un mille d'Italie, quoi qu'on trouve encore en cela quelque petite varieté parmi les Anciens.

On sçait assez ce que c'est que les pierres ou colomnes Milliaires que les Romains faisoient mettre dans les grands chemins de l'Empire, d'où vient que souvent au lieu de dire à onze mille pas, ils disoient *ad undecimum lapidem*, & quelquefois simplement *ad undecimum*. Les Gaulois mesuroient les distances par les lieuës comme on en trouve des preuves dans S. Jerôme & dans Ammien Marcellin. Les lieuës ordinaires étoient de 1500. pas, on mesuroit

aussi souvent par journées qu'on appelloit *mansiones* dans les voyages ordinaires, & *castra* dans les marches d'armée. *Distat octo mansionibus*, dit Pline, c'est-à-dire de huit journées : *quartis castris* dit T. Live, c'est-à-dire en quatre jours de marche de l'armée. On appelloit aussi *mutationes*, les endroits où l'on changeoit de voiture, ou de montures, ce qui revient à peu prés à ce que nous appellons les postes. Les *Rastes* chez les anciens Germains ou Allemans valoient deux lieuës des Gaules ou 3000. pas. *Duæ Leucæ seu milliaria tria rastam faciunt*, dit le venérable Bede.* Nous donnerons la premiere fois l'extrait de l'Europe de Mr. Cellarius, car son livre est si plein d'une belle érudition, qu'il merite bien qu'on en parle plus d'une fois.

* *De num. divisione.*

JOA. HENRICI HEIDEGGERI. SS. Theol. Doct. & in schola Tigurina Profes. Exercitationes Biblicæ &c. *C'est-à-dire, Essais sur la Bible par Jean Henri Heidegger Docteur en Theologie & Professeur dans l'Ecole de Zurich, opposez aux égaremens & aux supercheries de Capel, de Simon, de Spinosa, & de quelques autres. Avec la vie de l'Auteur, & trois Dissertations; les deux premieres contre la tolerance de toutes les Religions, & la troisiéme sur la peste. A Zurich, chez David Gesner 1700. in 4° pagg. 782.*

LE but de Mr. Heidegger dans ses Dissertations sur la Bible est de montrer que la sainte Ecriture seule suffit pour prouver qu'elle vient de Dieu, & pour servir de regle dans les matieres de Foy. Il combat Capel, Mr. Simon & Spinosa : les deux premiers parcequ'ils admettent la nécessité de la Tradition sans laquelle l'Ecriture ne seroit pas une regle suffisante; le troisiéme parce qu'il nie que l'Ecriture soit un livre divin.

I. Dissertation. Elle contient les preuves qui démontrent que la Bible vient de Dieu. Ces preuves sont la sainteté des préceptes, la sublimité des promesses, la verité des Propheties, la profondeur des mysteres, la simplicité du style, le rapport de toutes les parties pour conduire l'homme à Dieu, l'antiquité de l'Ouvrage, & l'évidence qu'on a qu'il a passé des plus anciens Juifs jusqu'à nous au milieu de tant de revolutions &c.

II. Dissertation. Mr. Heidegger traitte des Auteurs des Livres sacrez. Il croit que ces Auteurs ont appris par une inspiration immediate, & les choses qu'ils devoient dire, & les paroles avec lesquelles ils devoient les exprimer. Il ajoute que pour douter si ces Auteurs ont été, il faudroit avoir la cervelle aussi renversée, que l'auroit celui qui douteroit qu'il y ait eu un Ciceron, ou un Virgile. Selon lui les oppositions apparentes qu'on remarque dans l'Ecriture sont des moyens dont la Providence s'est servie pour faire mediter la profondeur des

Oracles qui y sont contenus.

III. *Dissertation.* Il s'y agit de l'authenticité de la Bible. Nous n'avons pas les originaux écrits de la main des Auteurs sacrez, dit Mr. Heidegger : mais nonobstant cela on ne peut revoquer en doute l'authenticité de l'Ecriture. Cet Auteur ne veut pas qu'on la cherche dans l'approbation que l'Eglise donne à la Bible ; mais dans la promesse de Dieu, dans la conformité des Manuscrits, dans la maniere uniforme dont les Peres citent l'Ecriture. Cette authenticité selon lui tombe sur le Texte Hebreu pour l'Ancien Testament, & sur le Texte Grec pour le Nouveau. Voicy sur quoy il s'appuye.

1. Quand Jesus-Christ vint sur la terre, les Juifs n'avoient pas encore corrompu le Texte Hebreu, & ils ne l'ont pas corrompu depuis. 2. Les Chrêtiens ne leur ont jamais reproché une telle imposture, non pas même à ceux que quelques-uns croient s'être assemblez à Tyberiade vers l'an. 512. pour

changer plusieurs choses dans le saints Livres. 3. Le peu de faute qu'on remarque dans la Massore prouvent que ses Auteurs n'ont pas voulu tromper. Ils n'ont fait que montrer les differens sens de chaque mot : ils ont mis à la marge de annotations, pour faire observer le inadvertances des copistes : ils on remarqué toutes les variantes : trè peu de leçons différentes font u sens opposé. 4. Les Juifs lisent au jourd'huy l'Ecriture comme nous 5. Quand il y auroit quelques faute dans le Texte Hebreu, il y reste as sez de choses non contestées pou être seules la regle suffisante de moeurs & de la Foy.

Au regard de l'invention de voyelles Hebraïques, 1. Soit qu'ell soit ancienne ou nouvelle, il est seu que les Juifs ne l'auroient jamais ap prouvée, si elle avoit changé le sen de l'Ecriture. 2. Les voyelles He braïques sont très anciennes dan l'usage : & s'il y a eû sur ce poin quelque chose de nouveau dans l suite, ce n'a été que pour la figur des lettres. 3. Les Massoretes exa

minent des mots qu'on lisoit avec la ponctuation des voyelles : ils ne sont donc pas les inventeurs des voyelles. 4. On a un Manuscrit incontestablement plus ancien que les Massoretes, & qui est néanmoins ponctué avec des voyelles. 5. Nul ancien Auteur Juif n'attribue la découverte de ces voyelles aux Massoretes. 6. L'usage en est aussi ancien que l'usage de la langue Hebraïque. 7. Les copies de l'Ecriture qui sont sans points prouvent qu'on cherchoit à diminuër la peine des Copistes en abregeant, mais elle ne prouvent rien de plus.

IV. Dissertation. Monsieur Heidegger croit que rien ne nous manque des saints Livres, ni pour le nombre, ni pour le contenu de chacun. Il appuïe son sentiment sur trois raisons. 1. Sur les promesses de Dieu. 2. sur ce que les saints Livres ont été en depost entre les mains des Officiers publics. 3. Sur ce que nos exemplaires ressemblent aux plus anciens dont on ait connoissance.

Il ne faut pas croire, dit l'Auteur,

que tous les ſaints Livres aïent été perdus au temps de la captivité de Babylone, ny qu'Eſdras ait été inſpiré de Dieu pour les écrire de nouveau. Eſdras forma ſeulement un Exemplaire ſur tous les Manuſcrits qu'avoit le peuple, & il ordonna du conſentement de toute la nation, qu'on regarderoit cet Exemplaire comme authentique. En effet ſi Eſdras avoit composé les Livres Saints, il ne les auroit pas écrits en pur Hebreu comme ils ſont, mais dans la langue où il a écrit le livre qui eſt inconteſtablement de luy. D'ailleurs on ne prouve nullement que les Juifs aïent perdu tous les exemplaires des ſaints Livres pendant la captivité de Babylone.

Mr. Heidegger, nie que les Juifs aïent rien changé dans le Canon de la Bible. Ils avoient, dit-il, d'autres livres qu'ils appelloient ſaints, & qu'ils croyoient venir de Dieu; mais il ne les regardoient pas comme des regles qu'ils fuſſent obligez de ſuivre.

L'Auteur ne trouve nulle difficulté au regard des Livres du Nouveau Teſtament. Il croit que le ſymbole,

qu'on appelle le symbole des Apôtres, n'est pas d'eux ; mais que c'est un petit Catechisme fait pour instruire ceux qui vouloient recevoir le Baptême : autrement, ajoûte-t'il, les Actes des Apôtres & les plus anciens des Peres en feroient mention. Mais de quels Pere entend-il parler ? Tertullien est un des plus anciens, & il fait mention * du symbole.

V. Dissertation. l'Ecriture suffit sans aucune autre regle. C'est l'ancien paradoxe des Protestans : Mr. Heidegger croit tellement l'avoir justifié en disant que la sainte Ecriture est parfaite, qu'il ne fait point difficulté d'appeller les Catholiques des Enthousiastes & des Trembleurs, parce qu'ils prétendent que les Conciles & les Papes ont le pouvoir d'expliquer le sens de l'Ecriture. Mais il auroit dû faire reflexion que ce reproche tomberoit sur les Protestans : que les Enthousiastes & les Trembleurs doivent leur naissance à la Reforme, c'est à dire à l'esprit particulier qui luy a servi

* *l. de Velandis Virgin. c. 1.*

de fondement : que c'eſt elle qui leur fournit des armes, & qu'elle n'en a point pour ſe défendre contre eux, ſi elle ne les emprunte de l'Egliſe Romaine, qui ſeule par ſes principes a dequoy condamner ces ennemis du bon ſens & de la Religion, ſans ſe condamner elle-même.

VI. Diſſertation. Il s'agit ici des parties de la Bible. Toute l'Ecriture eſt compriſe ſous le mot d'*Alliance*, ſelon Mr. Heidegger. L'Alliance eſt un pacte gratuit que Dieu fait avec le pecheur. Dieu promet de donner la grace par le mediateur ; & l'homme promet de ſe convertir avec le ſecours de la grace. Il n'y a proprement qu'une Alliance ; parceque l'Ancien & le Nouveau Teſtament ne different point eſſentiellement. Les Juifs étoient des eſclaves, & leur état étoit mêlangé d'ombres; mais il n'eſtoit pas deſtitué de la grace, comme quelques Théologiens ſe l'imaginent.

VII. Diſſertation. Mr. Heidegger prouve que les livres de l'Ancien Teſtament viennent de Dieu. La

plûpart de ses preuves ne sont gueres qu'une repetition de ce qu'il a déja dit dans la 1. Dissertation. Il ajoûte seulement que la version des Septante est une démonstration de l'antiquité de l'Ecriture. L'Auteur de l'Ecclesiastique, continuë-t'il, parle des livres des Prophetes comme d'un Ouvrage fort ancien; & Josephe au 1. livre contre Appion atteste la même chose. Il semble que Mr. Heiddeger n'a pas pris garde qu'en prouvant l'antiquité de l'Ecriture on ne prouve pas pour cela qu'elle soit divine.

C'est à Esdras selon luy qu'il faut attribuer quelques additions qu'on trouve au commencement, où a la fin des livres de l'Ecriture, & qui ne sont pas apparemment des Auteurs mêmes: par exemple, ce qui est dit de Moïse dans le Pentateuque, & ce qui est dit des Prophetes au commencement de leurs Propheties, ou l'on voit une espece d'abregé de leur vie. Mais, dit Mr. Heidegger, il faut bien se donner de garde de critiquer l'Ancien Testament, comme on critiqueroit

Homere, ainsi qu'à fait Mr. Simon. Il est faux que nous n'ayons qu'un abregé, où l'on ait compilé quelques faits & quelques miracles : & l'Auteur du livre *Cosri* sur lequel Mr. Simon s'appuye, ne suffit pas pour balancer la foule des Auteurs qui disent ou qui supposent qu'Esdras ne fit que former un manuscrit exact sur plusieurs exemplaires que les particuliers gardoient. Mr. Heidegger assure même que Mr. Simon fait dire à l'Auteur du *Cosri* beaucoup de choses ausquelles il ne pensa jamais.

C'est sans fondement, continue le Ministre, que Mr. Simon s'imagine que les Arabes & les Mahometans ont trouvé les points. Il met sur la scene un Omar qui ne fut jamais. Où a-t'il pris que les Juifs n'avoient point de Grammaire, avant que les Arabes Mahometans leur en eussent donné une? Eusebe & Theodoret démontrent le contraire. Surquoy s'appuye-t'il pour dire que les accens Hebreux sont de l'invention des Massoretes? Comment ose-t'il soupçonner, que la dir-

vision des livres n'est pas exacte, & qu'en copiant les membranes qui n'étoient pas fort en ordre, on a transporté des choses d'un endroit dans un autre? On conservoit les saints livres avec tant de soin qu'il n'y a nulle apparence qu'il y soit arrivé de si grands changemens &c.

Ce n'est pas à nous à répondre ici pour Mr. Simon, il est en état de le faire lui-même, il a toute la capacité qu'il faut pour cela : & on ne doute pas qu'il ne le fasse s'il juge que la critique du Ministre de Zurich en vaille la peine.

VIII. Dissertation. Mr. Heidegger revient à la charge contre Mr. Simon. Il ne peut pas souffrir que cet Auteur dise que dès le temps de Moïse, il y eût un corps de Scribes inspirez de Dieu pour déclarer au peuple les volontez du Ciel, pour les écrire, pour tenir des Registres des principales choses qui arrivoient, & pour retoucher de temps en temps les Ouvrages qu'on donnoit au peuple comme la parole de Dieu. Le Ministre Protestant soutient que le nouveau sentiment de

Mr. Simon n'est fondé ni sur la Tra-
dition, ni sur l'Ecriture; que le
septante Conseillers qui participe-
rent à l'esprit de Moïse pour parta-
ger ses soins, ne peuvent passer pou
les Scribes de Mr. Simon, n'ayan
reçû l'esprit de Prophetie que pou
un temps : que Dieu avoit défend
de rien ajoûter à la Loy & d'e
rien ôter. Avec cela Mr. Heidegge
est de si bonne foy qu'il cite deu
passages, l'un de Josephe livre 1
contre Appion, & l'autre du livr
Cosri, dont Mr. Simon se sert com
me d'autant de démonstrations pou
son sentiment : mais il les cite san
les refuter solidement.

I X. *Dissertation.* On examine que
est l'Auteur du Pentateuque, &
l'on conclut que c'est Moïse : parc
que Jesus-Christ & les Apôtres l
luy attribuent. On prouve que l
Pentateuque ne peut être un livr
supposé par Esdras. On refute le
objections que Hobbes, Spinos
forment contre ce saint livre. Mr
Heidegger retombe encore ici su
Mr. Simon, & prétend que ce
Theologien a eu tort de distinguer

les loix & les faits historiques du Pentateuque, pour attribuer les loix à Moïse, & le reste de l'Histoire à des Scribes.

X. Dissertation. Ce sont d'abord des preuves pour montrer que le Pentateuque est la parole de Dieu. Mr. Heidegger remarque fort bien qu'on ne peut dire que la Religion des Juifs fût la même que celle des Egyptiens; puisqu'on défend aux premiers dans l'Ecriture, d'imiter les seconds: *Secundum opus terræ Ægypti in qua habitastis ne feceritis.* (Lev. 18.) L'Auteur entre ensuite dans un grand détail pour refuter Hobbes & Spinosa en tous les points où ils attaquent le Pentateuque. Il montre que Spinosa ne prouve point que la création renferme une contradiction: qu'il fait de mauvaise foy le plan de la doctrine de Moïse: qu'il est ridicule d'attribuer le retardement du Soleil qui arriva du temps de Josué, à une reflexion & à une refraction de lumiere qui se seroit faite dans l'air épaissi de glace & de frimats; qu'il est évidemment faux que les Juifs

n'ayent eu nulle idée veritable d
Dieu : & que les miracles dans l
circonstances où ils sont arrivez n
demandassent pas une cause qu
fût audessus des loix de la nature.

XI. *Dissertation.* Le Théologie
de Zurich continuë de détruire le
objections de Spinosa contre les au
tres livres de l'ancien Testament
Josué, les Juges, les Rois &c. C
zele est loüable, mais il est outr
quand il prétend que Mr. Simo
n'est pas un véritable ennemi d
Spinosa, & qu'il pense comme lui
parce qu'il a osé dire que l'Ecritur
n'est qu'un extrait formé de plu
sieurs autres livres, & que le Tex
te Hebreu est plein de fautes. Mr
Simon reconnoît que la Traditio
jointe à l'Ecriture forme une re
gle de Foy divine & incontestable
peut on mieux se déclarer contr
Spinosa?

L'Auteur des Dissertations croi
que Matthieu Hillerus a trouvé l
secret du *Keri* & du *Chetib*, en disan
qu'Esdras inspiré de Dieu pour for
mer un Manuscrit parfait des saint
Livres, ne s'est pas servi exacte

ment dans tous les exemplaires des mêmes mots : & que cependant tous les mots forment le même ſens, ainſi que l'a démontré Hillerus dans neuf cens endroits differens de l'Ecriture.

Les trois dernieres Diſſertations ne contiennent rien de fort ſingulier. La premiere eſt un éloge de l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament. La ſeconde eſt un abregé des Actes des Apôtres. Dans la troiſiéme on donne la Chorographie de l'Egliſe de l'Ancien Teſtament : c'eſt à dire qu'on marque les lieux où demeurerent ſucceſſivement ceux qui paroiſſoient être la principale partie de l'Egliſe. La mort de Mr. Heidegger qui arriva lorſqu'il compoſoit ces dernieres Diſſertations l'a empêché apparemment d'y mettre la derniere main.

On a joint aux Diſſertations precedentes la vie de l'Auteur ; & voicy ſeulement ce que nous y avons trouvé de plus curieux par rapport aux gens de Lettres ; car nous ne jugeons pas à propos de relever icy ce qu'on y a meſlé de fauſſetez &

d'injures contre l'Eglise Romain
& les Princes Catholiques; c'est
le style ordinaire des Ecrivains Pro
testans. Pour nous nous somm
persuadez que la modération est
caractere d'un Ecrivain orthodox
& nous tâcherons de ne nous en élo
gner jamais.

Mr. Heidegger nâquit l'an 163
le 1. de Juillet dans un village pr
che de Zurich; & il est mort da
cette ville en 1697. le 9. de Noven
bre. Ses principales occupations o
été d'enseigner d'abord la lang
Hebraïque à Heidelberg; ensui
la Theologie & l'Histoire Eccl
siastique à Steinfurt, d'où le tumu
te de la guerre l'obligea de sort
en 1665. puis la Morale, & enfin
Theologie à Zurich. Il préfera c
employ à ceux qu'on lui offroit
Leyden & à Groningue. Outre s
Dissertations sur la Bible il a écr
l'Histoire des Patriarches, des Trai
tez sur les Pelerinages, sur la Pâqu
de Jesus-Christ, sur l'Immacul
Conception de la Vierge, sur la Re
lité: un livre pour consoler les H
guenots de France, l'Histoire de

Papauté, le Mystere de Babylone, le Tombeau du Concile de Trente, & un Corps de Théologie.

L'Historien de Mr. Heidegger en fait un Heros du parti Protestant, & il a été en effet un des plus grands adversaires qu'ait eû l'Eglise Romaine dans le dernier siécle. Le Cardinal Sfondrate n'étant encore qu'Abbé de S. Gal écrivit avec tant de succés contre cet Auteur, que ce fut une raison au Pape pour lui donner un Chapeau de Cardinal.

Il nous reste à parler des trois Dissertations qui sont la derniere partie de l'Ouvrage dont nous donnons l'extrait.

Dans la premiere & dans la seconde l'Auteur examine si l'on peut se sauver dans toutes les Religions; & il prouve contre les Tolerans ou indifferens en fait de Religion, que pour faire son salut il faut connoître non seulement le Createur de toutes choses, mais aussi le Redempteur des hommes. Il prétend que saint Justin dans sa seconde Apologie, & Clement Alexandrin au premier & au sixiéme livre de ses Stro-

mates ont parlé avec trop peu (précaution ſur cette matiere, en f veur de ceux qui avant le tems (J. C. vivoient ſelon la raiſon.

Dans la derniere Diſſertati Mr. Heidegger traitte de la Peſt Il l'écrivit l'an 1667. Lorſque peſte ravageoit l'Allemagne. Ce p tit Ouvrage eſt diviſé en deux pa ties ; la Theorie & la pratique. n'y traitte point la matiere en M decin ni en Philoſophe, mais e Theologien qui rapporte ce que l'E criture dit de la Peſte, & qui pro poſe enſuite quelques cas de con ſcience par rapport au ſujet.

La premiere partie où il expliqu les cauſes & les effets de la Peſte, n renferme rien qui puiſſe flatter l curioſité du Lecteur.

Dans la ſeconde il dit contre l Athées que non ſeulement les Fi delles, mais les Turcs, les Fanati ques, & les Anabaptiſtes reconnoi ſent la Peſte comme un fleau d Dieu : qu'on a tort d'attribuer c malheur aux prétendus Reformez puiſqu'avant leur ſéparation de l'E gliſe la Peſte a ravagé la terre : qu

le

les Sociniens,& même quelques Catholiques Polonois qui la regardent comme une marque de damnation dans ceux qui en sont frappez, sont dans l'erreur, &c.

La crainte qu'on a de gagner la Peste n'est pas condamnable, dit Mr. Heidegger: on peut fuir quand on n'est ni Pasteur, ni Magistrat, ni Pere, ni Mere. Un Pasteur ne peut refuser d'aller voir un malade qui le demande: & même dans quelques occasions il doit y aller sans être demandé. Les malades de leur côté sont obligez d'épargner autant qu'ils peuvent leurs Pasteurs & leurs amis. On ne doit pas cesser en temps de Peste de faire publiquement le service divin. Il ne faut point enterrer les pestiferez dans les Eglises, ny dans les Cimetieres. A propos de Cimetieres Mr. Heidegger fait une digression sur l'Origine & les progrés de la sepulture. Comme il étoit Professeur quand il fit cette Dissertation, il marque aussi ce que doivent faire les Ecoliers pendant les maladies contagieuses.

LETTRE DU R. P. MENESTR
à Mr. de Camps Abbé de Signy,
tenant l'explication d'une Me
de Jeanne d'Albret Reine de N
re mere du Roy Henry IV.

LA Medaille que l'on vous
née, Monsieur, quoy qu
est très-curieuse. Ell
derne, faite à l'occasion d'un ever
considerable de nôtre Histo
cependant elle ne se trouve,
la France Metallique; ni dan
cueil de Luckius, qui nous
les Medailles du seiziéme si
dans Mezeray, qui a inser
à propos dans son Histoir
Medailles tirées de la Fran
lique, qui sont imaginaire
n'ont jamais été vuës e
d'aucun metail. Celle-cy
traire fut un present de
Jeanne de Navarre aux O
l'armée des Reistres. Ap
du Prince de Condé Ch
guenots, cette Princess
Xaintes où elle étoit p
Tonnay - Charante r'a

du parti. Là presentant à l'armée son fils alors le Prince de Bearn, & depuis Henry IV. elle jura qu'elle n'abandonneroit jamais la cause commune.

Cependant l'armée des Reistres composée de sept mille cinq cens hommes, que le Duc d'Aumale n'avoit pu empêcher de passer à la Charité, s'avançoit sous la conduite du Duc des deux Ponts. Mais celui cy, qui étoit parti d'Allemagne avec la fievre quarte, mourut aux Cars, & laissa la conduite des Reistres à Mansfeld son Lieutenant.

La Reine de Navarre donna aux Chefs de cette armée des Medailles d'or, où d'un côté étoit son Portrait & celuy du Prince son fils, & au revers les figures que je vas expliquer. Elle donna aux moindres Officiers des Medailles d'argent, lesquelles avoient le même revers; & au lieu des portraits, l'Ecusson des Armoiries de la Princesse. Ces Armoiries sont parties avec celles d'Antoine de Bourbon Roy de Navarre son mary. Ainsi on voit au premier du parti, un écartelé de

Navarre & de Bourbon. La partition pour Jeanne d'Albret eſt coupée de trois pieces en chef, ſçavoir de Navarre, d'Albret & d'Arragon; & de quatre pieces en pointe: La premiere écartelée de Foix & de Bearn, la ſeconde écartelée d'Armagnac & de Rodez, la troiſiéme d'Evreux, & la quatriéme d'Arragon flanqué de Caſtille & de Leon; ſur le tout de Bigorre.

Jeanne de Navarre portoit ces quartiers comme fille unique & heritiere d'Henry Roy de Navarre II. du nom, Prince de Bearn, Comte de Foix & de Bigorre, & Sire d'Albret; & de Marguerite de Valois Ducheſſe de Berry, Doüairiere d'Alençon, & Comteſſe d'Armagnac.

Ces armoiries ont une couronne fermée, fleurdeliſée & fleuronnée, pour la diſtinguer de celle de nos Rois qui eſt ſeulement fleurdeliſée. Elles ſont accoſtées à droite d'une branche de laurier, & à gauche d'une main iſſante de la pointe de l'Ecu, & empoignant un ſceptre fleurdeliſé avec cette legende en deux cercles.

Le cercle interieur porte le nom & la qualité de la Princesse.

JEANNE P. LA G. DE D. ROYNE DE NAVARRE.

L'exterieur porte ces mots :

SEULE ET AVEC LES AUTRES POUR D. LE R. LES L. ET LA P.

Paroles qui unies ensemble faisoient ce sens : *Jeanne par la grace de Dieu Reine de Navarre, seule & avec les autres, pour Dieu, le Royaume, les Loix & la Paix.*

Le revers de cette Médaille explique le dessein que la Princesse proposoit à ceux à qui elle en faisoit present.

On y voit trois couronnes, ou guirlandes : l'une de deux palmes avec ces mots au dedans,

OU VICTOIRE ENTIERE.

L'autre d'une guirlande d'olivier avec ces mots,

OU PAIX ASSUREE.

La troisiéme de cyprés avec des armes & ces mots,

OU MORT HONNESTE

La Reine Jeanne marquoit par l[a]
aux Reîtres qu'ils devoient êtr[e]
resolus ou de vaincre absolument
où d'obtenir une paix durable pou[r]
le parti Huguenot, ou de mouri[r]
pour la cause commune.

Cette Médaille étoit une Médail
le muneraire, & comme une mar
que de Chevalerie. Car Messire Jo
seph de Suarez Evéque de Vaiso[n]
au chapitre 6. de son Traitté *de Nu
mismatis & Nummis Antiquis*, distin
gue trois sortes de Médailles. 1°. Le[s]
Monetaires, pour le commerce
2°. Les *Honoraires*, pour conserve[r]
la memoire des grands homme[s]
3°. Les *Muneraires*, pour les presen[s]
de chaînes d'or que font les Prince[s]
avec leurs Médailles pendantes d[e]
ces chaînes. *Imago Principum impres
sa fuit vario numismatum generi, mo
netario nimirum, bonorario, munera
rio.* Il est clair que la Médaille don[t]
il s'agit est de la derniere espece
aussi a-t'elle une boucle pour êtr[e]
attachée à une chaîne.

La main qui empoigne le scept[re]

rquoit la défense du Royaume :
nme une autre main tenant une
e sous la guirlande de cyprès,
rquoit aux Reistres qu'ils de-
ent mourir les armes à la main.
Voilà, Monsieur, ce qui regarde
plication de la Médaille de la
ine de Navarre. Mais puisque ces
tieres vous font plaisir, j'espére
is communiquer dans peu de tems
ample Traitté que j'acheve de
nposer, des Types & des Inscri-
ons des Médailles modernes ; Jet-
s, Mereaux, Missiles, & autres
ces métalliques, qui sont diver-
especes de Medailles que l'on
point encore distinguées. J'ex-
que dans ce Traitté les divers
tifs de ces Médailles, & la ma-
re d'ajuster leurs Types à nôtre
ligion, à nos usages politiques,
ils & militaires.

MEMOIRES DE DANNEMARK *contenant la Vie & le Regne de feu Christierne V. Roy de Dannemark & de Norvege &c. Avec une Relation exacte des differends qui regnent aujourd'huy entre les deux maisons de Dannemark & de Holstein-Gottorp traduit de l'Anglois.* A Utrecht. 1701. in 12. pagg. 242.

L'Auteur de ces Memoires prétend répondre à une Relation de Dannemark qui fut imprimée en 1692. & venger la memoire du Roy Christierne V. & de toute sa Cour de l'impression fâcheuse qu'on en avoit donnée dans cette Relation. Il n'a pas eu soin d'arranger tous les faits par ordre chronologique lorsqu'il auroit dû le faire, ni de marquer les dattes. Peut-être qu'une bonne partie de ces fautes doit tomber sur le Traducteur, dont le stile n'est pas trop châtié ni l'expression assez exacte. Quoiqu'il en soit, nous donnerons ici un abregé des choses principales qu'on trouve dans ce livre, par rapport à l'Histoire de

Dannemarck & aux differends des Rois de Dannemark avec les Ducs de Holstein-Gottorp.

La Réligion Chrétienne ne fût introduite dans le Dannemark que vers l'an 846. par Ansgarius Evêque de Bremen, & elle n'y fut solidement établie que prés de cent ans après, que l'Empereur Henri l'Oiselcur, qui obligea Gormo II. du nom Roy de Danemark après l'avoir vaincu, d'accorder à ses sujets le libre exercice du Christianisme. Le petit-fils de Gormo se rendit maître d'une partie de l'Angleterre : Canut le Grand son successeur en acheva la conquête, & fut Roy de Dannemarck, d'Angleterre & de Norvege. Canut partagea ces trois Royaumes entre ses trois fils, qu'il rendit par là moins puissans que lui-même n'avoit été.

Valdemar II. du nom marcha sur les traces de Canut le Grand, & prit le titre de Roy des Vandales avec celui de Roy de Dannemarck, après avoir conquis la Livonie, la Curlande, la Prusse, la Pomeranie, le Mekelbourg, le Holstein & plu-

ſieurs autres Provinces ; ce qui l
rendit un des plus puiſſans Prince
de ſon ſiécle. Mais ſes Succeſſeur
ne furent pas aſsès habiles pour con
ſerver ſes conquêtes. Ils ſe détrô
nerent les uns les autres, & affoibli
rent le Royaume par leurs diſſen
ſions; juſqu'à ce que Valdemar III
triompha de ſes ennemis, & uni
au Dannemarck les Provinces d
Schonen & de Gotlande. Il mari
ſa fille Marguerite à Hacquin Ro
de Norvege dont elle eut Olaus VI
Röy de Norvege & de Danne
marck, Prince de grande eſperance
qui mourut à la fleur de ſon âge
Marguerite ſa mere luy ſucceda &
joignit la Couronne de Suede à cel
les de Norvege & de Dannemarc
par un traitté qui ſe fit à Colma
en 1396.

L'Auteur de ces Memoires pré
tend que le Royaume de Danne
marck a été hereditaire juſqu'à l
mort de la Reyne Marguerite qu
arriva en 1412. & qu'il n'eſt deven
electif que par la trop grande auto
rité que ſe donna la Nobleſſe e
ce tems-là. D'autres croient qu'i

ne feroit pas trop difficile de prouver le contraire : mais il est certain que le pouvoir de la Noblesse augmenta beaucoup sous les premiers Rois de la famille d'Oldembourg qui regne encore aujourd'huy dans le Danemarck & dans le Holstein. Cette famille qui étoit déja très-illustre en Allemagne, & qui prétend tirer son origine du fameux Witikind Roy de Saxe, monta sur le trône en 1448.

Christierne I. un des plus illustres Princes de cette Maison se fit couronner Roy de Suede en 1458. & ayant rëüni au Dannemarck les Provinces de Stormar, de Wagern, de Ditmersen & le Comté de Holstein que l'Empereur érigea depuis en Duché, il prit les titres de Roi de Dannemarck, de Norvege, de Suede, des Goths & des Vandales, de Duc de Slefwick, de Holstein, de Stormar, de Wagern, de Ditmersen & de Comte d'Oldembourg & de Delmenhorst qu'il laissa à ses Successeurs qui les portent encore aujourd'hui, excepté le titre de Roi de Suede, que les Rois de Danne-

marck ont quitté depuis que cette Couronne a recommencé d'avoir ses Princes particuliers. Ce Roy reçût à Rome en 1474. l'Ordre de l'Elephant qu'il établit en Dannemarck, où il est encore aujourd'hui fort célébre : Il embellit l'Eglise Cathedrale de Roschild, & y bâtit une magnifique chapelle, qui sert depuis ce temps-là de sepulture aux Rois de Dannemarck ses Successeurs.

Christierne II. son petit fils perdit la Couronne de Suede par sa mauvaise conduite. Il se rendit même si odieux aux Danois qu'ils le déposerent, & mirent en sa place son oncle Frederic I. Ce Prince peu éclairé sur ses veritables interêts introduisit dans ses Etats la reformation de Luther, ce qui acheva de ruiner l'autorité Royalle. Car la Noblesse de Dannemarck qui s'étoit déja enrichie des dépoüilles de la Suede, envahit une partie des biens du Clergé, & devint par là plus puissante que le Roy même. Elle porta ses droits si loin, qu'elle s'attribua le pouvoir de nommer

les Magistrats des Villes & de posseder seule les terres du Royaume : les Roturiers ne pouvoient en joüir que par engagement, & étoient même obligez d'en offrir tous les ans la vente à la Noblesse par une proclamation publique.

Le Roy Christierne IV. qui commença à regner en 1588. voulut reformer ces abus : mais il eut de si fortes guerres à soutenir, tant du côté de l'Allemagne que du côté de la Suede, qu'il n'eut pas le tems d'executer ses projets. Il perdit même la Gotlande & quelques autres terres qu'il fut obligé de ceder aux Suedois par le Traitté qui fut conclu à Bosembro par la mediation de la France en 1645.

Son fils Frederic III. lui succeda en 1648. Ce Prince jaloux des progrés que Charles Gustave Roy de Suede faisoit en Pologne, luy déclara la guerre à la sollicitation des Hollandois, mais il ne la put soutenir. Charles Gustave entra dans le Dannemarck avec une puissante armée, il assiegea Copenhague Capitale du Royaume & la re-

duisit en peu de tems aux derniè-
res extremitez. Sa mort qui arriv
le 23. de Février 1660. l'empêch
de faire de plus grands progrés, &
sauva le Dannemarck , qui ced
quelque tems aprés à la Suede pa
un traitté les Provinces de Schonen
de Holland & de Blekingie, & qu
reconnut le Duc de Holstein Got
torps pour indépendant de la Cou
ronne de Dannemarck.

Comme on attribua tous ces mal
heurs à l'abus que la Noblesse fai
soit de son pouvoir , les Etats qu
s'assemblerent en ce temps-là cher
cherent les moyens de rétablir l
Royaume , & ils n'en trouveren
point de plus propre que de ren
dre la Couronne héréditaire dan
la famille Royalle. Le Clergé & l
peuple prirent cette résolution in
dependemment de la Noblesse , &
en firent la proposition au Roy
qui l'accepta aprés avoir obligé l
Noblesse d'y consentir . Frederi
reçût l'hommage des Senateurs &
de tout le corps du Royaume le 27
d'Octobre 1660. & mourut sur l
fin de l'année 1669.

Christierne V. son fils aîné, qui luy succeda, commença par fortifier ses places & par rétablir la discipline militaire parmi ses troupes. Quoy que la Princesse Emilie sa sœur eût épousé deux ans avant la mort de son pere, le Duc de Holstein-Gottorp, l'union n'en fut pas plus grande entre ces deux Princes. Les engagemens que le Duc prit avec la Suede donnerent de l'ombrage au Roy, qui se saisit des forteresses du Duc, & qui l'obligea de se demettre de sa Souveraineté par un traitté qui fut conclu à Rensbourg le 10. de Juillet 1675.

La Suede s'étant alors déclarée en faveur de la France, l'Electeur de Brandebourg, la Maison de Lunebourg, & l'Évêque de Munster formerent une ligue pour chasser les Suedois de l'Empire. Le Roy de Dannemarck y entra dans l'esperance de recouvrer les Provinces qu'il avoit perduës par la paix de 1660. Il prit Vismar en Allemagne, & se rendit maître d'Elsimbourg, de Landscroon, de Christianstad & de plusieurs autres Places dans le Schonen

& dans la Blekingie. Il auroit fait d
plus grandes conqueftes, fi la Fran
ce ne s'y fût oppofée, & ne l'eû
obligé auffi bien que fes autres A
liez de rendre à la Suede tout c
qu'ils luy avoient enlevé. Le traitt
fut conclu à Fontainebleau le 2. d
Septembre 1679.

Mais pour reprendre l'origine de
differends des Rois de Dannemarc
avec les Ducs de Holftein Gottorp
le Duché de Slefwic étoit un Fief d
la Couronne de Dannemarck ; & l
Comté de Holftein un Fief de l'Em
pire. Lors que Chriftierne I. mont
fur le Trône de Dannemark * l'u
& l'autre étoit poffedé par Adol
phe fon Oncle maternel, lequel étan
mort fans enfans en laiffa la poffef
fion à Chriftierne : celui-cy eftan
mort en 1481. la Reine fa femm
Dorothée de Brandebourg engage
les Etats de ces Fiefs à reconnoîtr
pour maître Frederic le cadet de fe
enfans. Les Etats ne pouvant tou-
tefois fe refoudre à faire tout le tort
à Jean qui étoit l'aîné, crurent con-
tenter les deux freres en partageant
entre eux également le Domaine : &

* *En 1449.*

c'est cette égalité & communauté perpetuelle de Souveraineté, *condominium*, qui a été dans la suite la source de tous les differends.

Jean laissa ses Royaumes à Christierne II. son fils, qui fut deposé; & Frederic son oncle se trouva le seul maître, tant des Royaumes, que des deux Fiefs qui furent par là réünis à la Couronne de Dannemarck. Il fit même un acte pour les en rendre inséparables: mais son fils Christierne III. les sépara encore, & rétablit le *condominium* en faveur de deux de ses freres, Jean qui mourut sans enfans, & Adolphe duquel est descendu la branche de Holstein-Gottorp.

Chacun des deux Souverains avoit ses Terres, & ses Cours inferieures de la Justice dont il étoit seul le Maître pour toutes les affaires particulieres; mais il y avoit une Cour superieure qui au nom de l'un & de l'autre Souverain conjointement, passoit tous les actes qui regardoient l'assemblée des Etats, la levée des subsides & le gouvernement general du pays. Ce rétablissement de

l'union est de l'an 1533. & fut renou
vellé en 1623. entre Christierne IV
Roy de Dannemarck & Frederi(
Duc de Holstein Gottorp.

Les choses furent assez tranquil
les, tandis que les Ducs de Hol.
stein se tinrent dans l'alliance de:
Rois de Dannemarck & vouluren
vivre de bonne intelligence ave(
eux; les differens s'accommodoien
à l'amiable selon la teneur des trait
tez de l'union & du *condominium*
Mais le Roy de Suede Charles Gus
tave ayant dessein de commence:
ses conquêtes par le Nord, déta-
cha Frederic Duc de Holstein Got
torp des interêts du Dannemarc
en prenant en mariage sa fill(
Edwige Eleonor.

Le Duc s'étant declaré neutr(
dans la guerre entre les deux Roi
de Suede & de Dannemarck, n(
laissa pas de favoriser tant qu'il pu
les armes Suedoises, & ne sauva pa
même assez les apparences pour jus
tifier honnêtement sa conduite
C'est ce que disent les Danois; ca:
les Ministres du Duc ont prétendu
que leur Maître avoit cedé à la ne-

cessité, & n'avoit pu sauver son païs que par une neutralité exacte. Mr. de Terlon qui étoit pour lors Ambassadeur de France auprés des deux Couronnes du Nord, paroît dans ses Memoires donner gain de cause aux Danois. La paix de Roschild se conclut à l'avantage du Duc; & il poussa si loin ses prétentions, en menaçant toûjours le Dannemarck des armes de la Suede dont il se sentoit appuyé, qu'enfin on le reconnut Souverain; sans préjudice neanmoins de l'ancienne union, qui devoit demeurer dans le même état de *condominium*.

Cela n'empêcha pas les Suedois de renouveller la guerre incontinent après; & les Danois prétendent que le Duc donna encore en cette occasion de nouvelles preuves de sa partialité pour la Suede. Mais après la mort du Duc Frederic, celle du Roy de Suede Charles Gustave, & la levée du siége de Copenhague, la paix se fit encore à peu-près aux mêmes conditions, & avec les mêmes avantages pour le jeune Duc de Holstein-Gottorp

Christierne Albert. Ce Prince ayant succedé à son pere en 1660. commença par faire avec la Suede un nouveau traitté, dont le Dannemarck n'avoit pas sujet d'être content. Le Roy de Dannemarck Frederic III. crut le gagner en luy donnant en mariage sa fille Frederique Emilie, ce fut en 1667. mais cela n'empêcha pas le Duc de chagriner le Dannemarck à toute occasion,

Le Roy Frederic mourut en 1670. & en 1674. le Duc renouvella l'alliance avec les Suedois. Ceux-cy se déclarerent pour luy dans les prétentions qu'il avoit sur la succession des païs d'Oldembourg & de Delmenhorst, contre le Duc de Holstein-Ploën, qui étoit maintenu par l'Empereur. Christierne V. Fils de Frederic trouva moyen de se saisir des forts du Duc suivant le traitté fait entre-eux à Rensbourg en 1675. le 10. de Juillet. Le Duc renonçoit par ce traitté à la Souveraineté qu'il avoit euë par celuy de Roschild & remettoit les choses sur l'ancien pied. Il a pré-

tendu depuis, qu'il n'avoit consenti à ce traitté que parce qu'il se trouva enfermé à Rensbourg & entre les mains du Roy de Danemarк; & il protesta de nullité un an & demi après. Les Danois apportent bien des raisons pour montrer que son consentement fut très-libre, & que la violence eut bien moins de part au traitté de Rensbourg qu'à celuy de Roschild.

Le Roy très-Chrêtien fit comprendre le Duc de Holstein-Gottorp dans le traitté de paix fait à Fontainebleau le 2. de Septembre 1679. & par le 4. & le 17. article de ce traitté, on rétablit le Duc en possession de ce que le traitté de Roschild luy avoit acquis, & en particulier de sa Souveraineté.

Le Danemarк peu content d'avoir perdu dans un moment tous ses avantages, chicana sur quelques articles du traitté de Fontainebleau, ce qui causa entre les deux Maisons de nouvelles broüilleries, qui furent enfin terminées par le traitté d'Altena en 1689. La bonne intelligence y fut rétablie par la genero-

lité que le Prince George de Dannemarck eut de ceder ses droits sur l'Isle de Fehmeren & dura jusqu'en 1695. que le Duc Christierne Albert mourut. Son fils Frederic prit alors de nouvelles alliances avec la Suede, & donna de nouveaux ombrages au Dannemarck.

L'Auteur des Memoires prétend que le Duc usurpa des droits contraires aux anciens usages du *condominium* ou communauté de domaine établie par differens actes qu'il rapporte. Mais les Ministres du Duc soutiennent que depuis qu'on l'a reconnu Souverain, on ne peut luy refuser le *jus armorum*, c'est-à-dire le droit de faire des levées & de bâtir des forteresses sans en demander l'agrément à personne. Les Danois répondent à cela que le droit de Souveraineté peut avoir ses bornes comme tous les autres, & qu'il ne faut pas l'étendre au de là des conditions ausquelles il a été cedé.

Les Médiateurs s'assemblerent à Pinnenberg pour empêcher ces deux Princes d'en venir à une rup-

pture ouverte : mais ces conferences n'eurent aucun ſuccés, & on en vint aux voyes de fait. Le Roy de Dannemark ſe rendit maître des principales places du Duc, & l'auroit entierement dépouillé de ſes Etats, ſi la Suede & la Hollande n'étoient venuës à ſon ſecours, & n'avoient obligé le Dannemark à terminer toutes ces conteſtations par le traitté de Trawendal.

L'Auteur rapporte pluſieurs pieces originales qui ſont plaiſir, & finit ſon ouvrage par le caractere du feu Roy de Dannemark Chriſtierne V. & des principaux *Miniſtres de ſa Cour.*

LETTRE DE MONSIEUR Blondel à un de ſes amis par laquelle il l'informe de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere aſſemblée publique de l'Academie Royalle des Sciences.

J'Ay fait ce que j'ay pu, Monſieur, pour ſatisfaire vôtre curioſité, ſur les points de Science qu'on a traitez, dans la derniere

aſſemblée publique de l'Academi Royale des Sciences. J'ay tâché d retenir les principales choſes, l plus fidellement qu'il m'a été poſſi ble. Si pourtant il ſe trouvoit quel que méconte dans ce que je vous é écris, ne vous en prenez qu'à moy Vous ſçavez qu'on n'eſt point tell ment le maître de ſa memoire que l'on puiſſe garentir de ne s'êtr trompé en rien, quelque attentio qu'on ait prêtée; ſur tout dans de matieres auſſi ſublimes, que celle à quoy s'appliquent ces ſçavan Academiciens. Quelquefois mêm la trop grande avidité de tout re cueillir, fait obſtacle à la vivacit de la memoire. On trouve tou beau, tout digne d'être retenu; & cependant l'on ne peut pas tout re tenir: de ſorte qu'on eſt dans u étrange embarras, pour ne rie omettre de conſiderable. Cette agi tation que j'ay experimentée, doi me ſervir d'excuſe, ſi j'ay fait quel ques fautes, & vous avez trop d'in dulgence, pour ne la pas rece voir.

Monſieur Caſſini fit l'ouvertur

d

de l'Assemblée par la lecture d'un Discours qui contenoit les observations qu'il a faites pendant son dernier voyage, dans le dessein de déterminer, d'un bout à l'autre de la France, le passage de la ligne Meridienne prise en un point de l'Observatoire de Paris. Dans la premiere partie de ce discours, il remonta jusques aux plus anciens Astronomes, & rapporta leurs opinions sur la rondeur spherique de la terre, & leurs methodes pour en connoître la dimension. Les deux plus célébres de ces methodes sont, celle d'Eratosthenes Cyrenéen, qui vivoit sous le regne de Ptolomée Evergetes Roy d'Egypte; & celle de Posidonius de Rhodes qui vivoit au temps du grand Pompée.

Monsieur Cassini, après avoir étendu fort au long les pratiques de ces deux Anciens : vint à celles des Modernes, de Jean Fernel, & de quelques autres; & proposa en dernier lieu celle de feu Mr. Picard de l'Academie Royale des Sciences, comme la plus exacte. Il parla ensuite de ses propres observations sur

le même ſujet, de l'uſage qu'il avc fait des éclipſes des Satellites de Jupiter, plus commodes que l éclipſes de Lune, en ce qu'ell ſont plus frequentes : & il dit qu ſes obſervations avoient été confi mées par de ſemblables faites à Chine. Il expoſa la pratique dont s'eſt ſervi, pour déterminer le paſſ ge de la Meridienne priſe, comr nous avons dit, en un point de l'o ſervatoire de Paris.

Par le moyen des triangles qu'i formez le long de ſa route & calc lez fort exactement, il a trouvé trace de cette Meridienne, & il marqué tous les lieux conſiderabl par où elle paſſe, depuis Paris, ju ques aux plus hautes montagnes d Pirenées, qui ſéparent le Rouſſill de la Catalogne. Entre ces mo tagnes il en a remarqué une d'u prodigieuſe hauteur ; car elle eſt 1440. toiſes. Mais une obſervati bien particuliere, c'eſt celle de l negalité des degrez du Meridi Terreſtre. En effet Mr. Caſſini trouvé qu'en avançant vers le M di, un degré ſurpaſſe l'autre d'u

huit centiéme partie, ce qui peut bien faire douter que la Terre soit exactement ronde.

A cette occasion il a raporté deux differens sentimens : l'un de Mrs. Huygens & Newton, & l'autre d'un Mathematicien de Strasbourg nommé Eisenschmidius. Les deux premiers veulent que la Terre soit aplatie au tour des Poles, ensorte qu'elle ait à peu prés la figure d'un fromage de Hollande ; ce qu'ils ont conclu, par une suite de Physique & d'Algebre, de la remarque qu'on a faite, qu'aux Isles du Cap-verd les Pendules de même longueur qu'en ces païs Septentrionaux ; font des vibrations considerablement plus lentes. Le troisiéme veut que la solidité de la Terre soit Elliptique, de sorte qu'elle s'allonge vers les Poles, & prenne la forme d'un œuf. Mr. Cassini a laissé la question indécise. Les Villes par où il a observé que passe le Meridien de Paris sont Dunquerque, Amiens, Aubigni, Bourges, Orilhac, Rhodez, Albi, Carcassone.

Monsieur l'Abbé Bignon, qui

après la lecture de chaque diſcours en fait une recapitulation ſi préciſe, & ſi nette, que l'Auteur même n'en donneroit pas un plus fidelle extrait; dit qu'on obſerveroit la trace du Meridien de Paris avec la même exactitude qu'on avoit commencé; non ſeulement d'un bout à l'autre de la France, mais même tout au tour du Monde; qu'il y avoit des perſonnes aſſez courageuſes pour entreprendre un voïage ſi penible; & que rien ne les retenoit que les mouvemens de la guerre qui s'allume. Il vouloit parler, comme il s'en eſt expliqué ſur la fin de la ſeance, de Mr. de Chaſel aſſocié de l'Acad. Royale des Sciences, & Profeſſeur d'Hydrographie à Marſeille; qui ayant déja fait pluſieurs voyages ſur la Mer Mediterranée, en qualité d'Ingenieur du Roy, & recueilli beaucoup d'obſervations, travaille à en faire une Carte très juſte, & très exacte, où il marquera juſqu'aux moüillages, & aux moindres particularitez.

Le ſecond Academicien qui parut ſur les rangs fut Mr. Boulduc.

Il examina les principes des Purgatifs, & commença par l'Ipecacuanha; ſur lequel il dit qu'il avoit travaillé pour l'adoucir, en tâchant de luy ôter ſa trop grande force Hemetique. Il aſſûra que tout violent qu'eſt ce remede, il n'eſt pas dangereux comme la Scamonée, & la Coloquinte, qui laiſſent toûjours des tranchées, & cauſent même quelquefois des Diſſenteries: au lieu que l'Ipecacuanha ne laiſſe aprés luy qu'une douce aſtriction. Il dit enſuite, qu'ayant remarqué que la force Hemetique de cette racine conſiſte dans ſes parties reſineuſes, il avoit cherché les moïens de l'en dépoüiller, & de ne luy laiſſer que ſes parties ſalines; qu'il s'étoit ſervi de l'eſprit de vin pour extraire les unes, & de l'eau de pluïe diſtillée pour tirer les autres; que depuis il avoit employé avec beaucoup de ſuccés, cet Ipecacuanha dépoüillé de ſes parties reſineuſes, pour guerir la Diſſenterie.

De l'Ipecacuanha Mr. Boulduc paſſa à l'Ellebore qui eſt un autre violent Hemetique. Il dit que le

nôtre n'étoit point different de celuy des Anciens; qu'il y en avoit de deux sortes, le blanc, & le noir; que le premier causoit même des convulsions mortelles, ce qui empeschoit qu'on ne le mît en usage; & qu'il n'avoit point encore travaillé dessus. Pour l'Ellebore noir, il fit remarquer que celuy qui vient par la voïe d'Angleterre, est plus foible que celuy qui croît sur les montagnes de Suisse: ce qui peut avoir été cause que les Medecins ont negligé ce remede.

Il fit ensuite le détail de ses operations sur cette racine. Il dit que l'ayant mise dans une cornuë, au feu de Reverbere, il en avoit tiré d'abord un esprit acide, ensuite un esprit huileux acide, en troisiéme lieu un esprit alcali, devenu violent par le mélange qu'on en avoit fait avec l'huile de Tartre; & enfin une huile fetide: que du *caput mortuum* il avoit eu par les lessives un sel fixe qui fermente avec les acides, comme en donnent toutes les plantes. Outre ces operations, il avoit tiré l'extrait de cette raci-

ne, avec l'esprit de vin pour en avoir les parties resineuses, & avec l'eau de pluye distillée pour en avoir les parties salines ; il avoit retiré très peu des premieres ; mais beaucoup des autres : ainsi il avertit que l'esprit de vin étoit inutile en pareil cas.

Comparant ensuite les effets de ces Purgatifs, il dit que les purement resineux purgeoient peu, & avec beaucoup d'irritation : Que les purement salins purgeoient par les urines : mais que les deux joints ensemble purgeoient fort bien ; Que c'est par cette raison, que les Medecins recourent au sel de Tartre, pour corriger les fâcheux effets des Purgatifs resineux ; mais que, si l'on avoit la precaution d'en tirer l'extrait par les dissolvans aqueux, plûtôt que par les sulphureux, on n'auroit plus besoin de ce correctif.

Mr. Morin donna ensuite un projet tout singulier d'un nouveau systême sur le passage de la boisson, & des urines. Il dit qu'ayant consideré l'extrême vitesse avec laquelle la boisson passe quelquefois, comme l'experimentent ceux qui prennent

les eaux, il avoit conjecturé qu'elle ne faisoit pas toûjours tout le chemin, que l'Anatomie nous montre qu'elle tient ordinairement ; & qu'ainsi il devoit y avoir une autre route plus courte, qu'on ne connoissoit point encore. Une forte preuve de sa conjecture, c'est que ceux qu'on purge avec de l'infusion de casse, en rendent en très peu de temps par les urines une teinture presqu'aussi noire que l'infusion qu'ils ont prise ; ce qui constamment n'arriveroit pas, si la boisson suivoit toûjours la voïe ordinaire. M. Morin a donc travaillé à découvrir quel peut être ce passage inconnu des urines, & il se flatte d'en être venu à bout.

Pour mieux faire entendre son nouveau systeme, il commença par expliquer l'usage de la boisson, qui est d'aider à la digestion, & de servir de vehicule au chile. Il dit que l'urine n'est autre chose que la boisson même, qui après avoir servi à cet usage, est poussée dehors plus ou moins chargée ; que ceux qui boivent beaucoup sans manger,

comme lorſqu'on prend des eaux, rendent les urines fort promptement & ſans couleur; qu'aucontraire ceux qui boivent peu en mangeant beaucoup, les rendent plus tard, & fort colorées, & qu'enfin ceux qui boivent & mangent abondamment, en rendent une partie d'abord, qui eſt peu colorée, & une autre plus tard, qui l'eſt beaucoup. Delà, & de ce qu'il avoit déja dit, il infera que la boiſſon, outre le paſſage ordinaire qu'elle a dans la veſſie par les veines emulgentes, les reins, les ureteres, s'en fait un autre par les pores de l'eſtomac, & de la veſſie. Il appella premieres urines celles qui paſſent par cette nouvelle voye, & ſecondes urines celles qui ſuivent la voye ordinaire.

Il prouva enſuite pas des experiences la poſſibilité de ce nouveau ſyſtême. Il dit qu'ayant detaché d'un corps mort le ventricule, & la veſſie, & les ayant emplis d'eau, elle ſortit entierement par les pores; que les ayant retournez & mis le dedans en dehors, l'eau s'écoula de même; & qu'enfin les ayant mis

dans l'eau, elle y rentra aisément. D'où il conclut que dans un corps vivant cela se devoit faire avec beaucoup plus de facilité, par la tension de l'estomac. Car, dit-il, l'aliment semblable à une éponge s'abreuve de la liqueur dans laquelle il nage, & gonfle l'estomac, qui pressant l'aliment à son tour, en exprime de la liqueur, & la contraint de se filtrer par ses pores. Avec cette pression, on n'a pas de peine à concevoir, que la boisson doit sortir plus aisément par les pores de l'estomac, que l'eau qu'on met dans un ventricule detaché d'un corps mort, & que cette liqueur rentrant dans la vessie forme les premieres urines. Il n'est pas moins évident que la pression n'est jamais assez forte pour chasser toute la liqueur de l'estomac; & qu'ainsi il en reste toûjours suffisamment pour charrier l'aliment & le chile: aprés quoi, sortant fort chargée, elle forme ce qu'on appelle les secondes urines.

Mr. Morin ajoûta que le passage de la boisson dans la capacité du

bas ventre ne causoit point d'hydropisie, parce que cette liqueur, aidée de la pression des parties qui l'environnent, trouvoit une entrée libre dans la vessie, & n'en trouvoit point dans les intestins, à cause de la pituite glaireuse qui les tapisse. La facilité de ce passage fait que les eaux minerales s'écoulent si promptement par les premieres voies & par les secondes; mais beaucoup plus par les premieres, lorsqu'il y a peu d'aliment. Car il s'écoule plus ou moins d'urine par les premieres voyes que par les secondes, à proportion de ce qu'on prend d'aliment, & du surplus de ce qu'il faut de boisson pour la digestion; eu égard encore à ce qui se dissipe par la transpiration.

Ce systeme ainsi établi, Mr. Morin rendit raison de deux phénomenes considerables.

Le premier est la differente couleur des urines qu'on rend en differens tems. Il dit que cela provient de ce que celles qui passent par les premieres voyes, ne sont que très-peu chargées; au lieu que

celles qui passent par les secondes, ayant servi de vehicule au chile, & circulé avec la masse du sang, sont chargées de sels volatils & sulphureux, & d'autres excremens du sang, & par consequent plus colorées.

Le deuxiéme phenomene est la couleur rousse, verdâtre, & quelque fois un peu noire de l'urine de ceux qui se font purgez avec de l'infusion de casse, cela vient, selon Monsieur Morin, de ce que cette teinture passe par les premieres voyes, comme on l'a experimenté dans le ventricule d'un homme mort; où cette liqueur passe à la verité plus lentement, & en moindre quantité, mais toûjours d'un roux verdâtre. Il en est de même de la teinture rouge qui prend l'urine, quand on a mangé des Beteraves; du violet brun qui s'y remarque quand on a bû des Eaux Minerales; de l'odeur de violette qui y reste, aprés avoir pris des pillules de terebentine; & de la puante odeur que lui donnent les asperges qu'on a mangées. Tout

cela vient de ce que les premieres urines se chargent de cette couleur, & de cette odeur dont elles ne sont dépoüillées par rien qui s'y mesle : au lieu que les secondes, qui charrient le chile & les alimens, n'ont d'autre couleur, ni d'autre odeur que celle qu'ont ordinairement les urines. Mr. Morin avertit à la fin qu'il avoit parlé en général & sans compter les exceptions ; & qu'il étoit prêt d'abandonner ce sentiment, dés qu'on lui feroit voir par de bonnes raisons qu'il n'est pas soutenable.

Enfin Mr. Marchand termina la seance par la lecture d'un discours sur la découverte d'un nouveau simple. Il commença par relever l'avantage que les Botanistes Modernes avoient sur les Anciens, en ce que ceux-cy, pendant l'espace de tant de siécles, n'avoient découvert tout au plus que 6000. plantes, & que ceux-là dans le dernier siécle en avoient découvert plus de 4000. entre autres d'excellens specifiques, comme l'Ipecacuanha & le Quinquina : au lieu que les An-

ciens ne connoissoient que quelques mauvais purgatifs, tels que la Scamonée, la Coloquinte & l'Ellebore.

La plante dont parloit Mr. Marchand n'est pas une des moins belles découvertes qu'on ait fait en ce genre. Le premier qui l'a mise en réputation est un Chirurgien Portugais, qui ayant passé plusieurs années dans le Bresil, y découvrit les vertus de cette plante ; puis étant revenu en Portugal dans le dessein d'en faire un gros commerce, en envoya des échantillons de tous côtez. Il la nommoit Iquetaia ; & ne lui attribuoit pas de moindres proprietez que celles de guerir l'Apoplexie, la Pleuresie, & les fiévres intermittentes.

Il y en ajoûtoit encore une qui, quoique plus singuliere, paroissoit neanmoins plus vraisemblable ; c'est que les feüilles de cette plante infusées avec le Séné, lui faisoient perdre ce qu'il a de si desagréable dans le goust & dans l'odeur, sans lui rien ôter de sa vertu purgative. Les échantillons que le Chirurgien Portugais

avoit envoyez, n'étoient pas en assez grande quantité pour les éprouver sur les maladies ausquelles il les disoit propres : mais il y en avoit suffisamment pour experimenter s'ils avoient la vertu de corriger le goût du Séné. On en mit donc infuser deux gros avec autant de Sené dans une chopine d'eau, & l'experience confirma la verité du fait.

Comme on étoit en peine de sçavoir quelle espece de plante ce pouvoit être, & qu'il étoit impossible de rien connoître à ses feüilles, tant le Chirurgien Portugais avoit eu soin de les découper menu ; Mr. Homberg, à qui on en avoit aussi envoyé, apperçût quelques graines sur l'eau, en les mettant infuser. Il recueillit ce qu'il put de ces graines, & les donna à Mr. Marchand, qui en sema: elles leverent, & pousserent une plante qu'il ne sera pas, Dieu merci, besoin d'aller chercher au Bresil, elle croît en Europe. Il ne faudra pas même sortir de la France ; bien plus on en trouve autour de Paris : c'est la *Scrofulaire Aquatique.*

Pour mieux s'en assûrer, on sema de la graine de nôtre Scrofulaire sur une couche, & de l'étrangere sur un autre: & on vit qu'elles n'avoient que quelques petites differences, qui provenoient de la difference même de la culture & du terroir. On éprouva aussi la vertu de nôtre Scrofulaire, & l'on trouva qu'elle emportoit comme l'autre, le goût & l'odeur du Séné.

Après ce recit, Mr. Marchand fit quelques réflexions sur cette découverte, d'où il conclut qu'il seroit plus à propos de travailler à connoître les remedes, qu'on a dans son païs, que de s'en aller courir toute la terre; pour rapporter avec beaucoup de peine & de frais ce qu'on auroit chez soy pour rien, si l'on avoit soin de l'y chercher. Il ajoûta qu'un sçavant Botaniste, après beaucoup de longs voyages, avoit reconnu qu'on pouvoit trouver en tous païs des remedes à tous les maux; & que s'étant appliqué à cette recherche, il avoit découvert un bon nombre de simples qu'on trouvoit communément, & qui

avoient de grandes proprietez, dont il avoit fait graver des planches : entre autre la plante nommée *Achillea montana Pena*, qui est devenuë recommandable par la vertu qu'elle a de soulager considerablement les Asthmatiques, étant fumée comme le Tabac. Ce sçavant Botaniste dont parloit Mr. Marchand étoit feu Mr. son pere, que par modestie il ne voulut pas nommer, mais que Monsieur l'Abbé Bignon par un éfet de cet amour qu'il porte aux Sciences, & aux Sçavans, nomma avec beaucoup d'éloge. Mr. Marchand finit son discours en conseillant aux Medecins de s'appliquer à connoître tout ce qui croît dans leur païs, avant que de songer à en sortir : il les avertit de ne rien négliger ; & qu'ils devoient même foüiller jusque dans les excremens des animaux, pour en tirer des remedes à nos maladies ; à l'exemple de Rulandus fameux Medecin de Ratisbonne, qui a fait une Pharmacopée exprés, où toutes les compositions sont differentes préparations d'excremens.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay pu faire pour vôtre service en cette rencontre. Je suis &c.

INTRODUCTION A LA VIE interieure & parfaite, tirée de l'Ecriture Sainte, de l'introduction à la vie dévote de Saint François de Sales, & de l'Imitation de Jesus-Christ. Avec des Réflexions pour en faciliter l'intelligence. Quatriéme édition augmentée de beaucoup. Par le Reverendissime Pere Innocent le Masson General des Chartreux. A Paris chez Antoine Dezalier ruë Saint Jacques 1701. Deux Tomes in 8°. 1. Tome pagg. 760. 2. Tome pagg. 703.

IL y a long-tems que cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois. Il s'est trouvé si fort au goût des personnes exercées dans les voïes de la vie interieure, qu'on en a déja fait quatre éditions. Cette derniere est considerablement augmentée. Feu Messire Jean d'Aranthon Evêque & Prince de Geneve, dans l'approbation qu'il donna à la

seconde Edition de ce livre, dit que le sentiment commun de tous ceux qui l'ont lû, est qu'on y apperçoit une sagesse toute celeste. Il ajoûte que celui qui l'a composé est plein lui-même de l'onction sacrée du Saint Esprit, qu'il répand sur les autres. En quoy il faut avoüer que ce vertueux Prélat a parfaitement exprimé le caractere de l'Auteur.

Le premier Tome comprend en cinquante trois leçons toutes les matieres qui peuvent servir à conduire une ame devote, jusqu'au plus haut degré de la vie interieure & parfaite. L'Auteur n'y dit rien de luy-même. Il y fait un Recueil des passages de l'Ecriture, qui ont rapport à la matiere qu'il propose : & il joint à ces passages les chapitres & les endroits de l'*Imitation de Jesus-Christ* & de l'*Introduction à la vie devote*, où les mêmes matieres sont traittées. Ce sont donc les Ecrivains sacrez, Saint François de Sales, & le pieux Auteur de l'Imitation de Jesus-Christ, qui parlent continuellement dans ce livre à quelques réflexions prés, que le R.

P. D. le Masson insere de temps en temps, pour éclaircir ou pour fortifier la pensée des Auteurs dont il rapporte le texte. Ainsi quelque sublime que soit la doctrine qu'on trouve dans tout ce volume, on est toûjours asseuré qu'elle est solide; & qu'on peut l'embrasser sans crainte d'être exposé au danger de s'égarer en marchant par des routes nouvelles.'

C'est l'Auteur même qui parle dans le second tome: mais il y parle toûjours conformément aux maximes & à la doctrine de Saint François de Sales, dont il a entierement pris l'esprit & imité le stile. Ce second volume est un recueil de treize petits traittez composez en divers temps & pour diverses personnes. Dans le premier, l'Auteur explique en quoy consiste la veritable vie spirituelle; dans le second, ce que c'est que le veritable amour. Le troisiéme est, sur la mortification: le quatriéme, sur la presence de Dieu: le cinquiéme, sur l'éxamen de conscience: le sixiéme, sur l'oraison interieure: le septiéme, sur

la paix de l'ame & le discernement de la verité: le huitiéme, sur l'humilité & l'aridité: le neuviéme, sur la maniere de se gouverner dans la tentation & dans l'affliction: le dixiéme, sur l'idée qu'on se doit former de la vie Religieuse: l'onziéme contient quarante meditations sur les moyens de faire bien le choix d'un état & d'en bien accomplir les devoirs: le doüziéme est sur la Profession Réligieuse & sur les retraites: le treiziéme a été fait pour l'instruction & la consolation d'une bonne ame sujette aux scrupules. Le stile de ces Traittez est simple; mais toûjours plein d'onction. On trouve par tout des instructions solides, des sentimens tendres & affectueux, & les traits d'une prudence consommée dans la direction des ames & dans les voyes de la vie interieure.

REPONSE A LA LETTRE de Mr. de l'Isle *touchant une Carte d'Espagne qu'il a faussement attribué à Mr. Nolin Geographe du Roy, dans les Memoires de Trevoux des mois de Septembre & Octobre 1701.*

SI Mr. de l'Isle avoit montré aux Auteurs des *Memoires* la Carte dont il est question, ayant autant d'équité qu'ils en ont, il est certain qu'ils auroient rejetté sa lettre, comme ils en ont desaprouvé le stile. En effet le titre seul de la Carte fait voir que je n'en suis pas l'Auteur. Car on y lit ces paroles, *dressée par le P. Coronelli Geographe, & corrigée & augmentée par le sieur de Tillemont.* Peut-on se persuader aprés cela que Mr. de l'Isle ait été dans la bonne foy, lorsqu'il m'a attribué cette Carte, & qu'il m'a fait à ce sujet des reproches si sanglans ?

Le R. P. Coronelli, qui me devoit livrer plusieurs desseins dont cette Carte faisoit partie, l'avoit composée dés l'an 1680, sur les mê-

mes mesures du Globe de 23. pieds & demi de diametre qu'il a fait pour le Roy, par l'ordre de Mr. le Cardinal d'Estrées. Messieurs de l'Academie Royalle des Sciences n'avoient pas encore alors communiqué au public les belles découvertes qu'ils ont faites par leurs sçavantes Observations sur les longitudes & les latitudes; & par consequent Mr. de l'Isle a tort de faire un parallele de cette carte avec celle qu'il vient de composer sur ces nouvelles Observations.

Je laisse au P. Coronelli Auteur de la Carte le soin de se défendre contre Mr. de l'Isle, de tout ce qu'il avance contre luy: cela ne me regarde point. Mais je ne puis me dispenser de faire remarquer ici que Mr. de l'Isle a eu un peu trop de demangeaison de faire connoître ses Ouvrages, puisqu'il le fait aux dépens de la réputation des autres; & qu'on ne sçauroit faire grand fond sur ce que dit un homme, qui n'apperçoit pas sa condamnation dans le titre même de l'ouvrage qu'il se propose de critiquer.

Mr. de l'Isle a dit que ce qui l'avoit engagé à écrire durement contre moy, c'étoit le stile de ma derniere réponse contre lui, qui a paru dans le Journal des Sçavans de Paris du 19. Juillet 1700. Mais premierément, quand il me seroit échappé quelque chose de dur en écrivant contre Mr. de l'Isle, il n'auroit pas droit de m'imputer un Ouvrage que je n'ay pas fait, pour avoir lieu de me dire des duretez. Secondement, je n'ay employé contre luy d'expressions un peu fortes, que celles que j'ay prises des lettres qu'il avoit données contre moy dans quelques Journaux precedens. Au reste il semble par ces lettres que Mr. de l'Isle se veuille attribuer à luy seul le droit de faire des Cartes, comme si les lumieres que Messieurs de l'Academie Royale des Sciences ont données au public, n'étoient pas pour tout le monde. En effet, ce qui l'a extrémement chagriné contre moi, ç'a été de voir que je m'en fusse servi avant luy, & que ma grande Mappemonde eût paru plus de cinq ou

six

six mois avant qu'il eût fait paroître aucun ouvrage.

A l'égard du procés que Mr. de l'Isle fait à la memoire de Mr. de Tralage, il est clair qu'il le fait injustement ; puisque Mr. de Tralage n'a non plus que moi aucune part à la Carte dont il s'agit.

Je ne puis croire que Mr. de l'Isle ait assez peu de modestie, pour se persuader que ses ouvrages soient sans défauts. Persuadé donc qu'il se rend justice là-dessus, je veux bien lui épargner icy la critique de sa Carte. Je ne laisseray pas, lorsque le temps me le permettra, de faire sur ce sujet quelques observations que je lui communiqueray en particulier, pour ne lui pas nuire dans le public: car c'est ainsi qu'on en doit user lorsqu'on agit par un veritable principe de charité.

J'ay donné depuis peu quelques ouvrages qui ont rapport aux affaires d'Italie, que j'ay intitulez, *le Theatre de la guerre en Italie*. Je viens de donner la Carte du *Royaume de Naples*, que j'ay dediée au Roy d'Espagne ; & j'y ay joint une di-

vision geographique & historique, qui donne une intelligence parfaite de ce Royaume, non seulement pour ce qui a rapport à la Geographie, mais encore pour la nature du païs & de ce qu'il produit, les mœurs de ses peuples, les dignitez & prerogatives des Villes, & les revolutions qui y sont arrivées : enfin je finis par le bon ordre qu'y a établi le nouveau Roy qui le gouverne aujourd'hui. Je croy mieux employer mon tems à cela que je ne ferois à critiquer les ouvrages des autres.

NAUDÆANA ET PATINIANA, *ou singularitez remarquables prises des conversations de Messieurs Naudé & Patin. A Paris chez Florentin & Pierre de Laulne, ruë S. Jacques, à l'Empereur & au Lion d'or.* 1701. *in* 12. *pagg.* 238.

CE sont deux noms fort connus dans la Litterature que ceux de *Naudé* & de *Patin*, & capables d'exciter la curiosité du Public pour cet Ouvrage.

Guy Patin nâquit à Houdan prés
: Beauvais l'an 1602. Il étudia en
edecine à Paris; & c'est alors
ı'il lia avec Mr. Naudé une amitié,
ıi fut à l'épreuve de tout ce qui
:ut diminuër, ou alterer les ami-
ez ordinaires. Quelques progrés
ı'il eût fait dans ses études de
edecine, n'ayant pas de quoy se
ire passer Docteur, il fut réduit à
re Correcteur d'Imprimerie. Mr.
iolan celebre Medecin, ayant con-
ı le merite de M. Patin, le produisit
ıns le monde; & celui-cy, s'ac-
ıit en effet tant de reputation,
'il obtint une Chaire de Profes-
r en Medecine au College Royal.
manieres de parler trop naïves
trop libres semblerent autoriser
x qui vouloient le rendre sus-
de libertinage. Il eut deux fils
ui donnerent peu de satisfac-
le second fut même obligé de
du Royaume; & il est mort
4. à Padouë, fort estimé pour
ıbileté dans la Medecine &
connoissance des Medailles.
graces domestiques rendirent
'atin la vie ennuyeuse & la

mort supportable. Il mourut l'a
1672. âgé de 70. ans.

Gabriel Naudé nâquit à Par
l'an 1600. le 1. de Février. En 162
il fit un voyage en Italie, au retou
duquel il imprima son Apologi
pour les grands personnages fauss
ment soupçonnez de Magie. Il al
à Rome en 1630. avec le Cardin
Bagni, où il a été 12. ans. Il revi
à Paris en 1642. & fut fait Biblic
thequaire du Cardinal Mazari
Mais venons à l'Ouvrage qui rega
de ces deux Auteurs.

Chacun sçait qu'ils disoient a
sez l'un & l'autre ce qu'ils pensoien
& quelquefois trop franchemen
Celui qui donne ce Recueil avou
même que dans leurs Ouvrages
raillerie est un peu forte, & qu'o
ne prendra pas pour certains de
faits sur lesquels ils ont répand
trop d'aigreur : mais que l'on s
contentera d'en loüer les pensée
& le tour. C'est dequoi chacun ju
gera selon son goût.

Ceux qui aiment à sçavoir le
moindres particularitez de la vi
des gens de Lettres, en trouveron

icy plusieurs, & même quelques-uns assez peu connus. Il y en a qui sont un peu plus propres à contenter la curiosité : par exemple ce qu'on rapporte que Fracastor vint au monde sans bouche, & qu'un Chirurgien lui sépara les levres avec un rasoir. Surquoi Jules Scaliger fit ces deux vers :

Os Fracastorio nascenti defuit : ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.

Il se trouve d'autres remarques [u]tiles dans ce recueil, pourveû cependant que les faits en soient bien [j]ustifiez. Car il ne faut pas croire [lé]gerement le mal qui a été dit par [le]s hommes illustres soit anciens [soi]t modernes, c'est l'avis que donne M. Patin luy-même par ce vers [qu']on raporte de lui :

[M]agni sæpe viri mendacia magna loquuntur.

[Av]ec cette précaution nous pou[vons] extraire icy ce que dit M. Patin [du] de Guise né en 1614. & mort [166]4. qu'il manqua l'affaire de

Naples pour avoir aimé une Dan
qui le vendit aux Eſpagnols; & c
Pape Gregoire VII. qu'il fit bri
ler les Ouvrages de Varron. Il ne fa
droit pas une moindre circonſpe
tion pour croire ce qu'il dit enco
des Religieuſes de Loudun que le
affaire étoit une fourberie menag
par un certain homme.

Un autre fait ſingulier, & qu
y a moins de danger à croire, c'e
ce qu'il rapporte d'une fille non
mée *Morella*, de Barcelonne, R
ligieuſe à Lion du vivant de Mr. P
tin. Elle étoit très-ſçavante dés l'â
de 17. ans, & alloit diſputer av
ſon habit de Cordeliere au Colle
des Jeſuites. Son pere ayant é
contraint de ſortir de ſon païs po
un meurtre qu'il avoit commis
fit étudier ſa fille à deſſein d'en fa
re un preſent à la Reine d'Eſpagn
& d'obtenir ſa grace, par ce moye

Un autre fait plus édifiant que
reſte eſt celui qu'on rappor
du fameux des Barreaux, homn
d'ailleurs qui ne paroit pas tre
propre à donner bonne édificatio
Il étoit né à Paris en 1602. fils d'u

maître des Requêtes, & petit fils d'un Controlleur general des Finances sous Henri III. & Henry IV. & lui même étoit Conseiller au Parlement de Paris. Quelques pernicieux que fussent ses exemples, il en donnoit quelques fois de bons, témoin celui-cy. Etant las de travailler à un procés dont il étoit le Rapporteur, il fit venir les parties chez lui, paya de son argent au Demandeur la somme qu'il prétendoit lui être deuë, jetta les papiers au feu, & renvoya ainsi les plaideurs.

L'INFAILLIBILITE' DE L'EGLIS dans tous les Articles de sa Doctrin touchant la Foy & les Mœurs. Pou servir de réponse au Livre de M. Ma sius Docteur & Professeur en Theolo gie à Copenhague, intitulé Défen se de la Religion Lutherienn contre les Docteurs de l'Eglis Romaine. Par Leonor Antoine Lan gevin Docteur de Sorbonne. A Pa ris chez Loüis Roulland, rue S Jacques vis à vis S. Yves, à S. Loüi & aux armes de la Reine 1701. i 12. 1. vol. pagg. 642. 2. volum pagg. 677.

APrès que l'Auteur a fait voi ce qu'on doit entendre préci sément par ce terme, *l'Infallibilité d l'Eglise*, il entreprend de prouve quatre choses qui font le sujet de quatre parties de cet Ouvrage. 1. Qu la Doctrine de l'Eglise ne peut chan ger de quelque maniere que ce soi 2. Que nulle cause n'est capable d produire le changement de Doctri ne dans l'Eglise. 3. Qu'on ne peu trouver aucun temps où cela soit ar

rivé. 4. Que la Doctrine contraire à celle de l'Eglise a toûjours été detestée & anathematisée. L'Auteur conclut de là que l'Eglise est vrayement infaillible, & que les Heretiques donnent un sens faux & illusoire aux passages de l'Ecriture qui établissent cette verité.

Pour prouver la premiere partie Mr. Langevin remarque, qu'un changement se peut faire subitement ou successivement. Comme le changement subit de Doctrine dans toute l'Eglise est visiblement impossible, l'Auteur insiste peu sur ce point. Pour le changement successif, on peut le considerer par rapport à l'état Politique & Ecclesiastique. Or on fait voir icy que de quelque côté qu'on regarde ce changement, il n'a pu se faire en aucune sorte.

Les Hérétiques prétendent que tous ces changemens qu'ils imputent à l'Eglise se sont faits insensiblement; parce qu'ils ne peuvent produire dans toute l'antiquité aucuns monumens qui en fassent appercevoir le moindre vestige. Le Docteur fait donc voir encore dans ce progrés

inſenſible beaucoup de nouvelles contradictions.

Mr. Langevin examine enſuite ce prétendu changement, en le comparant avec quelques autres, qu'on dit être arrivez dans la Synagogue par les fauſſes traditions des Phariſiens, & dans l'Egliſe au regard de la Diſcipline : il montre les abſurditez de ces comparaiſons, qui lui donnent lieu de découvrir encore pluſieurs nouveaux endroits par où repugne le changement dont il s'agit. Mais dans quel ſujet reſide l'eſprit d'infaillibilité qu'on attribue à l'Egliſe ? C'eſt ce que le Docteur explique à Mr. Jurieu à la fin de ſa premiere partie.

Dans la ſeconde, il rapporte les cauſes generales & particulieres auſquelles les Reformateurs attribuent le changement qu'ils ſuppoſent être arrivé dans la Doctrine de l'Egliſe, il examine toutes ces cauſes, & il démontre qu'il n'y en a pas une ſeule qui ait pu produire ce changement. Il conclut de là que ce changement ne peut être que du côté des Hérétiques faiſant voir que la cor-

ruption des mœurs a alteré en eux la pureté de la foy.

Mr. Langevin combat icy ceux des Sectaires, qui ne pouvant nier l'infaillibilité de l'Eglise se sont retranchez à dire qu'elle étoit au moins devenuë invisible.

Dans la troisiéme partie on fait la discussion du Systeme des Protestans touchant les Epoques qu'ils marquent communément pour tant de changemens qu'ils imputent à l'Eglise ; & on fait voir que tout ce qu'il avance sur ce sujet n'a nulle vraisemblance. On ne sçauroit donc trouver aucun temps ou ces prétendus changemens soient arrivez ; puisque les ennemis de l'Eglise n'ont encore pu rien découvrir dans tous les siecles passez qui appuye leurs pretentions.

Dans la quatriéme partie, on montre que toutes les erreurs des Lutheriens ont été condamnées longtemps avant que Luther fût au monde ; & la plus grande partie même dans les siecles, où ils avoüent que la Foy étoit pure & sans alteration. Cela prouve clairement que l'Egli-

se se conduit toûjours par le même esprit, & que ses sentimens ont toûjours été les mêmes ; puisqu'elle condamne ce qu'elle a toûjours condamné, & approuve ce qu'elle a toûjours approuvé.

On fait voir cependant que les Reformateurs ne peuvent tirer aucun avantage de l'antiquité de ces erreurs, & encore moins de la diversité des Sectes qui se sont élevées contre l'Eglise. On infere au contraire que cette doctrine renouvellée par divers Heresiarques, & en particulier par Luther, ne peut venir que du Pere du mensonge. L'Auteur à cette occasion fait voir par des témoignages certains de l'Histoire, l'étroite liaison que Luther eut toûjours avec le Diable : & il rapporte entre autres choses leur fameuse dispute sur la Messe avec des notes qu'il a faites dessus.

Mais les Reformateurs ne pourroient-ils point faire une Tradition de leurs erreurs qui ont été renouvellées de tems en tems ? Mr. Langevin fait voir que cela est impos-

sible : & il démontre même que de toutes les Sectes dans lesquelles ils ont puisé leurs heresies, il n'y en a pas une seule à qui ils eussent pu s'unir, sans changer les points les plus fondamentaux de leur Creance. Leur Secte, malgré l'antiquité de ses erreurs, est donc toute nouvelle, & chargée d'autant d'anathêmes qu'elle comprend d'heresies & d'impietez.

L'Auteur finit son ouvrage par une courte recapitulation de ce qu'on a dit, & qu'il réduit de la sorte.

L'Eglise est infaillible dans tous " les points de la doctrine touchant " la Foy & les moeurs.

C'est la Proposition de Mr. Langevin qu'il prouve ainsi.

Une doctrine est immuable, qui " ne peut changer en quelque manie- " re qu'on puisse se l'imaginer: qui ne " peut avoir aucunes causes de chan- " gement: qui n'a jamais changé en " aucun article, malgré tous les arti- " fices dont le Demon s'est servi pour " la faire changer ; & qui a toûjours " triomphé des erreurs qu'on a vou- "

„ lu lui opposer. Voilà ce qu'on ap-
„ pelle la majeure.
„ Or la doctrine de l'Eglise ne
„ peut changer en quelque maniere
„ qu'on puisse se l'imaginer ; rien
„ n'est capable dans le monde de
„ produire un tel effet ; on ne peut
„ trouver aucun tems où cela soit
„ arrivé ; & la doctrine contraire
„ a toûjours été detestée & anathe-
„ matisée ; de sorte que celle de l'E-
„ glise a toujours triomphé des er-
„ reurs qu'on a voulu lui opposer.
„ Il ne reste plus, pour achever
„ nôtre démonstration, qu'à tirer
„ la conclusion. Elle est naturelle
„ & directe, & s'exprime en ces ter-
„ mes : *Donc la doctrine de l'Eglise*
„ *touchant la Foi & les mœurs, est im-*
„ *muable.* Et c'est en cela que con-
„ siste l'infaillibilité de cette Eglise,
„ que nous avons entrepris de dé-
„ montrer dans cet Ouvrage.

Comme nous avons sujet de croire que cet extrait nous vient de l'Auteur même, nous n'avons pas pris la liberté d'y rien changer pour la substance des choses, non plus qu'à ce qui suit, que nous avons

trouvé au bout de l'extrait.

Le livre de Mr Langevin est rempli d'un grand nombre de points de l'Histoire Ecclesiastique, de remarques sçavantes tirées des Peres & des Conciles touchant la Foy & la Discipline Ecclesiastique, de raisonnemens solides & de reflexions importantes sur l'œconomie & le gouvernement de l'Eglise. Il nous fournit des moyens propres pour convaincre toutes sortes d'Hérétiques, dans les siecles à venir aussi bien que dans le siecle present. Car l'infaillibilité de l'Eglise étant démontrée, il n'y a point d'hérésie ni de schisme qui ne tombe, sans entrer dans la discussion d'aucun article de controverse en particulier. Ainsi l'on ne peut douter, que cet Ouvrage ne soit d'une grande utilité pour ramener les Hérétiques à la Foy & pour y affermir & édifier les veritables Fidelles.

LUZ DE LA VERDAD: EN que se enseña a Lucinda, y de baxo de su nombre a todas las almas &c. Compuso le Fray Antonio de Fuente la Peña Capuchino. En Madrid, en la imprenta de Lorenzo Garzia. In 16. pagg. 600. *C'est-à-dire, La lumiere de la verité, où l'on apprend à Lucinde & sous son nom à toutes les ames &c. Par le R. P. Antoine de la Fuente la Peña Capucin. A Madrit chez Laurent Garzia in 16. pagg. 600.*

LE R. Pere de la Fuente Capucin est un Religieux de grande consideration dans toute l'Espagne. Il est frere de Dom Emmanuel Arias, qui est pourveu de la charge de President du Conseil souverain de Castille, la premiere de tout le Royaume. Dailleurs ce Pere a déja donné au public divers Ouvrages, qui en ont été très-bien reçûs; comme un livre des *perfections divines*, qui est très-estimé: un autre Ouvrage de Philosophie, qui renferme un grand nombre d'experien-

ces très-curieuses, & plusieurs choses concernant l'Histoire naturelle. Voicy ce qui luy a donné occasion de faire paroître celuy-cy.

Les faux Mystiques de ces derniers temps, pour faire glisser en Espagne leur pernicieuse doctrine, y ont fait courir divers écrits, dans lesquels ils enseignent que les plus grands pecheurs peuvent d'abord embrasser la vie contemplative, sans avoir auparavant passé par les travaux de la penitence, & sans s'être exercez dans la pratique des vertus. Les écrits où ces maximes étoient debitées, ont été d'abord combatus par d'autres écrits, où l'on donnoit dans les excés contraires. On y soûtenoit que la contemplation est inutile, & que personne ne doit s'y addonner.

Le R.P. Antoine de la Fuente la Peña Auteur du livre dont on donne icy l'extrait, attaque également ces deux erreurs. Il prouve d'abord que les Commençans doivent longtemps s'exercer dans la vie active. Il fait voir ensuite qu'on ne doit pas interdire la contemplation generale-

ment à tout le monde : qu'il y a des personnes que Dieu y appelle. Enfin il tâche de donner des regles pour connoître quand & en quel cas une ame peut se croire appellée à cette voye sublime & élevée. Au reste le Pere de la Fuente n'a rien omis de ce qui pouvoit rendre son livre solide & utile. Il n'avance rien qu'il n'appuye sur des passages de l'Ecriture & des Peres ; & afin de rendre son Ouvrage plus intelligible, il l'a composé en forme de Dialogues, dans lesquels l'ame qui aspire à la perfection interroge son Directeur, luy propose ses doutes, & en reçoit les éclaircissemens necessaires.

SALMANTINÆ LECTURÆ à R. P. Mag. Fr. Joanne de Volibar sacri ordinis Prædicatorum Theologo, & in Salmanticensi Academia Antecessore primario &c. *Leçons du R. P. Maître François de Volibar Theologien de l'Ordre de S. Dominique, & premier Professeur dans l'Université de Salamanque; où il explique les questions principales, & dont on dispute le plus ordinairement dans l'Ecole des Thomistes. A Salamanque chez Eugene Antoine Garcia* 1701. 2. *tom. in fol.* 1. *tom. pagg.* 700. 2. *tom. pagg.* 769.

IL ne paroît pas que le P. Jean de Volibar ait eu dessein de faire imprimer cet Ouvrage. Ce ne sont que ses leçons de Theologie, telles qu'il les a dictées dans les écoles de l'Université de Salamanque, où il occupoit la premiere chaire de Théologie, & où il a enseigné pendant plus de 20. ans, avec un très-grand succés. Il y étoit dans une si grande estime, qu'aprés sa mort

ſes diſciples ont demandé avec empreſſement qu'on fiſt imprimer les écrits de leur Maître. Les Peres Dominicains du College de S. Etienne de Salamanque ſe ſont chargez du ſoin de cette impreſſion. Ils ont aſſemblé en un corps tout ce qu'ils ont pu ramaſſer des écrits de leur Confrere : & ont mieux aimé laiſſer quelques endroits imparfaits, que d'y faire le moindre changement.

L'ouvrage ne contient preſque que les matieres de Theologie, ſur leſquelles les Thomiſtes ont des ſentimens differens de ceux des autres Theologiens. On l'a diviſé en deux tomes. Le premier contient ſix traittez : un ſur la viſion de Dieu : deux ſur la ſcience de Dieu : un ſur ſa volonté : un ſur ſa providence au regard de nos actions, & ſur la maniere d'accorder cette providence avec nôtre liberté : un autre enfin ſur le volontaire & l'involontaire. Il eſt parlé dans le ſecond tome de la bonté & de la malice des actions, de la grace de Dieu, de la Juſtification, de l'Eſperance

la seconde des vertus Theologales, de la grace de Jesus-Christ, de son impeccabilité & de son merite.

On voit assez que ces divers traittez ne sont point un cours entier de Theologie. Ce sont des morceaux détachez que l'Auteur a plus travaillez, & sur lesquels il s'est étendu davantage.

FIN.

AVIS.

On avertit que l'on donnera à l'avenir ces Memoires tous les mois.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Janvier 1702.

Histoire Critique des Pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples & embarassé les sçavans avec la methode & les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. p. 3

Le Protestant scrupuleux ou éclaircissement du 4. Chapitre de la Madonna. p. 16

Recueil de plusieurs pieces d'éloquence & de poësie presentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année 1701 avec plusieurs discours prononcez dans l'Academie en differentes occasions. p. 20

Suite de la Rhetorique du R. P. Lami Prêtre de l'Oratoire. p. 34

Epist. S. Judæ explicata à Samuele Szattmar &c. *Explication de l'Epître de S. Jude par Samuel Szattmar Nemethi, &c.* p. 51

Methode facile pour apprendre l'Histoire de la Republique de Hollande. p. 67

Grammaire & Dictionaire François & Espagnol par M. de Maunori. p.69

Syntagma variarum Dissertationum rariorum quas viri Doctissimi superiore sæculo elucubrarunt. Ex musæo Jo. Georg. Grævii. *C'est à dire, Recueil de plusieurs Dissertations tirées de la Bibliotheque de Mr. Grævius.* p.73

Notitia Orbis antiqui sive Geographia plenior &c. *C'est à dire la Geographie ancienne par Mr. Christophle Cellarius.* p.78

Joan. Henr. Heideggeri SS. Theol. Doct. & in Schola Tigurina Professſ. exercitationes Biblicæ &c. *C'est à dire, Essais sur la Bible par Jean Henri Heidegger Docteur opposez à Cappel, Simon & Spinosa.* p.103

Lettre du Pere Menetrier à Mr. de Camp Abbé de Signi contenant l'explication d'une medaille de Jeanne d'Albret Reine de Navarre mere du Roy Henri IV. p.122

Memoires de Dannemarck contenant la vie & le regne de feu Christierne V. & l'occasion des differens entre les deux Maisons de Dannemark & de

Holstein-Gottorp. *pag.* 128

Lettre de M. Blondel contenant ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences. p. 143

Introduction à la vie interieure & parfaite, par le R. P. Innocent le Masson General des Chartreux. p. 162

Reponse à la lettre de Mr. de l'Isle, touchant une Carte d'Espagne qu'il a faussement attribuée à Mr. Nolin. p. 166

Naudæana & Patiniana, *ou singularitez remarquables prises des conversations de Mrs Naudé & Patin.* p. 170

L'Infaillibité de l'Eglise &c. Pour servir de réponse au livre du sieur Masius Docteur & Professeur en Theologie à Coppenhague, intitulé Defense de la Rel. Lutherienne contre les Docteur de l'Eglise Romaine. *Par Leonor Antoine Langevin Docteur de Sorbonne.* p. 176

Luz de la Verdad &c. *La lumiere de la verité, &c. Par le R. P. Antoine de la Fuente la Peña Capucin.* p. 184

Salmantinæ Lecturæ &c. *Leçons du R. P. François de Volibar &c.* p. 187

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Fevrier 1702.

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et ſe vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1702.

RELATION DE CE QUI s'est passé dans l'assemblé Publique de l'Academie Royale des Inscriptions tenuë le 15. de Novembre 1701. dans la Salle de l'Academie Françoise.

MONSIEUR l'Abbé Bignon avertit d'abord l'assemblée, que quoique l'Academie des Inscriptions occupât un lieu, où l'on entendoit si souvent prononcer des pieces éloquentes, & fleuries, on ne devoit rien attendre d'elle en ce

genre ; que ſon unique étude étoit de déchifrer d'anciennes inſcriptions , d'expliquer des medailles, & de travailler à immortaliſer ſur le bronze & ſur le marbre le glorieux Regne de nôtre Auguſte Monarque , & la memoire de ſes Illuſtres Anceſtres. Il ajoûta que les particuliers, qui ſouhaiteroient des deviſes , ou des inſcriptions pour des ſujets importans , pourroient s'addreſſer à l'Academie , qui les ſatisferoit : qu'au reſte pour ces ſortes de choſes il ne ſuffiſoit pas d'avoir de la vivacité , mais qu'on avoit encore beſoin de beaucoup d'érudition.

Monſieur Pouchard parla le premier , & lût un diſcours ſur l'origine des Lettres & l'antiquité des Inſcriptions, où il fit paroître une érudition profonde. Ciceron , dit-il, nous apprend qu'on adoroit cinq Mercures , dont le plus ancien fut le fils de Jupiter Ammon ancien Roy d'Egypte , qui fut le même que Cham. Il rapporta enſuite plusieurs noms de ce Jupiter tirez des differens Auteurs qui en ont parlé. Il attribua l'invention des lettres à

ce Mercure ſon fils, ſoit qu'effectivement il les ait inventées, ſoit qu'il leur ait ſeulement donné cours. Ces lettres étoient des ſimboles, & Mr. Pouchard en rapporta quelques-uns: entre autres celui de Mercure même repreſenté avec une tête de chien, pour marquer ſa vigilance, & qui ſous ce ſimbole a été adoré comme un Dieu, & nommé Anubis.

Il prétendit inferer de là l'origine de l'Idolatrie & ſur tout de la ſuperſtition des Egyptiens, qui adoroient toutes ſortes d'animaux: parce, dit-il, que le peuple groſſier s'attachant à ce qu'il voyoit, prit pour des realitez ce qui n'étoit que des ſimboles. Voilà ce qui a paru de plus ancien à Mr. Pouchart ſur l'invention des lettres; aprés ce qu'il avoit rapporté des deux colomnes l'une de marbre, & l'autre de brique, où les enfans de Seth avoient gravé les regles de l'Aſtrologie & de pluſieurs autres ſciences.

Il fit voir enſuite comment on ſe défit des Hieroglyphes: il dit que Mercure Triſmegiſte, qui vivoit environ huit ſiecles aprés le Mercure

inventeur des Lettres, songea à abreger cette espece d'écriture, en inventant les Lettres Alphabetiques ; que tous les Alphabets prirent de là leur origine, & qu'ils ne devinrent si differens, que parceque chaque Nation abregea ces caracteres à sa mode. Il parla des livres de ce Mercure Trismegiste, qui contenoient une Encyclopedie de presque toutes les sciences : de la Theologie, de la Philosophie, de l'Astronomie, des Loix, de la Medecine, de la Chirurgie, & même des instrumens les plus particuliers de cet art. Il dit qu'il ne nous en restoit que des fragmens cités dans quelques Auteurs, mais qu'on devoit les regarder avec vénération, comme les premieres choses qui eussent jamais été écrites.

Il refuta l'opinion des Grecs, qui prétendoient avoir reçû les Lettres des Pheniciens par Cadmus ; & il montra que Cadmus n'étoit pas de Phenicie, mais d'Egypte ; que ce qui avoit trompé les Grecs, c'est que Cadmus avoit fait quelque sejour en Phenicie, d'où il étoit venu en Grece sur des vaisseaux Pheni-

niciens. En effet s'étant établi en une contrée de la Grece qu'il nomma Boeotie, il y bâtit la ville de Thebes, du même nom que la ville d'Egypte où il avoit pris naissance.

Parmi les plus anciennes inscriptions Mr. Pouchard fit mention de celle qu'un Auteur dit qu'on trouva dans le tombeau d'Alcmene. Il dit aprés-cela que les Inscriptions avoient été les premiers livres des Anciens; témoin les loix des douze Tables; que tout ce qui meritoit qu'on en conservât la memoire étoit gravé sur le bronze, ou sur le marbre dans les Temples, les Galleries, & les autres édifices publics, où en se promenant on voïoit d'un coup d'œil toute l'histoire d'une Ville & d'une nation: que les premiers Historiens n'ont écrit que d'aprés ces inscriptions, qui servent encore aujourd'hui merveilleusement à éclaircir l'Histoire, & à fixer les Epoques: comme le prouve ce riche tresor des marbres du Comte d'Arondel qui a recueilli un si grand nombre de ces inscriptions que l'on conserve à Oxford.

Mr. Pouchard dit enfin que les Medailles étoient des inſcriptions portatives, d'autant plus commodes, qu'elles ſe multiplient aiſément; que les Grecs & les Romains en avoient connu l'utilité pour immortaliſer la memoire des Grands hommes, & des grands évenemens; qu'on devoit aux Medailles la connoiſſance de pluſieurs traits de l'Hiſtoire fort importants, par exemple le ſecours que M. Aurele Antonin reçût du Ciel dans la guerre contre les Marcomans, par les prieres d'une legion de ſoldats Chrêtiens, qui depuis fut ſurnommée la *Fulminante*.

Mais l'Academicien ajoûta qu'il étoit obligé d'avouër, à la honte de nôtre Nation, que les François avoient toûjours eu la Barbarie de négliger ces pretieux monumens; que lors même que les Lettres furent rétablies ſous François I. on ne penſa point du tout aux Medailles; mais que nôtre Grand Roy en connoiſſant le prix, & ne voulant rien laiſſer à deſirer dans la Republique des Lettres, venoit d'établir une Com-

pagnie d'hommes sçavans, qui travailleront à conserver à la posterité par les Medailles & les Inscriptions, non seulement la memoire de son glorieux Regne, mais même celle des Rois ses Prédecesseurs.

Monsieur l'Abbé Boutard lût ensuite deux belles Odes Latines; la premiere sur l'établissement de l'Academie Royale des Inscriptions, où ce Poëte marquoit que le bronze étoit le monument le plus durable & le plus propre à immortaliser les Heros. Il rapportoit ensuite les Races des anciens Rois de France selon l'ordre que l'Academie a choisi pour en faire l'Histoire par Medailles, & finissoit par l'énumeration des plus grands évenemens de ce Regne, & des plus belles actions du Roy, dont les Medailles doivent porter la memoire jusqu'à la posterité la plus reculée.

La 2. Ode étoit une description du tombeau de Mr. le Cardinal de Richelieu par Girardon. Cette description est une peinture achevée du plus beau morceau d'Architecture que nous ayions.

Monſieur Moreau de Mautou lût une Ode Françoiſe qui étoit l traduction de la premiere Ode d Mr. l'Abbé Boutardt

Le dernier qui parla fut Mon ſieur Henrion. Il lût un diſcours ſu l'utilité des medailles, qu'il n'eu pas le temps d'achever. Il en mon tra l'uſage par rapport à l'Hiſtoir & à la connoiſſance de l'Antiquit Il dit qu'on pouvoit lire les fai hiſtoriques dans les livres, mai qu'on ne les pouvoit voir que dan les medailles, au defaut deſquelle les Hiſtoriens avoient coûtume d donner un portrait ſouvent defec tueux du Prince dont ils écrivoien la vie : témoin celuy de J. Ceſa dans Suetone, qui fait cet Empereu fort replet, au lieu que les medail les nous le repreſentent fort maigr Il ajoûta qu'on remarquoit dar les medailles des Imperatrices l mêmes coëffures que celles de n Dames, qui avoient reſſuſcité d nos jours, en moins de trente o de quarante ans toutes ces differer tes modes, qui n'avoient été inver tées que dans la ſucceſſion de plu

sieurs siecles. Il dit encore que, pour prouver l'excellence des medailles, il suffisoit de remarquer que cette nouvelle Academie venoit d'être établie par nôtre Grand Roy, dont les desseins sont conduits par la Sagesse, comme ses pas le sont par la Victoire.

Nous avons omis dans cette Relation ce qui regarde le discours de Mr. Vaillant; parce qu'il a eu la bonté de nous le communiquer. Nous l'avons au reste trouvé si plein d'erudition, & si digne de l'Auteur, que nous avons cru faire plaisir au Public en le lui donnant tout entier.

DISCOURS SUR UNE MEDAILLE de l'Empereur Trajan, lû à la premiere Assemblée de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles. Par Mr. Vaillant Associé de la même Academie.

SI je m'attache ici, Messieurs, à une medaille de l'Empereur Trajan plutôt qu'à toute autre, ce n'est pas par prévention en faveur des medailles Romaines, ou que nous

manquions de medailles Grecques. Car le cabinet ſeul de S. A. S. Monſeigneur le Duc du Mayne me fourniroit aiſément de quoy vous entretenir pendant pluſieurs années ſur tous ces illuſtres monumens de l'une & de l'autre langue. Ce grand Prince en a fait un riche amas, & en même temps une étude ſerieuſe ; perſuadé que l'Hiſtoire eſt la ſcience des Heros, & qu'on en retrouve les plus rares traits qui ſont échappez aux Ecrivains mêmes, dans ces precieux reſtes de l'Antiquité. En effet c'eſt dans ces monumens portatifs, s'il m'eſt permis de parler ainſi, que nous voyons comme dans autant de petits tableaux, tout ce qui s'eſt paſſé de plus digne d'être tranſmis à la poſterité & de venir juſques à nous.

Mais pour ne me point écarter de mon ſujet, malgré la prédilection des ſçavans pour les medailles Grecques, il faut avouër qu'elles n'ont rien qui exprime d'une maniere aſſez vive le ſiécle de Loüis le Grand. Tout conquerant qu'a été Alexandre, l'unique Prince qui puiſſe

d'ailleurs entrer en parallele avec nôtre Auguste Monarque, son regne fut trop court, pour être comparé à cette longue suite de prosperitez que nous admirons dans Louis.

Le seul Empire des Romains a égalé la gloire de l'Empire François ; & de tous les Empereurs, il n'y a gueres que Trajan qui ait encheri sur Auguste, & qui par là ait approché plus prés de Loüis le Grand. Sans entrer dans le détail que nous fournit l'histoire de cet Empereur, les seules qualitez que lui donne la medaille, dont j'ay fait choix, nous en convaincront peut-être mieux qu'une comparaison trop suivie des grands évenemens, qui ont relevé l'éclat des regnes de ces deux Princes :

Voilà ceque porte la medaille à l'entour de la tête de Trajan couronné de laurier. IMP. CAES. NER. TRAIAN. OPTIMO. AUG. GER. DAC. PARTHICO. P. M. TR. P. COS. VI. P. P. *Imperatori Cæsari Nervæ Trajano, Optimo, Augusto, Germanico, Dacico, Parthico, Pontifici maximo, Tribunicià potesta-*

te Consuli sextùm, Patri Patriæ.

Au revers l'Empereur en habit militaire, s'appuye de la droite sur sa lance, & tient de la gauche une courte épée, que les Latins appellent *parazonium*, la pointe en haut. L'Armenie est assise à ses pieds sous la figure d'une femme coëffée d'une tiare, les mains liées derriere le dos. Deux fleuves l'accompagnent l'un à droite, & l'autre à gauche, avec cette inscription : ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P. R. REDACTÆ. C'est comme si on disoit : Voici les monumens éternels de la conquête que Trajan fit de l'Armenie & de la Mesopotamie. Les Lettres S. C. *Senatus Consulto*, qu'on lit dans le champ, font voir la reconnoissance du Senat, qui par cette medaille veut l'apprendre à tous les peuples de l'Univers.

Le Senat avoit droit de battre monnoie. Car Auguste, après avoir divisé les Provinces avec le P. Romain, selon Dion Cassius, pour montrer qu'il partageoit veritablement l'Empire avec lui, donna la monnoie

de cuivre au Senat, & se reserva celle d'or & d'argent. Cette monnoie ne fut autre chose, que ce qu'on nomme aujourd'hui medailles anciennes : & il semble que le Senat par les trois sortes de grandeur du bronze qu'il fit battre, voulut encore conserver l'ancienne valeur de l'*as*, du *semis*, & du *quadrans* de la Republique.

Comme les medailles de cuivre étoient plus propres par leur forme à exprimer les faits historiques, que celles d'or & d'argent qui étoient frappées par l'ordre des Empereurs, le Senat si redevable à la bonté & à la gloire de Trajan, voulut bien lui déferer le droit de battre des medaillons de bronze, afin que dans ces grandes pieces, il pût faire graver lui-même ce qu'il avoit fait de plus considerable dans la guerre & dans la paix. Mais ce Prince oubliant sa propre gloire ne songeoit qu'au bien public ; & s'il accepta le pouvoir de faire frapper des medaillons de cuivre, ce ne fut que pour mettre sur ce metail les Dieux Tutelaires de Rome, & montrer

qu'il leur étoit aussi redevable de l'amour des peuples que de ses victoires. Ces grosses masses de bronze peu convenables au commerce, n'y eurent point de cours; & elles furent sous Trajan & ses successeurs, ce que font aujourd'hui les medailles qu'on frappe à l'honneur des Rois & des Princes. Au reste plus Trajan étoit reservé sur la fabrique des Medaillons, plus le Senat étoit attentif à faire graver dans ses monnoies, ce que cet Empereur faisoit de plus recommandable.

Celle dont il s'agit icy represente la conqueste d'un grand Royaume & d'une vaste Province dans un même revers : mais avant que de l'expliquer, il est bon de remarquer du côté de la tête du Prince, tous les surnoms particuliers qu'on a ajoûtez aux titres ordinairement attribuez aux autres Cesars. Le Senat commence par celuy d'OPTIMUS, *très-bon*, qu'il n'a accordé qu'à Trajan seul : & ç'a esté depuis la coûtume du P. Romain de faire ce souhait à chaque Auguste, dans les acclamations publiques : *sis melior Trajano.*

Pline le jeune rapporte que Trajan ne vouloit pas accepter le titre de *Pater Patriæ*, que l'on donnoit d'abord à ceux qui parvenoient à l'Empire ; & qu'il s'excusoit de le prendre, sur ce qu'il ne l'avoit pas encore merité: *At tu etiam nomen Patris Patriæ recusabas.* On peut aussi assurer que ce Prince ne reçût que très-tard le surnom d'*Optimus*, qu'il disoit n'appartenir qu'a Jupiter seul; quoyque le Panegyriste ait écrit le contraire : car les medailles nous apprennent qu'il ne le prit que lorsqu'il fut nommé au 6. Consulat. Les marbres nous confirment la même chose ; & Dion asseure que le nom de *très-bon* luy fut bien plus agreable que tout autre qu'on luy eust encore accordé pour quelque conqueste que ce fust.

Trajan est aussi surnommé *Germanique* dans la medaille. Ayant defait les Barbares dans la Germanie, il envoïa une couronne de laurier à Nerva pour marque de la victoire qu'il venoit de remporter ; & cet Empereur la portant aussitôt dans le Temple de Jupiter, il y adop-

ta Trajan, & le nomma *Cæsar, Imperator, Germanicus.* Le nouveau Cesar partit aussitost de Cologne pour se rendre à Rome; & comme si Nerva; n'eust attendu pour être mis au nombre des Dieux qu'un si digne successeur à l'Empire, il mourut peu de mois après. Trajan le fit consacrer avec une pompe très magnifique, dont la memoire nous est conservée par les medailles qui furent frappées en cette occasion.

Les Daces ayant recommencé sous le nouvel Empereur à faire des courses dans les Provinces Romaines, il marcha aussitost contre eux; & après avoir vaincu Decebale leur Roy, aussi redoutable qu'un autre Annibal, il le contraignit de demander la paix, & d'envoyer ses Ambassadeurs à Rome, pour l'obtenir du Senat. Cet Auguste Corps donna alors le surnom de *Dacique* à Trajan; & luy decerna l'honneur du triomphe pour cette grande victoire.

Decebale n'observa pas long-tems le traitté fait avec les Romains; & dés qu'il eut obtenu du secours de ses alliez, il reprit les armes. Mais

Trajan le vainquit de nouveau, & l'ayant obligé de s'empoisonner luy même, il fit de ses Etats une Province qu'il repeupla de colonies Romaines : ainsi en moins de cinq ans furent achevées les deux fameuses guerres Daciques. Le Senat & le Peuple Romain firent élever alors à l'Empereur pour éternel monument de ses grands exploits, cette merveilleuse colonne que les Barbares & le temps ont respecté jusqu'à present ; & où sont en bosse sur un marbre Parien, les actions particulieres des Romains dans ces deux expeditions.

Trajan une seconde fois en paix ne songea plus qu'à embellir Rome & à rétablir l'Italie. Il étoit la terreur des Barbares, & l'admiration des soldats ; il vouloit être l'amour de tous les Citoyens. Il remplit donc la ville de temples, de palais, & de magnifiques bâtimens. Les medailles nous ont conservé une partie de ces riches monumens, & elles nous font voir trois de ces superbes temples, dont l'un dedié à Jupiter, est accompagné de deux somptueux

graphe Ptolomée la nomme aussi-bien que la medaille, PORTUM TRAJANI. Le plan de ce port en forme d'amphiteatre nous est dessiné dans le grand cuivre qui nous en reste, comme il étoit encore du temps de Rutilius qui vivoit sous l'Empereur Theodose, selon que cet Auteur le décrit dans son itineraire:

Motibus æquoreum concluditur amphitheatrum.

Le bruit des victoires de Trajan avoit effrayé les Barbares, & les avoit contenus pendant sept ans, lorsque la nouvelle vint à Rome que Cosrhoes Roy des Parthes, étoit entré dans l'Armenie, & venoit de chasser le jeune Exedare petit fils de Tiridate, à qui Neron en avoit autrefois donné la Couronne. L'Armenie fut souvent un sujet de guerre entre les Parthes & les Romains pour y mettre un Roy. Ceux-là il vouloient toûjours un Arsacide; & ceux-cy prétendoient que ce Royaume ayant été conquis par Luculle & par Pompée, ils étoient toûjours en droit

d'en disposer en faveur de qui il leur plaisoit.

Trajan pour ôter desormais tout sujet de contestation, & reprimer en même temps l'orgueil des Parthes, leva des troupes & forma de nouvelles legions pour marcher contre eux. Cosrhoës n'en fut pas plûtost averti qu'il luy envoya demander la paix par ses Ambassadeurs qui le trouverent déja à Athenes. L'Empereur refusa leurs presens,& dit que lors qu'il seroit en Syrie, il feroit ce qui seroit le plus convenable. Aussitôt qu'il y fut arrivé, il jugea à propos d'entrer en Armenie, où toutes le villes se rendirent,& il permit à Passhamasiris que Cosrhoës avoit mis à la place d'Exedare de le venir trouver au camp d'Elegie. Ce Prince salua Trajan, mit son diademe à ses pieds, & sans dire mot, attendoit qu'il luy fût rendu:mais l'Empereur dit que ce Royaume appartenant au P. Romain, il y vouloit mettre doresnavant un Gouverneur. Le Parthe se retira, les Armeniens se soumirent,rien ne résista aux armes victorieuses de Trajan, & tout demeu-

ra paisible sans aucune effusion de sang.

La rapidité des conquêtes de ce Prince ne donna pas le temps au Senat de luy battre une medaille sur la reduction de ce grand Royaume ; & on fut obligé d'y joindre celle de la Mesopotamie, ARMENIA ET MESOPOTAMIA. Ce fut cette Province qui fit donner d'abord le surnom de *Parthique* à cet Empereur, lors qu'il s'y fut rendu maître de Nisibis & de Batnes les deux villes les plus voisines du Tigre, & qu'il eut vengé par ces victoires les pertes que les Romains avoient faites de leurs legions sous Crassus & sous M. Antoine. Trajan passa ensuite ce fleuve,& en fit les limites de l'Empire au lieu de l'Euphrate, qui en avoit servi auparavant, ainsi que dit Lucain :

Dividit Euphrates ingenti gurgite mundum :

Comme si ces deux puissances eussent possedé alors tout le monde.

Pour revenir au revers de nôtre medaille,l'Armenie representée sous la figure d'une femme y est assise à

terre

terre aux pieds de Trajan son vainqueur. Elle a les mains liées derriere le dos, comme sa captive; elle porte une Tiare sur la tête, pour marque de sa Royauté. La Mesopotamie y est designée par les figures de deux fleuves, sçavoir l'Euphrate, & le Tigre qui la renferment. Ils sont dépeints assis à terre, comme les enfans de cette feconde mere; l'un & l'autre appuyé sur une urne, d'où il sort de l'eau comme de leur source. Tous deux sont fort vieux, & ont une longue barbe, ainsi que les Anciens ont accoûtumé d'exprimer dans leurs medailles les fleuves qui se dégorgent dans la mer; figurant les autres en forme de jeunes hommes, ou de jeunes femmes: en forme d'hommes, quand ils portent batteaux, & en forme de femmes quand ils ne sont pas navigables. L'Euphrate & le Tigre passent pour deux freres qui prennent leur source de la même montagne au témoignage de Boëce:

Tigris & Euphrates uno se fonte resolvunt:

C'étoit le sentiment de Lucain

—*Quos non diversis fontibus edit.*
Oppien & Orphée Poëtes Grecs ont aussi été de la même opinion.

Je pourrois ajoûter icy à la conqueste de l'Armenie & de la Mesopotamie renfermée dans cette medaille ce que Trajan fit chez les Parthes; qu'il se rendit maître de leur Royaume & leur donna un Roy, ainsi que deux autres medailles nous l'apprennent, où l'on lit, PARTHIA CAPTA, & REX PARTHIS DATUS. L'Empereur Julien rapporte que Trajan eut le même dessein qu'Alexandre de pousser ses victoires jusqu'aux Indes; & Dion raconte qu'il prétendoit les avoir portées plus loin que ce Conquerant. Aussi nous remarquons que dans l'inscription citée par Gruter, on lui donne le titre de PROPAGATOR ORBIS TERRARUM, pour avoir augmenté le nombre des Provinces Romaines comme celuy de LOCUPLETATOR CIVIUM, pour les graces qu'il avoit répanduës parmi les Citoyens. Tout étoit deû à la valeur & à la bonne fortune de ce Prince, lesquelles sont ex-

primées dans cette médaille, VIRTUTI ET FELICITATI.

Quel malheur, Messieurs, pour la Republique des Lettres que l'on ignore la vie entiere d'un si grand Empereur! que l'on ait perdu les Commentaires qu'il avoit faits comme un autre Cesar! & que plus de dix Historiens soient presque tous tronquez sur ses actions: de sorte qu'elles ne paroissent que comme des planches échappées du naufrage de Dion, des Lettres & du Panegyrique de Pline, qui à peine contient les trois premieres années de son regne! Les petits Auteurs dans leur histoire Auguste nous en ont aussi laissé très peu de choses; & nous n'avons que les medailles & les inscriptions pour suppléer à cette perte. Il faut donc avoüer que ces precieux restes de l'Antiquité l'emportent sur tous les autres monumens; que c'est par eux qu'on fait l'histoire des Heros, & qu'on en éternise la memoire. VETAT MORI. C'est pourquoy Cassiodore dit, *monetam facis de nostris temporibus fu-*

tura ſacula commonere ; ô magna inventa prudentum !

Si ce que je viens de vous dire, Meſſieurs, de l'Empereur Trajan a quelque rapport au regne triomphant de nôtre glorieux Monarque, ce n'eſt que par ſes monnoyes, qui ſe ſont conſervées depuis tant de ſiecles, que nous l'apprenons. Combien dònc la poſterité vous ſera-t'elle obligée, quand elle verra la vie de Loüis le Grand, que vous venez de faire par ſes medailles ? c'eſt par ce moyen que vous allez éterniſer tant de belles & tant d'heroïques actions de ce grand Prince. Il connoît au reſte lui-même très-bien la durée de ces precieux monumens ; puiſqu'il vient d'augmenter le nombre de vôtre illuſtre Compagnie pour rendre à jamais preſens les plus dignes traits de l'hiſtoire de ſes Auguſtes prédeceſſeurs. Mais vous, Meſſieurs, vous aurez en quelque ſorte part à leur gloire en les préſervant de l'oubli, ou ſans vôtre ſecours, ils auroient pû être quelque jour enſevelis.

DISSERTATION DE M*** *sur les Enfantemens avant terme.*

DE toutes les queſtions que l'on traitte en Medecine, il n'en eſt peut-eſtre point de plus curieuſe, ni de plus obſcure, que celle des enfantemens avant terme : & les ſentimens ſont là deſſus ſi differens, & en même temps ſi probables, qu'il eſt difficile de ſe déterminer à aucun. Preſque tous les Medecins conviennent que les enfantemens qui arrivent le ſeptiéme, le huitiéme, le neuviéme mois, & au commencement du dixiéme ſont naturels. Les experiences, quoyque trompeuſes, ont été ſi ſouvent faites ſur ces temps là, qu'il n'eſt pas poſſible qu'elles ayent eté toutes fauſſes. Il n'en eſt pas de même du cinquiéme mois & du ſixiéme mois ; terme où l'on demande ſi l'enfant peut venir naturellement au monde, & vivre aprés ſa naiſſance.

On apporte pluſieurs experiences pour prouver que cela ſe peut ; & Avicenne, Cardan, François Va-

lois, Ferdinand Mena, & plusieurs autres disent qu'ils ont veû des enfans nez le cinquiéme & le sixiéme mois vivre long-temps, même jusqu'à l'adolescence & au delà. Mais comme on rapporte peu de ces exemples, & que d'ailleurs ce qu'on rapporte en ce genre peut-être fondé sur la malice ou sur l'erreur des femmes, & on a tout lieu de suspendre son jugement, jusqu'à ce que on ait là dessus quelque fait si bien marqué, qu'un homme raisonnable n'en puisse douter.

Il est vrai que ce même sentiment est soûtenu de plusieurs raisons assez fortes. Car enfin, puisqu'on tombe d'accord que l'enfant né le septiéme mois peut vivre (ce qui se doit entendre de toute l'étenduë du mois) n'est il pas vraisemblable qu'il peut vivre aussi, quoy qu'il ne soit né que sur la fin du sixiéme, la distance n'étant que de cinq ou six jours? Il y a une si grande diversité dans les temperamens; il est des femmes si robustes, si vives, & si abondantes en humeurs bonnes & loüables, qu'elles peuvent faire en six

mois ce que d'autres ne font qu'en neuf. C'est ce que l'on concevra plus aisément, dans le Systeme de ceux qui prétendent que l'enfant est en racourci dans le germe de l'œuf, & par consequent que la génération n'est qu'une veritable nourriture.

Si cela est, pourquoy n'arrive-t'il pas au fœtus ce que nous voyons tous les jours arriver à de jeunes gens qui parviennent à leur naturelle grandeur la 15. ou la 16. année de leur vie; tandis que d'autres l'atteignent à peine à l'âge de vingt cinq ans? Les actions naturelles qui se font dans plus ou moins de temps, selon les differens tempéramens, confirment la même pensée. Tel, par exemple, digere en peu d'heures une quantité prodigieuse de nourriture, dont un autre ne peut qu'à peine digerer une très-legere portion dans un temps bien plus long.

Cette difference vient du ferment de l'estomach, selon qu'il a plus ou moins de vivacité, & qu'il est plus ou moins abondant. Si donc les liqueurs de la femme sont extrémement actives, & avec cela fort

riches, elles pénétreront bien toſt toutes les parties de l'Embryon, deployeront ſes fibres, les allongeront, s'inſinueront dans leurs pores vuides; en un mot leur donneront la maſſe & la force requiſe pour former un enfant qui ſoit en état de venir au monde, & de faire, malgré les impreſſions de l'air, les fonctions auſquelles il eſt deſtiné: principalement ſi le Pere de l'Enfant eſt d'un temperament auſſi bon, & d'une ſanté auſſi forte que la mere.

Pour confirmer encore ce ſentiment on peut ajoûter que les graines qu'on jette dans la terre, germent & acquierent bientôt leur maturité, quand leur nourriture eſt abondante, & qu'elle eſt animée par les rayons du Soleil, ou par une ſuffiſante quantité de principes actifs: au lieu que les plantes reſtent dans la langueur, ou ne croiſſent qu'avec peine & très-lentement; quand le ſuc nourricier leur manque, ou qu'elles ſont privées des douces influences qui les vivifient. Qu'on arroſe ſouvent, par exemple, avec de l'eau plus que tiede un ſep de vigne; ſes

raisins meûriront un mois & demi ou deux mois avant les autres.

Par tout ce qu'on vient de dire, on doit, ce semble, naturellement conclure, qu'une femme peut être dans une disposition, qu'elle donne à son enfant assez de vigueur & assez de masse pour venir naturellement au monde avant le septiéme mois, & même le cinquiéme, ou au commencement du sixiéme.

D'un autre côté, si l'on considere que la nature est toute simple, qu'elle agit le plus uniformement qu'il se peut, & qu'elle ne multiplie pas ses loix sans necessité; on aura lieu de penser qu'elle agit dans la femme comme dans les animaux. Or ceux-cy ont un temps marqué pour porter leurs petits, qu'ils ne passent ou n'avancent que de peu d'heures ou de peu de jours. Les Lapins portent 1. mois; la Chienne 2. mois & 2. ou trois jours; la Jument onze mois & quelques jours &c. Est-il donc possible que la femme seule ait un terme muable de l'accouchement, & que ce terme soit même d'une si grande étenduë; pendant que la na-

ture agit d'une maniere si égale dans tous les animaux, où les autres circonstances de la génération sont les mêmes que dans la femme ?

Car on convient que toutes les femelles ont des œufs ; que le developement du fœtus se fait dans toutes, & par les même principes, & par des actions semblables ; que la nourriture de l'Embryon est par tout la même ; & qu'enfin tout y est semblable en ce genre. Il est donc plus naturel de croire que les experiences & les raisons qu'on apporte pour appuïer le premier sentiment sont fausses. En effet les bêtes de chaque espece ne sont pas toutes d'un même temperament ; la diversité de leur disposition naturelle est presque infinie, par rapport à la vivacité, à l'abondance, à la bonté de leurs principes &c. Cependant elle ne laissent pas d'attendre ce terme fixe pour mettre au jour leurs petits.

Ce que l'on voit dans les plantes ne doit pas servir de regle pour les animaux, il y a une trop grande distance des unes aux autres. Ou-

tre que les differens endroits où elles croissent, doivent être considerez comme autant de differentes matrices, qui par consequent peuvent faire un grand changement dans les semences & dans leurs productions.

Je sçay bien qu'on répondra que la nature, quoique simple, peut agir cependant d'une maniere differente dans les femmes, & dans les animaux : qu'elle agit même ainsi, sans que pour cela on ait droit de dire qu'elle déroge à sa simplicité : que la plûpart des bêtes, par exemple ne font leurs petits que dans de certains tems de l'année ; que les femmes ont tous les mois des évacuations reglées qu'on ne remarque point dans les animaux, si on en excepte le singe : que la nature qui produit ces effets differens, peut bien aussi avoir donné à la femme un terme muable de l'accouchement ; qu'elle le lui a donné en effet, puisqu'il est certain que l'enfant né le septiéme, le huitiéme, le neuviéme, le dixiéme mois est vital : qu'enfin les plantes, quoique des êtres fort

differens des animaux, ne croiſſent & ne ſe nourriſſent que d'un ſuc extrêmement épuré : que ces diverſes matrices prétenduës ne leur donnent qu'une liqueur dont les parties ſont proportionnées à leurs pores & à leurs filieres, & qu'ainſi elles ne ſont pas capables de changer la maniere dont la plante à coûtume de ſe nourrir. Mais toutes ces raiſons ne contentent pas, & elles me laiſſent toujours l'eſprit dans le doute ſur le fait dont il s'agit. C'eſt aux ſçavans à décider, & à marquer par des raiſons ſolides, & des experiences inconteſtables à quoy l'on doit s'en tenir.

De Moulins le 13. Aouſt 1701.

*LETTRE A MONSIEUR*** de l'Academie Royalle des Medailles, pour empêcher à l'avenir qu'on ne fonde celles qui ſe découvriront de nouveau.*

IL faut Monſieur que je me rejoüiſſe avec vous de l'établiſſement de la nouvelle Academie des

Medailles, & de la place que vous y tenez. C'est un vray plaisir pour moy de penser que par le moyen de cette institution l'on va voir les Medailles, ces precieux monumens de l'Antiquité, aussi estimez & aussi recherchez, que vous le souhaitiez depuis long-tems. Vous sçavez par experience de quelle utilité elles sont pour l'Histoire : puisque c'est uniquement par ce secours qu'on découvre, ou qu'on éclaircit une infinité de faits que les Auteurs ont ignorez, ou embroüillez, ou laissez fort indécis. Certainement il y a lieu d'être surpris que dans tous les siécles on ait eu tant de passion pour les Manuscrits, & qu'on ait eu à peine la premiere pensée de faire des amas de Medailles. Car ce n'est tout au plus que depuis deux cens ans que l'on parle de Medaillistes, ou du moins qu'on voit des Auteurs qui aient écrit sur cette matiere. Sans doute que les Cabinets vont se multiplier à veûë d'œil, & qu'à l'exemple de la France, les autres Nations ne se croiront plus permis d'avoir une bibliotheque sans y

joindre un Medailler. Ce goût commence à se répandre ; sur tout depuis que les Princes ont mis les Medailles, les Statuës, les Bas reliefs, en un mot ce qui regarde l'Antiquité, au nombre des choses qui marquent le plus leur grandeur & leur magnificence : & l'érection de vôtre Academie va faire que dans peu il deviendra commun, & sera regardé comme une chose aussi necessaire aux Doctes, que le goût des livres. A la verité la dépense est excessive, & il y auroit à craindre, que cette raison n'en détournât bien des particuliers ; mais il ne tiendra qu'à vôtre Societé de lever cet obstacle : voicy ce que je veux dire.

Il se fond une si grande quantité de medailles de toute sorte de metal, sur tout dans les Provinces éloignées de Paris que, pour peu qu'on empêchât ce desordre, nous les aurions à un prix raisonnable. Peut-être serez vous bien aise que je vous fasse part de quelques connoissances particulieres que j'ay de ce fait. Il n'y a que vingt ans que je sçay

ce que c'est que Medailles. Et en si peu de tems j'ay vû presque de mes yeux quatre tresors de medailles antiques trouvées dans le Royaume, qui ont eu ce triste sort.

A Rennes, des ouvriers creusant en plein jour pour placer des canaux d'une fontaine, rencontrerent mille ou douze cent medailles de grand bronze, toutes des Empereurs qui ont regné depuis Trajan jusqu'à Commode. A soixante près qui me tomberent entre les mains, les autres ont été fonduës.

Proche Antrain petite Ville du Nivernois, les chevaux d'un laboureur entrainerent malgré luy sa charue, de sorte que le soc entra si avant dans la racine d'un gros arbre planté au bout d'un champ, qu'il fut obligé de se servir d'un pic & d'autres instrumens pour dégager sa charruë. A peine eut-il foüi un pied ou deux sous les premieres racines, qu'il découvrit un pot de fer rempli de plus de quatre mille medailles de grand bronze d'Empereurs Romains, depuis Hadrien jusques à Gordien troisiéme. Le metal luy parut de si peu de

consequence, aussi bien qu'au Curé du lieu & de deux ou trois personnes qui furent consultées, qu'on donna le tout pour quinze francs à un Artisan ; & j'ay vû les moules qu'il en a fait faire à Orleans.

Vous aurez entendu parler d'un procés suscité à la Pairie de Nevers au sujet d'une pareille découverte faite à Chantenay. Il est seur qu'un Orfevre en a fondu quatre marcs de medailles d'or, dont les plus anciennes étoient d'Auguste, & les dernieres de Commode. Heureusement j'étois sur les lieux, ce qui fut cause que quatre mille medailles d'argent des mêmes Empereurs furent conservées.

Enfin j'ay la relation de ce qui se passa à Vannes en 1676. Et Monsieur Hesvin un des fameux Avocats du Parlement de Rennes nous y apprend que des Bas-Bretons d'un village nommé Lomariaker trouverent cent mille medailles de *billon*, & que ces medailles étoient du troisiéme siecle : En effet selon son écrit elles ne passoient point le temps de Caracalle, & elles finissoient à Pos-

thume. Ce qui eſt de ſurprenant, c'eſt que cet habile homme en nettoya vingt cinq mille, qu'il en fut le maître, qu'il les auroit euës à vil prix, & que cependant il n'en retint qu'un très petit nombre. Mais il ne ſongeoit qu'à luy ; & il ne croioit pas devoir en acheter plusieurs ſemblables & du même revers. Quand vous voudrez, je vous communiqueray les reflexions qu'il fit en les examinant.

Je me contente aujourd'hui de vous dire qu'il vit ſix mille medailles de Gordien troiſiéme, & ſix mille de Philippe le pere, quoy qu'il n'y eut que cinquante revers differens de l'un & de l'autre Empereur; ſept cens d'Alexandre Severe; deux mille de Trajan Dece; ſix cens de Valerien le fils ; des milliers de Gallien & de Poſthume.

En verité un Curieux ne deplore-t'il pas de ſemblables pertes? Pour moy j'y ſuis encore plus ſenſible qu'un autre, parce que je ſçay par le peu que j'ay pu découvrir & ſauver du naufrage, que cela ſeul auroit enrichi nos ſuites & ſuffi à faire

plusieurs beaux cabinets. Jugez-en vous même. Voici une liste de quelques unes de ces medailles, & dans quelques jours je vous envoyeray un catalogue entier & fidelle des cent trente revers differens en argent, de l'Empereur Commode, dont je vous ay déja parlé.

EN ARGENT.

C. CAESAR. AUG. GERM. P.M. TR. POT. La tête de Caligula.
)(. AGRIPPINA MAT. C. CAES. AUG. GERM. La tête d'Agrippine.

..... DOMITILLA AUGU..... La tête de Domitille.
)(. FORT. AUGUST. La Fortune debout.

DIVA AUGUSTA MARCIANA. La tête de Marciana.
)(. CONSECRATIO. Un Aigle sur un bâton.

DIVA AUGUSTA MATIDIA. La tête de Matidia.
)(. CONSECRATIO. Un Aigle sur un bâton.

FAUSTINA AUG. PII AUG. FIL. La tête de Faustine la jeune.

.)(. P. M. TR. P. XIX. IMP. III. COS. III. Une figure debout.

AEL. AUREL. COMM. AUG. P. FEL. La tête de Commode.

.)(. MATRI DEUM CONSERV. AUG. Cybele sur un lion.

DIVUS PERT. PIUS PATER. La tête de Pertinax.

.)(. CONSECRATIO. Un aigle sur un bâton.

IMP. CAES. M. DID. IULIAN. AUG. La tête de Didius Julianus.

.)(. CONCORDIA MILITUM. Une figure debout entre deux enseignes militaires.

.)(. RECTOR ORBIS. Didius Julianus debout tenant un globe.

.)(. P. M. TR. P. COS. La Fortune debout.

SABINIA TRANQVILLINA AVG. La tête de Tranquilline.

.)(. CONCORDIA AVGVSTOR... deux figures debout se donnant la main.

IMP. C. Q. HER. ETR. MES. DECIVS AVG. La tête d'Herennius.
.)(. VICTORIA GERMANICA. Une Victoire debout.

Q. HE. ETRVSC. ME. DECIVS NO. C La tête d'Herennius.
.)(. P.M. TR. p. II. CONS. V. Une figure debout, un autel à ſes pieds.

IMP. GALLIE.... P. AVG. La tête de Gallien.
.)(. PIETAS SAECVLI. Une chevre ou un autre animal ayant des cornes & deſſous cet animal un enfant.

EN GRAND BRONZE.

HADRIANVS AVG. COS. III. PP. La tête d'Hadrien.
.)(. EXERC. NORIC. Hadrien à pied parlant à des ſoldats.

IMP.... M. AVR. ANTON.... AVG. La tête de Marc Aurele.
.)(. IVNO : Une figure debout ayant un paon à ſes pieds.

L. AVREL. COMMODVS AVG. TR. P.

.)(. VENVS GENETRIX. Venus assise tenant une pomme & devant elle est Cupidon debout.

De ces medailles les unes comme vous voyez, Monsieur, sont extrêmement rares, & les autres singulieres & uniques. Ce n'est cependant que ce qu'on a trouvé dans la centiéme partie des tresors dont je viens de parler : jugez des découvertes qu'on auroit faites, si on les avoit possedez entiers. Pourquoy le Roy n'useroit-il pas en cette occasion de son autorité ? Il y va du bien public, dés que les belles Lettres y sont interessées. Je suis persuadé qu'avec un peu d'exactitude du côté des Juges on pourroit empêcher que les Fondeurs & les Orfévres ne nous fissent un si grand tort. Si l'on avoit pris cette voïe depuis mille ans les medailles seroient aujourd'hui plus communes & à meilleur marché que les livres. Or qui peut demander à Sa Majesté le reglement dont il s'agit, que la nouvelle Academie des medailles ? Je souhaitte, Monsieur, que vôtre zele soit en ce

point aussi ardent que le mien. Je suis &c.

EXAMEN DE LA DISSERTATION

sur la cause de la continuation du mouvement dans les corps, imprimée dans les Memoires de Trevoux, à la page 334. des mois de Septembre & Octobre 1701. Par Mr. de la Hire de l'Academie des Sciences.

On a donné dans ces Memoires plusieurs reflexions sur la continuation du mouvement des corps: c'est la derniere que je prétens examiner icy. Je n'entreprens pas de soûtenir aucune des opinions des Philosophes pour expliquer cet effet: mais comme celle-cy m'a frappé d'abord, & qu'elle m'a semblé fort naturelle, aussi bien qu'aux Auteurs de ces Memoires, j'ay cru que je devois l'examiner à la maniere des Geometres avant que de la recevoir pour certaine.

L'Auteur de la Dissertation prétend donc d'abord qu'un corps,

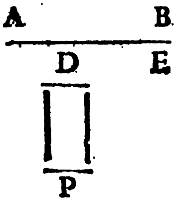

comme une pierre P, lequel eſt plongé dans un liquide A B E., tel qu'eſt l'air, étant élevé de P en D par quelque puiſſance que ce ſoit, doit continuer à s'élever au delà de D, après que la puiſſance a ceſſé en D, par le ſeul mouvement du liquide qui l'environne & qui continuë de le pouſſer par deſſous pour l'élever.

Il dit que les colonnes du liquide A B E. qui ſont autour du corps P. prenant la place qu'il abandonne en s'élevant, continuent de le pouſſer, quand la puiſſance qui le meut a ceſſé d'agir & l'a abandonné en D.

Il eſt tres-certain que les colonnes de ce liquide regardé comme peſant, doivent ſuivre le corps mesure qu'il s'éleve; mais il n'eſt point du tout évident, que ces mê-

mes cololonnes doivent pousser le corps au delà de D, quand la puissance cesse d'agir. Car il faut considerer, que la même puissance qui meut le corps P, fait aussi mouvoir les colonnes du liquide, & que ces colonnes cessent de se mouvoir, aussi-tôt que la puissance n'agit plus: à moins qu'on ne suppose que les parties du corps liquide, qui sont aussi des corps, continuent de se mouvoir elles mêmes, étant une fois mises en mouvement. Ainsi toute cette explication ou démonstration ne peut être receuë; puisqu'elle suppose ce qui est en question. Car il n'est pas plus difficile d'accorder que les parties d'un liquide, comme de l'eau ou de l'air, continuent à se mouvoir, quand elles ont commencé à se mouvoir d'un certain côté, que tout autre corps quel qu'il puisse être. Ce sera la même chose pour toutes les autres directions du corps.

REPONSE

REPONSE A L'OBJECTION *de Mr. de la Hire de l'Academie des Sciences, contre la Dissertation* sur la cause de la continuation du mouvement dans les corps, *imprimée dans les Memoires de Trevoux des mois de Septembre & Octobre* 1701.

L'Auteur de la Dissertation sur la cause de la continuation du mouvement dans les corps que les Philosophes appellent communément *projecta*, *missilia*, a recours, pour expliquer cette cause, au poids du liquide dans lequel se fait le mouvement. Il soûtient donc que la main, par exemple, ne sçauroit jetter une pierre en haut, qu'elle ne repousse la partie de la colonne d'air, qui pese sur la pierre; & qu'en même temps elle n'abandonne & laisse sans appuy la partie inferieure de cette même colonne, qui s'étend depuis la main jusqu'à terre : que par là l'équilibre étant ôté, & cette partie inferieure de la colonne n'ayant plus la force de resister au

poids des colonnes des environs, ces colonnes descendent avec violence, & en descendant font necessairement deux choses. 1°. Elles font monter la partie de la colonne qui est derriere la pierre, & l'obligent à suivre la main qui fuit cette partie de la colonne. 2°. Elles accelerent leur mouvement suivant la loy des corps pesans qui descendent; & cette acceleration continuë, tandis que la main accompagne la pierre, & y est appliquée. L'Auteur ajoûte que quand la main se retire, l'équilibre qui a été troublé ne se rétablit pas pour cela d'abord; parceque les colonnes des environs, ayant outre leur propre poids tout le mouvement qu'elles ont acquis en descendant par leur pesanteur, doivent l'emporter pendant quelques temps sur la colonne d'air, qui répond à la pierre, & qui n'a pour leur resister que son propre poids. Et c'est là ce qu'il prétend être la cause de la continuation du mouvement dans les corps qu'on jette.

Cette opinion, qu'on a remise icy en abregé pour la commodité

de ceux qui n'auroient pas les Memoires de Septemb & d'Octob. roule toute sur ce principe, que les colonnes des environs doivent continuer leur mouvement quelque temps après que la main qui jette la pierre a cessé d'y être appliquée. Mr. de la Hire objecte que ce principe est faux, & que le mouvement des colonnes doit cesser aussitôt que la puissance cesse d'agir.

Sa raison est, que la puissance qui commence le mouvement dans la pierre, est celle-là même qui fait mouvoir les colonnes des environs: & qu'ainsi l'Auteur de la Dissertation est obligé, ou d'avoüer que le mouvement de ces colonnes cesse, quand la puissance cesse d'agir; ou de dire que les parties des corps liquides continuent d'elles mêmes à se mouvoir, quand elles ont été mises en mouvement: ce qui feroit retomber dans l'inconvenient même qu'il a prétendu éviter en proposant son opinion.

Cette objection de Mr. de la Hire est asseurément une des plus solides qu'on puisse faire. L'Auteur neanto-

moins croit pouvoir y ſatisfaire. Voicy ſa réponſe.

1. Il ſemble que l'experience prouve, que dans le cas dont il s'agit, les colonnes des environs doivent continuer de deſcendre par leur propre poids, même aprés que la puiſſance a ceſſé d'agir. Qu'on attache à une balance deux poids égaux, qui la tiennent en équilibre ; enſuite qu'on pouſſe en haut avec impetuoſité l'un des deux bras de la balance ; l'autre deſcend avec viteſſe, & continuë à deſcendre, même aprés que la puiſſance qui a commencé le mouvement a ceſſé d'agir. La même choſe ſe fait dans les liquides, quand on en a troublé l'équilibre. Car ſi on remuë un baſſin à demi-plein d'eau, enſorte que l'eau s'éleve plus haut d'un côté que de l'autre, cette eau qui avoit été élevée redeſcend par ſon propre poids ; & en deſcendant ne s'arrête pas, lors qu'elle eſt arrivée à la même hauteur que les autres colonnes du baſſin : mais elle deſcend plus bas, & continuë ainſi ſon mouvement juſqu'à un certain eſpace, quoique la main qui avoit

commencé le mouvement ait cessé d'agir. Donc l'expérience nous apprend, que quand l'équilibre qui étoit entre deux corps pesans a été troublé, celui des deux qui avoit commencé à descendre, continuë encore quelque tems de descendre, même aprés que la puissance qui a troublé l'équilibre a cessé d'agir.

2. Ce que l'experience découvre à nos yeux, la raison semble le démontrer. Car dés que l'équilibre, soit des solides, soit des liquides, a été troublé, ensorte qu'un des deux poids est descendu pendant quelque tems avec liberté, ce même poids doit continuer de descendre, même aprés que la cause qui avoit troublé l'équilibre à cessé d'agir; puisque dans l'instant que cette cause cesse d'agir, le poids qui a commencé de descendre se trouve saisi du mouvement qu'il a acquis en descendant : & par consequent a plus de force que l'autre poids qui n'a point un pareil mouvement. Les forces étant donc inégales, l'équilibre ne peut pas être rétabli.

3. On ne peut pas dire pour cela

absolument & sans distinction, que les parties des corps liquides continuent d'elles mêmes à se mouvoir, quand elles ont été mises en mouvement. Car elles ne continuent à se mouvoir de la sorte, que quand leur mouvement est naturel, & qu'il est l'effet de leur pesanteur ou de leur ressort, & non pas quand il est violent & contraire à l'inclination de leur nature. Ainsi une pierre qui tombe de fort haut, continuë de soy-même à se mouvoir, aprés qu'elle est separée de la main qui l'a poussée; parce que le mouvement en bas lui est naturel, & qu'il est l'effet de sa pesanteur. Elle se reflechit même lorsqu'elle tombe sur un corps fort dur; parce qu'en descendant elle acquiert un très-grand mouvement. Il en est de même des liquides. Leur parties continuent d'elles-mêmes à se mouvoir, si le mouvement qu'elles ont reçû n'est point un mouvement violent, & s'il est conforme à l'inclination de leur nature.

Il faut même remarquer que quand on dit que les corps pesans

qui tombent en bas continuent d'eux-mêmes leur mouvement, cela ne doit s'entendre que fort improprement. On sçait que les corps pesans ne descendent, que parce qu'ils sont poussez par d'autres corps. On dit cependant qu'ils descendent d'eux-mêmes, pour distinguer le mouvement qu'on appelle *naturel*, & qui vient d'une cause générale, quelle que soit cette cause, d'avec les autres mouvemens qu'on nomme *violens*, parce qu'ils sont produits par les causes particulieres, qui suspendent, & empêchent l'effet de la cause générale.

4. Tout ce que l'on pourroit prétendre contre l'Auteur de la Dissertation, c'est qu'il n'a pas expliqué la cause physique de l'acceleration du mouvement dans les corps pesans, qui descendent. Il est vray, qu'il n'a point dit quelle est cette cause ; parce que cela appartient à une autre question. Il s'étoit simplement proposé de faire voir, que dés qu'on reconnoît que l'air est pesant, & que les corps pesans qui descendent accelerent toûjours

leur mouvement, on ne doit plus chercher d'autre cauſe de la continuation du mouvement dans les corps que l'on jette; puiſqu'on trouve dans les deux principes que je viens de dire une cauſe très-naturelle de cette continuation. Que ſi l'on veut paſſer outre, & ſçavoir pourquoi les corps peſans deſcendent en bas, & pourquoi ils accelerent leur mouvement en deſcendant: l'Auteur répondra que ce ſont deux nouvelles queſtions qu'on ajoûte à celle qu'il a propoſée, & qu'il n'eſt point obligé de les reſoudre icy.

INSTITUTIONES PHYSICÆ ad uſum ſcholarum accommodatæ &c. *Cours de Phyſique à l'uſage de l'Ecole par François Bayle de Boulogne au Dioceſe de Cominges, Docteur en Medecine, Profeſſeur és Arts dans l'Univerſité de Toulouſe in 4° Tome 2. pagg. 722.*

ON a donné dans le tome penultiéme de ces Memoires, l'extrait du premier volume de la Phy-

sique de Mr. Bayle : voicy l'extrait du second.

L'Auteur le commence par refuter l'opinion des Philosophes Payens qui ont crû que le monde a toûjours été. L'idée du monde, dit Mr. Bayle, ne renferme point la necessité de l'existence : ainsi rien ne peut nous empêcher d'ajoûter foy à l'Ecriture, qui nous apprend qu'il a été créé dans le tems. Deplus, pour peu qu'on fasse d'attention à la constitution particuliere de la terre, il paroît évident qu'elle a été créée. Car si elle avoit toûjours été, il y a long-tems que tout ce qu'on appelle proprement terre, seroit inondé des eaux ; les pluyes détachant continuellement de petites parties de cette terre, & les entraînant avec elles dans la mer.

Dans la seconde dispute Mr. Bayle s'applique particulierement à considerer la grandeur & la figure de la terre. Il en prouve la rondeur non seulement par la figure de son ombre, qui paroît ronde sur le disque de la Lune dans les éclipses de cette Planete : mais encore parce-

que ceux qui suivant toûjours le même Meridien, s'éloignent de l'Equateur vers l'un des poles, remarquent qu'en parcourant le même espace de chemin, le pole paroît s'élever également sur l'Horison : ce qui n'arriveroit point, si la terre n'étoit pas ronde. Pour ce qui regarde la grandeur de la terre, Mr. Bayle détermine son diametre à 1720. mille d'Allemagne.

Dans la troisiéme dispute il explique la Sphere commune, les cercles & leurs usages : dans la quatriéme il parle du coucher & du lever des astres, de la mesure du tems ; il propose quelques époques, & explique ce qui regarde la computation Ecclesiastique. Dans la cinquiéme il traite de la theorie des Planetes ; & il expose & refute l'hypothese de Ptolomée & des anciens Astronomes. Il employe la sixiéme à developer le systeme de Copernic qui veut que ce soit la terre qui tourne autour du Soleil, & celui de Tichobrahé qui prétend que c'est le Soleil qui tourne autour de la terre. Il n'oublie pas ce

qui regarde les tourbillons de Mr. Des-Cartes, & il entre dans un grand détail sur cette matiere. Ensuite aprés avoir proposé les raisons qui sont pour ou contre l'un & l'autre systeme, il rejette celui de Ticho, parce, dit-il, que dans ce systeme on ne peut apporter aucune cause physique de la stabilité de la terre. Les passages de l'Ecriture, où il est dit en termes exprés que *Dieu a fait la terre stable*, que *le soleil se leve & se couche*; que *c'est lui qui tourne autour de la terre* &c. Ces passages, dis-je, ne laissent pas d'embarasser Mr. Bayle. Mais la verité du systeme de Copernic lui a paru si évidente, qu'il est persuadé que sur cette matiere le saint Esprit a voulu s'accommoder à nôtre maniere de penser & de parler; & que les paroles de l'Ecriture qu'on lui oppose, n'ont point d'autre sens que ce vers Latin,

Provehimur portu, montesque urbesque recedunt.

L'Auteur acheve dans la septiéme Dispute ce qui regarde les cieux. Il parle de la matiere dont ils sont

composez, de la grandeur des étoiles: & il fait voir que les Astres n'agissent sur la terre que par la lumiere & la chaleur; & qu'ainsi la science des Astrologues est vaine. Les maladies & les changemens de l'air dépendent encore plus des dispositions interieures de la terre, que du concours de divers Astres.

Mr. Bayle aprés avoir parlé des cieux & du monde en général, entre dans le détail des elemens & de leurs qualitez. Il commence par la pesanteur: & aprés avoir refuté les opinions des Anciens sur ce sujet; & celles de plusieurs Auteurs recens, il s'attache au systeme de ceux qui prétendent que le mouvement circulaire de la matiere autour de la terre est la cause qui fait tomber en bas les corps pesans. Mais parce qu'il semble que suivant cette derniere opinion, les corps pesans sont poussez, non pas vers le centre de la terre, mais par une ligne droite & perpendiculaire à son axe; l'Auteur est d'assez bonne foy pour reconnoître que cette difficulté l'embarasse, & que la réponse que Mr. Per-

rault y a faite, & celle qu'il y fait lui-même, ne ſatisfont pas pleinement. Ce qu'il ajoûte ſur l'accroiſſement de viteſſe dans les corps peſans qui deſcendent, & ſur la reſiſtance que font ces mêmes corps à ceux qui les pouſſent en haut, eſt bien plus capable de contenter.

Aprés avoir examiné avec ſoin ce qui regarde la peſanteur, Mr. Bayle vient aux elemens en particulier; & d'abord il parle de la terre. La fecondité de la terre, ſelon lui, doit être attribuée aux ſels Alcalis & nitreux qui ſont imparfaits & envelopez dans la terre, mais que l'agriculture dévelope & met en état d'agir. La partie extérieure de la terre, & qui eſt plus proche de la ſurface contient diverſes ſortes de corps ſur leſquels il y a bien des choſes à examiner. On n'a rien de certain ſur la partie la plus intérieure. L'Auteur la croit toute de nature magnétique. Il ſoûtient auſſi que les Volcans, ou les Montagnes qui jettent des flammes, ſont remplis de ſucs gras & ſulphureux

qui s'allument. Quand il se trouve dans le même lieu une grande quantité de nitre, on voit ces tremblemens de terre prodigieux, qui renversent quelquefois les montagnes & les Villes entieres.

Les fontaines, selon Mr. Bayle, ne viennent point, comme le prétend Aristote, de l'air qui a été condensé dans les cavernes des montagnes, ni de l'eau de la Mer qui se filtre & s'éleve jusques dans les lieux où l'on trouve des sources. Cet Auteur rejette aussi l'opinion de Mr. des Cartes qui prétend que l'eau de la mer qui passe par les canaux souterrains, s'éleve en vapeurs par les pores de la terre & par les fentes des rochers, & qu'étant parvenuë jusqu'à la derniere croûte de la terre, elle s'y condense en gouttes comme sur la chape d'un alambic. Si cela étoit, dit Mr. Bayle, les sels que l'eau de la mer laisse en s'evaporant, boucheroient bien-tôt tous ses passages. Reste donc que les fontaines proviennent des pluyes & des neiges fonduës. C'est à cette opinion que s'arrête l'Auteur : & il l'appuye

de plusieurs raisons. Les eaux de fontaine contractent diverses qualitez par le mélange des metaux, des mineraux & des divers sucs qui se trouvent dans les canaux ou dans les reservoirs sous-terrains, dont elles coulent.

Mr. Bayle rejette toutes les opinions des Anciens sur les débordemens du Nil & des autres rivieres qui arrivent toûjours à certains tems de l'année. Il prétend qu'il n'y a point d'autre cause des débordemens, que les neiges fonduës, ou les pluyes qui tombent reglément tous les ans aux environs des sources de ces rivieres. Il fait ensuite l'histoire d'un débordement extraordinaire de la Garonne arrivé le 3. de Juillet. 1678. & le plus grand dont ont eût entendu parler. On crut d'abord à Toulouse qu'il avoit fait de grandes pluyes vers la source, ou qu'il étoit fondu une grande quantité de neige sur les Pyrenées, qui avoient causé ce débordement. On apprit bien-tôt que l'un & l'autre étoit faux, qu'il avoit plu très-peu, & qu'il ne s'étoit point fondu de neige en ce tems-là

ſur les Pyrenées. Deplus on remarqua que les eaux qui cauſoient ce débordement étoient troubles, puantes, & ſi mauvaiſes, qu'elles faiſoient mourir preſque tout le poiſſon, & que les beſtiaux refuſoient d'en boire ; ce qui fait voir qu'il y avoit en cela quelque choſe d'extraordinaire. Enfin on ſçût que dans les endroits des Pyrenées, d'où ſortent la Garonne & les petites rivieres qui ſe perdent dans ce fleuve, il s'étoit ouvert tout à coup & le même jour une grande quantité de ſources en des lieux, où il n'en avoit paru juſques-là aucun veſtige. Quelques-unes de ces ſources ſortirent de terre en forme de jets d'eau inclinez, & avec une ſi grande impetuoſité qu'elles renverſoient les arbres & tout ce qui s'oppoſoit à leur paſſage, mais elles diminuerent bientôt, ou tarirent tout à fait. Mr. Bayle ne doute point que cette multitude de ſources qui ſortirent alors de terre n'ait été cauſée par les eaux de quelque lac ſous-terrain & caché dans les Pyrenées, dont le baſſin s'étoit rompu, ou plûtot rempli par

les terres qui en s'affaissant dedans avoient par leurs poids contraint les eaux de s'échaper de tous côtez avec violence. Dans le tems de ce débordement de la Garonne, toutes les autres rivieres qui coulent des Pyrenées depuis le Comté de Foix jusqu'à Bayonne, déborderent de la même maniere; au lieu qu'on n'apperçût aucun changement considerable dans celles qui coulent depuis le Comté de Foix jusqu'à Perpignan.

Sur les eaux des differentes mers, l'Auteur remarque qu'elles ne sont pas toutes de niveau. Les eaux du Pont-Euxin coulent continuellement dans la mer Egée: celles de l'Ocean Ethiopique dans la mer Pacifique, par le détroit de Magellan: d'où l'on doit conclure que les eaux du Pont-Euxin sont plus hautes que celles de la mer mediterranée: celles de l'Ocean Ethiopique plus hautes que celles de la mer Pacifique. Cette difference vient principalement des eaux des rivieres qui se déchargent en plus grand nombre dans certaines mers que dans d'autres. Il est plus difficile de trou-

ver la cause de la salure de la mer. L'Auteur croit qu'elle luy a été communiquée dés le commencement du monde, & qu'elle y est conservée par des montagnes & des minieres de sel. Il attribue son amertume aux parties de bitume & de soufre qui y sont meslées avec le sel. Il seroit trop long de mettre ce qu'il dit sur les differens mouvemens de la mer, sur le flux & reflux, sur les courans, les goufres &c.

Les principales qualitez de l'air sont sa pesanteur & son ressort. Son ressort sur tout est admirable. M. Mariote a remarqué que l'air le plus proche de la terre étant déchargé des poids qui le tiennent cõtinuellement bandé, s'étend & occupe un espace quatre mille fois plus grand, que celui qu'il occupoit auparavant : ce qui fait voir que ses ressorts sont extraordinairement bandez : & cependant on les peut encore bander davantage & les réduire à un espace soixante fois plus petit que celuy qu'ils occupent ordinairement. Mr. Bayle, pour expliquer cette vertu

admirable de ressort, propose deux ou trois hypothèses differentes. Il dit qu'il se peut faire que les parties de l'air soient semblables à ces lames d'acier pliées qui font le ressort des montres : ou qu'elles soient composées de divers filamens longs & tournez en spire : ou enfin qu'elles ayent beaucoup de petites branches & de fibres capables de se plier & de se déplier elles mêmes, quand on cesse de les presser. Le même Auteur entreprend aussi de déterminer à peu prés qu'elle est la hauteur de l'atmosphere : il prétend qu'elle s'éleve jusqu'à la hauteur de 25. mille d'Allemagne.

C'est dans l'atmosphere que se forment les Meteores. Leur matiere sont les vapeurs & les exhalaisons. Les vapeurs sont composées des petites parties de l'eau & des autres corps maigres: au contraire les exhalaisons sont composées des petites parties des corps gras & secs. Selon Mr. Bayle, c'est la rarefaction qui fait monter les exhalaisons : pour les vapeurs elles s'élevent, parce qu'au tour des bulles ou des parties d'eau

qui les compoſent, il ſe forme une eſpece de croûte de matiere etherée, qui étant jointe à l'eau fait une maſſe plus legere que l'air au deſſus duquel les vapeurs s'élevent. Cette opinion eſt particuliere à Mr. Bayle. Il prétend l'avoir trouvée dans Ariſtote; parceque ce Philoſophe ſuppoſe en effet que c'eſt le feu qui fait monter les vapeurs. L'Auteur parle enſuite des vents, du tonnerre, & des autres Meteores: après quoy il vient au quatriéme des élemens qui eſt le feu. Pour expliquer les effets ſurprenans de la poudre à canon, il a recours aux fermentations cauſées par le mélange des Alcalis & des acides, & il ſoûtient que le charbon eſt un alcali au regard du nitre & du ſoufre dont la poudre eſt compoſée & qui ſont du nombre des acides.

Ce ſecond tome contient encore la premiere partie du traitté du corps animé. Il y eſt parlé de la nature de l'ame raiſonnable & de celles des beſtes. L'Auteur ſuit ſur cela l'opinion des Carteſiens. Enſuite il parle des Plantes, de leurs parties,

de la maniere dont elles se nourrissent, dont elles croissent, & dont elles se produisent, & de la cause de leur destruction. Le reste du traité du corps animé est contenu dans le troisiéme Tome.

A COMPLEAT HISTORY Of the Turts &c. C'est-à-dire, *Histoire Complete des Turcs depuis leur Origine en 755. jusqu'en 1701. &c. A Londres, pour A. Bell, & Eliz. Harris. 2. voll. in* 8. Le 1. vol. pagg. 492. le 2. vol. 406.

IL est difficile de déterminer au vrai quelle est l'origine des Turcs. Nôtre Auteur sans entrer dans la discussion de ce point d'histoire si embarassé de lui-même, dit qu'après avoir examiné tout ce que les meilleurs Auteurs ont écrit là dessus, il croit que les Turcs descendent des Scythes. Ces Peuples selon lui, après avoir quitté leur pays & passé les détroits du mont Caucase, se saisirent de cette partie de l'Armenie qu'on appelle aujourd'huy *Turcomanie.* Ils avoient pour

Chef un certain Tangrolipix homme de cœur, qui assista d'abord Mahomet Sultan de Perse, & ayant ensuite pris les armes contre luy, le défit à la tête de 20000. hommes, Mahomet fut tué en cette occasion, & Tangrolipix aussi tost proclamé Roi ou Sultan de Perse. Ce fut vers ce tems là que les Turcs embrasserent la Religion de Mahomet. Ce fameux Imposteur n'étant d'abord que simple esclave, gagna tellement les bonnes graces de sa Maîtresse, qu'elle l'épousa : mais ne bornant pas là son ambition, il fit l'homme inspiré & le Prophete, & jetta les fondemens de la Religion qui domine encore aujourd'huy dans l'Empire des Turcs.

Tangrolipix se voyant paisible possesseur de la Perse attaqua Pisasiris Caliphe de Babylone, mit son armée en déroute, & l'ayant fait mourir se rendit maître de ses Etats. Peu de temps après, il entra dans la Medie, & mit le siege devant Mantzichiert qu'il fut obligé de lever ; mais cette disgrace n'arresta pas le cours de ses conquestes. Il

défit son frere Habramy Alim & un autre de ses parens nommé Cutlu-Muses, qui s'étoient revoltez contre luy : après quoy tournant ses armes contre les Grecs, il prit & saccagea Néocesarée &c.

Ce Conquerant laissa ses Etats à Axam son fils, jeune homme d'une prudence consommée, qui envoya des Ambassadeurs pour conclure la paix avec Diogene Empereur des Grecs : mais celui-cy ayant rejetté les propositions d'Axam, on se resolut de part & d'autre à terminer ses differens par le sort des armes. Les Grecs furent vaincus, & Diogene eut le malheur de tomber entre les mains de son ennemi, qui usa cependant si bien de sa victoire, qu'il mit Diogene en liberté. Mais à peine ce pauvre Prince fut-il de retour à Constantinople, que ses propres sujets, plus cruels que ses ennemis mêmes, le detrônerent ; & lui ayant crevé les yeux l'envoyerent dans l'Isle de Prola, où il finit miserablement ses jours. Axam resolu de venger la mort de ce Prince leve une puissante armée, & après avoir conclu la

paix avec Cutlu-Muſes & ſon
Melech, il entre dans les Provir
Imperiales, & ſe rend maître d
Medie, d'une bonne partie de l'
menie, de la Cappadoce, du P(
de la Bythinie,& de l'Aſie Miner
Sur ces entreſaites Pierre l'H
mite étant de retour de la T(
Sainte, engagea le Pape Urbain I
publier une Croiſade contre
Turcs : & en effet ce Pontife rei
ſi bien dans ce glorieux deſſe
qu'une nombreuſe armée de C
ſez étant partie d'Europe, remp(
pluſieurs victoires ſur eux, leur
une infinité de belles villes, & e
delivra la Paleſtine du joug inſ
portable de ces Infidelles. Sala
Sultan d'Egypte arrêta pour
tems les progrez des armes Ch
tiennes. Il entra dans la Meſop(
mie & ravagea cette belle Prov
ce, ſe rendit maître d'Alep, &
de tems après de Jeruſalem &
Ptolemaïs. Mais la fortune qui
qu'alors avoit ſi bien ſecondé les
trepriſes de ce Prince, l'abando
après la priſe de cette derniere
ce, & il mourut également

prisé de ses propres sujets & des Chrétiens.

L'Auteur de cette Histoire nous décrit ensuite de quelle maniere les Tartares envahirent la Perse, & en chasserent les Turcs. Il rapporte au long les expeditions des Princes Chrétiens dans la Terre Sainte : mais sans entrer dans le détail de ces évenemens, il suffit de dire que l'Empire des Turcs, qui avoit eu de si heureux commencemens, tomba vers ce tems-là dans une espece d'anarchie.

Ottoman chef des Turcs Orguziens, & qu'on peut appeller à juste titre le Fondateur de cette Monarchie, s'étant mis à la tête d'un bon nombre de braves hommes surprit Chalce, & passa les Chrétiens qu'il y trouva au fil de l'épée. Il prit ensuite la ville de Nicée, une des plus riches de l'Orient ; & aprés la mort d'Aladin dernier Sultan de la race Selzuccienne, il prit la qualité d'Empereur. Ayant bien établi son autorité, il défit les Chrétiens vers les confins de la Phrygie & de la Bithynie ; & enfin blocqua la ville

de Pruſe dont il ſe rendit maître quelque tems après.

Ottoman eut pour ſucceſſeur à l'Empire ſon fils Orcanes ou Urchan, qui battit les Chrétiens en pluſieurs rencontres; & reprit ſur eux la ville de Nicée. Il aſſiegea auſſi & prit Nicomedie, & fut le premier qui établit l'Empire des Turcs en Europe. Ce Prince, dit nôtre Auteur, étoit ſage, adroit, ſpirituel, & gouvernoit ſon peuple avec beaucoup d'équité.

Il laiſſa l'Empire à Amurath I. qui au commencement de ſon regne ſurprit Didymoticque & Andrinople. Ce Prince vainquit les Serviens & fit circoncire ſes deux fils en 1366. Il s'appliqua enſuite à étendre ſes Conquêtes en Europe, & défit Saladin Roy de Caramanie. Ayant epouſé la fille de l'Empereur Grec à Napoli, & toute ſa Cour étant à ce ſujet occupée à de grandes réjouïſſances, il apprit que les Turcs avoient été lâchement trahis & maſſacrez dans la Boſnie par la perfidie du Deſpote. Reſolu de punir ce rebelle, il ſe met à la tête d'u-

ne puissante armée, livre le combat aux Chrétiens, & remporte sur eux une pleine victoire. Mais il ne put pas en jouïr long-temps : car un soldat Chrétien indigné de voir ses compatriotes dans les fers le poignarda.

Bajazet I. ayant appris la mort de son pere, fit aussi-tôt étrangler son cadet nommé Jacub : ce qui est devenu dans la suite une barbare coûtume parmi les Princes Turcs. Bajazet a été comme le jouët de la Fortune. Car il est constant que jámais homme n'en a plus experimenté les vicissitudes. Au commencement de son regne tout lui reüssit. Il assiegea Philadelphie qui se rendit au bout de quelque temps : il défit les Chrétiens à la fameuse journée de Nicopolis : Amasée & Sebaste lui ouvrirent les portes. Enfin il sembloit que rien ne pût resister à ses armes victorieuses; lors que Tamerlan Cam de Tartarie, marcha contre lui à la tête d'une nombreuse armée. Bajazet accepta le combat que les Tartares lui offroient : mais les Turcs aprés avoir combattu l'espace

de neuf heures, furent rompus & mis en déroute. Bajazet demeura prisonnier entre les mains de Tamerlan, lequel, pour dompter l'extrême fierté de ce Prince, le fit enfermer dans une cage de fer, où il finit ses jours.

Les fils de Bajazet causerent aprés sa mort de grands troubles dans l'Empire, chacun d'eux se faisant proclamer Empereur : mais Mahomet ayant fait mourir tous ses freres l'un aprés l'autre devint paisible possesseur de l'Empire. Il est vray que le Roy de Caramanie entra avec une bonne armée dans les païs que les Turcs tenoient en Asie, & brûla la ville de Pruse qu'il avoit prise. Mais pendant qu'il en assiegeoit le Château, il vit approcher le corps de Musa un des fils de Bajazet qu'on devoit enterrer à Pruse ; & ayant pris ceux qui l'escortoient pour une armée des Turcs, il leva le siége. Un Ottoman mort, dirent là-dessus les Turcs assez plaisamment, a fait lever le siége au Roy de Caramanie: qu'auroit-il fait s'il eût été en vie ? Quelque temps aprés Mahomet at-

taqua la Caramanie, pris Aſpropolis, Deſpotopolis & Hierapolis, aſſiegea Iconium, & fit le Roy priſonnier avec ſon fils Muſtapha : mais il les remit bien-tôt après en liberté, à condition qu'on lui livreroit pluſieurs places fortes. Entre autres choſes que fit Mahomet, il embellit beaucoup Andrinople, & y fit bâtir une magnifique Moſquée. Il y fit auſſi un fond conſiderable pour la ſubſiſtance des pauvres Pelerins qui iroient à Medine & à la Mecque. Ce Prince étant tombé malade & ſentant que ſa derniere heure approchoit, déclara ſon fils Amurath pour ſon ſucceſſeur. Sa mort fut tenuë cachée par ſon ordre : ce qui dura quarante un jours, juſqu'à ce qu'Amurath étant arrivé, fut proclamé Sultan avec les cérémonies ordinaires. Mahomet, dit l'Auteur, étoit un Prince vaillant & ſage, & qu'on peut regarder comme le Reſtaurateur de l'Empire des Turcs. Car non-ſeulement il reprit les Villes & les païs dont Tamerlan s'étoit emparé, mais auſſi ce que ſes predeceſſeurs avoient conquis en Europe.

Amurath II. ne fut pas plûı
maître de l'Empire qu'on lui fusc
de tous côtez des affaires qui ren‹
rent son regne très-remarquable.
seroit ennuyeux de décrire ici
differentes guerres qu'il entrepri
&, le succés des batailles qu'il liv
aux Chrétiens. Il suffit de dire q
de son temps Jean Hunniades Va
vode de Hongrie, & le fame
Scanderberg Roy d'Epire, les de
fleaux de l'Empire Ottoman, re
verent la gloire des Armes Ch
tiennes. Voici un évenement bi
singulier du regne d'Amurath.

Uladislas Roy de Hongrie aya
conclu & signé un Traité de pa
avec lui, les deux Nations co
mençoient à joüir d'un doux re
après les fatigues d'une longue
penible guerre. Uladislas poussé p
les remontrances du Cardinal Jul
rompit le Traité, & les deux arm
en vinrent aux mains à la fameı
journée de *Varna*. Amurath s'app
cevant que les Turcs comme
çoient à être ébranlez, tira de s
sein le Traité fait avec les Ch
tiens; & le tenant à la main dev

l'image du Crucifix que les Chrétiens portoient dans leurs Etendarts, *Voici*, s'écria-t'il, *Christ crucifié, le Traité que tes Chrétiens ont fait avec moy en ton Nom. Si tu es Dieu venge le tort qu'ils ont fait à ton Nom : montre aujourd'hui ta puissance à ce peuple injustement attaqué.* A peine eut-il prononcé ces paroles, que ranimant ses gens par son exemple, ils donnerent sur les Chrétiens avec tant de furie qu'Uladislas fut tué & son armée entierement défaite. Amurath se démit deux fois de l'Empire entre les mains de son fils Mahomet : mais s'ennuyant de mener une vie privée, il le reprit toutes les deux fois. Enfin sentant que les forces lui manquoient, il fit appeller son fils, & lui donna d'excellentes instructions pour bien gouverner l'Empire. Jamais Prince ne fut peut-être ni plus aimé ni plus regreté de ses sujets que celui-ci.

Il s'en falloit bien que Mahomet II. eût toutes les bonnes qualitez de son pere. Il commença son regne par un infame parricide, sacrifiant ses deux freres à sa jalousie, &

montrant en toute occasion la ferocité de son naturel. Il assiega Constantinople, & l'aïant prise d'assaut en 1458. il y fit passer au fil de l'épée un grand nombre des plus considerables d'entre les Grecs, & en envoya d'autres en exil, où ils perirent miserablement. Se trouvant paisible possesseur de Constantinople, il y établit sa demeure, & prit le nom d'Empereur. Vers ce temps là il fut tellement épris de la beauté d'une esclave Grecque nommée Irene, qu'il sembloit préferer sa passion au gouvernement de l'Empire. Le peuple cependant en murmuroit, mais particulierement les Ianissaires: & il y avoit danger que leur indignation n'éclatât contre Mahomet, lorsque Mustapha Bacha lui representa d'une maniere assez libre le juste sujet de mécontentement qu'il donnoit au peuple. Mahomet receut cet avis en homme sage, & promit au Bacha qu'il y mettroit ordre. En effet le lendemain comme tous les Officiers de la Cour estoient assemblez dans une grande salle pour y attendre l'Empereur, Mahomet y

entre conduisant par la main Irene superbement habillée, & là lui tranche la teste de son sabre à la veüe de tout le monde. Quelque temps aprés il se rendit maître du Peloponnese, & mit le siege devant Belgrade, qu'il fut ensuite obligé de lever. Le fameux Scanderberg estoit encore en vie, & faisoit toûjours des actions d'une valeur prodigieuse contre les Turcs : mais enfin ayant fait la paix avec Mahomet en 1461. il mourut cinq ans aprés, laissant sa femme & son fils sous la protection de la Republique de Venise. Mahomet continua encore quelque temps la guerre contre les Chrétiens, & mourut apres avoir regné 31 ans. Ce Prince avoit d'excellentes qualités : il estoit brave, entreprenant, d'une complexion robuste, sçavant, heureux dans ses entreprises. Mais ses grands vices ternirent tout l'éclat de ses vertus : car il estoit perfide, ambitieux, dissimulé, & il prenoit beaucoup de plaisir à répandre le sang humain.

Mahomet laissa deux fils, Bajazet II. & Zizime. Ce dernier voulant

diſputer l'Empire à ſon frere, fut vaincu & contraint de ſe retirer à Rhodes. Le Pape Alexandre VI. l'ayant pris peu de temps aprés ſous ſa protection, ce malheureux Prince fut empoiſonné, & laiſſa ainſi ſon frere Bajazet maître abſolu de l'Empire Ottoman. Iamais homme ne fut plus infortuné que celui-ci, ſes propres enfans prirent les armes contre lui. Il fit empoiſonner l'aîné nommé Mahomet, & deſtina l'Empire à Selim: mais un troiſiéme appellé Achomat, ſe voiant fruſtré de l'eſperance de regner lui fit la guerre & cauſa d'étranges troubles dans l'Empire. Enfin Selim monta ſur le Trône, apres avoir fait empoiſonner ſon pere.

A ſon avenement à la Couronne, il fit diſtribuer aux ſoldats deux millions de ducats, augmenta leur paye, & laiſſant à Conſtantinople ſon fils Solyman pour gouverner pendant ſon abſence, il marcha en Aſie pour réduire ſon frere Achomat. Il commença ſon regr.: par le meurtre de cinq de ſes neveux fils de Mahomet, tous jeunes Princes d'une grande eſ-

perance. Corçut un autre de ses freres, estant tombé entre ses mains, & ensuite Achomat ayant esté défait & pris, eurent le mesme sort. Selim s'établit ainsi sur le Trône par des actions barbares qui le rendirent odieux à toute la terre, mais principalement au Sophi de Perse, qui lui déclara la guerre. Selim résolu de prévenir ce Prince, marcha contre lui avec une bonne armée, & le défit. Quelque temps aprés Selim fit une expedition contre les Egyptiens qui estoient venus au secours des Persans : il les vainquit, prit le Grand Caire, & ensuite se rendit maître de toute l'Egypte.

Aprés la mort de ce Prince, Solyman son fils commença son regne par le siege de Belgrade qu'il prit. Il attaqua ensuite l'Isle de Rhodes & s'en empara. Le Grand Maître qui avoit fait des actions d'une force & d'une valeur toute extraordinaire pendant le siege, s'estant presenté à lui, Solyman ne put s'empêcher de loüer la fermeté & le courage de ce vieillard, lui fit plusieurs riches presens, & lui permit de se retirer

où il jugeroit à propos. Quelque tems aprés il marcha en Hongrie pour soutenir la querelle du Roy Jean contre Ferdinand Archiduc d'Austriche, & prit Bude. Comme rien ne resistoit à ce Conquerant, il mit le siege devant Vienne; mais il fut obligé dans la suite de le lever. Enfin ayant assiegé la ville de Sighet il tomba malade, & mourut aprés avoir regné 46. ans. Le fameux Barberousse qui vivoit de son tems lui rendit des services signalés.

Le Grand Vizir Mahomet fit aussitôt avertir Selim de la mort de son pere: mais à peine estoit-il monté sur le Trône qu'une conspiration tramée dans l'Arabie Heureuse éclata. Comme Selim ne se trouvoit pas en état d'arrester les funestes suites de cette révolte pendant qu'il étoit en guerre avec Maximilien, il fit la paix avec ce Prince, & remit ensuite les Arabes dans le devoir. Selim voyant ses Etats tranquilles, & n'ayant rien à craindre du côté de la Hongrie, entreprit d'attaquer les Veniticns. Il porta d'abord la guerre dans l'Isle de

Chypre, & prit Nicofie: mais il n'eut pas le même ſuccez à Famagouſte: car le brave Quirini Vice-Amiral de la Flotte Venitienne obligea Selim d'en lever honteuſement le ſiege. Le Pape ſe joignit enfin aux Eſpagnols & aux Venitiens pour arreſter les conqueſtes des Infidelles: & Dom Juan d'Auſtriche, qui commandoit la flotte des Confederez, battit les Turcs à Lépante. Malgré cet avantage les Venitiens rompirent cette fameuſe ligue en faiſant la paix avec le Turc. Selim qui n'eſtoit pas d'humeur à ſe tenir longtemps en repos, ayant declaré la guerre au Vayvode de Moldavie, fut d'abord défait par les Moldaves: mais ceux-cy ayant été lâchement trahis, le Vayvode fut tué, & la plûpart de ſes gens égorgez par les Turcs. Selim ne ſurvécut gueres à cette victoire, eſtant mort l'an 1574.

Son fils Amurath voulant s'aſſûrer la couronne fit diſtribuer aux Janiſſaires des ſommes conſiderables, & fit enſuite étrangler cinq de ſes freres. Il rendit de ſi bons

offices au Vayvode de Tranſy
nie Eſtienne Battori, que les P
nois l'élurent Roy. Il fit la gu
en Perſe & en Hongrie, prit I
& pluſieurs autres places.

*L'Auteur de cet Extrait. que
avons traduit du Journal d'Anglet
n'a pas jugé à propos de ſuivre ſon H
rien par delà l'année 1600. & s'eſt
tenté de rapporter les noms des Sul
qui ont regné pendant le dernier ſ
avec le nombre des années de leur re
Il a omis auſſi des faits très-impor
qui regardent les Princes dont il a
lé: entre autres le fameux ſiege de
des ſous Mahomet II. ſoutenu pa
Grand Maître d'Aubuſſon, & levé e
par l'armée Ottomane.*

HISTORIA DELLE GUER
del Regno del Braſile acad
trà la Corona di Portogallo
Republica di Olanda, &c. *Hiſ
des Guerres ſurvenuës au Roya
du Braſil entre la Couronne de
tugal & la Republique d'Hollan
avec des Cartes Geographiques
Compoſée & dediée à ſa Maj
Pierre ſecond Roy de Portugal, pa*

P. F. Jean Joseph de sainte Therese Carme déchaussé, partie 1. & 2. A Rome l'année du Jubilé 1700. *chez Antoine de Rossi aux frais de Joseph saint Germain Corvo Libraire. Au Pasquin: avec permission des Superieurs. pp.*443. *in folio.*

EN tirant sur la Carte une ligne de l'embouchure de la Riviere des Amazones à l'embouchure de la Plata, on separe du reste de l'Amerique une espece de triangle à qui l'on doit donner le nom de Brasil. Ainsi le R. P. Jean Joseph de Ste. Therese auteur de cette histoire donne plus d'étendue au Brasil que Samson, & nos Geographes ne lui en donnent; car ceux-ci mettent le Brasil entier sous la zône torride, & nostre Auteur l'étend beaucoup audelà du tropique du Capricorne, mettant au nombre de ses parties la Province du Roy que les autres Geographes comprennent sous le nom d'Uraguai & de Paraguai comme un pays different du Brasil.

Ce fut sous le regne d'Emanuel Roy de Portugal que Pierre Alvare

Cabral Général de la flotte Portugaise découvrit le Brasil, le 24. Avril 1550. quelques presens qu'il fit à des pescheurs du pays lui gagnerent l'affection des habitans, on fut ravi de voir des hommes blancs, & on leur laissa faire leur descente. Le Brasil est un pays très-fertile, l'air y est si temperé qu'on n'y voit jamais de maladies contagieuses, & cela prouve que les Anciens avoient tort de regarder la zône torride comme un climat inhabitable.

La riviere des Amazones & celle de la Plata terminent le Brasil du costé de la mer, la premiere vient du Perou & elle prend son cours de l'Occident à l'Orient: son étenduë est de trois mille lieües, ses eaux roulent des pierres précieuses & de la poudre d'or & d'argent: on y voit des poissons d'une grandeur excessive, mais le goût n'en est pas délicieux. La Plata vient aussi du Perou & coule entre l'Orient & le Midy avec une impetuosité si prodigieuse qu'on remarque la douceur de ses eaux quarante lieuës en mer au delà de son embouchure. Les

inondations prodigieuses de ce fleuve obligent souvent les peuples à vivre dans des batteaux.

Plusieurs endroits rapportent au centuple, on y voit des arbres d'une hauteur si extraordinaire qu'ils semblent toucher les nuës. Ces arbres sont toujours verds, & ils produisent des fruits presque chaque mois de l'année. La terre est couverte de fleurs, mais leur odeur est moins douce que celle des fleurs d'Europe. Les oiseaux n'y chantent pas si agreablement, mais en recompense ils volent avec plus de vitesse. Les forests y sont si épaisses qu'on y fait plusieurs lieuës sans voir le soleil.

Le sucre & le tabac sont les plus grandes richesses du pays. La couronne de Portugal en retire plus d'un million d'escus pas an. On en aporte aussi de l'ambre, du girofle, de l'anis, du cacao, toutes les drogues necessaires pour la teinture, & l'on y trouve des mines fort riches. Un si beau pays est habité par les peuples du monde les plus barbares. Ce sont des bestes, sans foy, dit l'Auteur, sans loy & sans Roy. Quoy

qu'ils reconnoiſſent une puiſſance ſouveraine, ils ne lui rendent aucun culte. Ils ſont grands & robuſtes & ils vivent juſqu'à cent ans. Ils ne ſont pas adonnés aux plaiſirs ſenſuels. Leur maiſon eſt le lieu où ils ſe trouvent. La terre leur ſert de lit & les feuilles de couverture, non pas pour ſe couvrir tout le corps ; car ils reſtent nuds pendant leur ſommeil, mais pour couvrir leurs oreilles. C'eſt une coutume établie parmi eux de ſe percer les oreilles, les joues & la levre d'en-bas pour y attacher des pierreries, ou quelqu'autre choſe. Leurs bonnets ſont ornés de toutes ſortes de plumages, & ils prennent plaiſir à ſe teindre bizarrement le corps de differentes couleurs. On ne ſera pas ſurpris de l'addreſſe extraordinaire avec laquelle ils manient l'arc, quand on ſçaura qu'ils n'ont rien preſque à manger dans leur jeuneſſe à moins qu'ils ne l'abattent du haut des arbres à coups de fleches. Il ne faut pas demander s'ils ont de la politeſſe, car ils ont l'eſprit ſi groſſier qu'ils n'ont pas meſme de mots pour conter au delà de quatre.

Ils craignent beaucoup les Sorciers & ils respectent extraordinairement, je ne sçay quels Charlatans qui donnent des leçons pour bien vivre. Nulle de leurs manieres n'est plus opposée à nos mœurs, que celle dont ils font les funerailles de leurs parens. La sepulture la plus honorable qu'ils croient pouvoir leur donner, consiste à les manger. On coupe donc le corps d'un mort en pieces & chacun de ses parens en reçoit un plus gros morceau à proportion qu'il le touche de plus prés.

On mange aussi ses ennemis, mais avec cette difference, qu'on fait cuire la chair des parens avant que de la manger, & l'on devore la chair de ses ennemis toute cruë. Ces barbares vont à la chasse les uns des autres comme nous allons à la chasse des bestes fauves. Les plus braves se font connoître par le plus grand nombre de dents de leurs ennemis qu'ils portent à leur cou enfilées en guise de perles. A proportion qu'ils sont d'une naissance plus illustre, ils ont la levre d'en bas percée en plus d'endroits, & chargée d'un plus

grand nombre de pendants.

Si l'on en croit nostre Auteur, quelques Castillans se persuaderent que des hommes si barbares n'étoient pas raisonnables, & ils en tuoient pour nourrir leurs chiens, d'où il arriva que Paul III. l'an 1537 fit expedier une Bulle dans laquelle il déclaroit que tous les Americains étoient des hommes veritables & qu'il falloit travailler à leur conversion.

Il y a des conjectures assez fortes pour dire que les habitans de Brasil, viennent de quelques Juifs jettez sur les côtes de l'Amerique. On y voit encore quelques traces des cérémonies Judaïques, telles que sont celles de la circoncision & celles d'apeller *Parasce* une de leurs plus grandes festes.

Le P. Jean Joseph de sainte Therese, n'a pas prétendu donner une Histoire entiere du Brasil, son dessein est de décrire les guerres que les Portugais & les Hollandois s'y sont faites, & qui ont commencé l'an 1624.

On dit donc seulement en gé-

néral que les Portugais aprés avoir conquis le Brasil le diviserent en quinze Provinces ou gouvernemens, dont celui de saint Salvador étoit le principal, cette Ville étant le siége de l'Archevêque du Brasil : que les Peres de la Compagnie de Jesus y ont travaillé à la conversion des Barbares avec un zele infatigable, n'ayant laissé aucune contrée de ce vaste Royaume qu'ils n'ayent arrosée de leurs sueurs & de leur sang : que le P. Anchieta de la même Compagnie doit être appellé l'Apôtre du Brasil : que les Portugais y jouïrent d'une paix profonde jusqu'à ce que Philippe IV. Roy d'Espagne & de Portugal s'étant broüillé avec les Anglois par les difficultez qu'il apporta au mariage de Charles Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne, ceux-cy engagerent les Hollandois à se joindre à eux pour faire la guerre à Philippe. Jean Villekens commanda la flotte Hollandoise qui partit pour le Brasil, & y étant arrivé l'an 1624. il se rendit sans peine maître de S. Salvador que les Portugais abandon-

nerent à la veuë de ses vaisseaux. Le Comte Duc avoit fait suivre Villekens par deux grandes flottes, l'une Castillane & l'autre Portugaise. Les deux flottes reprirent la Ville de saint Salvador avant l'arrivée d'une nouvelle flotte Hollandoise qui étoit commandée par Waldin.

Celuy-ci ne pouvant conserver saint Salvador à sa nation attaqua la Ville d'Olinde dans la Province de Pernambuc, & aprés avoir fait des tentatives fort inutiles, il alla perir miserablement avec la pluspart de ses gens sur les côtes d'Ethiopie. Cependant le Prince d'Orange fut d'avis de ne point abandonner l'entreprise du Brasil. Pierre Général des Hollandois vint moüiller à la baye de saint Salvador avec une armée navalle en 1626. & il n'y fit aucune action d'éclat. Mais l'année suivante il prit toute la flotte Espagnolle du Mexique qui étoit chargée de 15. millions d'or sans parler des autres richesses qu'elle portoit. Depuis ce tems-là il n'arriva rien de considerable jusqu'à l'année 1630. où les Hollandois

ayant fait une descente dans le Pernambuc au mois de Fevrier ils surprirent Olinde qui en étoit la capitale. Leur ardeur à prophaner nos plus saints mysteres & à briser les images, donna le tems aux Portugais de se retirer dans les bois & d'y sauver leur vie. La guerre continua les années suivantes, & les Hollandois ne se trouvant pas en état de conserver Olinde la démolirent en 1632. mais la conquête qu'ils firent de la forteresse de Rio grande en 1633. les mit en possession de tout le Pernambuc. Alors ils travaillerent à rendre les Brasiliens Calvinistes & pour les gagner plus aisément (c'est un Portugais qui parle) ils leur laisserent manger autant de Portugais qu'ils le voulurent. Albukerque sous la conduite de qui les affaires du Roy d'Espagne avoient si mal reüssi dans le Brasil tomba dans la disgrace du Comte Duc & mourut en prison. Le Marquis de Velade qui fut son successeur perdit la vie dans une bataille qu'il livra aux Hollandois l'an 1635. Le Comte de Bagnole commanda en-

ſuite les Portugais. Cependant comme les guerres où l'Eſpagne étoit engagée en Europe ne permettoient pas au Comte Duc d'envoyer des flottes au Braſil, & comme les Hollandois au contraire y avoient envoyé le Comte de Naſſau avec de grandes forces. Le General Portugais fut battu, & les Hollandois firent des conquêtes importantes & bâtirent la ville de Mauricée qu'ils rendirent la capitale des Etats de leur Nation dans le Braſil.

Voilà la ſituation où étoient les affaires quand le Duc de Bragance prit le titre de Roy de Portugal l'an 1640. Les Portugais de l'Amerique ſe trouverent dans les mêmes diſpoſitions que ceux d'Europe & ils reconnurent Jean IV. pour leur Roy legitime. George Maſcaregnas Marquis de Montalbano & Gouverneur de S. Salvador fut arrêté dans la crainte qu'on eut qu'il ne livrât la Ville aux Caſtillans quand il ſçauroit que ſes fils étoient entre les mains du Roy d'Eſpagne. On voulut enſuite faire la paix avec les Hollandois, mais on ne put l'obtenir, on

se contenta d'une tréve de dix ans. Les Hollandois demanderent une année entiere pour publier cette Tréve, & au lieu d'en envoyer la nouvelle au Comte de Nassau, ils lui commanderent de presser les Portugais du Brasil, ce qu'il fit avec tant de succés, qu'il reduisit sous sa puissance Sergippé capitale de la Province du même nom & toute l'Isle de Maragnone.

Heureusement pour les Portugais qui n'étoient pas en état de se maintenir dans le Brasil, les Hollandois prirent ombrage de la puissance du Prince d'Orange, & comme la valeur du Comte de Nassau en faisoit une partie considerable, ils le rappellerent du Brasil, laissant le gouvernement de leurs Conquêtes au pouvoir d'un certain nombre de Députez. Le Prince d'Orange mécontent de leur conduite, fit de la peine aux interessez de la compagnie du Brasil, & les mit hors d'état d'y envoyer de nouvelles forces. D'un autre côté le Conseil souverain Hollandois du Brasil venant à persecuter les Catholiques habituez

dans leurs terres & à faire des exactions injustes, les habitans de l'Isle Maragnone se revolterent & se rendirent maîtres de la capitale du païs. La Province de Seara secoüa aussi le joug Hollandois, mais celui qui contribua le plus à rétablir les affaires de Portugal fut le brave Jean Fernandes Veira, qui se mit à la tête des rebelles dans la province de Pernambuc l'an 1644.

Persuadé de la haine générale des peuples contre les Hollandois qui avoient exercé des cruautez inouïes, il les attaqua & il tailla en pieces les deux tiers de leur armée que le General Hus commandoit. Un grand nombre de Gentils & de Hollandois a assuré que le Crucifix qu'on portoit aux premiers rangs des Catholiques avoit jetté pendant le combat des rayons qui aveugloient leurs ennemis. Quoi qu'il en soit de ce prodige, les Portugais reprirent cœur de toutes parts, il rentrerent dans la province de Paraiva & dans la terre de S. François, ils battirent les Hollandois dans la province de Rio-grande. Veira assiegeoit Mau-

ricée quand il apprit que le Roy de Portugal étoit dans le dessein de ceder Pernambuc aux Hollandois, à condition qu'ils laisseroient le reste du Brasil aux Portugais. On donna même des ordes à Veira pour lever le siege, mais il aima mieux rendre un service très-important au Roy son maître, que d'avoir la gloire de lui obéïr. Il continua donc le siege.

Quoy-que les Hollandois eussent fait entrer toutes sortes de munitions dans la place, & qu'ils eussent reçû un renfort de 4000. Europeans, leurs affaires n'en alloient pas mieux. Sigismond leur Général perdit beaucoup de tems à assieger Olinde, qu'il ne put forcer, & pensant ensuite surprendre un quartier de Veira devant Mauricée, il fut défait. Le cœur neanmoins ne lui manqua pas après ces disgraces. Il détacha Andreson un de ses Lieutenans, pour aller faire le siege de S. Salvador : Aussi-tôt que la nouvelle en fut venuë en Europe, le Roy de Portugal fit partir douze Galions sous la conduite d'Antoine Telles de Menesés, le bonheur des

Portugais du Brasil prévint l'arrivée de la flotte. Andreson leva le siege de S. Salvador. Menesés n'ayant nul ordre pour joindre ses forces à celles de Veira, lui laissa continuer son entreprise sans venir à son secours. Veira n'en pressa pas moins ses ennemis. Son merite suppleoit à tout, & il trouvoit en même temps le moyen de presser de plus en plus Mauricée & de faire des détachemens pour chasser les Hollandois de la Province de Rio-grande. On approuva sa conduite en Portugal, quand on y connut combien elle avoit été avantageuse à l'Etat, mais on voulut qu'il cedât le commandement des Troupes à François Baretto de Menesés. Il obéït dés qu'il ne fut plus de l'interêt de son Roy qu'il s'opposât à ses ordres. Cependant Sigismond avoit reçû de son côté un grand secours & il marchoit contre Menesés. La bataille se donna l'an 1648. Veira y combattit comme un simple soldat, & Sigismond y perdit une grande partie de ses Troupes, quoi-qu'il eut fait paroître beaucoup de tête & de

conduite pendant toute l'action; dans laquelle il reçût une blessure à la jambe dont il demeura estropié le reste de ses jours.

Les Hollandois se trouverent par là plus reserrez que jamais dans Mauricée. Ils resolurent l'an 1649. de sortir en bataille, pour se rendre maîtres de la campagne. Au lieu de s'en rendre maîtres ils perdirent leur Artillerie, leur Bagage, leur Général & la Bataille. Veira parut avoir quelque chose de plus qu'un homme dans cette journée. Mauricée neanmoins étoit encore en état de resister & elle tint jusqu'en 1654. où elle capitula. Un des Articles de la Capitulation fut que les Hollandois abandonneroient ce qui leur restoit dans le Brasil, & laisseroient dans les Villes toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient.

L'Histoire dont on vient de donner l'Extrait est divisée en deux Parties, dont chacune est composée de sept Livres. L'Auteur écrit sans affectation, son stile est simple & naturel, comme doit être celui d'un Historien: Pour donner une connoissance

plus parfaite du païs, on a eu soin de donner non-seulement la Carte générale du Brasil, mais encore les Cartes particulieres de chaque Province, & plusieurs plans des Places & des Ports les plus remarquables. Toutes ces Cartes ont été tirées sur des pieces Originales & très-exactes que l'Auteur a trouvé dans la Bibliotheque de Monsieur le Cardinal Pierre Ottoboni. Le P. Jean Joseph marque dans sa Preface qu'il est Portugais, & que la langue Italienne dans laquelle toutefois il écrit si poliment, n'est pas sa langue naturelle. Nous ne nous en serions point apperçûs, s'il ne nous l'avoit pas appris.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite à M. Morel Antiquaire de Mr. le Comte de Schuvartzbourg, à l'occasion de sa Lettre latine touchant les Medailles Consulaires.*

APrès avoir satisfait à la réponse que j'avois à vous faire, vous voudrez bien, Monsieur, que je touche quelque chose de ce que

vous ajoutez au ſujet de vôtre Ouvrage des medailles Conſulaires. Vous craignez que vous ne vous faſſiez un grand tort reciproquement vous & Mr. Vaillant, de qui l'on imprime en Hollande un Ouvrage ſur la même matiere. Je ne vois pas bien comment cela pourroit arriver ; & cette penſée que vous avez, me fait connoître que vous n'êtes pas bien informé du deſſein que Monſieur Vaillant s'eſt propoſé, lorſqu'il s'y eſt appliqué ſans rien ſçavoir de celuy que vous aviez.

Vous déclarez dans vôtre Lettre à Mr. Perizonius que vous conſervez tout le texte ſur les medailles Conſulaires, tel qu'il ſe trouve dans l'Edition de Fulvius Urſinus par Mr. Patin, où vous inſerez des Notes & des Obſervations de vôtre façon, dans les endroits que vous avez cru en avoir beſoin, & avec cela des corrections : parce, dites vous, que vous vous êtes fait un ſcrupule, que perſonne ne déſapprouvera, de rien ôter à l'autorité de Fulvius Urſinus. Enſuite, vous marquez que dans les

planches gravées, dont vous accompagnerez cet Ouvrage, vous avez gardé l'ordre & le nombre que Mr. Patin y a mis : & enfin que vous ajoûtez au bout les medailles de Goltzius par ordre alphabetique.

Le travail de Mr. Vaillant est bien different du vôtre. Le texte de Fulvius Ursinus ni les additions de Mr. Patin n'entrent pas dans son Ouvrage. Il prend les medailles Consulaires l'une après l'autre suivant l'ordre alphabetique des familles ; & chacune en particulier, dans celuy qu'il a jugé le plus conforme à l'Histoire & à la Chronologie. Il garde la methode qu'il a tenuë dans ses Colonies & en d'autres de ses Ouvrages ; & il donne premierement la description exacte de chaque medaille, tant du côté de la tête que du côté du revers En quoy il a fait, ce qui ne se trouve ni dans la premiere, ni dans la seconde edition de Fulvius Ursinus par M. Patin ; & qui ne se trouvera pas non plus dans la vôtre selon le plan que vous vous êtes proposé. Cependant, cela étoit très-necef-

faire pour la satisfaction de ceux qui n'aïant pas encore acquis une grande pratique des medailles, ont besoin d'être bien informez de ce qu'il y a de remarquable sur les Consulaires, soit du côté des têtes, soit du côté des revers. Après avoir décrit la medaille, Monsieur Vaillant en apporte l'explication conforme aux inscriptions & aux types qui sont des deux côtez; & tâche d'en donner l'intelligence, par le rapport qu'elles ont ensemble, & par les témoignages des anciens Auteurs Grecs & Latins, qui peuvent y contribuer.

Fulvius Ursinus & M. Patin n'ont regardé les médailles Consulaires, que pour avoir lieu de traitter des Familles Romaines, au nom desquelles elles ont été frappées. Le dessein de Mr. Vaillant n'est pas celuy-là: c'est de parler de ces medailles mêmes avec toute l'exactitude qu'elles demandent; sans négliger néanmoins la recherche des motifs que les Romains, qui composoient ces Familles, ont eu de les faire frapper, pour éterniser leur memoi-

re avec celle de leurs anceſtres.

Vous voïez, Monſieur, qu'il n'y a pas d'apparence, que vous vous faſſiez l'un à l'autre, un tort auſſi grand que vous le croyez; puiſqu'il y a ſi peu de conformité dans l'Ouvrage que vous avez entrepris chacun de vôtre côté. Il ſe peut faire que vous vous ſerez rencontrez en quelques endroits; mais la difference qu'il y a entre vôtre methode & la ſienne, ſera que l'on ne pourra pas dire que vous vous ſerez ſuivis: & les curieux qui ſeront bien aiſes de mettre vôtre Ouvrage dans leur Bibliotheque comme une edition de Fulvius Urſinus & de M. Patin, augmentée des nouvelles medailles, avec vos Notes & Corrections, ne ſeront pas non plus fâchez d'avoir celuy de Mr. Vaillant, à cauſe de la methode qu'il y a tenuë.

Vous marquez que vous avez gardé l'ordre & le nombre des planches gravées ſuivant l'édition de M. Patin. Si cela eſt, vous ne retranchez donc pas certaines medailles qui s'y trouvent, & qu'il n'eſt pas poſſible

d'appeller Consulaires. Au moins, vous ne dites pas que vous les retranchiez, & c'est assez pour concevoir qu'elles auront leur rang dans vôtre edition, comme les autres. Cela étant, les deux medailles de la Famille *Æbutia*, frapées à Corinthe au nom d'Auguste, sous la Magistrature des Duumvirs P. Æbutius, & C. Julius Heraclides, seront conservées. Cependant, je ne puis pas me persuader que vous ne sçachiez très-bien, que la Colonie de Corinthe a été établie sous l'autorité de Jule Cesar, par des Affranchis, qui s'y assemblerent pour rebâtir cette ville, demeurée deserte jusques alors depuis sa fameuse déstruction. Ces Affranchis qui avoient été esclaves de differentes Familles Romaines, portoient chacun selon la coûtume le nom de la Famille sous laquelle ils avoient merité leur liberté. Suivant ce principe ou l'*Æbutius* marqué sur les medailles de Corinthe, où son pere avoit été esclave dans la Famille *Æbutia*, d'où il avoit pris son nom, qui ne lui donnoit aucun droit de naissance dans cette

Famille. De là il eſt aiſé de conclure, que les medailles où nous trouvons ſon nom, ne luy donnent auſſi aucun droit d'être mis au nombre des *Æbutiens*, ancienne Famille de Rome, d'où ſont ſortis deux Conſuls ; le premier l'an 254. & le ſecond l'an 287. de la fondation de Rome, comme M. Patin l'a remarqué aprés Tite-Live.

Suppoſé donc que vous ne retranchiez aucune des medailles gravées de l'édition de M. Patin, le public attend de vous que vous avertirez au moins, que ces medailles ne devroient pas y avoir rang ; mais parmi les medailles des Colonies frapées ſous Auguſte ; comme M. Vaillant les a placées dans ſon Ouvrage des Colonies Romaines.

Vous ferez la même remarque ſur la ſeconde medaille de la Famille *Arria*, puiſque *L. Arrius Peregrinus* qui y eſt nommé, n'étoit qu'un Affranchi ou fils d'Affranchi de cette famille. Vous direz la même choſe de *M. Bellius* ſur la medaille unique de la Famille *Bellia* ; ſur la cinquiéme planche de la *Cæcilia*, au

ſujet de *Q. Cæcilius Niger* ; ſur la ſixiéme & la ſeptiéme de la ſeconde planche de la *Claudia* ; n'étant pas poſſible que le Duumvir *Pulcher*, ait pu prétendre être de cette Famille, quand il ſeroit vray qu'il eût été appellé *Claudius*, avec le ſurnom de *Pulcher*, qui a pû être en d'autres Familles que celle des Claudes : enfin ſur les trois dernieres de la ſixiéme planche de la Famille *Julia*. Car c'eſt faire injure aux *Jules* que de leur aſſocier ce *Lucius*, & ce *Caius Julius* Duumvirs de Corinthe, qui dans leur premiere origine ont été eſclaves de leur maiſon. Vous ferez encore la remarque dont il s'agit ſur la quatriéme de la *Mußidia* : ce *Mußidius Priſcus* dont il y eſt parlé, ayant été ſeulement eſclave de cette Famille, ou lui, ou ſon pere. Il en eſt de même des autres medailles frappées à Corinthe, depuis ſon rétabliſſement en Colonie, que je puis avoir omiſes.

Je n'oublie pas une autre medaille frapée à Corinthe, ſur laquelle il ſera bon que vous faſſiez

la même remarque. C'est celle qui est attribuée à la famille *Acilia* parmi les omises, ou elle est tres-mal representée, particulierement pour les inscriptions qui se lisent de l'un & de l'autre côté. Elle se trouve en grand bronze au Cabinet de Mr. Foucault, & quoiqu'elle ne soit gravée que de la grandeur du petit bronze dans l'édition de Fulvius Ursinus de M. Patin ; néanmoins je ne doute pas que M. Patin, ne l'ait fait ainsi graver sur une semblable de grand bronze, pour se conformer à Fulvius Ursinus, qui n'a pas eu d'égard à la grandeur des medailles Consulaires qu'il nous a données, les ayant representées toutes de la grandeur ordinaire en argent. Vous ne nous dites pas si vous remedierez à ce defaut, auquel M. Patin n'a pas remedié. Au cas que vous ne l'ayez pas fait dans la gravûre de vos planches, il seroit bon au moins que vous fissiez remarquer cette difference dans vos Observations.

M. Patin à lu du côté de cette medaille, qui represente deux têtes

M. ACILIUS, à la partie superieure; & au bas sous les deux mêmes têtes, GLABRIO PROP. On lit aussi M. ACILIUS au haut sur la medaille de M. Foucault : mais au bas il y a TI. CLAUDIUS CÆSAR COR. inscription qui fait connoître deux choses : l'une que ces deux têtes sont celles de l'Empereur Claude & d'Agrippine sa femme, & non pas les têtes d'Auguste & de Livie, comme M. Patin l'a cru : l'autre que la medaille a été frapée à Corinthe, & par consequent, que ce *M. Acilius* ne peut pas être placé parmi les *Aciliens* à la Famille desquels il n'a pu tenir que par le titre d'Affranchi, ou plûtôt de fils, ou même de petit fils d'Affranchi; eu égard au regne de Claude, sous lequel il n'est pas croyable qu'il restât personne à Corinthe, des Affranchis qui avoient peuplé cette Colonie les premiers du tems de Jule Cesar.

L'Inscription de l'autre face de cette Medaille n'est pas moins defectueuse. M. Patin y a lû CÆSAR, au-dessus de la tête que l'on y voit

avec une Victoire qui l'a couronné, & au-dessous D. J U L I U S. Sur la Medaille de M. Foucault on lit distinctement au-dessus de cette tête, IMP. CÆSAR. & AUGUSTUS au-dessous. Cette tête n'est donc pas celle de Jules Cesar, suivant l'opinion de M. Patin : c'est la tête d'Auguste son Successeur. IMP. au lieu de DIVUS, est à remarquer sur cette Medaille, qui est peut-être la seule frapée aprés sa mort, où il soit appellé *Imperator*.

Quand il seroit vrai que la Medaille rapportée par M. Patin seroit telle qu'elle est representée par la gravûre, il ne laisseroit pas d'y avoir de l'apparence qu'elle auroit été frapée à Corinthe, ce que l'on pourroit juger par la fabrique. Mais s'il est vrai qu'il y ait sur cette Medaille GLABRIO PROP. vous pourriez me dire que PROP. signifiant *Proprætor*, marque que ce *M. Acilius Glabrio* étoit veritablement Romain, & ainsi que cette Medaille doit être rapportée à la Famille *Acilia* & rangée dans les Medailles Consulaires. En ce cas je

voudrois voir la Medaille, & me convaincre par mes yeux. Quoiqu'il en soit ; il est certain que celle du Cabinet de M. Foucault ne peut pas y être rapportée.

Quoi qu'Agrippine, femme de l'Empereur Claude, & mere de Neron, ne soit pas ici nommée, néanmoins ce qui fait connoître que c'est sa tête qui est representée vis-à-vis de celle de Claude, ce sont deux medailles de cette Imperatrice, que M. Vaillant a publiées avec leur explication, en son premier Tome des Colonies, où on les peut voir page 163. & 164. avec cette inscription au revers, M. ACILIO II. VIR. COR. M. Vaillant n'a pas jugé que ces deux medailles dussent être regardées comme Consulaires, puisqu'il les a placées ailleurs, & qu'il n'a pas dit un mot qui fasse connoître qu'il en ait eu la même opinion que M. Patin, qui donnent cet *Acilius* aux *Aciliens*, ausquels il ne peut nullement appartenir, par sa naissance, ou son origine. Dans les mêmes medailles omises, celle qui est attribuée à la famille *Æbu-*

tia qui suit aprés celle d'*Acilia*, avec CORINT. du côté de la tête, & L. ÆBVTIO... VIR. de l'autre côté, ne peut pas aussi être attribuée à cette famille, pour les raisons qui ont été dites cy-dessus.

Ce que nous venons de voir touchant les medailles frappées à Corinthe, qui ne peuvent pas avoir de place parmi les Consulaires, se peut dire aussi, comme je le crois, de toutes les medailles des Colonies d'Espagne & d'Afrique, qui portent des noms de Magistrats; & que l'on y a rangées, ce me semble, sans y faire assez d'attention. Tous ceux qui y sont nommez, n'ont été que des soldats, ou tout au plus que des Officiers peu considerables des armées Romaines, ou même leurs enfans: & c'est pour cela qu'on a de la peine à croire qu'ils aïent fait partie de ces Familles Romaines, qui ont eu part aux grandes charges de l'Etat, soit du tems de la Republique, soit sous le regne des premiers Empereurs.

Cependant bien loin de songer à rejetter toutes ces sortes de me-

dailles dans l'édition que vous préparez, il semble que vous êtes fort occupé du soin d'y en inserer de nouvelles : témoin cette medaille d'Empories, ancienne ville d'Espagne qu'on appelle aujourd'huy *Ampourjas*, avec EMPOR. au revers, pour EMPORIARVM, d'*Emporia*, nom de la ville suivant Tite Live. Livre 34. ou pour EMPORITANORUM du nom de ses habitans, suivant une inscription trouvée dans la même ville, & rapportée par Nonius, dans son Ouvrage touchant les Villes d'Espagne. Il y a pour inscription du côté de la tête de cette medaille, qui se voit aussi au Cabinet de M. Foucault, rangée dans la suite des Medailles de Villes, où elle doit être placée & non pas ailleurs: il y a, disje, L. M. R V F. P. L. C. les trois lettres R V F. étant representées par un monogramme, & vous l'interpretez en cette maniere, *L. Mescinius Rufus Procos. Cypri Quæstor*, prétendant que ce *Mescinius Rufus*, peut-être le même que celui qui fut Questeur en l'Isle de Chypre,

ſous le Proconſulat de Ciceron.

Mais, Monſieur, en ce tems-là, il n'y avoit pas encore de Romains dans la ville d'Empories. Elle n'étoit alors habitée que par des Grecs ſortis de Phocée, de même que les Maſſiliens, que nous appellons aujourd'huy Marſeillois. Ces Grecs occupoient la partie de la ville qui étoit du côté de la mer, pendant que les Eſpagnols occupoient celle qui étoit du côté de terre, & les Romains n'y entrerent que ſous Jules Ceſar, qui y envoïa une Colonie après avoir vaincu les enfans de Pompée; ſuivant le témoignage de Tite-Live à l'endroit déja cité, qui en parle ainſi, après avoir fait mention de ſes habitans Grecs & Eſpagnols: *Tertium genus*, dit-il, *Romani Coloni ab Divo Caſare, poſt devictos Pompeii liberos adjecti: nunc in corpus unum confuſi omnes.* Cela fait voir qu'il n'y a aucune apparence, que la medaille dont vous avez parlé, puiſſe être rapportée à vôtre *Meſcinius Rufus*, qui peut-être ne vivoit plus lorſqu'elle fut frappée; puiſqu'on ne peut pas croire qu'on ait frappé

des medailles à Empories, avec des noms Latins avant que les Romains y eussent un établissement. Deplus comment est-ce qu'on pourroit y avoir frappé des medailles avec le nom de *Mescinius Rufus*, pendant qu'il étoit Questeur en l'Isle de Chypre? Ces inscriptions abbregées, qui se voyent sur les medailles d'Empories, marquent suivant toutes les apparences les noms des Magistrats qui y gouvernoient. Je demande s'il y a de la vraisemblance que *Mescinius Rufus* ait été en même tems Questeur en Chypre, & Magistrat à Empories; sans parler de plusieurs autres raisons, par où l'on prouveroit que cela n'a pu arriver.

Au cas qu'on ne goûte pas vôtre interpretation de l'inscription où ce *Rufus* est designé, vous demandez qu'on en apporte une meilleure, pour en meriter un remerciment. En mon particulier je puis bien assurer que je ne serai pas remercié d'avoir expliqué cette enigme, non plus que celles cy, qui se trouvent sur d'autres medailles de la même ville

d'Empories, que l'on peut voir au cabinet de Mr. Foucault C.C. A. T. C.O.C. AB. I C.O.G.C.M.I M. A. B. M. B. I M. O. C. A. Q. I P. L. F. Q L. N. COM. I R. B. E. C. M. I parceque je vois bien que je ne pourrois rien trouver qui me satisfist, ni le public. Mais je suis persuadé, quand on sçauroit avec certitude, le nom de la famille de ce *Rufus*, qu'on ne pourroit pas dire pour cela qu'il fût d'aucune des Familles Romaines dont nous avons des medailles.

Monsieur Foucault a plus d'une medaille de la ville d'Obulco, en Espagne dans la Bétique, avec cette inscription au revers : L. AIMI. L. IUNI. AID. pour L. AEMI. L. IVNI. AED. I. tenant la place d'E dans AIM. qui signifie *Æmilius*, & dans AID. qui signifie *Ædiles*. Vous prendriez apparemment cette medaille pour une Consulaire, soit que vous voulussiez la rapporter à la famille *Æmilia*, ou à la famille *Junia*, à cause de ce *L. Æmilius*, & de ce *L. Junius*. Mais considerant que ces Ædiles étoient

plûtôt des Officiers, ou des soldats Romains, ou des Espagnols de cette ville, qui avoient pris ces noms pour faire honneur à quelqu'un des *Emiliens* & des *Juniens* de Rome, leurs Patrons & leurs Protecteurs, que des membres de ces Familles là, je ne suivrois pas vôtre exemple & je ne la prendrois pas pour telle. Aussi ne lui ai-je pas donné rang parmi les medailles Consulaires du Cabinet de M. Foucault, mais, avec son approbation, parmi sa nombreuse suite de medailles de Villes, tant Grecques, que Latines.

Vous avez demandé à M. Foucault un dessein de sa curieuse medaille d'Auguste, qui est frappée à Pergame, & dont l'inscription au revers est celle-cy : Μ. ΦΟΥΡΙΟΣ ΙΕΡΕΥΣ ΚΑΙ ΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ *M. Furius Pontife & cy-devant Asiarque des Pergameniens.* Vous avez envie sans doute de la rapporter à la Famille *Furia*, à cause de *M. Furius*, dont il y est fait mention. Mais ce *M. Furius* n'étoit pas un Romain : c'étoit un Grec qui s'étoit ainsi appellé, pour honorer

quelqu'un des *Furius* de Rome, son Protecteur; ou même parcequ'il y avoit droit d'hospitalité entre eux. Les Romains tenoient ces dignitez de *Pontife* & d'*Asiarque* au dessous d'eux: il les avoient laissées aux Grecs, pour leur servir de consolation, sous le joug qu'ils leur avoient imposé, pendant qu'ils s'étoient reservez les charges honorables de *Proconsuls*, & d'autres, dans l'administration de leurs Provinces. *M. Furius* de qui il est icy parlé, n'est pas le seul Grec qui ait quitté le nom conforme au genie de sa nation, pour en prendre un purement à la Romaine, depuis que la Grece commença d'être sous la domination de Rome. Cela est assez connu, & les exemples en sont si familiers sur les medailles Grecques, qu'il n'est pas besoin de le prouver. Il y en a d'autres qui ont retenu le nom Grec avec le Romain, dont ils se sont servis comme de surnom, ainsi que les mémes medailles en font foy.

Je ne crois donc pas qu'on puisse approuver que vous rangiez cette medaille

medaille parmi les Consulaires. Elle est au cabinet de Mr. Foucault parmi les medailles Grecques d'Auguste, de qui elle represente la tête à l'autre face, & je tiens pour certain qu'elle doit être placée là. Dans le *Selecta* auquel je travaille, cette medaille se trouve déja expliquée, & j'y ait dit de ce *M. Furius*, ce que je viens d'avoir l'honneur de vous en dire. Vous remarquerez, s'il vous plaît, quil y a dans l'inscription, ΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ, & non pas simplement ΑΣΙΑΡΧΗΣ, comme dans celle que Monsieur Vaillant a publiée. ΑΣΙΑΡΧΗΣΑΣ veut dire que *M. Furius* avoit été Asiarque, mais qu'il ne l'étoit pas actuellement dans le tems que la medaille fut frappée. C'est pour cela que je l'ay expliquée par, *cy-devant Asiarque.*

Cet Extrait que Mr. Galland a eu la bonté de nous envoyer de sa Lettre à Mr. Morel, s'est trouvé trop long pour être mis tout entier dans ces Memoires : ainsi nous en reservons une partie pour le mois prochain.

SACRA HISTORIA de gentis Hebraïcæ ortu, progreſſu, &c. C'eſt à dire, *l'Hiſtoire ſacrée de l'origine de la Nation Juive, de ſon progrés, de ſes bonnes & mauvaiſes actions & de ſes differentes avantures ſous les Patriarches, les Chefs de la Nation, les Juges & les Rois depuis Abraham juſqu'à la Captivité de Babylone &c. Par le P. Paul Mezger de l'Ordre de ſaint Benoiſt.* A Auſbourg & à Dilinge, chez Jean Gaſpard Bencar. Ann. M. DCC. in fol. pagg. 784.

CEtte Hiſtoire contient tout ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans la Nation Juive ſous les differentes formes de gouvernement où elle s'eſt trouvée.

L'Auteur a diviſé ſon Ouvrage en cinq livres. Dans le premier il expoſe d'abord quel étoit l'état des Juifs durant la vie d'Abraham, lors qu'ils ne faiſoient encore qu'une ſeule famille dont ce Patriarche étoit le Chef. Il paſſe enſuite à Jacob & à ſes enfans, il les ſuit dans

leurs voïages jusques en Egypte, où ils laisserent une posterité assez nombreuse pour former un corps de République si la tyrannie des Rois de ces païs-là ne les avoit assujettis sous le joug d'une longue & honteuse servitude.

Le second livre commence dès la naissance de Moyse, & comprend tout le tems qui s'est écoulé depuis la sortie d'Egypte jusqu'au premier des Juges. On y voit comment Moyse établit une espece de Monarchie, laquelle continua & finit sous Josué.

Le troisiéme livre nous apprend de quelle maniere le gouvernement des Hebreux fut changé, & passa de l'état Monarchique à l'état Aristocratique qui dura jusqu'au regne de Saül. Comme le Peuple Juif vivoit en ce tems-là dans une plus grande liberté, il s'abandonna à plus de desordres. C'est pourquoy Dieu s'irrita contre luy & le livra plusieurs fois à la fureur de ses ennemis. Mais comme il est ordinaire aux malheureux de rentrer en eux-mêmes & de s'adresser au Seigneur dans leurs

disgraces, les Juifs affligez imploroient son secours. Ils choisissoient un Juge auquel ils obéissoient. Ce gouvernement des Juges qui étoit presque toûjours interrompu par la mort de chacun d'eux, dura longtems, jusqu'à ce qu'enfin les Juifs ennuyez ou plûtôt indignez de la violence des enfans d'Heli demanderent un Roy, ce que Dieu leur accorda.

Le quatriéme livre est une suite des principaux évenemens qui arriverent depuis Saül jusqu'à la prison de Sedecias. Il contient l'histoire de ce premier Roy des Juifs & de la translation de son Royaume dans la famille de David. L'Auteur parle dans le même livre de la revolte de Jeroboam & de la division des douze tribus en deux parties, dont l'une fut appellée d'abord le Royaume d'Israël, qui changea de nom dans la suite des tems & fut nommé le Royaume de Samarie. L'autre partie qui demeura toûjours dans la maison de David portoit le nom de la Tribu de ce Prince, qu'elle conserva toûjours

quoique les Benjamites, qui furent suivis quelque-tems aprés des Levites & des Prêtres de la famille d'Aaron se fussent reünis avec la Tribu de Juda. Les Assyriens détruisirent le Royaume de Samarie environ cent trente ans aprés que les Chaldéens celui de Juda.

Le cinquiéme livre n'est qu'un abregé de l'Histoire de Tobie & de Judith, l'Auteur a crû qu'il ne devoit pas l'omettre ; parce, dit-il, qu'elle est entiere dans l'Ecriture & qu'elle est d'un grand secours pour la Chronologie des Rois d'Israël & de Juda. Il a passé les autres livres ou plutôt les fragmens de l'Histoire sainte qui nous sont restez, c'est-à-dire le volume d'Esther, les livres d'Esdras, de Nehemie ; & de Daniel, car on ne peut, dit-il, en faire une Histoire suivie & complette, que par le moyen des Historiens prophanes & de quelques livres Apocryphes.

Le P. Mezger ajoute à son Histoire sacrée plusieurs questions touchant le sens literal & le sens spirituel, ou mystique de l'Ecriture, qu'il resout

conformément à la doctrine la plus commune dans les Ecoles, & afin que son travail pût être de quelque utilité aux Predicateurs qu'il avoit principalement en vûë, il s'est donné la peine de composer un grand nombre d'Homelies pour tous les Dimanches & presque toutes les fêtes de l'année, sans compter les observations ou plutôt les reflexions morales qu'il a répanduës dans tout le corps de son ouvrage. C'est aux gens du mêtier à voir les avantages qu'ils en pourront tirer.

Pour ce qui est de ses explications touchant le sens Litteral, je n'y vois rien de particulier qui merite d'être remarqué, elles sont toutes dans Pererius, Corneille à Lapide & Tirin.

Il seroit à souhaiter qu'il eût lû les ouvrages critiques qu'on a fait de nos jours, son livre en seroit beaucoup plus curieux, peut-être qu'on y trouveroit de quoy décider la plus-part des questions qu'il propose & quelques autres encore dont il ne parle point. J'en vais donner deux ou trois exemples.

Il demande à la page 3. Si dans la genealogie d'Abraham il faut mettre le Cainan dont les Septante & saint Luc font mention, entre Arphaxad & Salé : quoy qu'on ne le trouve point ni dans le Texte Hebreu de Moyse, ni dans la vulgate, ni dans le premier chapitre des Paralipomenes.

L'Auteur sur cela ne répond rien, il rapporte uniquement les sentimens de Corneille à Lapide & de Salien. Le premier écrivant sur la Genese (ce qu'il est bon de remarquer, parce qu'il parle autrement dans ses Commentaires sur saint Luc) le premier, dis-je, prétend que ce Cainan n'est point de la version des Septante, & qu'il y a été inseré par quelque Copiste, ce qu'il prouve 1. parce, dit-il, que le dessein de Moyse n'étoit pas seulement d'écrire une Histoire, & de nous donner une suite de Genealogies depuis la création du monde jusqu'à Abraham ; mais il vouloit encore les reduire à une chronologie exacte ; ce qui paroît manifestement par les années des Patriar-

ches qu'il a toutes calculées jusqu'à la naissance d'Abraham. Or cette chronologie seroit tres-imparfaite, s'il avoit omis les trente années de Caïnan. 2. Les exemplaires Hebreux, Arabes, Persans, Ethiopiens de l'ancien Testament n'en font nulle mention. 3. Joseph & Philon le Juif qui suivoient à la lettre la version des Septante n'en parlent point. 4. On la retranché dans l'Edition des Septante qui fut faite à Rome sous Sixte Quint. 5. Saint Jerôme, qui a examiné avec soin les differences du Texte Hebreu & du Texte Grec, ne dit rien de celle-cy, qui est assurément considerable. 6. Saint Epiphane dans le denombrement qu'il a fait de ces premieres générations omet celle de Caïnan. Enfin conclud cét Auteur comme il y a plusieurs autres fautes dont tout le monde convient dans la version des Septante, on ne doit pas trouver étrange que celle-cy s'y soit glissée.

Mais que répondrons nous à l'autorité de saint Luc. Nous dirons sans hésiter reprend Corneille à Lapide,

ques les Copistes l'ayant trouvé dans quelques exemplaires de la version des Septante l'ont fourré dans le texte de cet Evangeliste.

Le sentiment de Salien est que Moyse a divisé l'ordre de ces genealogies en deux Decades, dont la premiere comprend celles qui ont été devant le deluge depuis Adam jusqu'à Noë : & la seconde celles qui suivirent depuis Noë jusqu'à Abraham. Il a omis Caïnan, dit cet Auteur, & peut-être encore quelques autres de ces premiers Hommes, pour des raisons qui nous sont inconnuës. Quant aux Septante qui ne l'ont pas oublié, on peut dire ou que l'esprit de Dieu le leur avoit revelé, ou qu'ils avoient appris par une tradition constante de tous les siécles, cette onziéme génération.

Pererius n'a osé décider la question, parce, dit-il, que tous les Exemplaires de saint Luc soit imprimez soit manuscrits, placent Caïnan entre Arphaxad & Salé. Le P. Mezger a cru qu'il ne pouvoit mieux faire que de suivre son exemple.

Mais ce sçavant Jesuite n'avoit

pas fait de reflexion aux paroles de Beze sur le chap. 3. ℣. 36. de l'Evangile de saint Luc. *Je n'ay point fait de difficulté, dit-il, d'ôter le nom de Caïnan & j'ay suivi en cela l'autorité de Moyse & de mon manuscrit qui est trés ancien. Ante hoc nomen* (Arphaxad) *legitur* τῦ Καϊνὰν *quod non dubitavi expungere, secutus autoritatem Mosis Gen.* 11. ℣. 12. *& mei vetustissimi codicis.*

Je suis surpris que l'Auteur de l'Histoire sacrée n'ait rien dit de cet exemplaire de Beze qui n'a pas échappé à Corneille à Lapide, mais surtout il pouvoit consulter le Phaleg de Bochart. * Cet habile Ministre a épuisé ce point de critique dans une Dissertation qu'il a faite exprès. Car outre les raisons dont les Interpretes se sont servis pour éfacer des livres saints le Caïnan fils d'Arphaxad, il en apporte d'autres qui montrent clairement qu'il n'étoit point parlé de ce Caïnan dans les exemplaires des Septante & des Evangiles que les premiers Peres de l'Eglise avoient entre les mains.

* *Liv.* 2. *c.* 13.

Theophile d'Antioche, qui ne s'écarte jamais de la version des Septante dit en termes formels qu'Arphaxad engendra Salé. Ἀρφαξὰδ ἐγέννησε Σαλά. Il ajoute que depuis le deluge jusqu'à la naissance d'Isaac on ne conte que 1036. ans, au lieu que selon la supputation des Septante, tels que nous les avons aujourd'huy, il y auroit 1166. ans, Saint Irenée assure qu'il n'a vû dans saint Luc que 72. generations depuis Jesus-Christ jusquà Adam, il y en auroit trouvé 73. si Caïnan fils d'Arphaxad y étoit compris. Africanus dont Eusebe rapporte les paroles ne met point de Caïnan entre Arphaxad & Salé. Saint Epiphane au livre des poids & des mesures §. 22. ne reconnoit que 22. chefs εἰκοσιδύο κεφάλαια depuis Adam jusqu'à Jacob il en faudroit admettre 23. si Caïnan entroit en ligne de compte.

Cela supposé il n'est pas hors d'apparence que les Copistes de l'Evangile de saint Luc ont transporté par mégarde le nom de Caïnan du verset 36. au 37. C'est à dire le Caïnan fils d'Enos & l'ont placé imme-

diatement devant Arphaxad. L'experience nous apprend que ces sortes de méprises sont ordinaires à tous ceux qui transcrivent des livres. Et cette conjecture paroît d'autant plus certaine que ces deux Caïnans, tels qu'on les voit aujourd'huy, ont eû chacun un fils, selon les Septante, à cent trente ans, & sont morts trois cent trente ans aprés la naissance de leur premier né, il n'est gueres probable que deux hommes de même nom s'accordent si juste & pour le nombre des années qu'ils ont vécu; & pour le tems auquel ils ont commencé à avoir des enfans. Or cette erreur des deux Caïnans a passé vray semblablement des copies de saint Luc où ils étoient, dans la version des Septante que l'on a corrigée sur quelques uns de ces exemplaires. Ces reflexions qui sont du Ministre Bochart n'étoient pas à négliger.

Le P. Mezger demande dans la sixiéme Question si *Ur* d'où Tharé retira son fils Abraham est un nom propre de Ville, ou un nom appellatif qui signifie le feu. La raison d'en douter c'est qu'Esdras liv. 2.

ch. 9. dit selon la Vulgate, que Dieu avoit choisi Abraham & l'avoit retiré du feu des Chaldeens. *Deus qui elegisti Abraham, & eduxisti eum de igne Chaldaeorum.* Il répond que le mot *Ur* qui est dans le Texte Hebreu est un nom de ville, laquelle fut peut être ainsi nommée, parceque les Chaldéens y adoroient le feu; peut-être aussi, ajoute-t'il, que par le mot de feu on ne veut dire autre chose que le feu de la tribulation. Car les Interpretes & surtout les Juifs conviennent que les Idolâtres de ce païs-là persecutoient Abraham. Il me semble que ceux qui disent que le mot Hebreu *Ur* signifie non seulement le feu, mais encore une vallée, & qui le prouvent par le chap. 24. ℣. 15. d'Isaye selon l'interpretation du R. David Kimchi ne sont pas éloignez de la verité. Voici les paroles du Prophete. *Beurim Schibchou Jehova. In Vallibus laudate Dominum.* Il est croïable que la Ville d'*Ur* a pris son nom de là, parce qu'elle est située dans un païs bas entre Nisibe & le Tigre. Voyés le chap. 25. d'Ammien Marcellin.

Nôtre Auteur proposé encore autres questions pareilles ausquelles il me semble qu'il ne répond qu'à demi. Il manque ordinairement quelque chose au détail qu'il fait des sentimens des Auteurs ; ce que j'attribuë au dessein qu'il s'est apparemment proposé, de ne traiter que les questions, qu'il a jugé necessaires pour entendre le Texte de l'Ecriture, & pour éclaircir quelques points de controverse. Mais comme il exerce sa critique de tems en tems sur la differente signification des mots Hebreux, il nous auroit fait plaisir s'il avoit expliqué ceux qui embarrassent le plus les Interpretes. Par exemple il expose les divers sens de ces termes *holam*, c'est-à-dire *diuturnum tempus*, *perpetuum* &c. & *Kesita* (qu'il écrit toûjours *Rescita*) qui signifie *nummus* & figurément *agnus* : & il ne dit rien de *Dudaim* que l'Auteur de la vulgate à traduit *Mandragora*, & de *Jemim* qui veut dire selon le même interprete *aqua calida*. S'il avoit seulement jetté les yeux sur les livres des nouveaux critiques, il y auroit vû qu'il n'y a

gueres d'apparence que *Dudaim* soient des Mandragores. Car pourquoi Rachel auroit elle souhaitté avec tant d'ardeur un fruit qui est plutôt un poison qu'autre chose. Ceux qui disent que *Dudaim* sont des fleurs & même que ce sont des lys d'une espece particuliere tres-odoriferante, & qui le prouvent par les circonstances de la moisson & du lieu où Ruben les avoit cueillis; ceux-là, dis-je, meritoient bien qu'on fit mention de leurs conjectures. Il y a encore d'autres interpretations de ce mot Hebreu qu'il n'est pas necessaire de rapporter icy.

Pour ce qui est de *Jemim*. Mr. Simon, qui est si connu dans le monde par ses sçavantes critiques, fait voir évidemment que ce n'est ni des sources d'eaux chaudes; ni des mulets comme le prétendent les Traducteurs Protestans aprés quelques Rabins: mais que ce sont des peuples qu'on nomme les *Emmeens*: que les Septante, Aquila, Theodotion & Symmaque ont conservé judicieusement le mot Hebreu *ἰαμεὶν* ou

ἱαμεὶμ ; parce qu'il n'est point parlé en cet endroit là de mulets ; ce qu'il prouve encore par le Texte Hebreu Samaritain, par la version du Pentateuque que nous avons en cette langue, & la Paraphrase Chaldaïque d'Onkelos & l'interprete Arabe Samaritain qui nous font connoître que ces *Jemim* ou plûtôt *Emim* étoient des Geans ou des hommes robustes & puissans. Le Pere Mezger en a omis bien d'autres dont le détail seroit trop long.

On peut dire cependant à sa loüange que son Histoire sacrée est composée avec beaucoup d'ordre, & que ceux qui voudront apprendre l'Ecriture à peu de frais, c'est à dire qui ne se soucient gueres de ces questions difficiles dont les nouveaux critiques ont rempli leurs livres, y trouveront de quoy se satisfaire.

Nôtre Saint Pere le Pape, qui veut, à l'exemple des anciens Pontifes Romains, s'acquitter de toutes les fonctions attachées à l'Episcopat, fait des Homelies sur les principaux Mysteres

de la Religion, aux jours que l'Eglise en celebre la memoire. Il semble, qu'il s'y soit proposé particulierement Saint Leon pour modele : car il y explique, comme luy, avec beaucoup de netteté & de majesté l'essence, les motifs, & les effets des Mysteres : de sorte que dans un discours de peu d'étenduë on trouve un grand fonds de lumieres pour s'instruire, & de pieté, pour s'édifier. Comme l'Homelie, que Sa Sainteté a faite à Noël dernier, est de ce caractere, l'on a cru, qu'on devoit la donner au public, qui ne peut manquer de profiter des instructions du Pere commun des Fidelles.

HOMELIE DE N. TRES-SAINT PERE *le Pape* CLEMENT XI. *prononcée le jour de la Nativité de nôtre Sei-Seigneur à la Messe solemnelle dans l'Eglise du Prince des Apôtres l'an* 1701.

LEs vœux des Nations & les oracles des Prophetes sont accomplis: le Createur & le Seigneur Eternel de toutes choses, cachant sous le voile, l'éclat de la Majesté divine, à

pris la forme d'un eſclave , pour rendre la liberté tant deſirée à ceux qui gemiſſoient depuis ſi long-tems ſous le joug peſant de l'ancienne ſervitude du peché. Dieu a envoïé ſon Fils né d'une femme & aſſujetti à la Loy ; afin de racheter ceux qui étoient ſous la Loy. L'ancien des jours eſt devenu enfant , afin que par l'abaiſſement d'un Dieu juſqu'à la nature humaine,l'homme ſoit élevé juſqu'à la Nature divine. La force eſt devenuë foible pour donner de la force à la foibleſſe. La miſericorde eſt deſcenduë du Ciel & s'eſt communiquée aux pecheurs , la ſanté aux malades , la verité à ceux qui étoient dans l'égarement, la lumiere aux aveugles,la vie aux morts. & pour ne point emploïer icy d'autre expreſſion que celle de l'Evangile même que nous venons d'entendre , le Verbe s'eſt fait chair & a demeuré parmi nous. Grand myſtere ſans doute ! prodige étonnant de l'amour d'un Dieu ! ſacrement ineffable de nôtre reconciliation ! Courage donc , mes freres ; vous à qui je ne puis maintenant donner des

qualitez plus convenables qu'en vous appellant avec le Prince des Apôtres race choisie, assemblée qui joignez le Sacerdoce à la Royauté, nation sainte, peuple gagné par conqueste. Courage, celebrons avec joye ce jour sacré où les campagnes du desert ont produit le germe odoriferant d'Israël : où la verité est sortie de la terre, & la justice a regardé du haut du ciel, où un enfant nous est né, où un Fils nous a été donné; mais un enfant qui ne peut être renfermé dans l'enceinte des cieux ; mais un Fils qui est le Fils unique du Pere & qui a voulu devenir Fils de l'homme pour nous faire enfans de Dieu. Rejoüissons nous dans ce jour de salut, & puisque nous avons l'avantage d'avoir été faits participans de la nature divine, que la bonté d'un Dieu qui veut bien nous adopter pour ses enfans, nous remplisse d'une sainte allegresse. Que nos bouches chantent les loüanges du Seigueur,& que toute chair benisse le saint nom de celuy qui étant riche s'est fait pauvre pour nous, afin de nous enri-

chir par sa pauvreté, pensons serieusement à la grandeur ineffable de cet ouvrage du très-haut ; & reconnoissons avec humilité combien est excellente la grace que Dieu nous confere dans ce mystere.

Les Anges certes le reconnoissent, puisque selon la remarque de S. Gregoire depuis la naissance du Sauveur ils ne souffrent plus que les hommes les adorent ; & qu'ils veulent bien maintenant regarder comme leurs égaux ceux qu'ils méprisoient auparavant comme de foibles & de viles creatures. Les Demons le reconnoissent, & jaloux du bonheur de nôtre redemption, ils s'affligent de voir par l'Incarnation du Verbe ; le genre humain delivré de la puissance des tenebres ; eux qui se glorifioient auparavant de nous avoir seduits par leurs artifices, & de nous avoir exclus de l'heritage celeste.

Reconnoissons donc aussi nous mêmes les sublimes avantages de nôtre nature, & renonçant à toutes les bassesses du vieil homme, ne souffrons plus qu'une nature que l'homme nouveau a purifiée de

toutes ses taches, & qu'il a élevée d'une maniere admirable à un si haut degré d'honneur, s'abaisse desormais & s'avilisse.

Que la consideration du mystere serve à l'édification de nos mœurs, ensorte que le sacrement de la reparation des hommes passe jusqu'à la pratique & se manifeste dans nôtre conduite. Un Dieu est couché dans une creche : que l'ambition n'éleve plus desormais nos esprits. L'auteur de la nature n'a pour se couvrir que des langes pauvres & déchirez : que la convoitise des biens terrestres ne tyrannise plus nos cœurs. Le mediateur de Dieu & des hommes, le Pere du siécle à venir, le Prince de la paix Jesus-Christ est conçû & naît d'une Vierge, ne nous laissons plus corrompre par l'attrait de la volupté, ni emporter par la colere, ni dechirer par l'envie, ni foüiller enfin par quelque vice ou quelque tache que ce puisse être. Ainsi le jour de la naissance du Sauveur sera pour nous un jour de paix ; mais de cette paix veritable, paix toute

celeste, sans laquelle la paix d'icy-bas que nous souhaittons avec tant d'empressement pour apporter le remede à nos maux, ne peut subsister. Et afin même que cette paix qui est propre de la terre, nous soit accordée par celui qui tient tout en en paix dans le haut des cieux, & qui place les Rois sur le thrône, commençons par obtenir la paix avec Dieu, cette paix que le monde ne peut donner, & que les Anges ont annoncée cette nuit même aux hommes de bonne volonté. Cherchons-la, demandons-la, conservons-la. Car celui qui de deux peuples n'en a fait qu'un, & qui est capable d'effacer nos pechez & de perfectionner en nous ses dons, c'est celui-la même qui est nôtre veritable paix.

LIBER PSALMORUM cum selectis annotationibus in loca difficiliora. Auctore. J. B. du Hamel Presbytero, & Exprofessore Regio. Rotomagi, & væneunt Parisiis apud J. Bapt. de Lespine 1701. *Les Pseaumes avec des Notes sur les endroits les plus difficiles, par Mr. du Hamel Prêtre, cy-devant Professeur Royal.* A Rouën, & se vend à Paris chez J. B. de Lespine, ruë S. Jacques. 1701. in 8°. pagg. 321.

PLusieurs Peres de l'Eglise & dans ces derniers temps un grand nombre d'Auteurs celebres ont composé de sçavans & amples commentaires sur les Pseaumes. Il y avoit lieu d'apprehender, que la multitude & la longueur de ces Ouvrages ne rebutât trop les jeunes Clercs, à qui les divers exercices du Seminaire & plusieurs autres études importantes qu'ils ont à faire, ne laissent que peu de tems pour celle de l'Ecriture Sainte. Cependant il est à propos qu'ils entendent du moins

les Livres qu'ils doivent reciter souvent. C'est pour cela que Mr. du Hamel s'est donné la peine de composer ce nouveau Commentaire sur les Pseaumes.

Il est tres-court; & neanmoins on n'y a rien omis de ce qui est necessaire. On voit à la tête de chaque Pseaume l'argument; ce qui regarde l'Ecrivain sacré, à qui le Pseaume est attribué; & avec cela l'explication du titre, lors qu'il y en a un.

On trouve ensuite des notes choisies sur les endroits les plus difficiles. Ce choix n'étoit pas aisé: il demandoit un homme qui eût autant de lecture & de discernement qu'en a Mr. du Hamel.

Cet Auteur s'est appliqué principalement à ce qui pouvoit éclaircir le sens Litteral; mais il n'a point negligé pour cela le sens Spirituel. Il a eu soin de faire remarquer les endroits qui contiennent des Prophéties touchant le Messie, ou qui peuvent servir à prouver la divinité de Jesus-Christ contre les nouveaux Ariens. Il a tiré de saint Je-

rôme

rôme plusieurs excellentes observations, & n'a pas oublié les differences du Grec, de l'Hebreu, & du Chaldaïque. Il a aussi inseré en divers endroits des passages de S. Augustin très propres à exciter & nourrir la pieté des Fidelles. En un mot cet Abregé renferme ce qu'il y a de plus important dans les anciens & les nouveaux Interpretes, & ne sçauroit être que très-utile à ceux pour qui l'Auteur l'a composé.

LETTRES DE CICERON *à Atticus avec des remarques. A Paris chez Florentin & Pierre de L'aulne ruë saint Jacques* 1701. *fol.* 370.

De tous les ouvrages de l'antiquité il n'y en a point qui soit plus utile & plus agréable de bien entendre que les lettres dont on donne icy la traduction avec des remarques. On y trouve en même-tems la latinité la plus serrée & la plus fine, & une histoire particularisée du tems le plus distingué de la Republique Romaine. Mais ce qui fait le merite des lettres de Ci-

çeron à Atticus eſt ce qui fait la difficulté de les traduire & de les interpreter.

Comment attraper un ſtile auſſi parfait ? & comment bien développer des choſes ſi ſecrettes qui ſont ſouvent alluſion à d'autres choſes que l'on ne ſçait point du tout ?

Ces difficultez n'ont point rebutté le nouveau Traducteur. Il a voulu continuer l'ouvrage de Mr. de S. Real, qui avoit travaillé ſur les deux premiers livres de ces lettres. Il donne ici le troiſiéme & le quatriéme n'ayant point voulu toucher aux deux precedens, parcequ'il *trouve beaucoup de force & de vivacité avec peu de defauts dans la traduction de Mr. de S. Real*, & dans ſes remarques beaucoup de réfléxions judicieuſes parmi quelques autres un peu trop longues & trop ſujettes aux digreſſions.

Le nouvel Interprete ſe fait ſur cela un plan qu'on ne peut trop loüer & dont on reconnoît la juſteſſe par le dépit que fait ſouvent la lecture des Commentaires. Ils rapportent mille choſes qu'on ne ſe ſou-

cie point & même qu'on est faché de rencôtrer à l'endroit où elles se trouvent, où l'on ne voudroit que ce qui est necessaire pour l'intelligence de l'Auteur qui est commenté, & en particulier de l'endroit qu'on lit actuellement. Mais quelque sensée que soit cette regle, & quelque soin qu'on prenne de se la prescrire à soy-même comme font la plus-part des Scholiastes, on ne vient pas aisément à bout de la garder. C'est une étrange demangeaison que celle de dire tout ce qui vient à l'esprit à l'occasion du passage d'un Auteur. Le nouvel Interprete des lettres à Atticus se fait la justice de croire qu'on aimera mieux entendre Ciceron que de l'entendre lui-même : & dès la cinquiéme lettre l'experience ne s'accorde pas mal avec sa pensée. Du reste ses remarques sont utiles.

Pour la maniere de traduire il dit que le texte qu'il met devant les yeux du lecteur le dispense de justifier en détail le peu de libertez qu'il a prises, & il espere qu'on ne le condamnera pas *dès lors que sa traduc-*

tion ne répondra point à la premiere idée que les paroles du texte pourront donner. C'est en suivant son intention que quelques personnes ont suspendu leur jugement sur la premiere phrase de son Ouvrage, où il rend ces mots de Ciceron : *Utinam illum diem videam cum tibi gratias agam*, par ceux-cy : *il faut croire que je vous remercieray un jour.* Il n'est pas venu d'abord à l'esprit qu'*utinam* signifiât *il faut croire*; au lieu de dire, *que ne puis je voir le jour ?* ou, *quand verray-je le jour heureux ?* On peut dire le même des paroles qui suivent : *quod me vivere coëgisti*, qui sont renduës par celles-cy : *de ce que vous m'avez obligé de me reserver pour un meilleur tems.* Il semble que c'eût été plûtôt fait & qu'il eût été plus conforme au latin de mettre simplement, *de ce que vous m'avez obligé de vivre malgré moy*; mais l'Auteur se sera persuadé qu'une petite paraphrase pourroit contribuer à faire entrer d'avantage dans le sens de Ciceron : & il est vray que cela y contribue quelquefois & produit un bon effet : Témoin ces premiers

mots de la 5. lettre : *Terentia tibi & sæpe & maximas gratias agit*, qu'il rend ainsi : *ma femme me marque dans toutes ses lettres qu'elle vous a mille obligations.* Ce qu'on ajoute icy au Latin ne fait que le rendre plus intelligible & non point plus diffus & plus languissant: il n'en est pas tout à fait de même de ce qui suit immediatement sur ces quatre mots *id est mihi gratissimum*, qui pouvoient se rendre par ces quatre autres François aussi simples, *ce qui me fait beaucoup de plaisir* : On fait faire à Ciceron, un peu au dépens de sa brieveté, un compliment à la françoise : *Je suis bien aise qu'elle soit sensible à toutes vos bontez autant qu'elle le doit être.* Peut-être que dans la suite on reconnoîtra avec le Traducteur qu'il a (comme il le dit luy même) plus d'habitude avec son Auteur que les Lecteurs ; & que connoissant mieux son esprit & ses sentimens il les a mieux exprimez. C'est surquoy il prétend fonder le goût du public : quoy qu'il en soit, ces sortes d'Ouvrages étant des plus épineux qu'on puisse entreprendre,

on doit toûjours sçavoir gré à ceux qui les premiers se donnent la peine de les interpreter. Il y a toûjours beaucoup à apprendre dans cette lecture pour ce qui regarde la forme du gouvernement de Rome, les differens caracteres de ceux qui étoient en place, leurs veües & leur politique.

On fait dans la preface un portrait d'Atticus dont on ne sera pas fâché de voir icy les principaux traits. „ Il n'étoit pas un amy „ aussi solide & aussi essentiel que „ le choix de Ciceron pourroit na„ turellement le faire croire, il étoit „ de ces hommes qui ne sont au „ monde que pour eux-mêmes; qui „ dans le commerce mettent du leur „ le moins qu'ils peuvent & tirent „ des autres tout ce qu'ils en peu„ vent tirer; ami des partis les plus „ opposez, des mechans comme des „ bons, de Clodius & de Ciceron „ comme d'Antoine & de Brutus. „ Ciceron ne laissoit pas de connoî„ tre ces défauts dans son ami, mais „ s'il n'y trouvoit pas cette nobles„ se d'ame & ce desinteressement

parfait qui sont la marque la plus "
essenticlle de l'amitié, en recom- "
pense il trouvoit dans Atticus "
beaucoup de politesse, & d'agré- "
ment, une humeur égale, un grand "
raport dans la maniére de penser, "
enfin nulle concurrence dans le "
barreau ny dans le gouvernement. "
Il semble que tout cet assemblage fut plus propre à former simplement un commerce agréable qu'une liaison qui puisse être honorée du nom d'amitié : cependant les confidences, que faisoit Ciceron à Atticus paroissent en marquer une trés-veritable : auroit-il été la dupe d'u-amitié supposée.

REFLEXIONS SUR LES *remarques de M*** jointes à l'Ode d'Anacreon, qu'il a donné corrigée dans les Memoires de Trevoux des mois de Novemb. & Decemb. 1701.* pag. 307.

LA plû-part de ces remarques sont bonnes & très-judicieuses. Mais celui qui les a faites, & que je n'ay pas l'honneur de connoître,

me permettra d'y ajoûter quelques réfléxions.

1. Il suppose deux principes, sur lesquels sa critique est fondée. Le premier est que la mesure des vers est toûjours parfaitement uniforme depuis un bout jusqu'à l'autre dans chaque piece d'Anacreon. Le second est que les corrections les plus justes sont celles qui se font par la simple substitution d'un terme synonyme, qui rétablit la mesure du vers sans en changer le sens.

2. Tous les connoisseurs avoüeront, que ce second principe est très-bon, & que pour l'ordinaire les corrections qui se peuvent faire en substituant un terme synonyme sont préferables à toutes les autres. Je pourrois en donner des preuves hors des poësies d'Anacreon : mais pour m'en tenir là, puisqu'il ne s'agit icy que d'Anacreon, il est assez vray semblable que dans l'Ode IX. dans laquelle Anacreon fait parler si joliment une colombe, au lieu de

Καὶ δεσπότην Ἀνακρέοντα

Πτεροῖσι συσκαλύψω

Anacreon avoit écrit

Καὶ δεσπότην γέροντα
Πτεροῖσι συσκαλύψω

Henry Estienne lisoit, précisément pour faire le vers

Καὶ δεσπότην ἐμοῖσι
Πτεροῖσι συσκαλύψω

Monsieur le Fevre pere de la sçavante Mademoiselle Dacier, c'est le designer sur son plus bel endroit, approuve la correction de H. Etienne, mais il ouvre un autre sentiment que Mademoiselle sa fille a suivi *potest*, dit-il, [a] *esse* συνίζησις *ut constent numeri.* C'est apparemment ce qu'a voulu dire Mademoiselle Dacier, lors qu'elle avertit [b] *que dans le vers Grec, le mot* Ἀνακρέοντα *ne doit pas être de quatre syllabes à cause de la mesure, & que de cette manière la correction d'Henry Etienne n'est pas necessaire.* Mais en verité c'est une figure bien forcée que de reduire les cinq syllabes de Ἀνακρέοντα à trois

[a] *p. m.* 141. [b] *p. m.* 52.

syllabes dont la premiere soit breve. Cela me fait croire qu'il vaut mieux lire

Καὶ δεσπότην γέροντα
Πτεροῖσι &c.

Il convient assez à un vieillard de se faire couvrir pour s'échauffer ; par ce moyen la mesure du vers est fort juste, & il n'y a rien de trop ; le nom d'Anacreon est trois fois dans cette Ode, & même il se trouve quatre vers plus haut ; il est fort naturel de croire que le scholiaste aura voulu expliquer γέροντα par Ανακρέοντα, & que dans la suite la glose sera demeurée à la place du texte. On pourroit aussi corriger Καὶ τόν γ' Ανακρέοντα &c. Mais l'autre correction me paroît meilleure, & est plus dans la vray semblance.

3. L'autre principe ne me paroît pas si vray universellement parlant. J'ay de la peine à croire qu'Anacreon se soit assujetti à garder dans les vers de chaque piece le même nombre de syllabes, & il est bien probable que comme il a fait des pieces dont tous les vers ont huit syllabes,

d'autres dont tous les vers sont de 7: il en a fait aussi, dont les vers sont tantôt de sept & tantôt de huit, d'autant plus que les uns & les autres ont les mêmes pieds; & la même mesure, hors l'anapeste ou le tribraque, qui dans les vers de huit syllabes tiennent la place du spondée ou ïambe qui commence les vers de sept syllabes. Ce n'est point une chose rare qu'une syllabe longue mise à la place de deux breves, & deux breves mises à la place d'une longue; sans parler ici des vers hexametres spondaïques, qu'on trouve si souvent, & sur tout dans les Poëtes Grecs, ni du *fluviorum Rex Eridanus* de Virgile [a] ni de *Hinc omne principium, huc refer exitum* d'Horace [b] ni du *Vehemens & liquidus*, du même [c] & de cent autres semblables qu'on trouve dans les poësies les plus regulieres. Je m'arrête à faire remarquer une piece de Catulle qui vaut bien en Latin ce qu'Anacreon vaut en Grec. Il n'y a point asseurément de vers dont les syllabes doivent être si comptées

[a] *Georg.* 1. v. 481. [b] *l.* 3. *Od.* 6. [c] *l.* 2. *Ep.* 2.

que les vers Phaleuques, qu'on appelle même communément *hendecaßyllabes*, parcequ'on suppose qu'ils ne peuvent avoir qu'onze syllabes. Et cependant Catulle dans l'Epigramme 56. *ad Camerium* en a fait plusieurs de dix, qu'il a meslez parmi ceux de onze, en substituant une syllabe longue à la place de deux breves.

Oramus, si forte non molestum est,
Demonstres ubi sint tuæ tenebræ,
Te campo quæsivimus minores....
Si linguam clauso tenes in ore,
Fructus projicies amoris omnes,
Verbosâ gaudet Venus loquelâ.

Anacreon a donc pû bien faire la même chose, & il ne faut pas croire que des vers ayent besoin de correction, comme n'étant pas de lui, parcequ'on les trouvera mêlez avec d'autres qui auront une syllabe de plus ou de moins, lorsque cette difference ne viendra que d'une longue mise à la place de deux breves. Il y en a des exemples qui ne me paroissent pas souffrir de replique. En voici un dans l'Ode 29.

ſur Bathylle, dont preſque tous les vers ſont de huit ſyllabes, & commencent par un Anapeſte:

Ἀπαλῶν δ' ὕπερθε, μηρῶν.
Μηρῶν τὸ πῦρ ἐχόντων &c.

La repetition du ſpondée μηρῶν, eſt aſſurément une repetition en grace, & ne peut être placée qu'au commencement du vers, au jugement de tous ceux qui ont un peu le goût des poëſies d'Anacreon. Ainſi quoyque dans la pluſpart des Odes d'Anacreon, qui ſe ſont bien conſervées, on trouve que chacune eſt uniforme pour le nombre des ſyllabes des vers, il ne faut pas croire, cependant, que ce Poëte ſe ſoit geſné à cela, & s'en ſoit fait une regle, qu'il n'ait jamais voulu violer.

3. Il ne faut pas auſſi aller dans une autre extremité, & ſuppoſer qu'Anacreon n'ait point gardé de regles certaines dans la meſure de ſes vers. Quand Horace a dit en parlant d'Anacreon.

Qui persæpe cavâ testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem: [a]

Il ne vêut pas dire qu'Anacreon ait fait des vers sur Bathylle sans se gesner à aucune mesure, mais plûtôt que son affliction, occupoit tellement son esprit, qu'il luy étoit impossible de faire des vers, &c. Preuve certaine de cela, c'est qu'Horace se compare icy à Anacreon, & dit qu'une disposition semblable à celle d'Anacreon l'empêche d'achever les vers qu'il avoit promis à Mecenas.

Nous allons parler de cela plus au long en entrant dans le détail de l'Ode 18.

5. Me. Dacier remarque [b] que M. son pere ne croïoit pas que cette Ode fût d'Anacreon, *parceque les nombres ne sont pas égaux & que le Poëte ne suit pas toûjours une même mesure*, mais elle déclare en même tems qu'elle n'est *pas en cela de son sentiment*, parcequ'il *paroît par d'autres passages que ce Poëte n'étoit pas homme*

[a] *Epod.* 14. [b] *p. m.* 94.

à s'assujetir toûjours aux mêmes loix, & qu'il ne fait pas de difficulté de mettre dans ses Odes des vers de different nombre.

M. le Fevre étoit asseurément un des plus habiles critiques que nous eussions en France, il possedoit en perfection tout ce qui s'appelle les belles Lettres & Madame sa fille à souvent encheri sur ses lumieres. Mais il me semble qu'Anacreon tout Anacreon qu'il est n'a pas laissé de s'assujetir aux loix des vers qu'il faisoit, & ces vers pour être coulans & naturels, luy ont peut-être autant coûté que les vers les plus ampoullez & les plus serrez ont coûté à leurs Auteurs.

Ludentis speciem dabit, & torquebitur. * Jugeons des Poëtes Grecs & Latins par les modernes. Nous avons veu de nos jours de fort bons Poëtes François, qui étoient assez de l'humeur d'Anacreon, & qui s'accommodoient même de sa Morale. Mais avec tout cela ils ne se sont point mis au dessus des regles générales de la Poësie Françoise, ni des

* *Hor. l. 2. Ep. 2.*

regles particulieres des pieces qu'ils composoient. On ne trouve rien de trop lâche dans leurs Vers, rien de dérangé, point d'épithete inutile, point de construction louche, point de rimes fausses, point d'expression negligée ; je parle des bons Poëtes, tout y paroît aisé & naturel, tout paroît couler de source, & comme fait en se joüant, mais rien n'est peut-être plus étudié, plus plein d'art, plus châtié, & en effet plus difficile. Ceux qui en douteroient peuvent aisément s'en convaincre, & le moyen est seur, ils n'ont qu'à essayer d'en faire autant. Je m'asseure qu'ils conviendront, que rien n'est plus difficile que d'attraper ce qu'on appelle des vers naturels :

—Ut sibi quivis
Speret idem, sudet multum, multumque laboret,
Ausus idem * . . . . .

Je croirois donc que le principe de Mr. le Fevre est fort bon & qu'on pourroit hardiment dire qu'une piece n'est pas d'Anacreon, si les vers

* *Hor. l. 2. Ep. 2.*

y étoient negligez & hors de mesure, *omnia in numeris soluta, neglecta.** Je crois cependant que cette Ode 18. est d'Anacreon, parcequ'il me paroît fort aisé d'y rétablir la mesure dans tous les vers. C'est ce qu'a tâché de faire celuy dont on a donné les remarques, aux mois de Novemb. & Decemb. pag. 307. Pour moy je voudrois rétablir quelques endroits un peu autrement, & je proteste aussi bien que luy qu'on me fera plaisir de trouver mieux.

6. Je ne puis sur tout souffrir χήειτας à la place de χάριτας, & je suis seur que bien des gens seront de mon avis. Cela ne me paroît pas valoir la peine de m'arrester à en donner des raisons. Ainsi je commencerois ce vers par un Anapeste, & mettrois, χάριτάς τε. On n'aura pas de peine à trouver une belle epithete pour finir le vers par exemple καλλιμόρφους &c. Il y en a une infinité de cette mesure, & si l'on veut un mot synonyme de γελάσαι, il n'y a qu'à mettre παιδιάς. En effet un

* *p. m.* 148.

Scholiaſte qui voudra expliquer en proſe & en termes plus clairs ou plus communs le vers χάειτάς τε μειδιόωσας, ne manquera pas de mettre d'abord καὶ χάειτας γελάσας qui eſt effectivement trop proſe & un peu plat, & c'eſt juſtement ce qui eſt reſté à la place du Texte ſuivant la conjecture de l'Auteur de ces remarques.

7. Je ne ſçaurois encore paſſer ἔμπλον pour ἄμπελον. Il n'y a point de conſequence ni d'Analogie entre ἄμπλον & ἔπλετο: & quand il y auroit de l'analogie ce n'eſt pas toûjours par analogie qu'on raiſonne dans la Critique & dans la Grammaire, c'eſt par l'autorité & par l'uſage des bons Auteurs. Je chicannerois même ſur ἰυπέτηλον. Ce mot n'eſt pas dans Heſiode, & même ne peut entrer dans les vers de ce Poëte, qui n'en a que d'hexametres. Il y a dans Heſiode * πέτηλα pour πέταλα: encore n'eſt-ce que dans un fragment qui ne me paroît gueres reſſentir le genre ni le ſiecle d'Heſiode, quoi qu'en diſent les

* ἀσπ. v. 289.

Critiques. Mais quand on a trouvé πέτηλον pour πέταλον, on n'a pas encore tout à fait droit de conclure qu'on puisse mettre εὐπέτηλον pour εὐπέταλον. Cependant je n'insiste pas là dessus, & je me contente de dire que pour ne point mettre ἄμπελον, qui me revolte & me paroît barbare, j'aimerois mieux en me tenant dans les principes de l'Auteur de ces remarques, proposer comme une conjecture, qu'Anacreon aura mis simplement τὴν ἄμπελον κομῶσαν, & que le Scholiaste voulant expliquer ce κομῶσαν aura inseré ces deux mots, εὐπέταλον, εὐβότρυον qui auront ensuite passé dans le texte, & fait deux vers au lieu d'un.

8. En voilà assez & peut-être trop. Ceux qui aiment les Poësies d'Anacreon, sont obligez à nôtre Auteur de la peine qu'il prend pour nous les donner dans toute leur pureté. J'espere aussi qu'il me sçaura quelque gré de mes reflexions, & qu'il en profitera quand il ne trouvera rien de mieux. Au reste je ne

doute pas que la lecture assidue des bons Auteurs , & l'usage des plus habiles Critiques ne le mettent bientôt en état de nous donner quelque chose d'achevé sur le texte d'Anacreon & je le souhaitte de tout mon cœur. Si j'osois à son exemple rétablir le texte de cette Ode , voicy comme je m'y prendrois :

Τόρευε καλλιτέχνα
Ἐμοὶ κύπελλον ἡδύ.
Τὰ πρῶτα , τερπνὸν ἡμῖν
Ῥόδον φέρουσαν ὥραν.
Τὸν ἄργυρον δ' ἁπλώσας
Τερπνὸν πότον πόιει μοι.
Τελεστικὸν παραινῶ ,
Μήμοι ξένον τορεύσῃς,
Μὴ φευκτὸν ἱστόρημα.
Μᾶλλον , πόιει διγοῦνον
Τὸν Βάκχον Εὔιόν μοι ,
Προμυνηστὶν ἠδὲ Κύπριν ,
Ὑμεναίον ὡς κροτοῦσαν
Χάρασσ' ἔρωτ' ἀνόπλους ,
Χάριτάς τε μειδιώσας
Ὑπ' ἄμπελον κομῶσαν
Συνάπτε τοὺς ἐφήβους ,
Ἅμα Φοῖβος οἷς ἀθύρῃ.

Dans le troisiéme vers j'oste ἔαρος aussi bien que ἦρος l'un & l'autre étant manifestement une glose. ἔαρος seroit plus supportable, étant plus poëtique, & du dialecte Jonien, qui est celuy dont Anacreon s'étoit servi ordinairement dans ses poësies. Suidas même dit qu'il n'en a pas employé d'autre dans ses Elegies & ses Iambes ἔγραψεν ἐλεγεῖα καὶ Ἰάμβους, Ἰάδι πάντα διαλέκτῳ v. 6. j'ay suivi la correction de Madame Dacier, qui lit πότον au lieu de πόθον.

Pour les autres choses que j'ay changées, ce n'est qu'en attendant mieux, & je n'en suis pas trop content moy-même.

ALMA INSTRUIDA NA doutrina e vida Christâ : pello Padre Mestre Manoel Fernandez da Companhia de Jesu, Confessor del Rei Dom Pedro nosso Senhor &c. C'est-à-dire, *L'ame instruite dans la doctrine & la vie Chrêtienne par le Pere Maître Emmanuël Fernandez de la Compa-*

gnie de Jesus, Confesseur de sa Majesté le Roy Dom Pedre. A Lisbonne chez Michel des Landes Imprimeur du Roy 1700. *in fol. trois tomes*, 1. *tom. pagg* 956. 2. *tom. pagg.* 1025. 3. *tom. pagg.* 1018.

CEt ouvrage de pieté est un des plus complets & des plus estimez, qui ayent été composez en Portugais. Il y a déja quelque tems que les deux premiers tomes sont imprimez : le dernier ne l'a été qu'aprés la mort de son Auteur le P. Emmanuël Fernandez, arrivée sur la fin de 1700. Ce Jesuite, que le Roy de Portugal depuis plusieurs années avoit choisi pour son Confesseur, étoit generalement aimé & estimé dans cette Cour. Comme il avoit beaucoup d'érudition, il a inseré dans son ouvrage des choses tres-curieuses qui en rendent la lecture agreable. Son dessein est d'instruire une ame Chrétienne generalement de tous ses devoirs : c'est-à-dire de ce qu'elle doit croire & pratiquer pour vivre Chrétiennement. Il est parlé dans le premier tome de

la creation, des perfections du Createur & de la maniere de bien prier. Le second contient des instructions sur le Symbole des Apôtres & sur les Commandemens de la Loy. Le troisiéme traitte des Commandemens de l'Eglise & des œuvres de misericorde.

ADNOTATIONES PRACTICÆ Licentiati Antonii Mendez Strouca J. C. Lusitani, in Academiis tam Salmanticensi quam Conimbricensi utriusque juris Professoris &c. C'est-à-dire, *Observations pratiques du Licentié Antoine Mendez Strouca Jurisconsulte Portugais, Professeur en droit dans les Universitez de Salamanque & de Conimbre, &c. à Lisbonne chez Michel des Landes Imprimeur du Roy* 1701. *tom.*1. *in fol. pagg.*579.

CE livre est encore un ouvrage posthume, il est estimé par les Jurisconsultes, & fort recherché par ceux qui frequentent le barreau. Il doit y avoir un second tome qui est actuellement sous la presse.

Le premier contient des remarques ſur le premier livre des Pandectes. L'Auteur en parcourt tous les textes : & y fait ſes remarques toûjours par rapport au droit & aux coûtumes de Portugal.

MEMOIRE TOUCHANT LA vie & les ouvrages du Pere Dechamps de la Compagnie de Jeſus, decedé au mois d'Aouſt. 1701.

LE Pere Etienne Dechamps étoit né à Bourges l'année 1613. Il entra chez les Jeſuites à l'âge de dix-ſept ans, & il y a toûjours été très-diſtingué par ſes emplois, par ſa vertu, par ſon eſprit, par ſa ſcience & par les autres grandes qualitez qu'il avoit. Il s'addonna d'abord à l'étude des belles Lettres ; & il y reüſſit ſi bien, que Mr. le Cardinal de Richelieu voulut qu'il fiſt repreſenter dans ſon Palais une Tragedie Latine qu'il avoit compoſée. Aprés un ſeul cours de Philoſophie qu'il enſeigna au College de Paris, il y enſeigna la Théologie : & ſon fameux livre de *l'Hereſie Janſenienne*

Jansenienne sera dans tous les siécles une preuve convaincante de son érudition & de son zele à défendre les décisions de l'Eglise. Le P. Dechamps fut ensuite appliqué au gouvernement de sa Compagnie ; & il n'y a point d'emploi considerable par lequel il n'ait passé plusieurs fois. Mais si la Compagnie l'a honoré par les emplois qu'elle lui a confiez, il faut avouër qu'il l'a honorée elle-même par la maniere dont il les a remplis. En effet il étoit également aimé & estimé au dedans & au dehors. Il avoit un talent rare pour s'attirer la consideration des personnes du premier rang ; ayant l'esprit aussi-bien fait qu'il avoit l'exterieur avantageux ; des manieres nobles, & cependant tout à fait convenables à sa profession de Religieux. Lorsqu'il fut taillé, il y a environ douze ans, il n'est pas concevable combien de personnes de la premiere qualité, soit à Paris, soit à la Cour, parurent s'interesser à sa santé, & envoyerent regulierement en demander des nouvelles. Feu Monseigneur le Prince de Condé ;

qui avoit fait ses études au College de Bourges, y avoit connu le P. Dechamps; & il l'honora toûjours depuis de son estime, de son amitié, & de sa confiance. Il le prit même pour son Confesseur les dernieres années de sa vie : & tout le monde sçait les grands fruits que ce Pere fit auprés de ce Prince, & l'édification que toute la France en reçût. Le P. Dechamps est mort le mois d'Aoust dernier à la Fléche, ou les infirmitez de son grand âge l'avoient obligé de se retirer. Il avoit quatre vingt huit ans, & pendant soixante & onze qu'il en a passé dans sa Compagnie, on ne l'a jamais vû se relâcher un moment dans la pratique des vertus propres de son état.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

PORTUGAL.

On a enfin terminé ici (à Lisbonne) le celebre procés entre les Evêques de ce Royaume d'une part, & Dom Laurent Pirez Carvalho Commissaire de la Cruciate

de l'autre. Ceux qui jouïssent des privileges de la *Cruciate* ont en vertu de la Bulle le pouvoir de se confesser à qui ils veulent ; pourveu que le Confesseur soit approuvé de l'Ordinaire. Les Evêques soutenoient qu'il est necessaire que le Confesseur soit approuvé par l'Ordinaire du lieu où s'entendent les confessions. Le Commissaire , qui est un homme de grande consideration, prétendoit qu'il suffisoit que le Confesseur fût approuvé pour un Diocese, quel qu'il fût. Il y a eu en ce Royaume plusieurs contestations sur cette question & sur quelques autres concernant la même Bulle. Le Roy a fait consulter là dessus plusieurs Docteurs. Dom Laurent Pirez composa un gros livre pour appuïer son sentiment. Cet Ouvrage fut d'abord estimé en ce païs-cy, & paroissoit plein d'érudition : mais ayant été deferé & soigneusement examiné à Rome, il a été condamné le 19. d'Avril 1700. par le Pape Innocent XII. d'heureuse memoire. Le saint Pere déclara en même tems qu'il étoit necessaire

que le Confesseur fût approuvé par l'Ordinaire du lieu où se font les confessions. Cette Bulle ne fut pas receuë d'abord : mais elle l'a été enfin, & les parties l'ont fait publier. Par là les contestations ont cessé.

Les Jesuites ont fait imprimer icy un livre intitulé *Memoires abregez des persecutions arrivées dans la Mission de la Cochinchine.* C'est un in *folio* de 458. pages.

Un François nommé Claude Bruillard Coursan a fait aussi imprimer une *Methode pour apprendre aisément & en peu de tems les langues Françoise & Portugaise.*

Le Capitaine Loüis Alvarez Pereira a composé un livre qui a pour titre, *les delices de l'ame en J. C.* Jugez par là combien on a de pieté dans ce païs: puisque les Capitaines mêmes y sont en état d'en faire des leçons aux autres. On a encore imprimé plusieurs vies particulieres, des recueils de Sermons & divers Ouvrages de devotion dont le detail seroit trop ennuyeux.

ALLEMAGNE.

Hambourg. M. P. Fabritius a fait imprimer la vie de Proclus faite par Marin. Cette Edition eſt plus ample que celle qu'on avoit, & elle eſt reveüe ſur un bon manuſcrit. Il y a ajoûté de fort belles Notes. Il acheve maintenant de revoir ſur les manuſcrits, les Commentaires d'Arrien ſur Epictete, auſſi bien qu'Eunapius & quelques Auteurs ſemblables, dont il donnera une nouvelle édition avec l'Hiſtoire des anciens Lexiques Grecs, & une eſpece de Bibliotheque Grecque.

A Hall. Mr. de Maſtrich Syndic de Bremen fait imprimer un traité trés-curieux de *Placcius, de ſcriptis Anonymis & Pſeudonymis.* Il y fait des additions ſi conſiderables qu'il y aura de quoy faire un Volume in folio de plus de 300. feüilles.

Mr. Van Meel, qui a fait imprimer à Amſterdam les Lettres de Meſſieurs Hotoman, & de quelques autres ſçavans, travaille à une Bibliotheque critique à peu près dans

le dessein du tresor critique, ou recueil de plusieurs Ouvrages des critiques modernes, que Gruter a intitulé *Fax artium* &c. Il a aussi ramassé d'autres lettres de quelques Sçavans qui n'avoient pas encore vû le jour, & il les a fait imprimer en un volume in 8° dont les Journaux de Leipsik. ont donné l'extrait dans le mois d'Octobre.

Jobi Ludolfi psalterium Æthiopicum cum nova versione literali, variis lectionibus codicum MSS. & notis philologicis. Accedunt cantica veteris testamenti ab Æthiopibus psalterio annecti solita, ut & canticum canticorum Æthiopicè tantum. Francof. ad M. 1701. Il y a si long tems que le nom de Mr. Job Ludolf est celebre dans la Republique des Lettres, que je ne doute pas qu'il ne vous soit parfaitement connu; il s'est sur tout distingué par son travail sur l'histoire & sur la langue d'Ethiopie, outre les Pseaumes en Latin & en Ethiopien dont je viens de vous donner le titre, on a r'imprimé à Francfort ses autres ouvrages de même genre, dont la plû-part avoient déja été imprimés

en Angleterre, comme son *Historia Æthiopica*, à laquelle il a joint des commentaires & une espece de supplement. *Lexicum Æthiopicum. Lexicon Ambaricum.* (C'est la langue qu'on parle à la Cour d'Ethiopie.) *Grammatica Æthiopica.* Il a de plus fait en 2. volumes une histoire Allemande de tout ce qui s'est passé de plus considerable dans l'Univers depuis 1600. jusqu'à 1650. cet ouvrage est fort estimé en Allemagne.

Mr. Peikenkam a Marpurg acheve un joly petit livre *de arboribus Philosophicis.*

C'est Mr. Tschirnhaus qui est auteur du livre de la Medecine de l'esprit & du corps in 4°. *Medicina mentis & corporis* : mais il n'y a pas mis son nom.

On imprime actuellement (Septembre 1701.) les vers grecs de Mr. Herrichenius de Leipsik. Il s'est proposé sur tout d'imiter Anacreon, & les Connoisseurs trouvent qu'il en approche beaucoup.

Mr. (*Burcardus Gotthelffus*) Struvius, dont le pere étoit un Jurisconsulte fort celebre, a soin de la Bi-

bliotheque de Jene. Il est Auteur d'un livre *de Bibliothecariis, & de scriptoribus rem nummariam tractantibus*, & a depuis imprimé en 4. vol. *systema antiquitatum Romanarum*. Il doit travailler ensuite sur les antiquités de Grece, & puis sur celles de l'Allemagne, & finira par celles d'Egypte & celles des Barbares.

Vous avés oüy parler d'un livre imprimé depuis peu, *de tribus Impostoribus magnis*: mais afin que vous n'y soyés point trompé, ce Livre est de Mr. Chrétien Kortholt, & c'est son fils (Sebast. Kortholt) qui l'a fait imprimer. Le Livre est contre Herbert, Hobbes & Spinosa. Kortholt a ajouté dans cette nouvelle Edition une preface dans laquelle vous trouverés des choses très-curieuses & très-singulieres sur Spinosa. Il assure que le traité de Spinosa sur l'arc-en-ciel ne subsiste plus, & que Spinosa luy-même le brûla avant sa mort, sans qu'on en sache la raison. Vous y trouverez d'autres particularités de cette nature, & la critique de quelques endroits de Mr. Baillet.

On imprime à Strasbourg 3. tomes in fol. *Antiquitatum Germanicarum*, par Mr. Schilter. Ces trois volumes sont pleins de recherches très-curieuses sur l'Allemagne. Le troisiéme contiendra le Glossaire dont vous avez parlé. * *Glossarium ad scriptores linguæ Francicæ & Alemannicæ veteris.*

Mr. Miege Auteur du Livre, *Monumenta pietatis & Litteraria*, &c. dont il est parlé dans les mois de Novembre & de Decembre p. 380. est Professeur en Theologie à Marpurg. Il n'a pas mis son nom à cet ouvrage, lequel commence par un catalogue des MSS. grecs, qui ont été autrefois à la Bibliotheque Palatine d'Heidelberg & qui sont maintenant au Vatican. Il y a au n. 299. 8. discours de Nicephore Gregoras, & plusieurs autres pieces qui n'ont point encore été imprimées. Ensuite on trouve dans ces *monumenta* l'histoire de l'Eglise du Palatinat par Henry Alting, avec plusieurs pieces sur ce qu'on appelle *la reformation de l'Eglise*; entr'autres la conference entre l'Electeur Palatin, Frederic III.

* *Juillet Aoust. p.228.*

& Henry III. Roy de Pologne. Cette conference se tint à Heidelberg, & Mr. de Thou n'en a rien dit dans son Histoire. On y parla de la S. Barthelemy; & il y fut dit bien des choses, qui valent la peine d'être remarquées. On a mis aussi dans ce recueil quelques lettres du fameux Nostradamus sur les matieres d'Astrologie, & plusieurs lettres des gens sçavans, dans lesquelles on trouve bien des particularités sur l'histoire Ecclesiastique des deux derniers siécles. Il y en a une, ou Scioppius fait la liste de tous les ouvrages qu'il avoit déja imprimés, & de ceux qui lui restoient a donner au public, & que nous ne verrons apparemment jamais, parce que les papiers, de Scioppius sont maintenant en Italie.

Mr. Meibomius va faire imprimer les *vies des Illustres Medecins*. C'est un ouvrage auquel son pere & son ayeul tous deux celebres dans la republique des lettres, ont long-tems travaillé.

Voicy encore le titre de quelques livres nouveaux d'Allemagne.

Christ. Warlitius de cibis & potianibus biblicis in 4° Wittebergæ. 1701.

Schikardi de Jure Regio Hebræorum. Editio secunda *cum notis Joan. Ben. Carpzovii.* Lipſ. in 4°. 1702.

Gasp. Thurmanni bibliotheca statistica. C'eſt un ramas de pluſieurs Auteurs qui ont écrit ſur *la raiſon d'Etat*, ſur les Ambaſſadeurs, les Mediateurs de la paix &c. à Hall. in 4° 1702. ce livre eſt fort bon en ſon genre.

Obſervationes ſelectæ Hallenſes ad rem litterariam ſpectantes. in 8°. tomus IV. Halæ.

Io. Ph. Bezæ Argentinenſis brevis & accurata deſcriptio ordinis Elephantini Danorum cum fig. in fol. 1701. Oetingæ.

Laurentii Begeri theſaurus Regius & Electoris Brandeburgicus, vol. 3. ce 3. volume eſt une ſuite des deux autres que vous avés déja vûs. Vous y trouverés une grande quantité de medailles & de pierres gravées qui ſont dans le cabinet de l'Electeur de Brandebourg, avec beaucoup d'autres pieces antiques, dont la pluſpart ont été achептées du ca-

binet du sieur Bellori à Rome. *Colonia March. in fol.*

Torffei series Regum Daniæ. in 4° Hafniæ. 1702..

On a imprimé plusieurs livres nouveaux pour les foires de Francfort & de Leipsik. Je ne puis point parler icy des Allemans, en voicy quelques-uns Latins.

Io. Guill. Bayeri Synopsis & examen Theologiæ Enthusiastarum seu Quakerorum, dissertationes quinque. In 4° Jenæ. 1701.

G. H. Goëtzius de Lutheranismo D. Bernardi. In 4°. Dresdæ 1701.

Io. Fr. Mayeri historia versionis Germanicæ Bibliorum B. M. Lutheri. In 4° Hamburgi. 1701.

Eusebii Paciani Epistolæ Irenicæ ad Thelogos Lipsienses. In 4° Lipf. 1701.

Aug. Pfeiffers Critica sacra. Editio IV. auctior, in 8°. Lipf. 1702.

Io. Schilter de comitum prærogativa ac jure inter ipsos & ordinem Equestrem controverso. In 4°. Argent. 1702.

De pace Religiosa in 8° 1701. Argent.

Le nouveau Roy de Prusse, Electeur de Brandebourg a achepté

12000. écus (*Imperialibus.*) la Bibliotheque de Mr. Ezechiel Spanheim qui n'a qu'une fille.

Mr. Mazius vient de faire imprimer à Coppenhague un manuscrit tiré de la Bibliotheque de Marqi Gudius. Ce sont trois Ouvrages d'un Moine de l'Ordre de Cisteaux, qui vivoit au tems du Concile de Basle, nommé *Herman Zoestius.* Le premier de ces Ouvrages est sur la puissance de l'Eglise & du Pape. Le second sur les voix definitives dans les Conciles generaux. Le 3. est un Calendrier Hebraïque.

L'Ouvrage de Mr. Dandler pour servir de *vray manifeste à la Maison d'Autriche* est enfin achevé du mois de Decembre 1072. C'est un in fol. de 55. pages. Mr. Dandler a fait cet Ouvrage à l'âge de 83. ans.

HOLLANDE.

Les Memoires sur la derniere revovolution d'Angleterre qui viennent de paroître à la Haye chez les sieurs L'honoré en 2. vol. 12. sont d'un certain *Lamberti* Auteur de la traduc-

tion françoise du *Jus Austriacum*, à laquelle on a donné mal à propos, le titre *de manifeste de l'Empereur.* Ces 2. vol. in 12. sont un recueil de toutes les pieces qui ont été publiées sur cette revolution, & assez mal cousues ensemble ; l'Auteur étant Grison de Nation, & n'ayant jamais fort cultivé la langue Françoise. Ils ne laisseroient pas d'être bons à quelque chose si l'Auteur avoit pû écrire sans passion, parce qu'on y trouve tout de suite bien des pieces qu'il faudroit aller chercher dans une infinité d'Auteurs, qui ont publié chacune de ces pieces dans leur nouveauté. Il a aussi ramassé les *Votes* ou déliberations des Parlemens d'Angleterre, qui s'impriment à chaque seance.

Vander Plants Libraire d'Amsterdam imprime l'*Historia Templariorum* de M. Nic. Gurtler, elle sera augmentée de plus de la moitié, l'Auteur ayant recouvré quelques livres, d'où il a tiré beaucoup d'éclaircissemens.

Pierre Brunel Libraire d'Amsterdam a achevé d'imprimer *le Dictionnaire de Marine, contenant les termes*

de la navigation & de l'Architecture navale avec les regles & proportions, qui doivent y être observées. Cet ouvrage est enrichi de figures, representant divers vaisseaux, les principales pieces servant à leur construction, les differens pavillons des Nations, les instrumens de Mathematique, outils de charpenterie, & menuiserie concernant la fabrique avec les diverses fonctions des Officiers *in* 4°. voilà ce qu'en dit le Libraire.

Mr. Marck Professeur en Theologie à Leyde, vient de faire imprimer un *Commentaire Latin* in 4° *sur les trois derniers petits Prophetes*, comme il en avoit fait auparavant sur les neufs autres.

Le *Valerius Flaccus* de Nicolas Heinsius vient d'être imprimé à Utrecht in 12. c'est un ouvrage posthume, mais auquel l'Auteur avoit mis la derniere main; il s'étoit borné selon sa coûtume, à bien corriger le texte & à y ajoûter de courtes notes, le même Nic. Heinsius avoit travaillé sur Virgile: mais quelqu'un a derobé cet Ouvrage, de sorte

qu'on n'eſpere plus d'en faire part au public, comme ſes heritiers en avoient deſſein. Mr. Perizonius vient de faire imprimer une Diſſertation *de Dicty Cretenſi.*

François Halma libraire d'Amſterdam, a fait une nouvelle Edition in fol. d'un livre curieux, dont l'Auteur eſt un Pere Hermite de S. Auguſtin nommé *Fortuné Scacchi.* C'eſt un traité complet ſur l'huile & les onctions tant ſacrées que profanes. Il eſt diviſé en 3. parties. La premiere traite la matiere en general. La 2. parle en particulier des onctions inſtituées de Dieu pour les conſecrations des Prêtres & des Autels. La troiſiéme renferme ce qui regarde l'onction ou la conſecration des Roys d'Iſraël, & les Magiſtratures, les pompes & ceremonies du peuple Juif.

On croit Mr. Miſſon Auteur d'un livre auquel il n'a pas mis ſon nom, & qui eſt intitulé *Memoires & obſervations faites par un Voyageur en Angleterre ſur ce qu'il y a trouvé de plus remarquable tant à l'égard de la Religion, que de la politique, des mœurs,*

des curiosités naturelles, & quantité de faits historiques avec une description particuliere de ce qu'il y a de plus curieux dans Londres. Le tout enrichi de figures, in 12. à la Haye.

FLANDRES.

Anvers 3. Ianvier 1702. Il y a déja quelque tems que le 3. tome des *Acta Sanctorum* de Juin est achevé. Il sera suivi de deux autres volumes qui finiront le mois de Juin. C'est le P. Janning qui est presque seul chargé de ce travail. Car le P. Papenbroech a été depuis peu affligé d'une longue maladie, dont il ne paroît être rechapé que par miracle. Il a été douze jours à l'agonie, & le 16. de Novembre on le croyoit mort ou mourant. Depuis ce tems-là il a repris des forces peu à peu, & malgré son grand âge & la perte de ses yeux il s'est remis à l'étude avec le secours d'un homme qui luy sert de scribe & de Lecteur.

FRANCE.

Mr. de Beaulieu de *Roüen* a continué ses *Ephemerides*.

Mr. de la Hire le fils a fait aussi les siennes à *Paris* au nom de l'Academie Royale des Sciences. *Regiæ scientiarum Academiæ Ephemerides juxta recentissimas Observationes ad meridianum Parisiensem in Observatorio Regio. Authore Gab. Philip. de la Hire ejusdem Academiæ socio. Ad annum* 1702. *Paris, apud Ioan. Boudot*, in 4°. Il a suivi la methode d'Argoli dans l'arrangement & la disposition des Ephemerides qu'il a calculées sur les tables de Mr. son pere avec beaucoup d'exactitude. Ceux qui ramassent avec soin les observations qu'on a faites sur la declinaison de l'aimant, seront bien aises de sçavoir que le 20. de Novembre 1700. elle se trouva de 8. degrez 12. minutes & le 20. de Septembre 1701. de 8. degrez 25. ces deux observations ont été faites par Mr. de la Hire le pere au même endroit de l'Observatoire, & avec les mêmes instrumens que les

autres qu'on trouve dans *la connoissance des tems* des années precedentes. C'est Mr. Lieutaud qui a fait les calculs pour *la connoissance des tems* de cette année, qui se vend aussi chez Boudot, & qui a plusieurs choses assez particulieres.

On r'imprime icy *(à Roüen)* pour la quatriéme fois, chez Jean Baptiste Besogne *l'Histoire des Conciles* en quatre volumes in 12. par le sieur Hermant Prêtre, Curé de Maltot. Elle est plus ample & dans un nouvel ordre; & on y a corrigé plusieurs fautes qui s'étoient glissées dans l'édition precedente, tant par la négligence de l'Imprimeur, que par inadvertance. Le même Auteur a composé un *Dictionnaire des Conciles*, qui est tout prest à mettre sous la presse, & qui sera en un tome *in folio*. Ce Dictionnaire contient par ordre alphabetique tout ce qui a été decidé dans tous les Conciles touchant la Foy, les bonnes Mœurs, & la Discipline; l'Histoire de tous les Conciles tant Generaux que Particuliers, le nombre des Canons qu'ils ont publiez,

& celuy des Evêques qui y ont assisté ; les Papes sous lesquels ils ont été tenus , les Heresies avec leurs Auteurs &c.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Fevrier 1702.

Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le 15. Novembre 1701. *p.* 3

Discours sur une Medaille de l'Empereur Trajan lû dans ladite Assemblée par Mr. Vaillant. *p.* 11

Dissertation sur les enfantemens avant terme. *p.* 29

*Lettre à Mr.*** de l'Academie Royale des Medailles pour empêcher à l'avenir qu'on ne fonde celles qui se decouvriront.* *p.* 36

Examen de la Dissertation sur la cause de la continuation du mouvement dans les corps, imprimée dans ces Memoires p. 334. *aux mois de Sept. & Octob.* 1701. *par Mr. de la Hire.* *p.* 46

Réponse à l'Objection de Mr. de la Hire contre la Dissertation susdite. *p.* 49

Institutiones Physicæ &c. *Cours de Physique à l'usage de l'Ecole par François Bayle.* *p.* 56

TABLE.

A Compleat history of the Turts. *Histoire complette des Turcs depuis leur origine en 755. jusqu'en 1701.* p. 69

Historia delle guerre del Regno del Brasile &c. *Histoire des guerres survenuës au Royaume du Brasil entre le Royaume de Portugal & la Repub. de Hollande par le P. F. Jean. Joseph de Ste. Therese.* p. 87

Lettre écrite à M. Morel à l'occasion de sa lettre latine sur les Medailles Consulaires. p. 102

Sacra Historia de gentis Hebraïcæ ortu, progressu &c. *L'Histoire sacrée de l'origine de la Nation Juive, de son progrès & de ses avantures depuis Abraham jusqu'à la captivité de Babylone par le P. Paul Mezger.* p. 122.

Homelie prononcée le jour de Noël par le Pape Clement XI. l'an 1701. p. 137

Liber Psalmorum &c. *Les Pseaumes avec des notes sur les endroits les plus difficiles par Mr. du Hamel.* p. 143

Lettres de Ciceron à Atticus avec des Remarques. p. 145

TABLE.

*Reflexions sur les Remarques de Mr.*** jointes à l'Ode d'Anacreon qu'il a donné corrigée dans ces Memoires de Novemb. & Decemb.* 1701. *p.* 151

Alma instruida na doutrina & vida Christa, &c. *l'Ame instruite dans la doctrine & la vie Chrêtienne par le P. Emmanuël Fernandez de la Compagnie de Iesus.* *p.* 165

Adnotationes Practicæ Ant. Mendez Stouca J. C. Lusitani. *Observations du Licentié Antoine Mendez Stouca Iurisconsulte Portugais.* *p.*167

Memoires touchant la vie & les ouvrages du Pere Dechamps de la Compagnie de Iesus, decedé au mois d'Aoust 1701. *p.* 168

Nouvelles de Litterature. *p.* 200

Portugal. ibid.

Allemagne. *p.* 203

Hollande. *p.* 211

Flandres. *p.* 215

France. *p.* 216

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1702.

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1702.

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1702.

CONJECTURE POUR EXPLIQUER *la force de la poudre à Canon.*

UNE étincelle de feu qui tombe ſur un baril de poudre, y excite tout à coup un mouvement très-violent & capable d'enlever des rochers & des corps d'un poids énorme. On demande comment une auſſi petite quantité de mouvement que celle qui ſe trouve dans cette étincelle, peut produire en un moment un ſi grand effet. Car enfin c'eſt un principe reçû de tout le

monde, qu'il eſt impoſſible qu'un corps en mouvement communique aux autres corps qu'il rencontre, plus de mouvement qu'il n'en a lui-même. Il ſemble donc que ſuivant cette regle les grains de poudre qui prennent feu, en quelque nombre qu'ils ſoient, ne devroient pas avoir tous enſemble plus de mouvement, que l'étincelle qui y a mis le feu. Cependant on voit que leur mouvement eſt infiniment plus fort : & ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que ce mouvement ſe produit en un inſtant. Quelle en peut être la cauſe ?

Il y a diverſes occaſions dans leſquelles un mouvement, qui eſt petit dans ſon origine, s'accroît tout à coup comme de luy-même, & ſans le ſecours d'aucune cauſe exterieure qui paroiſſe. Cela s'obſerve ſur tout dans les reſſorts, lors qu'ils ſont fort bandez. Souvent il ne faut pour les débander qu'un effort très-leger : & neanmoins en ſe débandant, ils acquierent un mouvement très-rapide. Ne pourroit-on pas dire qu'il ſe fait quelque choſe de ſemblable

lorsque la poudre à Canon s'enflamme ? Car si l'on suppose une fois que chaque grain de poudre renferme plusieurs petits ressorts extrêmement bandez, & que le feu qu'on y applique ne fait que rompre les liens qui les tenoient en cet état ; dans cette supposition il ne sera pas difficile d'expliquer tout ce qui regarde la poudre à canon.

1. Une seule étincelle de feu a autant de mouvement qu'il en faut pour diviser & rompre un grain de poudre, & mettre par là en liberté tous les petits ressorts qui y étoient enfermez. Ces petits ressorts ne peuvent se débander sans heurter avec force contre les grains de poudre qui les environnent : & en les heurtant de la sorte ils les divisent & les brisent ; & par consequent font joüer tous leurs ressorts. Ceux-cy en font autant aux autres grains qui les touchent. Ainsi toute la poudre prend feu & s'enflamme en un moment.

2. Cette multitude infinie de petits ressorts, qui joüent tous ensem-

ble, doit faire un grand effet; parce que chaque ressort acquiert en un moment un mouvement très-rapide; le mouvement d'un ressort qui se débande, croissant toûjours jusqu'à un certain point. Et comme ces ressorts cherchent tous à s'étendre, il n'est pas surprenant qu'ils enlevent les corps qui les en empêchent & qui les tiennent dans un état violent.

3. Le mouvement rapide de ces petits ressorts qui se débandent, est très-propre à causer dans l'air, ce mouvement d'ondulation qui fait le son. C'est pour cela que les Canons & les autres machines de guerre font tant de bruit quand on les tire.

4. Le grand effet de la poudre doit passer en un moment; parceque les petits ressorts étant une fois débandez ils demeurent sans force & n'agissent plus.

5. La poudre se gâte en vieillissant, parceque les arcs qui demeurent trop long-tems bandez, perdent beaucoup de leur ressort.

On peut avec la même facilité

expliquer tout le reste, supposé qu'on admette une fois que chaque grain de poudre renferme plusieurs ressorts extrêmement bandez. La difficulté est de sçavoir si l'on peut recevoir cette supposition. C'est ce qu'il nous faut presentement examiner.

Trois choses principalement entrent dans la composition de la poudre ; le salpêtre, le souffre & le charbon. Le charbon est un corps sec, dont les pores sont très-ouverts, & auquel le feu s'attache aisément. Le souffre est un corps huileux & qui s'enflamme sans peine. Le salpêtre est de la nature des autres sels, & a des parties longues & roides. Pour faire de la poudre il faut mêler ces trois corps ensemble dans une certaine quantité, & les broyer long-tems dans un mortier.

Le pilon qui les broye, brise necessairement leurs parties & rend celles du salpêtre extrêmement minces. Ces parties de salpêtre retiennent neanmoins toûjours quelque longueur, suivant la nature de la plûpart des sels. En devenant min-

ces & longues elles deviennent pliables : & parce qu'elles ne laissent pas d'être fort roides, elles ont un grand ressort quand on les a une fois pliées.

Or voici comme on conçoit qu'elles peuvent se plier. Etant agitées & pressées dans le mortier, il est naturel qu'une de leurs pointes se fiche dans les pores du charbon ou s'embarrasse dans les parties du souffre. Le pilon venant ensuite à tomber sur l'autre pointe, la fait necessairement plier, & cette pointe pliée, ou s'insinuë aussi dans un pore du charbon, ou se colle au charbon par le moïen du souffre, auquel on a soin de joindre un peu d'eau, comme pour le détremper. Ainsi chaque partie de salpêtre forme une espece de petit arc fort bandé. Le charbon & le souffre sont comme la corde qui tient l'arc bandé ; soit parceque les pointes de l'arc sont fichées dans les pores du charbon ; soit parce qu'elles y sont collées par le moyen du souffre. Quand donc le souffre vient à s'enflammer, & le charbon à se diviser, l'arc n'étant plus contraint & retenu se débande

aussi-tôt. On met dans chaque grain de poudre plusieurs de ces petits ressorts ; parceque nous éprouvons, que lors qu'on écrase un grain de poudre, ses parties ne laissent pas de conserver chacune quelque vertu.

On ne donne cecy que comme une conjecture, qui paroit avoir quelque chose de plus plausible que l'opinion ordinaire. C'est à ceux qui sont versez dans la Chymie, & qui ont étudié plus particulierement la nature du salpêtre & du souffre, à juger si cette conjecture est soûtenable.

JOANNIS LOMEIERI Zutphaniensis Epimenides sive de veterum Gentilium Lustrationibus syntagma. Nunc secundis curis auctius editum, &c. C'est-à-dire, *Le Traitté des expiations des Anciens Gentils seconde èdition revuë, augmentée, ornée de tailles douces, & enrichie d'une table très-commode pour trouver les choses & les mots dont on traitte dans le livre.* Par M. Jean Lomeier. A Zutphen chez Jean de Spyk de

Zutphen, & chez Daniel Schulten de Deventer. pp.485. in 4°.

Mr Lomeier mourut le 2. de Decembre 1699. il étoit natif de Zutphen, & il possedoit parfaitement les Auteurs Grecs & Latins qui peuvent donner quelques lumieres sur les cérémonies religieuses dont les Gentils usoient, pour appaiser la colere de leurs Dieux. Son traitté des expiations est un livre excellent. Le style en est précis, net & methodique. L'Auteur le fit imprimer pour la premiere fois il y a environ 20. ans: il l'avoit beaucoup augmenté depuis, & comme il est mort avant que d'en avoir achevé la deuxiéme édition, Mr. Monen Ministre de Deventer, & un de ses amis intimes l'a fait achever.

L'expiation Religieuse dont il est ici question, étoit une chose ou une action dont l'on se servoit pour appaiser la colere de quelque divinité irritée ou malfaisante. On parle d'une fausse divinité sous le nom de laquelle le Demon se faisoit ado-

rer. Car le Demon a toûjours tâché de porter les hommes à lui rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Pour y reüssir, il déguisa Adam en Saturne fils du Ciel, Eve en Isis, Tubalcain en Vulcain, Noëma sa sœur, dont le nom signifie belle, en Venus, Noë ou Noachus en Janus, Cham en Jupiter Ammon, Japhet en Japetus, Moyse en Bacchus, Samson en Hercule &c.

Il voulut avoir des Prêtres, des devins, des Sybilles & des Vestales, l'arche des sacrificateurs de Bacchus étoit une imitation de l'Arche de la loy, les Egyptiens, les Ethiopiens & plusieurs autres se circoncirent à l'exemple du peuple de Dieu. La Religion des Juifs prescrivoit certaines cérémonies pour expier les pechez; le Demon en prescrivit à peu prés de semblables à ceux qui l'adoroient.

Les Gentils avoient des sacrifices sans nombre, parcequ'ils avoient une infinité de Dieux. Ils avoient des Dieux connus & des Dieux inconnus: des Dieux du Ciel, Jupiter, Junon &c. des Dieux de l'enfer; la mort, Plu-

ton qu'ils nommoient Februus, d'où est venu le nom de Fevrier, & des Dieux du milieu, qui étoient les genies & les demons qui portoient les vœux, & les prieres des hommes aux autres Dieux.

Les Dieux inconnus étoient ceux dont on ne sçavoit pas les noms, ou dont on ne connoissoit pas distinctement le pouvoir, ou dont on ignoroit la religion & les cérémonies particulieres. Les Payens supposoient, que les Dieux changeoient quelquefois de païs : delà vint que les Atheniens firent une victoire sans aîles, de peur que s'ils lui donnoient des aîles, elle ne quittât Athenes.

Peut-être pria-t'on Balaam de maudire Israël, parcequ'il avoit la reputation de faire passer les Dieux malfaisans où il lui plaisoit. Ce fut peut-être aussi par le même art qu'Amasias au deuxiéme livre des Roys chap. 25. emmena les Dieux des enfans de Sehir. Les Atheniens dressoient des autels aux Dieux inconnus, & les Arabes leur sacrifioient des chameaux. Il est diffi-

cile de dire si les Dieux Cabires, c'est un mot Hebreu qui signifie forts & grands, étoient connus ou inconnus, on les confond tantôt avec les uns & tantôt avec les autres.

Les Magistrats faisoient des vœux pour la prosperité du peuple, & le peuple en faisoit pour la prosperité des Magistrats : les Calendes de Janvier étoient le tems le plus ordinaire pour ces sortes de cérémonies. Le vœu du printems engageoit à sacrifier une bête ou quelque autre chose venuë au mois de Mars ou d'Avril. Le vœu d'une année obligeoit celui qui le faisoit à sacrifier tout ce qui naissoit, & tout ce qui venoit dans ses terres pendant une année.

On croioit avoir des présages interieurs & exterieurs de la colere des Dieux. Les songes étoient de la premiere espece. Les deux Consuls Torquatus & Decius rêverent tous deux une même nuit, qu'il falloit que l'armée Romaine perît, ou que celuy qui la commandoit mourût;& à leur reveil ils firent offrir des victimes pour apaiser les Dieux.

Apparemment Pilate, ajoute l'Auteur, se lava les mains pour détourner le malheur dont le rêve de sa femme sembloit le menacer.

Les présages exterieurs étoient en grand nombre. Les Eclipses, les Cometes, la Foudre. Ce dernier présage selon les Toscans étoit affreux quand la foudre venoit de l'Occident & alloit au Septentrion.

Les vents & les nuages servoient de pronostic. Les Atheniens avoient élevé un Autel à Borée. Chez Virgile on sacrifie aux Zephirs. On faisoit des vœux aux nuées. Quelques uns les appelloient les Dieux de Socrate, c'étoit peut être dans le même sens que quelques Auteurs ont dit que les nuées étoient les Dieux des Juifs & des Chrêtiens, parceque ceux-cy dans leurs adorations détournoient les yeux des Idoles & les élevoient au Ciel.

On prenoit pour autant de présages de malheur les inondations, les secheresses, les tremblemens de terre, certains Oracles des Idoles ou des Sybilles, les menaces des Prêtres, des Devins, des Augures &c. les pa-

roles qu'on entendoit ſans pouvoir dire d'où elles venoient.

Les mots de *Monſtrum* & d'*Oſtentum* ſe prenoient en bonne & en mauvaiſe part. *Portentum* ne ſignifie que le mal,& *prodigium* eſt le pronoſtic d'un grand mal.Les Payens comptoient parmi leurs prodiges je ne ſçay quels miracles. Une Veſtale pour juſtifier qu'elle avoit toûjours été ſage tira avec ſa ceinture un vaiſſeau que pluſieurs bœufs attelez enſemble n'avoient pû remuer. Une autre Veſtale conſerva de l'eau dans un crible dont les trous étoient ouverts, mais il ne s'agit pas icy de ces ſortes de prodiges.

Voici quelques occaſions où les Gentils croioient être obligez de ſe purifier pour éviter le châtiment dû à leurs fautes. C'étoit quand la baguette ou la couronne des Prêtres tomboit pendant le Sacrifice, quand la victime échapoit à ceux qui la tenoient, quand quelque partie du corps qui devoit naturellemeat être en repos venoit à remuer, ou quand celle qui devoit être en mouvement s'arreſtoit &c.

La rencontre d'un hibou étoit funeste. Celle d'une corneille étoit d'un facheux présage pour ceux qui prétendoient se marier ? On croioit que la femme étoit la maîtresse de la maison lors qu'on y entendoit une poule chanter &c. Ceux qui avoient de la tête se moquoient de la credulité du peuple. Les Prêtres dirent à Claudius pendant la seconde guerre de Carthage, qu'ils avoient un mauvais présage, parceque les Poulets n'avoient pas voulu manger, vous voilà bien embarrassez, leur dit Claudius, jettez les dans la mer & faites les boire puis qu'ils ne veulent pas manger ?

Tout le monde n'avoit pas la même force d'esprit, on trembloit quand les rats avoient rongé quelque chose, quand les chevaux avoient henni, quand on avoit trouvé un loup dans la ville, ou rencontré un serpent, & des abeilles, ou veu quelque phenomene extraordinaire dans le ciel & sur la terre.

Toutes sortes de personnes excepté les esclaves étoient les Ministres de quelque expiation. Lorsque

quelqu'un étoit mort on balioit la maison d'une maniere particuliere, les Prêtres jettoient de l'eau sur les jeunes mariez. Pour se purifier il falloit quelquefois courir nud dans les ruës, telle étoit l'extravagance des Gentils. A force d'enchantemens on faisoit revenir les ombres pour leur demander ce qu'il falloit faire pour effacer leurs pechez.

Les Oiseaux, disoit-on, se purifient aussi, ils se lavent, ils jettent de l'eau sur leur nid. La poule prend une paille, & s'en sert pour purifier ses poussins. On relevoit quelquefois la sainteté des expiations par des miracles supposez. Alexandre ordonna à un Sacrificateur d'écrire dans sa main que les Macedoniens remporteroient la victoire & de dire que les Dieux avoient imprimé dans ses mains pendant le sacrifice une promesse si avantageuse.

Il n'y a presque pas d'action au commencement & à la fin de laquelle les Gentils ne fissent quelque cérémonie pour appaiser leurs Dieux. Quand ils n'avoient pas d'animaux pour faire un sacrifice, ils faisoient

avec du pain ou avec quelque metal la figure de la beste qu'ils vouloient offrir.

Quelques expiations se pratiquoient dans l'eau, c'est pourquoy certaines fontaines, & certains fleuves estoient en grande reputation: on en pratiquoit d'autres dans l'air. Un Payen se faisoit vanner serieusement dans un van comme on y vanne à present le bled. Un autre se suspendoit à une corde & on le faisoit aller de tous côtez. Un autre se bouchoit les yeux; & cherchoit un bouquet suspendu à une corde. D'autres joüoient à l'escarpolette.

Le feu servoit aussi aux expiations soit qu'on jettât les personnes dans le feu, soit qu'on ne fit que les approcher de la flamme ou de la fumée. Tels étoient les sacrifices de Moloc, sous le nom de qui les uns adoroient Venus & les autres Saturne. Les Gaulois bruloient veritablement des hommes.

Il étoit assez ordinaire de verser le sang humain, les Prêtres de Cybele, de Bellone & de Baal se fai-

ſoient de cruelles inciſions. Erecthcus Roy d'Attique ſacrifia ſa fille à Proſerpine, pluſieurs ont été égorgez à Rome pour obtenir des Dieux la ſanté des Empereurs. Ceux qui commandoient les armées offroient un de leurs ſoldats à la colere des Dieux; afin qu'il ſouffrît luy ſeul le mal que les troupes meritoient.

On emploioit toutes ſortes de parfums & d'herbes odoriferantes. L'œuf étoit d'un grand uſage parce qu'il étoit le ſymbole des quatre élemens. Sa coque, diſoit-on, repreſente la terre. Le jaune eſt un globe de feu. Le blanc reſſemble à l'eau, & il y a de plus un eſprit qui approche de l'air. C'eſt pour cela que les Bonzes croient encore aujourd'huy que le monde eſt ſorti d'un œuf.

Il y a peu de legumes, d'arbres, de mineraux ou de metaux dont on ne fît quelque offrande. On n'oublioit pas le lait, le pain, le vin, ni le miel; on emploioit juſqu'à la ſalive & à l'urine. On faiſoit des jeux publics dont les divertiſſemens étoient infames.

Les Poëtes avoient feint que les Dieux se purifioient eux-mêmes & l'on ne manquoit pas de purifier leurs statuës. On faisoit un sacrifice d'expiation pour les enfans, le 8. jour aprés leur naissance. Le même jour on donnoit un nom aux filles. Mais on n'en donnoit un aux garçons que le jour suivant. Quand un homme qu'on avoit faussement crû mort, revenoit en son pays, il ne pouvoit rentrer dans sa maison par la porte. C'étoit une coutume établie de ne faire nul sacrifice pour ceux qui avoient été suppliciez par ordre de la justice, ou qui avoient été tuez par la foudre. On n'en offroit pas non plus pour ceux qui se noioient dans la mer, la croïance commune étant que leur ame perissoit comme le corps. D'où il arrivoit qu'en danger de naufrage plusieurs se perçoient de leurs épées dans l'air pour ne pas mourir dans la mer, où le feu de leur ame étoit éteint, disoient-ils. Le plus celebre des sacrifices étoit l'Hecatombe où l'on immoloit cent bêtes, mais pour l'ordinaire, on n'en offroit pas un, si

grand nombre. On se contentoit d'en égorger 25. & comme c'étoient des quadrupedes le nombre de leurs pieds faisoit cent. La cérémonie pour rendre un homme Prêtre des Idoles consistoit à faire tomber sur luy le sang d'une victime.

Le sacrifice d'expiation n'étoit pas seulement pour les hommes, il étoit aussi pour les Temples, les Autels, les Theatres, les Arbres, les Fontaines, les Fleuves, les Troupeaux, les Champs & les Villages. Quand deux freres offroient une victime pour leurs champs, leur action étoit appellée *Ambarvalia*.

On purifioit de tems en tems les villes. Quelques-uns promenoient une victime autour de leurs murailles. Les Atheniens sacrifioient deux hommes ; l'un pour les hommes de leur ville, & l'autre pour les femmes. Les Corinthiens sacrifierent ainsi les enfans de Medée ; mais il a plû aux Poëtes de dire que Medée les avoit défaits elle même. De cinq ans en cinq ans, on offroit à Rome un sacrifice celebre d'expiation pour la ville, & cette coutume a

fait donner le nom de *Luſtrum* à l'eſpace de cinq ans.

Les expiations étoient en uſage pour les familles particulieres, comme pour les villes en general. Le jour de la naiſſance revenoit-il, recevoit-on une nouvelle dignité, prenoit-on la robe longue, faiſoit-on des fiançailles, il falloit expier auparavant ſes fautes.

Quelques-unes des expiations étoient auſteres ; les uns jeunoient, les autres ſe privoient des plaiſirs ſenſuels, quelques-uns tels qu'étoient les Prêtres de Cybele ſe mettoient pour toûjours hors d'état d'avoir commerce avec les femmes. Il y en avoit qui pour vivre dans la continence mangeoient de la ruë ou couchoient ſur des branches d'un certain oſier qu'on nomme en latin *vitex* ou autrement *Agnus caſtus*.

Les poſtures étoient differentes ſelon les differens ſacrifices, on joignoit quelquefois des prieres aux actions exterieures, en quelques endroits la confeſſion des pechez publics étoit en uſage. Les Lindiens lorſqu'ils ſacrifioient à Hercule luy

disoient mille injures, & ils eussent crû meriter son indignation en employant un terme respectueux.

Les Sacrificateurs changeoient d'habits selon les cérémonies qu'ils faisoient, le blanc, le pourpre, & le noir étoient les couleurs les plus ordinaires. Si l'on excepte les sacrifices de Saturne, d'Hercule, de l'Honneur & peu d'autres, le Prêtre avoit la tête couverte, & les cheveux longs, les seuls Prêtres d'Isis se rendoient chauves, parceque cette Deesse se fit raser après la mort de son mary Osiris. Les Prêtres étoient chaussez & déchaussez en differentes occasions. Les Poëtes expriment leur chaussure par le mot de *vincula*. Jamais le Sacrificateur n'avoit de ceinture & il n'osoit même prononcer le mot de *Lierre*, parceque le lierre s'attache à tout. Dans les Sacrifices de Venus & de la Lune, chacun prenoit l'habit d'un autre sexe que le sien; On faisoit tout avec nombre impair; parceque le nombre pair qui peut être divisé également, est le symbole de la mortalité & de la destruction. Le nombre impair étoit

ſaint, de là le Trident de Neptune, le Cerbere à trois têtes de Pluton, & la foudre à trois branches de Jupiter.

On jettoit dans la riviere, ou du moins hors de la ville, les animaux ou les autres choſes qui avoient fait la matiere d'un ſacrifice d'expiation, & l'on ſe croioit menacé d'un grand malheur quand par hazard on marchoit deſſus. A Marſeille, on avoit ſoin de bien nourrir un pauvre pendant quelque tems; aprés quoy on le chargeoit de tous les pechez du païs & on le chaſſoit. Ceux de Leucate attachoient beaucoup d'oiſeaux à un homme chargé de leurs crimes, ils le précipitoient en cet état du haut d'une tour; & comme les Oiſeaux avoient empêché qu'il ne ſe tuât, ils le chaſſoient.

Les Gentils penſoient que la ruë & l'urine étoient des préſervatifs contre les malefices; ils croioient auſſi qu'en offrant des poiſſons aux Dieux, en battant des mains ou en faiſant je ne ſçay quel bruit de la bouche *, on arreſtoit la foudre.

L'Empereur Conſtantin abolit

* *Crepitus oris*.

une

une partie des superstitions dont on vient de parler, & les Empereurs qui l'ont suivi, ont achevé ce qu'il avoit entrepris si saintement. Cependant les *Lupercalia*, c'étoit le sacrifice d'un bouc, étoient encore en usage à Rome sous Theodoric Roy des Goths. La benediction des cierges qui se fait dans l'Eglise Romaine au commencement de Fevrier a été établie, si l'on en croit Bede, pour éloigner les Chrêtiens des pratiques superstitieuses, dont les Gentils usoient en ce tems-là.

Mr. Lomeier ne rapporte aucune coutume des Payens qu'il ne cite en même tems l'Auteur Grec ou Latin qui en parle. Son livre est intitulé *Epimenides*; & c'est aparemment parceque le Philosophe qui portoit ce nom voyant la ville d'Athenes affligée d'une maladie contagieuse conseilla aux Atheniens d'offrir des sacrifices pour la purifier. Les Atheniens suivirent son conseil & les autres villes imiterent ensuite la ville d'Athenes dans de semblables occasions.

L'EXTRAIT SUIVANT EST *tiré du Journal d'Angleterre, & l'on n'a fait que le traduire.*

THE DOCTRINE OF the Holy Trinité &c. C'est-à-dire, *La Doctrine de la sainte Trinité; & de la Divinité de J. C. telle qu'on l'enseigne dans l'Eglise Catholique, & dans l'Eglise Anglicane: en quatre Lettres addressées à un Pair du Royaume, par Etienne Nye. Recteur de Hormead: in 8°. pagg.* 190.

IL y a prés de deux ans qu'il parut en Angleterre un Livre scandaleux intitulé, *Jugement de l'Eglise Judaïque*, dans lequel l'Auteur debitoit les erreurs les plus monstrueuses touchant le Mystere de la sainte Trinité, & la Divinité du Fils de Dieu. Ce livre fut bien-tôt suivi d'un autre imprimé en Hollande, intitulé *Bilibra*: & tous les deux font revivre les impietez des anciens Hérétiques, également détestées des Catholiques & de la plus gran-

de partie des Reformez. Pour l'Eglise Anglicane, quoique le Socinianisme s'y glisse depuis quelque tems, on peut cependant lui rendre cette justice, que plusieurs de ses membres s'opposent fortement à cette peste, qui sappe jusqu'aux fondemens la Religion Chrétienne. Le sieur Nye entreprend ici de refuter les pernicieuses erreurs des deux ouvrages dont il s'agit; & nous allons extraire de ses Lettres ce qui suffira pour en donner une idée générale.

I. LETTRE.

Mr. Nye demande d'abord à l'Auteur du *Jugement* ce qu'il entend par la Trinité qu'il propose aux Chrétiens comme la Foy de l'Eglise & de la Synagogue. Je n'entends, dira-t'il, autre chose qu'une Trinité d'Etres increés & d'Esprits infinis. Or c'est là faire revivre dans l'Eglise en termes couverts le Trithéisme. Aussi l'Auteur avoüe-t'il franchement qu'il entend parler d'une Trinité de Dieux. Consequemment à cette notion il traduit

ainsi quelques textes de l'Ecriture: Gen. 1. 1. *Au commencement les Dieux créerent les cieux & la terre.* Eccl. 12. 1. *Souviens toy de tes Createurs aux jours de ta jeunesse.* Isai. 45. 5. *Tes Createurs sont tes maris.* Mr. Nye examine quelle raison l'Auteur a pu avoir de traduire de la sorte ces passages ; & il n'en trouve point d'autre que celle-cy. Il dit que les mots Hebreux qui signifient *Dieu*, *Createur &c.* ont à la verité dans ces textes la terminaison du pluriel ; & que cette raison aura probablement engagé l'Auteur du *Jugement* à leur faire signifier *Createurs*, *Dieux*, *&c.* Mais on répond à cela que la terminaison du pluriel chez les Hebreux souvent ne marque rien que le superlatif ; & qu'ils s'en servent quand ils parlent d'une chose, ou d'une personne éminente en dignité : ce qu'on prouve clairement par une infinité d'endroits tirez de l'Ancien Testament.

Aprés cela nôtre Auteur montre quel a toûjours été le sentiment de l'Eglise Catholique & de l'Anglicane touchant la sainte

Trinité & la Divinité de Jésus-Christ. Il prouve ces dogmes, premierement par le témoignage de Justin le Martyr, qui le premier des Peres a ramassé dans un seul corps les differentes parties de la Theologie encore confuse & sans ordre: secondement par le *Programme* de l'Empereur Justin, qui fut souscrit & approuvé par toutes les Eglises Grecques. Enfin par le témoignage du grand S. Augustin dans ses 15. livres de la Trinité, dont la doctrine a toûjours été tenuë, tant par les Conciles suivans & les Théologiens de l'Ecôle, que par les premiers Docteurs de la Réforme.

II. LETTRE.

L'Auteur du *Jugement*, dit Mr. Nye, veut à quelque prix que ce soit prouver que la Synagogue a toûjours crû une Trinité de Personnes Divines, comme aussi la Divinité du Messie; & que c'est seulement depuis peu, que les Juifs ont abandonné la vraye foy de leurs Peres en cette matiere. Mais, dit

Verbe, ressemble en tout cas beaucoup plus à la doctrine de l'Eglise Catholique, qu'à l'Arianisme de Sandius, ou la nouvelle Theologie de l'Auteur du *Jugement*.

III. LETTRE.

Dans cette Lettre on examine les raisons que l'Auteur du *Iugement* a tirées de l'Ecriture, des Targums, Midrash Rabba, Sepher Jetzira, Sepher Zohar, Sepher Bahir, & des auteurs Kabbalistes, ausquels il donne le titre de Rabbins; mais qui en effet passent parmi les Juifs pour des Fanatiques & des corrupteurs de leur Religion. Ils sont, dit Mr. Nye, parmi les Theologiens à peu prés ce que les Alchimistes sont parmi les Philosophes: & ils ont écrit d'une maniere si obscure & si énigmatique, qu'on peut souvent donner des sens tout opposez au même texte. C'est aux Sçavans, ajoûte-t'-il, à voir si l'Auteur du *Iugement* a eû raison de s'appuyer de l'autorité de tels Ecrivains.

IV. LETTRE.

Cette Lettre a été écrite contre le *Bilibra* de Guillaume Vorstius, assez connu par differentes Editions & Traductions qu'il a faites des livres Hebreux & qui est un Socinien de profession. Comme l'Auteur du *Jugement* soûtient une Trinité que l'Eglise n'a jamais admise ; aussi Vorstius & ses partisans imputent à l'Eglise une Trinité qu'elle a toûjours desavoüée. En un mot, dit Mr. Nye, ces deux Messieurs s'engagent dans une dispute qu'ils n'entendent pas. Il ajoûte que Socin n'avoit jamais lû un seul Theologien, lorsqu'il publia sa mauvaise doctrine ; qu'il n'a combattu celle de l'Eglise, que parcequ'il ne l'entendoit pas ; & qu'Antoine Rivet Professeur de Leyde avoit grande raison de faire ce caractere de cet Impie : *Ego in isto homine nihil video præter imperitiam omnia ignorandi, & audaciam omnia negandi.*

Mr. Nye prouve ensuite par le Catechisme de Racou composé par

Socin, Smalcius, & Mofcorovius, que la Trinité que Socin & fes partifans voulurent attaquer, étoit une Trinité de Perfonnes, non *modalement* mais *effentiellement* diftinguées: en un mot une Trinité de differentes Effences. Mais l'Eglife Catholique déclare que c'eft une herefie & un Tritheifme de dire qu'il y a trois Effences infinies. Elle ne croit qu'une effence infinie: & fi l'on entendoit par le mot de *Perfonne* des Effences intelligentes, elle croit qu'il n'y auroit qu'une perfonne en Dieu; puifqu'il n'y a en luy qu'une feule Effence intelligente.

JUSTINI PRESBEUTÆ difcurfus de jure legationis ftatuum Imperii. Eleutheropoli ann. 1701. C'eft à dire, *Traitté du droit d'Ambaffade qu'ont les Etats de l'Empire: par Iuftin Presbeuta.* A Eleutheropolis 1701. in 8° pagg. 316.

ON ne trouve à la tête de ce livre ny le nom de l'Imprimeur, ny celuy du lieu où il a été imprimé.

On dit ſeulement que c'eſt dans une ville libre : & l'on ne peut douter que ce ne ſoit dans une ville d'Allemagne : la perſonne de l'Auteur déguiſée ſous le nom de *Iuſtin Preſbeuta* eſt encore moins connue. Celuy qui a pris ſoin de l'édition aſſure que cet Auteur ne vit plus. Il ajoûte que l'ouvrage a été compoſé avant la paix de Ryſwik, & ſelon toutes les apparences par un homme qui avoit été employé en quelque célébre Ambaſſade. Ce qui peut faire douter de ce dernier article, c'eſt que les perſonnes de ce rang ont ordinairement plus de politeſſe & d'honneſteté. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que l'Auteur eſt un Allemand, fort partial & bon Proteſtant. Il déclare luy même ſon païs en pluſieurs occaſions. Sa Religion paroît par la maniere indigne, dont il ſe déchaine contre les Papes : & ſa partialité par l'animoſité, avec laquelle il déclame contre la France. Son ouvrage n'eſt pas bien écrit : mais il contient des matieres très-curieuſes.

Grotius en parlant du droit d'Am-

bassade & des privileges des Ambassadeurs, a examiné quel est là dessus le droit des Gens. Viquefort qui a écrit plus au long sur la même matiere, a tâché de l'éclaircir par des exemples tirez de l'Histoire de ces derniers tems. George Culpisius a fait un traitté particulier sur les Ambassades des Etats de l'Empire. Nôtre Auteur a profité des lumieres de ces trois sçavans hommes. Et de peur qu'on ne l'accusât de s'être trop enrichi de leurs dépouilles ; il a eu soin de les refuter de tems en tems. Il faut neanmoins luy rendre cette justice qu'il les refute à propos : & que dans les questions controversées entre les Jurisconsultes, il prend assez bien son parti. En un mot il auroit fait un bon ouvrage ; s'il avoit pu y donner une meilleure forme, & y garder un peu plus de modera-tion au regard des Papes & de la France.

Le livre est divisé en deux parties: Dans la premiere, on détermine quels sont les Etats de l'Empire, qui ont droit d'Ambassade ; dans la se-

conde, qui est considerablement plus longue que la premiere, on parle de l'état & des privileges des Ambassadeurs en general; ce qu'on applique ensuite aux Ambassadeurs des divers Etats de l'Empire. Nous ne suivrons point ici cette division, pour éviter les redites. Mais nous exposerons d'abord ce qui appartient aux Ambassadeurs en general: puis ce que l'Auteur a dit de particulier sur les Ambassadeurs des divers Etats de l'Empire.

Les Ministres que les Princes envoient dans les Cours Etrangeres n'ont pas tous le même caractere, & ne sont pas tous de même rang. Ceux à qui seuls on donne en France le nom d'*Ambassadeur*, & qu'on y distingue en Ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, sont d'un ordre superieur à tous les autres: parce qu'il representent leur Maître d'une maniere speciale & plus excellente.

Les *Envoyez* extraordinaires, & les *Residens*, ou *Envoyez* ordinaires, tiennent le second rang. Ils ne different des Ambassadeurs, que par-

ceque n'ayant pas le même caractere, on n'est pas obligé à leur rendre de si grands honneurs. Du reste ils ont la même liberté, & à peu prés les mêmes droits. Et comme on ne perd point avec eux tant de tems à regler le cérémonial, ils sont souvent plus propres que les Ambassadeurs à conclure promptement les Traittez.

La coûtume d'entretenir dans les Cours étrangeres des Ambassadeurs ordinaires & des Résidens n'est pas fort ancienne. Nôtre Auteur prétend aprés Viquefort qu'elle n'a qu'un siecle ou deux ; qu'elle a commencé par les Nonces du Pape ; & qu'elle ne s'est introduite que depuis que les postes & les banques sont devenuës communes.

Le rang des *Plenipotentiaires* n'est pas encore bien reglé. Dans les preliminaires de la paix de Munster, Mrs d'Avaux & Servien Ambassadeurs de France refuserent par ordre de la Cour, de rendre aux Plenipotentiaires de l'Empereur les honneurs des Ambassadeurs : & ce refus obligea Sa Majesté Imperiale de donner

à ses Ministres la qualité d'Ambassadeurs qu'elle n'avoit pas voulu leur donner d'abord. Cependant depuis ce tems là Mr. le Comte de Cressy dans une Diete de l'Empire, où il assistoit seulement en qualité de Plenipotentiaire de France, n'a pas laissé d'obtenir des Ambassadeurs des Electeurs: qu'ils le traitassent d'Excellence, & qu'ils luy rendissent tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs. Avantage que nôtre Auteur souffre impatiemment, & qui l'a mis en mauvaise humeur contre Mr. le Comte de Cressy qui le remporta, & les Electeurs qui le luy accorderent.

Le nom de *Commissaire* est équivoque. Les Commissaires que les Souverains donnent à leurs Sujets, ceux que l'Empereur nomme pour accommoder les differends entre les Princes de l'Empire, ne sont proprement que des Juges. Les Commissaires que les Venitiens envoyent, lorsqu'il y a entre la maison d'Autriche & leur Republique quelque differend pour les limites, sont de veritables Ambassadeurs; aussi bien

que ceux que les Couronnes du Nord ont souvent nommez pour le même sujet. Le premier Commissaire de l'Empereur dans les Dietes est aussi un Ambassadeur, ou même quelque chose de plus, à cause de la dignité de Prince, dont il est ordinairement revêtu.

Les Députez des Provinces-Unies & des Villes libres doivent aussi en quelque façon être regardez comme des Ambassadeurs. Il n'y a cependant encore rien de reglé sur leur rang; l'usage n'étant pas constant là dessus. On doit encore mettre au nombre des Ministres publics ceux que les Princes Catholiques envoyent quelquefois à Rome, comme leurs *Procureurs*: par exemple ceux qu'Henry IV. y envoïa pour sa reconciliation avec l'Eglise Romaine.

Les Secretaires des *Ambassades* participent aux privileges des Ambassadeurs, & font leurs fonctions en leur absence.

Pour les *Nonces du Pape* l'Auteur trouve mauvais qu'on leur rende les premiers honneurs dans les

Cours des Princes Catholiques : & il voudroit qu'on ne les regardât point comme les Miniſtres du Pere commun de tous les Fidelles, mais ſimplement comme les Envoyez d'un Prince, dont les Etats ſont aſſez mediocres.

Les *Agens* ſelon luy ne ſont point des Miniſtres publics, comme les *Reſidens* & les *Envoïez* ; ils ne doivent paſſer, que pour des perſonnes privées, quoy que chargées de veiller aux affaires du Prince & à ſes interêts.

Les *Conſuls* que les differentes nations entretiennent pour la commodité & la ſureté du commerce dans les ports de mer les plus celebres ; ne ſont pas non plus des Miniſtres publics : ils ſont ſeulement comme les Avocats des Marchands.

Les *Trompettes* ou les *Tambours* que les ennemis ſont ſouvent contraints de s'envoyer mutuellement en tems de guerre, ſont ſous la ſauvegarde de la foy publique : & il n'eſt pas permis de les mal traiter, ni de les inſulter.

Ce ne ſont pas ſeulement les Sou-

verains, mais encore tous ceux qui ont une puiſſance comme Souveraine, leſquels ont droit d'envoyer des Ambaſſadeurs du premier ordre. Ainſi dans les Indes, & quelque fois en Europe, les Vice-Rois & les Gouverneurs Généraux, ont envoyé de célebres Ambaſſades, qui ont été reçuës par ceux à qui on les envoïoit. Et les Etats Generaux des Provinces unies donnerent en 1642. audience aux Ambaſſadeurs du Parlement d'Angleterre, malgré l'oppoſition qu'y formerent les Miniſtres du Roy Charles, contre lequel ce Parlement étoit revolté.

Un *Ambaſſadeur* n'eſt point reconnu qu'il ne produiſe ſes *lettres de créance*: il ny a que ceux à qui ces lettres ſont addreſſées, qui ſoient obligez de le reconnoitre. C'eſt pour cette raiſon que pendant qu'on traita de la paix à Munſter, on refuſa à Mr. de la Barde Miniſtre de France les honneurs des Ambaſſadeurs; parceque les *Lettres de créance* s'addreſſoient aux Suiſſes chez qui on l'envoyoit en Ambaſſade.

Ceux ſur les terres de qui paſſe un

Ambaſſadeur ne ſont pas obligez de le traitter comme tel, principalement s'il y paſſe *incognito.* On peut même en tems de guerre, ou pendant une paix douteuſe, le faire arrêter, s'il n'a pas eu ſoin de demander un paſſeport ; s'il va vers les ennemis, ou qu'il en revienne ; & s'il eſt chargé de negotier contre nous. Mais il n'eſt pas permis pour cela de les faire maſſacrer, ſur tout dans un tems de tréve : comme on fit aux deux Ambaſſadeurs de François I. qui paſſoient déguiſez par le Milanois, pour ſe rendre à Veniſe & delà à Conſtantinople. Nôtre Auteur a voulu excuſer cette action indigne, parce qu'elle a été commiſe contre deux François : mais dans le tems elle fut trouvée ſi odieuſe que Charles-Quint, à qui toute l'Europe l'attribuoit, fut obligé de la deſavouër & de proteſter qu'il ne connoiſſoit pas ceux qui en étoient coupables.

L'Auteur remarque judicieuſement qu'il ne faut point confondre les *Lettres de creance* des Ambaſſadeurs, avec leurs *pouvoirs* ni avec

l'instruction secrette qu'on leur donne ordinairement. Les *Lettres de creance* font connoitre leur caractere : & ils doivent les produire d'abord. Leurs *pouvoirs* font foy que leur Maitre les a chargez de proposer telle & telle affaire, & de la conclure; & l'on a droit d'exiger qu'ils montrent ces *pouvoirs*, quand ils entament une affaire nouvelle. On leur prescrit dans leur *instruction secrette* la maniere dont ils se doivent comporter.

Si l'Ambassadeur passe ses *pouvoirs*, le Prince n'est point obligé de ratifier ce qu'il a conclu. Il n'en est pas de même de l'instruction secrette. L'Ambassadeur qui y contrevient est punissable, mais le traitté qu'il a signé n'est pas nul pour cela : à moins qu'on ne soit auparavant convenu, ou expressément, ou tacitement, qu'on ne seroit obligé au Traitté qu'aprés la ratification.

Les Privileges des Ambassadeurs sont très-considerables, & en grand nombre. 1. Ils doivent être à couvert de toutes sortes d'insultes : & cet avantage est commun aux *Am-*

bassadeurs & aux *Envoïez* & à tous les autres qui sont Ministres publics. En 1651. les Etats Généraux déclarerent par un Edit qu'ils étendoient celà jusqu'aux simples *Agens* : mais cet Edit n'oblige point les autres Nations.

Un Ambassadeur qui a reçû une injure, doit pour l'honneur de son caractere en demander la reparation, que les Princes équitables ne manquent jamais de lui accorder. L'Empereur Ferdinand III. fit mettre en prison un de ses Généraux, pour avoir écrit à l'Ambassadeur de Venise une lettre offensante. Un autre Ambassadeur de Venise ayant été blessé à Barcelonne dans une querelle, dont il étoit l'auteur, on jugea en Espagne que les Eglises & les Monasteres ne pouvoient servir d'azile à celui qui avoit fait le coup, & qu'on devoit l'en tirer par force. En Angleterre un habitant de Londres ayant fait insulte à l'Ambassadeur de Danemark sous le regne de Charles I. le Roy alloit faire livrer le coupable à l'Ambassadeur même, avec pouvoir de l'emmener

en ſon païs ; ſi ce malheureux n'a-voit promptement appaiſé ce Mi-niſtre, & ne lui avoit fait une entiere ſatisfaction.

Non ſeulement on ne doit faire aucun mauvais traitement ni aucune inſulte aux Ambaſſadeurs ; mais il n'eſt pas même permis de les me-nacer. On ne doit pas empêcher non plus qu'ils n'écrivent libre-ment à leurs Maîtres, & qu'ils n'en reçoivent des lettres. Pendant les guerres civiles d'Angleterre ſous le Roy Charles, les Royaliſtes inter-cepterent une lettre que le Roy de France écrivoit à ſon Ambaſſadeur. Ce Miniſtre en ayant été averti à tems, alla trouver le Comte de Nortumberland, à qui elle avoit été portée : & ſe plagnit avec tant de force de ce qu'on avoit par là violé le droit des Gens, qu'on fut contraint de luy rendre la lettre qui n'avoit pas encore été ouverte.

Si les Pirates ou les voleurs s'em-parent des biens qui appartiennent à un Ambaſſadeur, l'Etat ne lui en eſt point reſponſable : ſi ce n'eſt en Perſe, où l'on dit que ceux qui ſont

chargez de veiller à la sureté publique, sont aussi tenus de dédommager les particuliers, qui ont été volez sur les grands chemins.

Mais quand dans un même Etat il se trouve des Ambassadeurs de deux Princes qui sont en guerre ; peut-on empêcher ces Ambassadeurs de se mal-traitter l'un l'autre ? il semble que non, parcequ'ils ne sont point soumis à la Jurisdiction du Prince, auprès de qui ils resident. Il faut neanmoins dire qu'on peut, & qu'on doit les en empêcher; parceque quand un Prince admet un Ambassadeur, c'est toûjours à condition qu'il ne fera rien qui puisse troubler la paix publique. S'il manque à cette condition, on n'est plus obligé d'avoir égard à son caractere, ni de le reconnoître pour Ambassadeur.

Quand un Ambassadeur a été mal traitté par un Prince ; celuy qui avoit envoïé cet Ambassadeur, peut il user de represailles & faire un semblable traittement à l'Ambassadeur de ce Prince ? Grotius pense que non: parce que la faute qu'un

autre commet, ne me donne point droit pour cela d'en faire une pareille. Nôtre Auteur soutient qu'on le peut; & que l'usage a introduit ce droit chez toutes les Nations. En effet quand l'Empereur fit il y a quelques années emprisonner à Vienne un domestique de *l'Envoïé* de France; on fit aussitôt arrêter à Paris le Secretaire de l'Envoïé de l'Empereur.

On doit laisser à un Ambassadeur la liberté de parler; mais il n'en doit point abuser; & ses maîtres ne doivent point le charger de dire des choses qui soient contre le respect dû aux têtes couronnées. Un jour François I. instruisant un Ambassadeur qu'il envoyoit à Henry VIII. Roy d'Angleterre, & luy ordonnant de parler à ce Prince d'une maniere très forte; l'Ambassadeur, pour s'excuser, dit que s'il parloit ainsi, on luy feroit couper la tête. Si on le faisoit, répondit le Roy pour le rassurer, je la ferois coucouper à trente mille Anglois. Mais l'Ambassadeur repliqua en souriant, Sire, de ces trente mille têtes il n'y en

en auroit aucune qui pût tenir ſur mes épaules.

Un Ambaſſadeur n'eſt point ſoûmis à la juriſdiction du lieu où il reſide. On peut neanmoins l'obliger à payer les dettes qu'il y a contractées, en retenant les meubles & des ôtages; mais on ne peut point le punir, s'il trompe & s'il uſe d'artifice. Delà vient que Balzac definit un Ambaſſadeur, *un homme grave envoyé au loin, afin de mentir pour la Republique.* Cette definition n'eſt faite qu'en badinant, & n'eſt point conforme à la verité. Les menſonges & les artifices ſont une voie peu ſûre pour réuſſir dans les negociations: & l'on ſçait des Ambaſſadeurs qui ont parfaitement bien fait les affaires de leur Maître, en faiſant profeſſion d'une droiture & d'une ſincerité exacte.

Si un Ambaſſadeur commet un homicide, on doit s'adreſſer à ſon Maître pour le faire punir. Les Turcs mêmes en ont quelquefois uſé de la ſorte. Il n'en ſeroit pas de même, ſi l'Ambaſſadeur conjuroit contre le Prince ou contre la Repu-

blique. En ce cas il feroit dechû de tous les privileges attachez à son caractere. Cela fut décidé en Angleterre du tems de la Reyne Elisabeth à l'occasion de l'Evêque de Rossen accusé d'avoir formé contre cette Princesse une conspiration en faveur de Marie Stuart Reyne d'Ecosse, dont il étoit Ambassadeur. Les Jurisconsultes Anglois consultez par leur Reine prononcerent tous qu'on pouvoit punir l'Evêque, comme un traître & un ennemy. Il est vray que nonobstant cette décision l'Ambassadeur fut renvoïé en son pays: & que depuis ce tems là les Venitiens en ont usé de même au regard du Comte de Bedmar Ambassadeur d'Espagne: Car après que la Republique eut découvert la fameuse conspiration de Venise, dont ce ministre étoit regardé comme l'Auteur, elle le renvoïa sans luy faire aucun mal. Ces exemples & plusieurs autres ont fait dire à quelques Ecrivains, qu'il étoit contre le droit des gens de faire punir un Ambassadeur, même en cas de trahison. Mais cette opinion paroit insoutenable. Les

exemples qu'on apporte ne prouvent pas qu'on n'avoit point droit de faire punir les Ambassadeurs ; mais seulement qu'on n'a point voulu se servir de son droit. Les Ambassadeurs peuvent faire punir chez eux leurs Domestiques, qui font quelque crime ; mais il ne leur est pas permis de donner dans leur maison retraite aux scelerats. Ceux qui se mettent en leur compagnie, sans être du nombre de leurs Domestiques, ne doivent point entrer en participation des privileges qu'on accorde à leur maison.

On ne rend pas par tout les mêmes honneurs aux Ambassadeurs : cependant il semble que toutes les Nations s'accordent à les recevoir à leur entrée d'une maniere honorable, à leur donner une audience publique & célébre, & à leur accorder certains titres d'honneur, aussi-bien qu'à leur permettre chez eux l'exercice de leur Religion. Il y a encore plusieurs autres privileges des Ambassadeurs : mais il seroit trop long de les rapporter tous en détail. Il est tems de venir aux

Ambaſſadeurs des Etats de l'Empire.

On ne peut douter, dit nôtre Auteur, que les Etats de l'Empire aſſemblez en Diete n'ayent le droit d'envoyer des Ambaſſades & d'en recevoir. Ce droit ſe prouve par une infinité d'exemples, & ſurtout par ce qui ſe paſſa à la conference tenuë à Francfort au ſujet des prétenduës contraventions des François à la paix de Nimegue. Les Etats de l'Empire y envoyerent une célébre Ambaſſade ; quoy que l'Empereur fiſt tous ſes efforts pour l'empêcher, & pour engager la Diete à lui abandonner abſolument le ſoin de cette affaire. Les Ambaſſadeurs qui viennent aux Dietes, n'y peuvent rien traitter qu'ils n'ayent fait voir leurs lettres de creance au Directoire de Mayence, qui en fait ſon rapport à toute la Diete.

L'Auteur n'inſiſte pas beaucoup ſur ces articles ; parce qu'il ne ſe propoſe pas tant d'éxaminer icy le droit des Etats de l'Empire aſſemblez en Diete, que celui des Etats particuliers, qui compoſent le corps

de l'Empire. Ces Etats particuliers ont aussi le droit d'Ambassade : cela se prouve en plusieurs manieres.

Premierement leur droit est reconnu chez presque tous les Etrangers. Il y a plusieurs Cours qui reçoivent les Ambassadeurs des Princes d'Allemagne, & qui leur en envoïent : & cela à la vûe de l'Empereur & de tout l'Empire. Les Ministres mêmes de l'Empereur dans les Cours étrangeres y reconnoissent les Ambassadeurs des Princes de l'Empire : & l'Empereur en reçoit lui-même à sa Cour. Le Marquis de Brandebourg avoit ses Ambassadeurs à Nimegue, lors qu'on y traitta de la paix ; & l'Empereur s'étoit engagé a y faire reconnoître ceux de la maison de Lunebourg.

Secondement quand l'Empereur convoque une Diete, il ordonne aux Princes de l'Empire d'y assister, ou d'y envoyer quelqu'un qui les represente. Ces Envoïez ont le caractere d'Ambassadeurs, & sont en effet regardez comme tels. Deplus, dans les Concordats appellez *Capi-*

tulations, l'Empereur jure aux Electeurs, qu'il fera donner le pas à leurs Ambassadeurs immediatement aprés les Ambassadeurs des Têtes couronnées, & avant ceux des Republiques : ce que l'Empereur ne promettroit pas, s'il ne reconnoissoit que les Electeurs ont droit d'avoir des Ambassadeurs.

La troisiéme raison est prise du droit que les Princes de l'Empire ont d'exiger que leurs Ambassadeurs soient écoutez. Charles Gustave Roy de Suede ayant refusé d'entendre l'Ambassadeur de Brandebourg, ce Prince s'en plaignit comme d'une injustice criante ; & lors que Charles-Quint eut fait arrêter en Italie les Envoïez des Protestans, ne traitta-t'on pas cela d'attentat contre la liberté publique & contre le droit des Gens ? Les Electeurs obligerent l'Empereur Mathias de jurer qu'il ne se rendroit point difficile à écouter leurs Ambassadeurs. Ce serment qui étoit nouveau, a toûjours été fait depuis : ils l'exigerent alors à cause des peines que Rodolphe II. leur avoit fait là-dessus.

Enfin le droit que les Princes de l'Empire ont d'envoyer & de recevoir des Ambassadeurs, est confirmé par l'autorité de tous les Ecrivains desinteressez, & par la possession de plusieurs siécles.

Au reste, continuë nôtre Auteur, ce droit appartient non seulement à l'Empereur & aux Electeurs, mais généralement à tous les Etats souverains d'Allemagne. Il appartient aux Chapitres des Souverainetez Ecclesiastiques pendant la vacance du siége ; sinon quand il s'agit de l'élection du Roy des Romains ; ce cas étant expressément excepté. Pour les Princes & les Comtes, qui ne partagent point les terres & la Souveraineté avec leur Aisné, mais qui reçoivent seulement, de lui un appanage, ils n'ont point le même droit. On ne dit rien ici des villes Anséatiques ; parce qu'on ne doit pas les mettre au nombre des Etats de l'Empire.

Mais les divers Etats de l'Empire qui ont droit d'Ambassade, peuvent-ils donner à ceux qu'ils envoyent le caractere d'Ambassadeurs.

du premier rang, comme le font les Electeurs ? Cette question fut fort agitée dans les préliminaires de la paix de Nimegue. Nôtre Auteur n'ose d'abord la décider ; il dit seulement qu'il faut s'en tenir à la coutume & aux usages anciens, & que la présomption est en faveur des Electeurs contre les autres Etats de l'Empire. Cependant il semble se raviser sur la fin de son Ouvrage. Il divise les Etats de l'Empire, comme en cinq classes differentes : sçavoir, les Electeurs, les Princes, les Comtes, les Barons, & les Villes libres. Il est constant; dit-il, que les envoyez des Comtes & des Barons, & à plus forte raison ceux des Villes libres, ne peuvent pas prétendre les honneurs des Ambassadeurs du premier rang. Il est encore constant, ajoûte-t'il, que les Ambassadeurs des Electeurs sont dans plusieurs Cours en possession de tous ces honneurs, & qu'ils en ont joüi en effet dans les conferences de Munster, d'Oliva, de Nimegue, de Francfort & de la Haye. Il n'y a qu'à la Cour de France & à celle d'Espagne où l'on

a encore de la peine à les leur accorder tous. Ainſi toute la queſtion ſe réduit aux ſeuls Ambaſſadeurs des Princes de l'Empire. Parmi ces Princes il y en a dont la puiſſance égale celle des Electeurs. Il y en a d'autres dont la puiſſance eſt très-petite. Il ſemble que ceux-cy n'étant pas en état de ſoûtenir leur dignité ne peuvent pas prétendre d'avoir des Ambaſſadeurs du premier rang. Mais auſſi il ſemble que la puiſſance ſeule n'eſt pas un titre ſuffiſant aux autres, pour qu'on leur doive rendre de plus grands honneurs qu'à ceux qui les égalent en dignité. Ces honneurs furent en effet refuſez à Nimegue aux Ducs de Brunſvic & de Neubourg ; dont les maiſons, continuë nôtre Auteur, ſont devenuës depuis ce tems Electorales.

Les perſonnes, que les divers Etats de l'Empire envoyent pour aſſiſter aux Dietes n'y tiennent pas tous le même rang. Ceux qui y aſſiſtent au nom des Electeurs s'y font donner le titre d'Excellence, & prétendent que les autres leurs doi-

vent la pemiere visite. Les Envoïez des Princes ont la même prétention au regard des Comtes & des Barons, & des Députez des Villes. On distingue encore dans les Dietes, parmi les *Envoyez* du même Prince le premier & le second ; quoi que l'un & l'autre ayent le même rang. La même personne peut avoir dans les Dietes la procuration de plusieurs Princes & y donner pour eux son suffrage. Nôtre Auteur neanmoins prétend qu'un Prince de l'Empire ne peut pas donner sa procuration au Ministre d'un Prince Etranger, les procurations des Envoyez & des Deputez se presentent à l'Electeur de Mayence, qui en retient l'original, & qui le garde dans la Chancellerie de Mayence. Ce n'est point l'Envoïé qui presente luy même cette procuration, il la fait porter ordinairement par le Secretaire de l'Ambassade. L'Auteur propose ensuite quelques questions qu'il ne décide pas & qu'il est par consequent inutile de rapporter icy.

HISTORIA RELIGIONIS veterum Persarum &c. C'est à dire *Histoire de la Religion des Anciens Perses & de leurs Mages &c. par Mr. Hydde Docteur en Theologie, Professeur Royal de la Langue Hebraïque dans l'Université d'Oxford, & de l'Arabique dans le College de Laud.* A Oxford de l'Imprimerie de Sheldon 1700. in 4°. pagg. 556.

ON doit distinguer dans cet Ouvrage ce qui répond proprement au titre, & divers points qui y sont traittez incidemment avec beaucoup d'erudition. Le principal, & qui a plus de rapport au sujet, est la vie de Zoroastre l'Auteur ou plûtôt le restaurateur des loix & de la Religion des Perses ; l'Histoire de ses Ouvrages en general & en particulier, ses sentimens touchant la creation &c. & les Propheties qu'on luy attribue touchant le Messie. A l'occasion de Zoroastre, M. Hydde donne en abregé dans un chapitre exprès la vie de Gushtasp sous le

regne duquel il croit que parut ce Legiſlateur, & qu'il prétend être le *Darius fils d'Hyſtaſpe* ; mais c'eſt un fait qu'il n'eſt pas aiſé d'accorder avec ce qu'on trouve de ce Prince dans Mr. d'Herbelot.

Les autres points les plus conſiderables ſont ce que dit Mr. Hydde de la Theologie des anciens Perſes touchant les Anges bons & mauvais, leurs noms, & leurs emplois dans le gouvernement de ce monde ſous les ordres de Dieu : l'Hiſtoire du Patriarche Abraham, que ces peuples regardent comme le premier Auteur de leur Religion : l'Hiſtoire du celebre Manès, qui a donné le nom au Manichéiſme, & de quelques autres tenus pour hérétiques auſſi bien que luy par les Perſes : les deux ſortes de Sabaïſme & de Sabiens, dont il croit que les uns étoient Idolâtres, & les autres non : l'origine & la vraye ſignification du nom de *Mages*, leurs differens degrez, leur diſcipline, & leurs rites : l'étymologie Perſienne du mot de *Mithra* ou *Mithras* pour ſignifier le Soleil, & ce que c'étoit effective-

ment que *Mithriaca sacra*, soit parmi les Perses, soit parmi les Grecs ou les Romains idolatres: la forme, l'antiquité & les divers noms des *Pyrées* ou temples du Feu perpetuel chez les Perses : l'origine du nom & du culte de *Vesta* chez les Romains, & d'Ἑστία chez les Grecs: les differentes manieres qu'ont eu les Perses de commencer & de compter les mois & les années, leurs differentes Epoques, entre autres celle d'Isdegerde: & enfin d'où vient le nom de *Sybille*, comment d'une seule on en a fait plusieurs, & quel est le fondement de ce qu'on en a publié.

A tout cela Mr. Hydde joint. 1. Dix-huit planches en taille douce, contenant plusieurs figures très curieuses des personnes & des choses qu'il a fait entrer dans son Histoire. 2. La traduction d'un livre Persan nommé *Sadder*, qui est un abregé de tous ceux de Zerdust ou Zoroastre concernant la Religion, composé il y a environ 200. ans par un de leurs plus habiles Docteurs. 3. Divers essais ou échantillons de l'écriture & de la langue des

Perſes tant ancienne que moderne, & même de pluſieurs autres Nations orientales. 4. Vingt Diſſertations, les unes plus longues, les autres plus courtes, ſur divers points que l'Auteur avoit touchez en paſſant : dont les plus importantes ſont celles qui regardent les Druzes, les Jezides, & autres Habitans du Mont-Liban & du Curdiſtan ; la ſituation & les noms anciens de la Bactriane, tant chez les Auteurs Grecs que chez les Orientaux : la bouſſole que quelques uns prétendent avoir été gardée dans le Temple de Jupiter Hammon : l'Iſle Java & ſa capitale, ſelon les anciens & les modernes : l'Aſtronome Omar Cheïyam qui a reformé le Calendrier Perſan : l'année des Chinois & celle des Tartares : les inſcriptions en diverſes langues qu'on voit à Palmyre & à Perſepolis : la fameuſe ville nommée *Paſargada* & *Perſagada*, où étoit le tombeau de Cyrus qui l'avoit baſtie : les deux *Ecbatanes*, l'une de Medie, l'autre de Syrie &c.

Comme il ſeroit impoſſible de

parler de tant de choses, quelque brievement qu'on le fît, que cet extrait ne devinst excessivement long; on se bornera icy à ce qui regarde le sujet principal du Livre, se contentant d'avoir indiqué aux Lecteurs ce qu'ils trouveront dans les disgressions.

Quoy que la Perse, depuis le 7. siecle de J. C. soit sous la domination des Musulmans, elle n'a pas embrassé toute entiere le Mahometisme. Sans parler des Armeniens qui sont Chrêtiens, & de quelques Sectes moins connues, il s'y trouve sur tout dans la Carmanie, un grand nombre des Sectateurs de l'ancienne Religion du païs, que les Mahometans nomment *Gherbes* ou *Gavres*, & qu'ils traittent avec autant de dureté que de mépris : ce qui en a obligé une grande partie de se retirer dans les parties des Indes voisines de Perse, ou ils vivent à peu près selon leurs anciennes loix.

C'est un point d'histoire qui avoit été fort peu éclairci jusqu'à nos jours que ce qui regarde la Religion des

anciens Perses. Les Grecs & les Romains, qui seuls nous en ont donné quelque connoissance, n'en ont été instruits eux mêmes que fort imparfaitement : comme il paroît assez par la diversité & par la contrarieté de leurs relations. Car les uns attribuent à ces peuples le culte de plusieurs Divinitez : les autres assurent qu'ils n'en reconnoissent qu'une seule. Selon quelques uns ce Dieu adoré des Perses étoit un Dieu inconnu, & qui n'avoit point de nom en leur langue : d'autres ont dit que c'étoit Jupiter, d'autres que c'étoit Mars &c. La plus part les font passer pour adorateurs du Soleil & du Feu, & même du reste des Planettes & des Elemens : au lieu que les autres nient expressément qu'ils les adorassent. Si l'on en croit les meilleurs Ecrivains d'entre les anciens, les Perses n'avoient point de Temples, & ils regardoient comme une folie de s'imaginer que la Divinité pût être renfermée dans l'enceinte d'un bâtiment : d'autres neanmoins ne laissent pas d'assurer le contraire. Les Auteurs sont aussi

peu d'accord sur le fait des Autels, des Sacrifices & des Statuës : quelques uns voulant que tout cela fût en usage chez les Perses, & les autres le niant positivement.

Des gens habiles n'avoient pas laissé de demêler la verité, du moins en partie, au travers de ce cahos d'opinions si differentes & si opposées : en soutenant que cette pretenduë adoration du Soleil ou du Feu, & cette multiplicité de Dieux ont été ou faussement attribuées à toute la nation, par des écrivains Grecs mal instruits de ses mœurs & de ses sentimens ; ou introduites dans la Perse par les Grecs mêmes, lorsqu'ils s'en rendirent les maîtres. Mais ce que les Sçavans n'avoient pû établir jusques-icy que par voye de raisonnement & comme par conjecture, le livre de M. Hydde l'établit par des preuves de fait qu'on peut dire authentiques, puisqu'elles sont tirées des monumens les plus certains.

Ce Docteur paroît avoir eû tous les avantages qu'on pouvoit desirer pour réussir dans cette importante

entreprise : une grande connoissance des langues Orientales, sur tout de celle des Perses, tant de l'ancienne que de la moderne : une étude profonde de l'Ecriture Sainte & des Auteurs profanes par rapport à son sujet: & ce qui luy est encore plus particulier, une très-grande quantité de livres concernant l'histoire, les mœurs, & la Religion des Perses ; qu'il est prest de donner au public, dès qu'il se trouvera quelque Mécenas qui voudra contribuer à la dépense de l'impression : outre le commerce qu'il a eu avec des gens qui ont pratiqué les Perses d'aujourd'huy, & qui ont tiré d'eux les éclaircissemens qu'il avoit souhaitté.

Ce sont là les fondemens de son Ouvrage, qu'il a intitulé *Histoire de la Religion des anciens Perses & de leurs Mages* : entendant sous le nom de Perses, les Medes & les Parthes, qu'on sçait avoir toûjours eu les mêmes loix & les mêmes coûtumes que cette nation, dans laquelle ils sont compris, lorsqu'on la prend selon toute son étenduë.

Le premier chapitre du livre en

est comme le plan & l'abregé. L'Auteur y propose tout son systeme touchant la Religion des Perses, & il en apporte les preuves plus au long dans la suite de l'Ouvrage : mais sans se gêner beaucoup pour suivre l'ordre des matieres, & pour éviter les digressions, qui l'obligent quelquefois à revenir sur les mêmes articles. C'est pour cela que, sans nous attacher à l'ordre des chapitres, nous reduirons comme en un corps ses propositions, ses preuves & ses réponses aux objections ; afin qu'on en voye mieux la suite & la liaison.

Il soutient donc que les Perses ne reconnoissent & n'ont jamais reconnu que le vray Dieu ; que leur créance à son égard a toûjours été orthodoxe ; & que ceux qui les ont accusez d'adorer d'autres Divinitez, l'on fait ou par prévention & par ignorance, ou par malice.

Ses preuves, par rapport aux Persans modernes, sont tirées. 1° Des livres qui contiennent les dogmes & les loix de la Religion qu'ils professent. 2° Du témoignage, que leur

rendent plusieurs Européens qui ont été sur les lieux, & qui s'en sont informez avec soin.

Dans les livres de Zerdust ou Zoroastre leur grand legislateur, qui sont parmi eux ce qu'est la Bible parmi les Chrétiens, il n'est jamais parlé que d'un Dieu :[a] on y dit expressément qu'il est unique : on le reconnoît comme l'auteur & le souverain maître de l'Univers, immense, éternel, qui sçait tout & qui peut tout &c.[b] en un mot on lui donne toutes les qualitez que la vraye Religion lui attribuë, & aucune de celles qui sont opposées à la perfection de son être :[c] on ordonne de l'invoquer au commencement de toutes ses entreprises, de s'adresser à lui dans tous les besoins tant du corps que de l'esprit, pour la vie presente & pour la vie future &c. Ce n'est là qu'un leger extrait de ce qu'en dit M. Hydde, & il ne dit rien qu'il ne prouve par les livres de la Religion Persane.

[a] *Pag.* 13. 14. *&c.* [b] *p.* 5. 9. 11. 12. 159. 394. 95. *&c.* [c] *pag.* 397. 398. *&c.*

D'ailleurs, ajoûte-t'il [a] nulle nation, hors le peuple de Dieu, n'a eu des sentimens plus conformes à la verité touchant la creation du monde, que les Perses. Ils reconnoissent de bons & de mauvais Anges, dont Dieu se sert dans le gouvernement de cet Univers : l'immortalité de l'ame, la resurrection, le jugement universel, un Paradis & un Enfer &c. Il raporte même des prédictions de leur Zoroastre touchant le Messie : & il est [b] persuadé que c'est d'où les Mages, qui vinrent adorer JESUS-CHRIST à Bethleem, avoient appris ce que signifioit la nouvelle étoile : surquoi il cite entre autres Albufaragius, comme avoit déja fait Mr. l'Evêque d'Avranches dans sa Dem. Evangelique pag. 75. edit. 1.

Il est vray qu'à cette creance si orthodoxe par elle même, & à ce culte legitime du vray Dieu ces peuples joignent quantité de contes fabuleux, d'opinions frivoles, & d'observances ou vaines ou même superstitieuses, dont le détail

[a] *P. 82.* [b] *p. 378. 379. 384. & Pref. p. 5.*

seroit trop long, & ne pourroit donner que du degoût. Mais au sentiment de nôtre Auteur, [a] ce qui ne seroit nullement excusable dans des gens instruits par les Saintes Ecritures, se peut bien excuser dans un peuple à qui Dieu n'a pas communiqué les mêmes lumieres qu'à nous. En effet il est moins surprenant que les Perses n'ayent point conservé leur Religion exempte de semblables defauts pendant une si longue suite de siecles; quand on voit que parmi les Juifs, tout instruits qu'ils étoient par les Oracles sacrez, il s'étoit glissé diverses erreurs, & même d'assez grossieres, qui ne rendoient pourtant pas leur Religion fausse dans le fond. Et aujourd'hui, quelque attachez qu'ils soient à je ne sçay combien de fables, ils ne laissent pas d'être toûjours adorateurs du vray Dieu.

Pour ce qui regarde le culte du Soleil & du Feu [b] c'est une grande erreur, dit Mr. Hydde, de s'imaginer que les Perses en fassent des

[a] *P.* 11. 22. [b] *p.* 5. 9. 10. 14. 108. 109. 110. 111. 159. 160. *&c.*

Divinitez. Outre le témoignage de leurs livres qui ne parlent que d'un Dieu, & jamais d'adorer ny le Soleil ny le Feu, ou de leur demander rien, & qui ne leur donnent aucun des titres qu'ils attribuent à la Divinité : [a] outre cela leurs Prêtres & leurs Docteurs étant interrogez sur cet article en divers endroits, dans la Perse comme dans les Indes, ils répondent par tout constamment & sans hésiter, qu'ils ne prétendent adorer qu'un Dieu createur & maître de toutes choses : que c'est à luy seul qu'ils rendent leurs hommages & qu'ils adressent leurs prieres; qu'ils le font à la verité en presence du Soleil & du Feu, mais sans reconnoître dans l'un ny dans l'autre nulle Divinité, nul pouvoir de les exaucer. C'est le témoignage que rend de ceux d'Ispahan [b] Mr. Sanson Missionnaire François dans son *Etat present de la Perse*; de ceux de la Carmanie M. Tavernier [c] dans ses Voïages; de ceux d'autour de Surate & de Nussari quelques amis de Mon-

[a] *P.* 12. [b] *p.* 263. [c] *Liv.* 4. *chap.* 8.

ſieur Hydde [a] habituez en ces païs là, qu'il avoit priez de s'en informer exprès. Il eſt juſte d'en croire ces peuples; puiſque perſonne ne peut mieux ſçavoir qu'eux-mêmes quels ſont leurs propres ſentimens & quelle intention ils ont dans cette eſpece de culte exterieur qu'on leur voit rendre au Soleil ou au Feu.

D'ailleurs on ſçait que [b] tout ce qu'ils recitent à l'honneur du Soleil commence par l'invocation du nom de Dieu incommunicable dans leur langue à tout autre qu'au Dieu ſouverain. Ce ne ſont que des eloges de cet aſtre, qui ſe reduiſent à célébrer la beauté, la bonté & les bienfaits du Createur; dont il eſt, diſent-ils, l'image la plus eclattante parmi toutes les choſes ſenſibles. Quelques-uns d'eux ajoûtent [c] que c'eſt le trône de Dieu, & le ſejour des ames bien-heureuſes. Mais ſelon Mr. Hydde, ce ne ſont que des reſtes de Manichéens, gens réputez pour hérétiques dans cette Religion.

Quoy qu'il en ſoit, [d] les Mahometans

[a] *Pag.* 9. 10. [b] *p.* 10. 14. 121. [c] *p.* 109.
[d] *p.* 22.

metans de Perse, tout ennemis qu'ils sont de l'idolatrie, ne laissent pas de saluer le soleil par de semblables motifs, en lui faisant des réverences profondes. * On sçait aussi, dit Mr. Hydde, que dans la Perse & dans toute l'Asie ç'a toûjours été la coûtume de se prosterner le front jusqu'à terre, non seulement devant les Souverains, mais même devant les grands de l'Etat; sans que personne se soit avisé d'y trouver ny idolatrie, ny superstition. Pourquoy voudroit-on qu'il y en eût davantage dans la même cérémonie pratiquée à l'honneur du soleil par ces Successeurs des anciens Perses; puisqu'on est assuré d'ailleurs de la pureté de leurs sentimens & de leurs intentions à cet égard ? Il paroît donc, conclud nôtre Auteur, que les Mahometans, qui leur donnent le nom de *Ghebres*; c'est-à-dire, d'Idolatres, leur font une calomnie; c'est à peu près comme lorsqu'eux & les Protestans nous donnent le même nom, à cause du culte des Saints & des images.

* *Pag.* 14. 110.

Il eſt vray que M. Sanſon paroît douter ſi ces Perſes, en ſe défendant ainſi d'être adorateurs du ſoleil, ne le font point pour éviter la perſécution des Muſulmans dont ils ſont comme les Eſclaves. Mais Mr. Hydde peut répondre que ce doute n'eſt pas bien fondé. Car outre que, ſuivant le témoignage conſtant des Relations modernes, il n'y a point, comme il dit, de nation au monde [a] en qui, univerſellement parlant, on remarque plus de bonne foy, plus d'innocence, & plus de probité : outre cela, dis-je, ſi ce peuple étoit d'humeur à diſſimuler ou à feindre en matiére de Religion, il n'y a pas d'apparence [b] que depuis tant de ſiécles ils aimaſſent mieux gemir ſous le joug d'un ſi rude eſclavage, que de renoncer à la profeſſion de la leur, & que de faire exterieurement profeſſion du Mahometiſme, qui n'eſt pas à beaucoup prés ſi gênant. Et ce qui fait encore mieux voir qu'on ne doit pas les ſoupçonner de menſonge en ce

[a] *P.* 21. 22. [b] *P.* 24.

point, [a] c'est qu'ils parlent le même langage là-dessus, non seulement dans la Perse, mais dans les Indes; où ils pourroient en toute liberté déclarer qu'ils adorent le soleil; s'il étoit vray qu'ils l'adorassent.

Mr. Hydde est si persuadé du contraire, [b] qu'il croit que ce n'est qu'un culte purement civil, non plus que celui qu'ils ont toûjours rendu à leur Empereur, & même à ses Images. Mais on ne voit pas bien comment cela peut s'accorder avec ce que l'Auteur marque luy-même du motif par lequel ils honorent ainsi le soleil: sçavoir parce qu'entre les créatures visibles c'est l'image la plus noble de la Divinité. Ce seroit parler plus conséquemment s'il disoit que cette espece de culte du soleil est un culte purement relatif, qui se termine non au soleil consideré précisément en luy-même, mais au Créateur dont il leur represente la grandeur & la Majesté: à proportion comme parmi les Chrétiens l'honneur qu'on

[a] *P.* 159. 160. [b] *P.* 10. 12. & 122.

rend aux Images de Dieu ou des Saints & à la Croix, ne regarde pas le bois ni la pierre, les couleurs, ni le métal, mais se termine aux objets dont ils sont la représentation. Et apparemment c'est ainsi que Mr. Hydde auroit disculpé les Perses, s'il n'étoit pas Protestant. Mais il aura bien vû que c'eût été justifier la distinction de *culte absolu*, & de culte *relatif*, par laquelle les Catholiques se défendent du reproche d'Idolatrie. C'étoit une réponse bien plus naturelle pour en exempter aussi les Perses, que celle dont il se sert.

S'ils ne sont point adorateurs du soleil, il est évident qu'ils le sont encore moins du feu. * Il est vrai qu'ils témoigent avoir pour cet élement un respect fort singulier; qu'ils ont des *Pyrées*, c'est-à-dire, des édifices, ou si l'on veut des Temples bâtis exprès, dans lesquels ils l'entretiennent avec un soin extrême: & qu'ils sont scrupuleux à l'excès pour éloigner tout ce qu'ils s'imaginent qui en peut alterer la pure-

* *P.* 13. 14. *p.* 20. 140. *&c.*

té, jusques là qu'ils évitent d'en approcher trop près, de crainte qu'il ne soit soüillé par le souffle de leur haleine : que même dans leurs maisons ils se gardent bien de jetter dans le feu la moindre ordure ; tant s'en faut qu'ils voulussent l'employer à brûler ou des cadavres ou des corps vivans.

Mais toutes ces observances, quoyque ridicules & même superstitieuses, ne viennent point de ce qu'ils reconnoissent dans le feu aucune divinité ou aucun pouvoir, hors celui que tout le monde y reconnoît. Ce qu'ils ont en vûë, dit Mr. Hydde, c'est de conserver cet élement dans la pureté qui lui convient selon leurs idées : & ils n'en font pas moins à proportion pour les autres élemens. * Car c'est ainsi, par exemple, qu'afin de les préserver de la soüillure qu'ils contracteroient, ils ne jettent jamais dans l'eau les corps morts, soit des hommes, soit des animaux. Ils ne les enterrent pas non-plus : mais pour empêcher l'air, la terre & l'eau d'en

* *P. 13. 137. 138. &c.*

être infectez, ils les font manger par les oiseaux de proye, ou par d'autres animaux carnassiers, afin qu'ils leur servent de sepulcre.

C'est encore, selon Mr. Hydde, une de leurs maximes les plus inviolables, [a] de ne se servir jamais de l'eau pour éteindre le feu, pas même dans les incendies: mais s'ils ne peuvent l'arrêter autrement, ils l'étouffent à force d'y jetter dessus de la terre. [b] Et par un semblable scrupule, ils ont en horreur le métier de forgeron: parce que pour donner la trempe au fer, il faut le plonger dans l'eau tout brûlant: chose qui leur paroît très-blâmable, & dont ils faisoient autrefois un crime capital. Car c'est, disent-ils, commettre ces deux élemens, & détruire l'un par l'autre.

Voilà pour ce qui regarde les Persans modernes, c'est-à-dire, ceux qui conservent cette Religion depuis que la Perse est sous le joug des Mahometans. Au regard de ceux d'auparavant, c'est un grand préjugé qu'elle vient d'eux & qu'ils n'en ont

[a] P. 20. [b] P. 24.

point changé, de voir que leurs descendans y demeurent attachez avec tant de constance, malgré les mauvais traitemens qu'elle leur attire depuis plusde mille ans. Car ils n'apportent point d'autre raison de cet attachement, si non que c'est la Religion primitive du pays.

Et en effet, Mr. Hydde parcourant tout l'espace de temps qu'il y a eu depuis la naissance de l'idolatrie, & les differens états où s'est trouvé cette nation sous l'Empire des Assyriens, des Medes, de Cyrus & de ses successeurs, d'Alexandre le Grand & des Macedoniens, des Arsacides &c. Jusqu'à l'entrée des Sarrazins; il fait voir par l'Ecriture, par les Histoires de la nation les plus anciennes & les plus averées, par le témoignage même de plusieurs Auteurs Grecs & Latins, que la Religion de Zoroastre s'est toûjours conservée parmi les Perses; & que si elle a souffert de temps en temps quelque altération ou quelque dechet, elle a été rétablie ensuite dans sa premiere pureté, du moins en ce qui regarde le culte d'un seul Dieu.

Mais les bornes qu'on s'est prescrit ne permettent pas d'entrer ici dans le détail de tous ces faits.

LES MONUMENS DE ROME, ou description des plus beaux Ouvrages de peinture, de sculpture & d'Architecture, qui se voyent à Rome & aux environs par Mr. l'Abbé Raguenet. A Paris chez Jean Villette ruë St. Jacques in 12. pagg. 349.

CEtte Edition est déja la seconde, & vraisemblablement ce ne sera pas la derniere : car il est difficile de trouver un Ouvrage en même temps plus agréable & plus instructif. On y apprend non seulement quels sont les plus beaux monumens de Rome, par qui ils ont été faits, & en quel endroit ils se gardent : mais encore quel est le caractére propre des excellens ouvriers, qui les ont travaillez, & ce qui fait le prix & la beauté particuliere de chaque piéce : En sorte que ceux qui ne sont pas connoisseurs peuvent le devenir en lisant ce livre, & y apprendre à bien ju-

ger & à parler sçavamment des meilleurs Ouvrages de peinture, de sculpture & d'Architecture.

On croiroit d'abord que Mr. Raguenet à plutôt entrepris de faire des éloges pompeux de ces ouvrages, que d'en faire de simples descriptions. Mais quand on fait reflexion qu'il ne décrit que ce que l'art des Anciens & des Modernes a jamais produit de plus parfait, on conçoit aisement qu'il n'en pouvoit dire trop de bien. Au reste ses descriptions sont vives & variées : elles donnent une idée nette de l'objet : & comme en voyant ces précieux monumens, on s'imagine voir la nature ; en lisant les descriptions que Mr. l'Abbé Raguenet en a faites, on s'imagine voir les monumens mêmes.

Nous voudrions pouvoir parler icy en détail de tous ces monumens : mais comme ils sont en trop grand nombre, nous nous contenterons de dire un mot de ceux que l'Auteur a mis les premiers, en suivant comme lui l'ordre alphabetique des Eglises, des Palais & des vignes,

où l'on voit les tableaux & les statuës qu'il décrit.

Les peintures qu'on voit à la voute de S. André, *della Valle*, sont de Dominique Zampieri, nommé communément *le Dominicain*, & natif de Bologne en Italie. Dans l'endroit le moins avantageux de la voute du chœur, le Peintre a representé Jesus-Christ appercevant Simon & André dans une barque, & les appellant à luy. Cette action qui ne consiste que dans un seul geste très-simple, est exprimée de la maniére du monde la plus naturelle. Le mouvement de la barque & l'action de celui qui la conduit, sont des expressions qui égalent ce qui a été fait de plus sublime par les Peintres. Aussi le Poussin disoit qu'il ne connoissoit point d'autre Peintre que le Dominicain pour les expressions; & qu'en cela il avoit été plus loin que les Caraches ses Maîtres. Les vertus peintes au-dessus du cordon de l'Eglise, les Evangelistes des quatre angles du Dôme paroissent de veritables statuës.

Le saint Antoine qui se voit dans

l'Eglise du même nom près Sainte Marie Majeure est fort estimé. Mignard de qui est ce tableau, a sçû donner au Saint qu'il peignoit, un air grand & noble, & luy conserver en même temps le caractére d'un solitaire parfaitement mortifié.

Les Colonnes Antonine & Trajane se voyent dans les places qui ont le même nom. La Trajane est haute de 140. pieds,& l'Antonine de 175. Les bas reliefs dont elles sont couvertes representent les victoires remportées sous le regne de ces deux Empereurs. Les hommes, les chevaux, tout y vit, tout y combat avec fureur. Quoyqu'il y ait près de six mille figures, elles sont toutes également finies : mais ce qu'il y a de plus admirable c'est la proportion qu'on y a observée, & qui fait qu'on voit toutes ces figures égales, & celles qui sont au haut de la colonne aussi distinctement que celles qui sont au bas.

Il y a dans le Palais Borghese une Céne de N. S. par Titien Vecelli, qui a cela de singulier, que la table qui est une table longue paroît

toujours tournée du côté d'où on la regarde. Le saint Jean du Bronzini est de-même ; il est toûjours en face du spectateur.

On voit encore dans le même Palais le portrait de Paul V. en Mosaïque par Marcello Provenzale, dit communément le Provensal. Il y a prés de deux millions de petites pierres employées au seul visage, & l'ouvrage est si délicat qu'on prendroit cette Mosaique pour une veritable peinture à l'huile, & pour une peinture très-fine. Le S. Sebastien de Dominique Beccafumi, autrement appellé le Micarin, Peintre qui n'est pas fort connu d'ailleurs, est regardé comme un chef-d'œuvre. Ce qui frappe le plus dans ce tableau, c'est une femme charitable, qui retire les fléches du corps de S. Sebastien, avec une action qui fait connoître combien elle craint d'augmenter la douleur du Saint en voulant le soulager, & combien elle ressent elle-même les peines qu'elle lui voit souffrir.

Le Groupe d'Apollon & de Daphné qui se voit à la vigne Borghese

hors de Rome, est communément appellé *le miracle de la sculpture moderne.* Les pieds de Daphné, qui commencent à s'allonger en racines, sont d'un travail admirable : on voit bien encore que ce sont des pieds, quoyque ce soient déja des racines: on entrevoit dans le corps de Daphné, quoyque très-proportionné, l'idée d'un trônc d'arbre qui s'éleve & qui croît ; c'est l'instant du changement, & l'action même de la métamorphose que le Sculpteur a exprimée.

La peinture ne fait rien de plus vif & de plus animé que le buste de marbre du Cardinal Scipion Borghese qui se voit à la même vigne. On y voit encore un David lançant une pierre, lequel est d'une grande beauté, ces trois Ouvrages sont de Jean Laurent Bernini, si connu en France, sous le nom de Cavalier Bernin. On dit qu'il a fait son portrait sous la figure de David, & qu'il n'avoit que 18. ans lorsqu'il a fait le Groupe d'Apollon & de Daphné.

Le Dieu du sommeil qui se voit au même lieu est du Cavalier Langardi.

Ce Sculpteur a choisi la pierre de touche, dont la couleur est sombre & obscure pour faire la Statuë : & le petit Dieu paroît si bien endormi, qu'il semble que rien n'est capable de l'éveiller.

Hercule étouffant Antée qui se voit dans le Palais de la même vigne, est l'ouvrage du Cavalier Jean Lanfranc natif de Parme, dans les tableaux duquel on remarque une legereté de pinceau, qui fait son caractere propre.

Le Belisaire mendiant, la Faustine avec son Gladiateur, l'Hermaphrodite dormant, Le Narcisse qui se mire, le Seneque mourant, & le Sanglier sont des Antiques de la même vigne dont on ne sçait pas les Auteurs. Mais le plus precieux ouvrage de cette vigne est le Gladiateur d'Agasias natif d'Ephese. Cette statuë est une des sept fameuses du premier rang, qui nous sont restées des Anciens. Il n'y pas une seule partie du corps de ce Gladiateur, qui ne fasse voir qu'il ramasse toutes ses forces contre son adversaire. Tous ses muscles sont ten-

dus, gonflez, & concourent à la vehemence du coup qu'il veut porter.

Les deux chevaux de marbre qu'on voit à l'entrée du Capitole, ont une attitude pleine de vie & de mouvement : cependant ils paroissent froids en comparaison des deux de *Monte Cavallo* : l'un desquels est de Phidias, & l'autre de Praxitele, ces deux derniers sont tous en l'air, appuyez sur leurs jambes de derriere ; ils semblent faire effort pour s'échaper, malgré ceux qui les retiennent, il faudroit qu'un cheval vivant fût bien vigoureux, & qu'il eût été bien poussé pour faire paroître la fougue & les emportemens de ceux-cy.

Les deux Faustines qu'on voit sur l'escalier du Palais des Conservateurs du côté d'*Aracœli* sont très-belles ; mais elles le sont moins que la Faustine de la vigne *Mathéi*. Dans l'autre Palais des Conservateurs il y a une louve allaitant Romulus & Remus, qui est une piéce très-rare. La louve est d'un marbre gris blanc moucheté qui represente très-bien la couleur du poil des loups. Ro-

mulus & Remus sont d'un marbre couleur de chair tirant sur le roux ; & le tout est d'un travail fini avec la derniere délicatesse. On admire dans la statuë equestre de Marc Aurele le feu & la legereté du cheval : il semble qu'il va partir. La dorure du Marc Aurele est si fine & si intimement unie au bronze, qu'elle ne fait plus qu'un même corps avec ce metal.

Le tableau de saint Michel qu'on voit aux Capucins de *Capo-le Case* est de Guido Reni, appellé communément le Guide. Tous les talens de cet habile Peintre éclattent dans ce Tableau. On y apperçoit sa maniere facile, noble & douce ; ses coups hardis passez sur les endroits les plus peinez ; sa finesse dans les pensées, & toutes les autres perfections de ce grand Homme. Le Christ du même Peintre, qui se voit à la Chancellerie dans l'appartement du Cardinal Ottoboni est inimitable ; on n'a jamais vû tant de tranquillité avec tant de peine : dans un teint flétri, noirci de coups, & à travers le sang qui coule sur le vi-

ſage du Chriſt, le *Guide* a trouvé le moyen de faire paroître des traits éclatans de Majeſté, & un air de grandeur qui ſurprend.

Il y a dans l'Egliſe de ſainte Cecile une très-belle ſtatuë de cette Sainte qui eſt d'Etienne Maderne Lombard. La Sainte y eſt repréſentée dans la poſture où ſon corps s'eſt trouvé long-temps après ſa mort. Il ſemble qu'on voye effectivement une perſonne morte, & couverte d'habits qui ont pris un tour conforme à la poſture que luy a donnée ſa chute en tombant par terre. On diroit que cette ſtatuë eſt du Cavalier Bernin, pour la délicateſſe du travail, & la tendreſſe avec laquelle le marbre y eſt travaillé.

Parmi les Ouvrages de peinture qui ſont dans le Palais Chigi & qui appartiennent au Prince Dom Livio, il y a une Danaé qui reçoit dans un drap une pluye d'or. Ce tableau eſt du Corrége, & paſſe pour un de ſes meilleurs ouvrages. Auſſi on ne peut rien voir de plus fin pour les expreſſions, ni de plus délicat pour la fonte des couleurs; l'extrême

exactitude du travail n'empêche pas qu'il n'y paroisse une merveilleuse facilité ; & cependant le Correge n'a jamais eu aucun Maître. Il devoit toute la perfection de son art à la seule excellence de son génie.

La Sainte Vierge qui se voit dans le même Palais est au jugement de tous les connoisseurs, le plus beau Tableau que Raphaël d'Urbin ait fait de cette espece, lui qui a fait une infinité de Vierges très-belles. Dans ce Tableau la Sainte Vierge y tient l'Enfant Jesus par le bras, & saint Jean s'approche de luy pour le baiser. La Vierge a un air grand & majestueux, accompagné d'une simplicité charmante, Le corps du Jesus & celui de saint Jean sont parfaitement beaux &bien proportionnez. Le Jesus en se laissant aborder familiéremeut de St. Jean, conserve neanmoins je ne sçay quelle gravité serieuse qui le fait paroître le Maître. L'action de St. Jean, quoyque familiére, ne laisse pas d'être modeste & respectueuse. Les couleurs sont si belles qu'elles charment les yeux, avant même qu'on dis-

tingue le ſujet du Tableau.

On voit dans la galerie du Palais du Connétable Colonne un très-beau Tableau de Paul Veronéſe. C'eſt une Venus badinant avec ſon fils, qui luy veut ôter quelque choſe qu'elle tient, & qu'elle éleve de peur qu'il n'y atteigne. Ce ſeul Tableau fait voir la juſtice des éloges qu'on a faits de cet excellent Peintre, que perſonne n'a égalé pour la facilité du pinceau ; & dont les figures ſont ſi naturelles, & la pratique des couleurs ſi aiſée, qu'il ſemble qu'il ait tout fait ſans peine.

L'Hercule qu'on voit au Palais Farneſe eſt une des ſept ſtatuës antiques du prémier rang. Elle eſt de Glycon natif d'Athenes. Le Statuaire qui a voulu repreſenter Hercule épuiſé de travaux, a trouvé le ſecret de faire voir dans une même ſtatuë un prodige de force & de foibleſſe tout enſemble. Il a exprimé la force par la groſſeur & le grand nombre des muſcles du corps & la foibleſſe par la ſituation de ces muſcles; qui quoyque gros & puiſſans, paroiſſent lâches & vuides d'eſprits.

On voit dans le même endroit un Groupe antique très-rare : il eſt d'Apollonius & de Tauriſcus anciens Sculpteurs natifs de Rhodes. L'expreſſion des figures y eſt très-vive & l'ordonnance très-belle : mais ce qu'on y admire davantage, c'eſt que cette piéce eſt compoſée de ſix figures, ſçavoir de deux hommes, de deux femmes, d'un enfant & d'un taureau, toutes plus grandes que le naturel, & diſtantes les unes des autres : & que neanmoins ces ſix figures ſont toutes tirées du même bloc de marbre.

Dans l'Egliſe de ſaint François *à Ripe*, il y a un Chriſt deſcendu de Croix, qui paſſe pour le plus beau Tableau qu'ait fait Annibal Carache. Ce qu'on y doit admirer davantage ce ſont les traits & les caracteres divins qui paroiſſent ſur le viſage du Chriſt, tout effacé qu'il eſt par la mort.

La ſtatuë de la Religion qui ſe voit dans l'Egliſe du Vatican au tombeau de Paul III. eſt de Guillaume de la Porte Lombard, un des Eleve de Michel Ange. Cette ſta-

tuë eſt ſi belle que Mr. Raguenet a crû pouvoir la comparer à la Fauſtine de la vigne Mathéi.

Un des plus beaux monumens qui ſoit à Rome eſt la Niobé & ſes enfans. On ne voit nulle part un ſi grand nombre d'excellentes ſtatuës dans un ſi petit eſpace. Ce ſont quinze figures qui repreſentent Niobé & ſes enfans, qu'Apollon perce de fléches & fait mourir. La ſituation de tant de perſonnes fuyantes, effrayées, mortes & mourantes eſt admirable : mais la Niobé petrifiée eſt ce qui ſurprend le plus. Tout ce chefd'œuvre de ſculpture eſt du fameux Praxitele.

Nous laiſſons les autres monumens que Mr. l'Abbé Raguenet a décrit dans le reſte de ſon livre. Ceux qui ont fait le voyage de Rome auront le plaiſir en liſant cet ouvrage, d'y trouver une relation fidelle des choſes qu'ils ont le plus admirées dans cette Capitale du monde ; les autres s'en inſtruiront du moins autant qu'il le faut pour pouvoir parler avec exactitude de tous ces monumens, qui ſont en-

core aujourd'huy l'admiration des Connoiſſeurs.

DE DUE SANTI MAMILiani, Arciveſcoui e Citadini di Palermo, Riſolutione Hiſtorica, &c. c'eſt à-dire : *Diſſertation hiſtorique ſur les deux Saints Mamiliens Archevêques & natifs de Palerme. Par Joſeph Vincent Maraſcia de Palerme avec la vie de ces Saints par Antoine Mongitore, de la même Ville.* pagg. 440. in 4°.

COmme les Critiques de France diſtinguent aujourd'huy deux ſaint Denys pour éclaircir l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris, quelques Sçavans de Sicile multiplient S. Mamilien Archevêque de Palerme pour reſoudre les difficultez de leur Hiſtoire. On imprima l'an paſſé à Palerme une diſſertation de Joſeph Vincent Maraſcia ſur ce ſujet. L'Auteur qui mourut l'an 1699. le 17. de Janvier, étoit du ſentiment de ceux qui diſtinguent deux Mamiliens. Il n'a qu'un ou deux critiques modernes dans ſon parti, & il

reconnoît qu'il parle contre le torrent des Historiens de Sicile, & même contre je ne sçay quelle vray-semblance qui frappe d'abord, quand on fait reflexion que les deux Mamiliens ont eu des compagnons du même nom. Mais il a pour luy des manuscrits anciens qu'il cite, & des conjectures qu'il a jugé solides. Il prouve que les Compagnons d'un des deux Mamiliens ont été Martyrs, & que ceux de l'autre ont été seulement Confesseurs. La plus forte raison qu'il ait euë pour se déterminer contre l'opinion commune est fondée, sur ce que la tête d'un St. Mamilien Archevêque de Palerme ayant été envoyée de Rome à Palerme l'an 1657. on trouva deux années, après à Soane en Toscane le corps entier de S. Mamilien Archevêque de Palerme. L'Auteur de cette dissertation étoit de la Congregation de l'Oratoire de S. Jerôme de la Charité. Et c'est Mr. Antoine Mongitore Docteur en Theologie qui a eu soin de l'Edition de son livre, & qui a fait imprimer à la fin de l'ouvrage les vies differen-

tes des deux Mamiliens. Nous souhaiterions que l'extrait qu'on vient de nous envoyer de Palerme fût plus ample; mais nous avons jugé néanmoins que le Public aimera mieux l'avoir tel qu'il est, que d'ignorer sur quoy roule aujourd'huy la critique des Sçavans de Sicile.

La lettre qui nous apprend ce que nous venons de dire ajoute qu'une femme de Palerme accoucha le mois d'Aoust dernier d'un monstre qui avoit quatre pieds & la tête d'un cheval. Ce monstre sortit mort, & la mere, qui étoit la femme d'un Maquignon ayant été priée de dire ce qui avoit pû donner occasion à un tel accident, répondit que cela venoit aparemment de la frayeur qu'un cheval lui avoit causée.

GASPARIS SAGITTARII Historici Saxonici Historia Gothana, &c. c'est-à-dire : *Histoire de Gotha par Gaspar Sagittarius Historien de Saxe. Ouvrage achevé en grande partie par l'Auteur ; mais à qui Guillaume Ernest Tenzelius Historien de Saxe a donné la derniére*

derniére main en travaillant sur les memoires de Sagittarius. A Jene aux frais de Jean Bielk Libraire l'an 1700. in 4°. pagg. 386.

QUoyque le livre dont nous donnons l'extrait ne soit que l'Histoire d'une seule ville de la Thuringe ; il merite qu'on le connoisse.

Quelques Sçavans disent que les Goths ont bâti Gotha, & ils fondent leur conjecture sur ce que des massons remuans il y a quelques années une vieille tour découvrirent dans les fondemens deux pierres ; sur l'une desquelles on voyoit la figure du dragon que les Goths portoient à leurs drapeaux en temps de guerre ; & sur l'autre la figure d'un mouton qu'ils portoient sur leurs mêmes drapeaux en temps de paix. Les armoiries de la ville sont chargées de la figure & du nom de Gothard Abbé d'Hersfeld & quelques Auteurs concluent de là que cet Abbé est le fondateur de Gotha. D'autres attribuent ce titre à Henri l'Oiseleur qui a bâti la plupart des

villes de la Thuringe. Il y en a même qui croient que Guillaume Archevêque de Mayence fils d'Othon I. pourroit bien avoir jetté les fondemens de cette ville. Mais il est plus vrai-semblable que le nom de Gotha qui signifie *agréable & fertile* est pris de la beauté & de la bonté du pays où est bâtie la ville de ce nom.

On convient plus aisément des maisons qui ont possedé Gotha. Louïs le Barbu Landgrave de Thuringe la possedoit dans l'onziéme siécle. Il étoit de la maison des Comtes de Schuarzbourg, & le dernier Landgrave de sa famille a été Henri ennemi déclaré de l'Empereur Frideric II. Albert de la maison des Comptes d'Arnshaut devint Maître de la Thuringe vers la fin du 13. siécle, & sa maison a fini dans la personne de Frederic qui mourut en 1440.

La Thuringe tomba dans la maison de Saxe du temps de l'Electeur Frederic le Pacifique, & de Guillaume son frere, fils de Frederic le Guerrier. Elle fut du partage de

Guillaume, mais il mourut ſans enfans en 1482. & Erneſt ſon neveu fils de Frederic le Pacifique la partageant avec ſon frere Albert ſe reſerva Gotha. L'Electeur Jean Frederic I. fut depoüillé de ſon Electorat par l'Empereur Charles-Quint, La Duché de Gotha reſta neanmoins à ſon fils Jean Frederic II. Celui-ci merita de la perdre à cauſe de ſa mauvaiſe conduitte. Jean Guillaume ſon frere en devint Maître, & comme il n'eut point d'enfans, Jean Caſimir ſon neveu, & fils de Jean Frederic II. ceda la ville de Gotha à ſon frere Jean Erneſt, & Jean Erneſt la laiſſa par teſtament à ſon neveu Erneſt dit le pieux & fils de Jean Caſimir.

C'eſt cet Erneſt qui a rendu Gotha recommandable en la choiſiſſant l'an 1640. pour le lieu de ſon ſejour. Il mourut en 1685. & Frederic ſon Fils garda Gotha dans le partage qu'il fit avec ſes freres.

La ville dont nous parlons avoit autrefois un château nommé Grimenſtein, & quelques medailles qu'on y a trouvées prouvent qu'il

étoit déja bâti du temps que les Goths & les François partagerent la Thuringe. Charles-Quint fit raser les fortifications du château. Il permit neanmoins dans la suitte de les relever. C'est pourquoy Grimenstein a subsisté jusqu'en 1567. qu'il fut entierement détruit. Les Ducs de Saxe Gotha ont bâti un autre château nommé Fridestein.

On n'attend pas qu'on traitte icy au long des Eglises, des Monasteres & des Hôpitaux de Gotha sur lesquels l'Auteur s'étend, on dira précisément ce qui merite davantage d'être remarqué. L'Eglise de Grimenstein devint Collegiale du temps de sainte Elizabeth femme de Louïs V I. Landgrave de Thuringe. La même Sainte & le Landgrave son mary fonderent l'Hôpital de Gotha l'an 1229. & ils en donnerent la conduite aux freres de l'ordre de St. Lazare qui fut reüni l'an 1490. à celuy des Chevaliers de St. Jean de Jerusalem dits à present de Malthe. L'Abbaye de sainte Croix maison de filles de l'Ordre de Cisteaux fut fondée en 1251. & le Convent

des Hermites de St. Auguſtin le fut l'année ſuivante.

Il ſera utile pour l'Hiſtoire du Lutheraniſme d'obſerver que la Collegiale de Gotha fut ruinée en 1530. & qu'on y envoya un Prédicateur Lutherien pour la Garniſon en 1543. que le dernier Commandeur de l'Hôpital fut Pierre Clopſtein qui ſe démit de ſa Commanderie entre les mains des Magiſtrats de Gotha, & ſe maria après s'être fait Lutherien; que la derniere Abbeſſe de ſainte Croix avoit nom Marguerite & ne peût reſiſter aux empreſſemens de l'Electeur Frideric qui luy demanda ſa démiſſion en 1523. que les Hermites de ſaint Auguſtin furent chaſſez de leur Couvent en 1525. & qu'une partie de leurs biens fut employée à augmenter les revenus du College de la ville.

Le premier Surintendant c'eſt-à-dire Evêque des Lutheriens de Gotha fut Frideric Mecum, celui de tous les Partiſans de Luther qui contribua le plus à détruire la Religion Catholique dans la Thuringe & dans la Miſnie; il mourut la mê-

me année que Luther en 1546. Nôtre Historien donne la liste de ses successeurs & celle des Recteurs & des Professeurs du College de la ville.

L'histoire de Gotha devient ensuite presque la même chose que l'histoire des Ducs de Saxe-Gotha. On y donne un abregé de la vie des principaux Officiers, Conseillers d'Etat, Secretaires, Chanceliers, Maréchaux &c. de cette Cour depuis 1640. Et si quelqu'un étoit assez curieux pour vouloir connoître jusqu'aux Echevins, & aux Conseillers de la même ville, il trouveroit dequoi se contenter.

Guillaume Ernest Tenzelius à qui nous devons une partie de l'histoire de Gotha, ayant trouvé un manuscrit des lettres de Conradus Mucianus Rufus dans la Bibliotheque de la ville de Francfort, les a joints à l'histoire de Gotha, parceque Mucianus a été Chanoine de cette ville. Mucianus sçavoit les belles lettres, le droit, & la Philosophie. Il avoit même lû quelques uns des Peres. Le repos le charmoit

tellement qu'il fit graver ces paroles sur la porte de sa maison : *Heureuse tranquillité*, c'étoit un homme d'un commerce agréable, & estimé des Sçavans. Le chagrin qu'il eut de perdre son Canonicat lorsque le Lutheranisme s'établit à Gotha l'affligea beaucoup, il mourut deux ou trois ans après l'an 1526.

Mucianus avoit du goût pour la belle latinité, & il écrivoit d'une maniere fort coupée. Il y a de l'amenité dans ses lettres, & l'on y voit quelques dissertations. Il croit par ex. que *veterani* & nos Gentilshommes; *Decuriones* & les Echevins; *Aratores* & les proprietaires des terres sont une même chose. Il applique un trait d'histoire avec esprit, sa critique est quelquefois fine. Mais il faut lire un très-grand nombre de ses lettres pour trouver quelque endroit de ce caractére. Il n'estimoit pas les Theologiens Scholastiques, & il n'épargnoit pas les Religieux quand il avoit occasion de les railler. Dans sa lettre 267. il parle de la Religion comme un homme qui la regardoit à peu près comme

un simple systeme. Ses vers sont assez méchans. Je n'ai presque vû qu'une épigrame qui vaille quelque chose. On dit dans la Préface qu'on trouvera beaucoup de lumiere pour l'histoire dans les lettres de Mucianus, mais c'est un éloge outré, car au fond on n'y observe rien de considérable sur cet article. Le volume est partagé en deux parties, & l'on y voit non seulement des lettres de Mucianus, mais de plus des lettres & des vers de la façon de ses amis.

TRAITTE' POUR LA pratique des forces mouvantes, par Mr. Gobert, cy-devant Intendant des Bâtimens du Roy. A Paris, chez Jean-Bapt. de l'Espine ruë Saint Jacques 1702. in 4°. pagg. 80.

Mr. Gobert Auteur de ce Traitté est un homme qui a beaucoup d'experience dans la pratique des Méchaniques. Etant Intendant des Bâtimens du Roy, il a été employé, soit à assembler les eaux des plaines de Paclay, & les conduire à Versailles, soit aux tra-

vaux de la riviere d'Eure.

Ce qu'il s'est proposé dans cet ouvrage, c'est de rendre sensible aux jeunes gens & aux Ouvriers mêmes les regles de la Statique & des Forces mouvantes. Ce dessein étoit très-loüable : les Méchaniques sont d'un si grand usage, qu'on ne sçauroit trop travailler à les éclaircir, & à en rendre facile l'intelligence. Il seroit seulement à souhaiter que l'Auteur eût sçû aussi-bien parler des Méchaniques, qu'il sçait bien s'en servir : & qu'il eût eu autant de justesse dans ses expressions, qu'il en a eu dans ses operations, toutes les fois qu'il a été employé. Tous ses principes se reduisent à deux ou trois réflexions sur l'équilibre, qu'il a jugé à propos d'appeller démonstrations.

La prémiere regarde l'équilibre des poids mis dans une balance, dont les bras sont égaux. Il prétend qu'il n'y a qu'à reflechir sur ce que l'on voit tous les jours en ce genre, pour se convaincre de l'impossibilité du mouvement perpetuel par les Forces mouvantes. On a assez de

peine à deviner quelle eſt là-deſſus la penſée de l'Auteur : il ſemble neanmoins que voici ce qu'il à voulu dire : Il n'y a que le mouvement en ligne courbe, tel qu'eſt par exemple le mouvement circulaire, qui puiſſe durer toûjours. D'ailleurs on ne peut pas ſuppoſer que le mouvement circulaire dure toûjours par le moyen des Forces mouvantes, ſans imaginer deux poids qui alternativement ſoient tantôt plus forts, tantôt plus foibles l'un que l'autre. Car ſi l'un des deux l'emportoit conſtamment ſur l'autre, le mouvement finiroit bien-tôt. Or il ne ſe peut pas faire que deux poids deviennent alternativement plus forts, ou plus foibles, ſans que dans le periode de leur mouvement il ſe trouve un poids où ils ſoient en équilibre, & par conſequent où ils ſoient contraints de s'arrêter.

La ſeconde réflexion eſt ſur l'équilibre qui ſe trouve entre les poids inégaux, lorſque les bras de la balance ſont en proportion reciproque de leurs poids. Sur quoi Mr. Gobert remarque que la proportion du

poids avec l'espace que la Force mouvante doit parcourir & avec le tems qu'elle y employe est le principe d'où l'on doit tirer toutes les regles de la Statique. Les figures exactes qu'il a eu soin d'inserer en plusieurs endroits de son Livre servent beaucoup à faire comprendre ce qu'il a voulu dire. Sa maniere de rapporter la Roüe, les Poulies, le Plan incliné, le Coin & la Vis, à la Balance ou au Levier est assez commune. Ce qu'il ajoûte sur la diminution des forces par le frottement & sur les ondulations qui se font dans l'eau, lorsqu'on y jette une pierre, est plus singulier.

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans son Livre, sont les deux nouvelles machines qu'on voit à la fin. La premiere est une espece de petit chariot, par le moyen duquel une force qui est comme deux livres, peut tirer en montant un poids de trois mille livres. L'autre est un niveau d'eau très-juste & très-sur. On ne donne point ici la description de ces deux machines : pour les concevoir il n'y a qu'à jetter les yeux

ſur les figures que l'Auteur en a fait graver dans ſon Livre.

DISSERTATION APOLOGETIQUE pour le Bien-heureux Robert d'Arbriſſelles, Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud, ſur ce qu'en a dit Mr. Bayle dans ſon Dictionnaire hiſtorique & critique, avec des éclairciſſemens ſur cette Diſſertation. A Anvers, chez Henry Desbordes Libraire d'Amſterdam. 1701. in 8°. pagg. 408.

Mr. Bayle en parlant dans ſon Dictionnaire du B. Robert d'Arbriſſelles a rapporté ce qu'on dit du nouveau genre de Martyre qu'on lui attribuë; genre de Martyre inconnu aux premiers Chrétiens, contraire à l'eſprit de l'Evangile&à la pratique desSaints; qui enſeignent tous, qu'en matiere de pureté, pour vaincre, il faut fuir, & ne jamais s'expoſer volontairement au danger. Mais comme il s'en faut bien que ce qui s'eſt dit ſur cela du celebre Fondateur de l'Ordre de Pont-Evraud ne ſoit certain, Mr.

Bayle a eu assez d'équité pour avertir les Lecteurs, qu'il *n'avoit garde d'affirmer ce qui se dit de lui, & qu'il trouvoit très-fortes les raisons de son Apologiste*, le R. P. de la Main-ferme.

Cette déclaration de Mr. Bayle n'a pas paru suffisante aux Religieux de Font-Evraud. Ils prétendent que cet habile Protestant devoit en cet endroit se recrier contre la fausseté avec plus de vivacité qu'il n'a fait: & c'est pour le prouver qu'on a composé cette Dissertation Apologetique.

L'accusation qu'on intente au B. Robert d'Arbrisselles est uniquement appuyée sur quelques lettres: l'une imprimée parmi celles de Geoffroy Abbé de Vendôme, l'autre attribuée à Marbodus Evêque de Rennes, ou à Ildebert Evêque du Mans, & une troisiéme qu'on dit être de Pierre de Saumur.

On peut détruire en trois maniere la preuve qu'on tire de ces lettres. 1°. En faisant voir que ces lettres n'ont point été écrites par les grands Hommes à qui on les attribuë, mais par les ennemis du B.

Robert. 2°. En montrant que ces lettres ne prouvent point le fait en question. 3°. En prouvant que le fait est faux, & par consequent qu'on ne doit point ajoûter foy aux lettres qui pourroient le contenir. L'Auteur de la Dissertation Apologetique qui paroît un homme sincere & judicieux, s'est attaché à toutes ces trois manieres, & s'en est servi autant que son sujet & la verité le lui ont permis.

1. Il reconnoît que la lettre que le P. Sirmond Jésuite a fait imprimer avec les autres lettres de Geoffroy de Vendôme, est incontestablement de cet illustre Abbé. Le P. de la Main-ferme avoit prétendu le contraire, fondé principalement sur ce qu'elle ne se trouvoit point, disoit-il, dans le Manuscrit de Vendôme, qui paroît original. Ce fait est très faux: La lettre se voit encore aujourd'hui dans le Manuscrit. Le P. de la Main-ferme est neanmoins excusable, il n'avoit point vû le Manuscrit en question: & quand il a assuré que la lettre ne s'y trouvoit pas, il ne l'a fait que sur la foy

d'une atteſtation juridique & par-devant Notaires. donnée par le R. P. Marſole Benedictin, qui avoit été Religieux de Font-Evraud, qui étoit alors Prieur de l'Abbaye de Vendôme, & qui a été depuis General de ſa Congregation.

Mais ce que le P. de la Main-ferme a avancé de bonne foy, appuyé ſur un tel témoignage, & de plus autoriſé par l'approbation tacite du ſçavant P. Mabillon, à qui il avoit communiqué ſon Livre; il n'eſt plus permis maintenant de le ſoutenir ſans parler contre la verité connuë. C'eſt une choſe conſtante & averée que cette lettre eſt dans le Manuſcrit de Vendôme, qu'elle y eſt en ſon rang, & telle qu'elle a été donnée par le P. Sirmond. Il eſt vrai qu'elle y eſt ſans titre, parce qu'on a coupé la feuille qui en faiſoit le commencement, & c'eſt peut-étre ce qui a trompé le P. Marſole: mais les 3. pages ſuivantes font aſſez connoître à qui elle s'adreſſe, & ſont conformes à ce que nous en voyons d'imprimé. C'eſt le R. P. Prieur de Vendôme qui écrit tout cela au R. P.

Prieur de St. Florent de Saumur.

Ajoûtez que la même lettre est toute entiere dans le Manuscrit de l'Abbaye de la Couture du Mans, & dans celui des Cordeliers de Sainte Croix de Florence. De plus elle est de même stile que les autres lettres de Geoffroy : Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches, & quelques autres Sçavans en jugent ainsi. Il n'y a donc aucun lieu de douter qu'elle ne soit veritablement de l'Abbé de Vendôme.

2. Il n'en est pas de même de la lettre attribuée à Marbodus Evêque de Rennes, ou à Ildebert Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours. On n'a aucune raison de dire qu'elle soit ni de l'un ni de l'autre. Elle se trouve dans la collection des ouvrages de Marbodus imprimée à Rennes en 1524. mais l'Auteur de cette collection à tant fait d'Anachronismes, que son autorité doit être contée pour rien. Le manuscrit de saint Victor, où elle se trouve à la fin des lettres d'Ildebert ne prouve gueres davantage. Car elle y est la derniere de toutes,

après celles qu'Ildebert a écrites étant Archevêque de Tours, & depuis la mort du B. Robert. On n'y voit ni le nom de celui qui l'écrit, ni le nom de celui à qui elle s'adresse. Ainsi il y a bien de l'apparence qu'elle n'a été ajoûtée à celles d'Ildebert dans ce Manuscrit, que par l'ignorance du Copiste, comme elle a été inferée parmi les Ouvrages de Marbodus par l'ignorance de celui qui en a fait l'édition. Il n'y a qu'à reflechir sur le stile de la lettre & sur les choses qu'elle contient, pour s'appercevoir aussi-tôt qu'elle est indigne de ces deux Prélats. Mais qui en seroit donc l'Auteur ?

Abelard écrit, que Roscelin, qui avoit été condamné dans un Concile de Soissons, & qui fut chassé de France & d'Angleterre pour sa mauvaise Doctrine, voulut s'en vanger sur Robert d'Arbrisselles & sur saint Anselme Archevêque de Cantorberi, qui avoient tous deux combattus ses erreurs, le premier dans ses sermons, le second dans ses écrits ; que pour cela il tâcha de les décrier l'un & l'autre : & qu'il

fabriqua une lettre pleine d'impudence contre l'un des deux : *Ausus est contumacem confingere Epistolam.* Est-ce une conjecture mal fondée que de dire que cette lettre est justement celle qu'on attribuë sans aucun fondement à Marbodus ou à Ildebert ?

3. Il est certain que Geoffroy n'a jamais crû que les bruits, sur lesquels il écrivit à Robert d'Arbrisselles fussent veritables : ou s'il l'a crû, il faut dire qu'il fut bientôt détrompé. Car s'il avoit ajoûté foy à ces faux bruits, & qu'il fût demeuré dans cette creance, il auroit dû rompre tout commerce avec Robert. Or il est certain qu'il a toûjours conservé pour le pieux Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud une estime & une amitié constante. L'Auteur de la Dissertation le démontre invinciblement. On ne met point ici ses preuves de peur d'être trop long.

Il en est de même de Marbodus & d'Ildebert qui ont toûjours protegé l'Ordre de Font-Evraud & son Instituteur, qui en ont pris la dé-

fense, & soutenu les interêts en plusieurs occasions: ce qu'ils n'auroient jamais fait, s'ils étoient Auteurs de la lettre que quelques personnes leur attribuënt, & s'ils avoint crû les faits contenus dans cette lettre.

4. Pour la lettre de Pierre de Saumur, elle est perduë, & l'on ne sçait pas ce qu'elle contenoit. Il faut seulement remarquer deux choses. La premiere, qu'il n'est pas étonnant que Pierre de Saumur ait écrit une lettre contre le Fondateur de l'ordre de Font-Evraud: puisque nous sçavons que l'Abbaye de St. Florent de Saumur, dont Pierre étoit Moine, eut en ce tems-là un grand procés avec l'Abbaye de Font-Evraud. *Willelmus Abbas sancti Florentii cum Monachis suis fecit clamorem de Ecclesia Fontis-Ebraldi.* La seconde, que quand le procez eut été terminé & jugé en faveur de l'Abbaye de Font-Evraud, les Moines de St. Florent changerent bien de langage. Guillaume qui en étoit Abbé, & le fameux Suger qui fut depuis Abbé de St. Denis, qui fai-

ſoit vers ce tems-là ſes études à Saumur, firent de grands éloges de la pieté de Robert d'Arbriſſelles. Ce que l'on oppoſe du Concile d'Alby eſt de nulle importance.

5. La lettre de Geoffroy n'affirme rien. On n'a pas même oſé rien affirmer dans la prétenduë lettre de Marbodus ou d'Ildebert : Mais tout ce qu'on dit dans l'une & l'autre au deſavantage de Robert, eſt uniquement fondé ſur des bruits, ſur des oüy dire : *Fama diſcurrente ſiniſtra audivimus. . . . . Sicut fama ſparſit. . . . . Ut dicitur. . . . . Loquntur. . . . . &c.* C'eſt-à-dire, que ces lettres furent écrites à l'occaſion des faux bruits que Roſcelin avoit malicieuſement & par vengeance répandus contre Robert ; & qui ne doivent pas faire plus de tort à ſa réputation, que ceux que le même Hérétique répandit au même tems contre St. Anſelme, en ont fait à la réputation de ce grand Archevêque.

6. Si le B. Robert, dit l'Auteur de la Diſſertation avoit eu quelque choſe à ſe reprocher en matiere de

pureté ; & si sa réputation n'avoit pas été nette de ce côté-là , auroit-il eu la hardiesse de prêcher continuellement , comme il faisoit , contre les crimes des Grands, & contre ceux des Ecclesiastiques ? Ne se seroit-il pas attiré les reproches de tous ceux dont il attaquoit la conduite ? mais sur tout , comment auroit-il osé presque lui seul publier la sentence d'Anatheme portée au Concile de Poitiers contre la Reine Bertrade & contre le Roy même , qui avoit épousé cette Princesse contre les Loix de l'Eglise ? Cette seule action fait voir l'innocence & l'intrepidité de Robert, la grandeur de son zéle, & le mépris qu'il faisoit de la vie.

7. On peut encore prouver l'innocence de ce Bien-heureux par le témoignage de plusieurs personnes célébres qui vivoient de son tems , & qui eussent dû naturellement lui être opposez.

8. Ceux qui sçavent combien le pieux Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud a été distingué & honoré pendant sa vie , ne doivent

point être surpris qu'il ait eu quelques envieux. Mais par sa conduite irreprochable, il a forcé l'envie même à le respecter.

9. Enfin l'Auteur tire un argument très fort de ce qui arriva à la mort du B. Robert: de l'estime extraordinaire que tous les peuples firent paroître pour ce grand Serviteur de Dieu, & des marques de pieté, d'humilité, & de toutes les vertus chrétiennes qu'il donna dans cette occasion.

On ne fait qu'indiquer les choses contenuës dans les trois derniers articles : mais on ose assurer qu'on ne peut pas lire ce que l'Auteur de la Dissertation a ramassé, sans demeurer pleinement convaincu de l'innocence & de la pieté de Robert d'Arbrisselles ; sur tout lorsqu'on fait reflexion que ceux qui l'ont attaqué ne s'appuyent que sur deux lettres, où il est fait seulement mention d'un bruit confus & sans auteur: au lieu que ceux qui le défendent ont une infinité de preuves positives de son innocence & de sa bonne conduite.

L'Auteur a joint à sa Dissertation près de 100. pages d'Eclaircissemens, ou Notes sçavantes & curieuses. Son éclaircissement sur l'esprit de l'Ordre de Font-Evraud merite d'être lû.

TRAITTE' DE LA CHAMBRE des Comptes, de ses Officiers, & des matieres dont elle connoît. A Paris chez Jacques Morel & Jean Charpentier au Palais 1702. in 8°. pagg. 259.

LA Chambre des Comptes de Paris, dont il est difficile de déterrer la premiere origine, n'a été renduë sedentaire que par Philippe le Bel. Elle fut d'abord composée de deux premiers Presidens, l'un desquels étoit Clerc, & l'autre Laic, & de cinq Maitres des Comptes, trois Clercs & deux Laics.

Dans les commencemens le premier President Clerc étoit ordinairement un Prélat. La Charge de premier President Laic, tandis qu'elle a subsisté, a toûjours éte remplie par des personnes de grande consi-

deration : Jacques de Bourbon, Prince du Sang & grand Bouteillier de France la possedoit sous Charles VI. Messire Jean Nicolaï Maître des Requêtes fut pourvû sous Louïs XII. en 1506. d'une des Charges de premier President, qui depuis ce tems-là a presque toûjours été dans sa famille : ensorte que Mr. le premier President d'aujourd'hui est le septiéme de son nom qui l'a possedée.

L'Auteur, dès le commencement de son Livre, a donné une liste des Presidens de la Chambre, mais qui est imparfaite. Il y confond les premiers Presidens Clercs, avec les premiers Presidens Laics, quoique leurs Charges ayent toûjours été distinguées. Celle de premier President Laic fut suprimée en 1568. il n'y a que la Charge de premier President Clerc qui subsiste aujourd'hui : C'est celle-là qui depuis prés de deux siécles est dans la famille de Mr. Nicolaï. La même liste ne marque point de premier President avant l'an 1397. Cependant l'on a la liste de tous les Officiers de la Chambre

bre depuis l'année 1304. Philippe le long, continuë nôtre Aûteur, ajoûta deux Maîtres des Comptes aux cinq autres, un Clerc & un Laïc, des Avocats & des Procureurs Generaux : avant ce tems-là l'Avocat & le Procureur General du Parlement servoient aussi pour la Chambre des Comptes.

En 1511. Loüis XII. par son Edit de Blois reduisit les Officiers de la Chambre à deux Presidens, dix Maîtres, deux Correcteurs, 16. Clercs Auditeurs, un Avocat & un Procureur General, deux Greffiers, un Receveur & un Huissier. François I. ajoûta en divers tems deux Presidens, deux Maîtres, deux Correcteurs, quatre Auditeurs : & distingua les Bureaux. Henry II. multiplia les Officiers au double, & introduisit les deux semestres. Ainsi la Chambre fut dès-lors composée de huit Presidens, 24. Maîtres, 8. Correcteurs & 40. Auditeurs. C'est en ce tems-là que les Auditeurs, qu'on appelloit auparavant Clercs d'embas, reçûrent la qualité de Conseillers du

Roy. Mais on ne peut pas dire, comme le suppose l'Auteur, que les Auditeurs des Comptes ne sont originairement que les Clercs des Maîtres des Comptes. Les Auditeurs ont toujours été Clercs du Roy & à ses gages.

La Chambre des Comptes *est* maintenant beaucoup plus nombreuse qu'elle n'étoit autrefois. Elle a un premier President, 12. autres Presidens, 74. Maîtres, 34. Correcteurs, 78. Auditeurs, un Avocat & un Procureur Général, avec 4. Substituts, 3. Greffiers, un premier Huissier, un Receveur des Epices, un Payeur des gages, 29. Procureurs & 30. Huissiers. Le Relieur & le Garde des Livres créez en 1520. ne devoient sçavoir ni lire, ni écrire, de peur qu'il ne revelassent les secrets de la Chambre. Dans les commencemens il en étoit de même de l'Huissier : mais cela a changé depuis.

Anciennement il n'y avoit que les Officiers Lettrez & qui étoient reçûs sur la Loy, à qui il fût permis de porter la robe longue & le

bonnet quarré : les autres portoient la robe courte, & la toque de velours. Maintenant ceux qui ne sont pas Lettrez portent la toque à leur reception seulement.

Le premiere & la plus essentielle fonction de la Chambre des Comptes est l'examen & le jugement des Comptes de tous ceux qui manient les deniers du Roy. Elle a dans son ressort seize Généralités, sçavoir celles de Paris, de Tours, de Flandres, d'Amiens, de Moulins, de Lion, d'Orleans, de Riom, de Montauban, de Soissons, de Limoges, de Bourges, de Châlons, de Poitiers, de la Rochelle & de Bourdeaux. Les Généralités & les Elections qui en dépendent ne font que deux natures de Comptes differens : les Comptes des Receveurs des Tailles, & ceux de la Recepte Generale des Finances.

S. Loüis, pour fournir aux frais de la guerre contre les Infidelles leva le vingtiéme du revenu de ses Sujets ; mais cette levée n'eut point de suite. L'Auteur dit que le Roy Charles V. est le premier qui ait

fait une impoſition ſous le nom de Tailles, pour ſatisfaire à la rançon du Roy Jean pris par les Anglois: mais ce furent les Aides & non pas les Tailles, qui furent établies pour la delivrance du Roy Jean. Charles VII. eſt le premier qui ait rendu les Tailles ordinaires en France.

On rend auſſi compte à la Chambre des deniers communs & d'octroy. On appelle ainſi les droits qui ſe levent par la permiſſion du Roy & en vertu de ſes lettres patentes, ſur le vin & autres denrées qui entrent dans les Villes. Autrefois ces droits ne s'accordoient que pour un certain nombre d'années, au bout deſquelles il falloit demander des lettres de continuation d'Octroy. La moitié des deniers d'Octroy appartient aux Villes, & l'autre moitié au Roy qui a créé en 1689. des Receveurs pour les deniers d'Octroy.

Les autres Comptes qui ſe rendent à la Chambre ſont. 1. La recepte du Domaine, qui eſt proprement le patrimoine des Roys. Il y a le Domaine *immuable*, qui

ſont les Cens, Rentes & Redevances deuës au Roy, qui ne changent point de valeur. Le Domaine *muable* eſt celui qui peut augmenter ou diminuer de prix au renouvellement des baux. Le *Caſuel* fait partie du Domaine muable. 2. Les Gabelles & les cinq groſſes Fermes. Philippe le Bel eſt celui qui a mis le premier un impoſt ſur le ſel. Charles. V. réunit ce droit au Domaine, & ordonna qu'il ſeroit levé à perpetuité. Charles VII. & ſur tout François I. l'ont beaucoup augmenté depuis. 3. Les Aides. 4. La maiſon du Roy, & pluſieurs autres articles qu'il ſeroit trop long de rapporter.

On ne décrit point icy dans le détail, la maniere dont tous ces comptes s'éxaminent & ſe jugent à la chambre. Il faudroit pour cela tranſcrire la plus grande partie du Livre. Le peu de fautes qu'on y a remarquées, n'empêche pas que l'ouvrage ne puiſſe être utile, & qu'il ne ſoit d'une grande recherche. Comme l'Auteur, n'a pas voulu ſe faire connoître, on a crû qu'on

pouvoit plus librement marquer les fautes qui se sont glissées dans son Traitté. Quelque exact que soit un Ecrivain, il est impossible qu'il ne lui échappe toûjours plusieurs méprises dans ces sortes d'Ouvrages; & ceux qui aiment la verité ne sçauroient trouver mauvais, qu'on avertisse le public de celles qu'on y a pu découvrir.

PLEURITICOLOGIA, sive Syntagma universale de Pleuritide & ejus curatione, autore Francisco Henriquez, Lusitano Transmontanensi, Doctore Laureato &c... C'est-à-dire, *Traitté general de la Pleuresie, & de la maniere de la guerir; par François Henriquez Portugais de la Province de Tra los montes, Docteur en Medecine. A Lisbonne chez Antoine Pedroso Galram* 1701. *in* 4°. *pagg.* 448.

COmme la Pleurésie est du nombre des maladies aiguës & violentes, l'Auteur a crû qu'il devoit commencer son Traitté par exami-

ner & resoudre plusieurs difficultez considerables touchant ces sortes de maladies, & les remedes extraordinaires qu'on doit employer pour les guerir. Ensuite il entre dans le détail de ce qui regarde la Pleurésie. Il propose plusieurs remedes efficaces contre ce mal. Ces remedes meritent d'autant plus d'être estimez, que l'Auteur les a éprouvez plusieurs fois avec succés.

Cet extrait & le suivant nous ont été envoyez de Portugal. Si nous avions eu les livres mêmes, nous en aurions rendu un compte plus au long.

OBRAS SPIRITUAES DE Spiritual e veneravel Padre Frei Antonio das Chagas &c. C'est-à-dire, *Oeuvres spirituelles du devot & venerable Pere Frere Antoine de Chagas de l'ordre de saint François. Premiere & seconde partie dediées par l'Auteur à Iesus-Christ Crucifié. A Lisbonne chez Michel des Landes* 1701. *seconde edition in 4° pagg.*..

LE nom seul de cet Auteur suffit pour recommander son Ouvrage. C'est un Religieux de l'Ordre de saint François mort depuis peu en odeur de sainteté. Il avoit d'abord porté les armes, & s'étoit distingué dans sa profession. Ensuite se sentant touché de Dieu, il se retira chez les Peres Franciscains de l'étroite observance. Aprés avoir vécu quelque tems dans la retraite, & s'y être exercé dans la pratique des plus excellentes vertus, il se mit à parcourir avec un zele Apostolique toutes les villes & les bourgs de Portugal, & y fit de tres-grands fruits par ses ferventes prédications.

Il a été le premier Missionaire Apostolique de son Ordre en ce Royaume. Il y a refusé avec beaucoup d'humilité & de constance l'Evêché de Lamego, auquel il avoit été nommé. Il a fondé un Seminaire à Varatozo, où il est mort dans le Couvent de son Ordre, regardé de tout le monde comme un Saint. Toutes les personnes de pieté lisent & goûtent fort ses œuvres spirituelles.

SUITE DES EGAREMENS DES Hommes. A Paris, chez Jacques Colombat, Imprimeur ordinaire de Madame la Duchesse de Bourgogne, ruë saint Jacques au Pelican 1702. avec Approbation & Privilege in 12. pagg. 461.

Mr. l'Abbé de Villiers est l'Auteur de ce livre : c'est la suite de deux autres, qu'il a déja donnez au public sur cette matiere, & il n'est pas moins bien écrit.

L'Auteur avertit dans sa Preface que plus les devoirs dont il traite sont communs, plus il a cru qu'il

étoit important d'en parler : puisque ce n'est point par des routes nouvelles qu'on s'avance dans les voyes du salut, mais en suivant le chemin que la Religion enseigne à tous les Chrétiens dans la pratique des vertus les plus ordinaires.

S'il a affecté d'être court, c'est, dit-il, que cette maniere abregée est plus capable de faire du fruit ; que chaque point de Morale fournit rarement plus d'une raison solide ; & que tout ce qu'on peut y ajouter n'est que la même raison mise dans un autre jour, & exprimée en termes differens ; que lors qu'on a une fois employé une bonne preuve on doit s'attacher uniquement à la développer & à la rendre sensible. Voilà ce qu'il s'est proposé dans cet ouvrage.

Il a cru devoir s'abstenir de citer beaucoup d'autoritez, qui ne servent d'ordinaire qu'à grossir un volume, & à étaler une vaine erudition : mais il a eu soin d'éviter les tours & les expressions qui pourroient paroître équivoques.

Il commence son livre par dire

qu'il y a pluſieurs perſonnes qui négligent de s'acquiter des Exercices de nôtre Religion, & que parmi ceux mêmes qui s'en acquitent il y en a tres-peu qui en retirent du fruit. Il en recherche les cauſes, & il en trouve deux principales. 1°. On n'eſt pas aſſez perſuadé de la neceſſité de la Religion. 2°. On n'en connoît pas le caractere. Les uns croïent qu'on peut être honnête homme ſans avoir de la Religion; les autres qu'il n'eſt pas abſolument neceſſaire d'y conformer ſes mœurs. L'Auteur montre aux premiers, qu'il n'y a point de veritable probité ſans Religion; & aux ſeconds, que celui-là n'a point de Religion qui en néglige les devoirs.

Il deſcend enſuite dans le détail des Exercices de la Religion Chrétienne, qui ſont la priere, la meditation, la meſſe, la communion, l'adoration de J. C. dans l'Eucharistie, l'obſervation des Dimanches & des Fêtes, la parole de Dieu, le jeune, l'aumône. Il tâche de découvrir les défauts qui ont coûtume de ſe gliſſer dans ces exercices de pieté,

& de les rendre infructueux ; & il fournit en même tems les moïens dont il faut se servir pour se les rendre utiles.

DISCREPANZE O CONTRADIZIONI intorno al fatto &c. C'est-à-dire, *Contradictions sur les faits entre ceux qui attaquent aujourd'hui les Ceremonies de la Chine. A Cologne 1701. in 8° pagg. 259. & la Preface pagg. 43.*

LETTERE A UN' ABATE di qualità &c. C'est-à-dire, *Lettres à un Abbé de qualité au sujet de celle de M. l'Abbé de Cicé nommé à l'Evêché de Sabula, écrite aux PP. Jesuites. A Cologne 1701. pagg. 124. in 8°.*

NOus joignons ensemble ces deux Ouvrages, parceque le second a beaucoup de rapport au premier. Le seul titre de celui-cy en exprime le dessein, & en fait assez comprendre l'usage par rapport au procès sur les affaires de la Chine. Mais l'Auteur explique plus

en particulier dans sa Preface ce qu'il a eû principalement en vûë.

1. [a] Les accusateurs des Jesuites de la Chine n'ont rien oublié, dit-il, pour rendre extrémement méprisable le témoignage non seule-de ces Missionnaires, en quelque nombre qu'ils soient, mais de tous ceux qui ont été dans les mêmes sentimens. Que reste-t'il donc à ces Peres, pour se défendre, sinon de chercher parmi leurs accusateurs mêmes des témoignages qu'ils ne puissent pas recuser?

2. Ces mêmes accusateurs, pour mieux convaincre le monde des faits qu'ils avancent, n'ont pas craint de publier dans plusieurs écrits, [b] que les Jesuites avoient enfin été forcez d'en convenir eux mêmes. Les Jesuites ont été obligez pour cela de publier un ouvrage exprès, où ils marquent près de 50. de ces faits qu'ils nient, & qu'ils montrent avoir toûjours été niez par leurs Missionnaires. Mais, ajoûte à cela nôtre Auteur, comment pourroient-ils être d'accord avec leurs parties,

[a] *Pref. p. 2. 3. 4. 5. &c.* [b] *p. 67.*

si ces Messieurs ne s'accordent pas eux-mêmes entre eux ?

3°. * L'usage des Tribunaux de Rome, dans ces sortes de procès qui dépendent du fait, est que l'on nomme un Juge delegué, devant lequel les Parties ont ordre de comparoître ; pour articuler & circonstancier, chacun de son côté, les faits qu'ils prétendent soutenir, & ceux qu'ils veulent nier. C'est en effet l'unique moyen de fixer l'état de la question : parce qu'en séparant les faits contestez d'avec ceux qui ne le sont pas, on voit clairement ce qui doit être prouvé par les uns, & refûté par les autres. Cela s'appelle *Factum concordatum*. Les Jesuites n'ont cessé de supplier avec beaucoup d'instance que l'on voulût bien commencer par là, suivant la coûtume : mais leurs Parties ont toûjours eû assez de credit pour l'empêcher. Afin donc de suppléer à cela en quelque sorte, dit l'Auteur, ils demandent par cet écrit qu'au moins leurs parties soient obligez de convenir les uns avec

* *p.* 15.

les autres, avant que d'être reçus soit comme accusateurs, soit comme témoins contre eux. Car quelle apparence d'exiger que l'accusé refute des témoins ou des accusateurs qui se détruisent eux-mêmes?

L'Auteur fait encore dans sa Preface plusieurs réflexions considerables sur le procedé de ses adversaires;* & particulierement sur la conduite toute opposée de ceux de la Chine & de ceux de l'Europe. Mais nous passons cela pour dire quelque chose du corps de l'Ouvrage.

De 38. chefs de contradiction sur le fait, qu'il y a exposez, & dont plusieurs même en comprennent plus d'une, nous nous contenterons d'en marquer ici huit ou neuf, qui demandent moins de citations & moins d'examen. Mais parceque les *Lettres à un Abbé de qualité* tendent dans le même dessein, consistant principalement à faire voir les variations & les contradictions de M. de Cicé avec lui-même, puis avec MM. Maigrot,

* p. 32. 33.

Charmot, de Leonissa & l'Apologiste des Dominicains ; quelques unes de celles que nous mettrons seront prises de ces Lettres.

I. *Exemple.** Nous joindrons ensemble les contradictions sur l'usage du mot Chinois *Tien*, du mot *Cham-ti* ou *Xamti*, & du Tableau où l'Empereur a écrit, *Kim-Tien.* Selon M. Maigrot, M. Charmot, & Mrs. du Seminaire en se servant de ces mots pour nommer Dieu, & en exposant ce tableau sur le frontispice ou en quelque autre endroit des Eglises, on fait penser aux Chinois qu'il faut adorer *le Ciel materiel*, & que c'est le Dieu qu'on leur prêche. Mais M. de Leonissa & M. l'Abbé de Lionne rendent un témoignage contraire, l'un par ses écrits, l'autre par sa conduite.

Selon Mr. de Leonissa dans ses Réponses sur la premiere Demande de la S. Congregation, non seulement les Chrétiens, mais les Payens même, sont persuadez que par le mot de *Tien* dans ce tableau, & par le nom de *Cham-ti* les Missionnaires

* *Discrep. n. 1. 2. 3. 4. 5. 6. &c.*

n'entendent que le Dieu vivant, le Souverain maître de l'Univers : *in quanto sono usate* (queste voci) *da Missionarii, sono ricevute di dette sette nel senso dategli da Christiani.*

* La conduite de M. l'Abbé de Lionne fait voir combien il est persuadé de ce que dit sur ce sujet M. de Leonissa. Car dans les Requêtes qu'il a presentées aux Vicerois pour son établissement de *Nientcheou*, l'on voit qu'à son nom Chinois de *Leang-hong-gin* il joint la qualité de THIEN-HIO-SSE, *Cæli legis Doctor*, Docteur de la Loy du Ciel. Ces Requêtes sont entre les mains des Jesuites de Pekin, ausquels il en envoyoit copie, parcequ'ils travailloient pour lui. Sans doute que ny lui ny M. Maigrot avec qui il les a dressées, ne prétendoit pas faire entendre à ces Infidelles qu'il enseignât la Religion qui adore le Ciel materiel : au contraire il se tenoit bien assuré que par le mot de *Tien* ils n'entendroient dans ses Requêtes que le Dieu des Chrétiens, le Dieu du Ciel. Il n'a donc garde de

* *Lettere ad un' Ab. p. 50. 51.*

penser qu'ils l'entendent autrement dans l'Ecriteau des Jesuites ; sur tout y voyant une explication qui ôte ce qu'il pourroit y avoir d'ambigu dans ce mot Chinois : explication au reste si peu necessaire, que lui-même ny M. Maigrot n'a pas cru qu'il en fût besoin dans ces Requêtes.

C'est ainsi, dit l'auteur p. 51. que l'on approuve souvent à la Chine dans la pratique, ce qu'on fait publier en Europe comme criminel : & il en apporte encore d'autres exemples.

II. *Exemple.* Il est indubitable selon M. Maigrot, M. de Cicé, M. Charmot, & tous Mrs du Seminaire avec l'Apologiste des Dominicains, qu'à l'egard des Chinois de la Secte même des sçavans, Confucius & les Ancestres sont sur le pied de Divinitez & de veritables Idoles. Quand ces Mrs ne l'auroient pas dit aussi expressément & aussi souvent qu'ils ont fait, les seuls titres de leurs livres le marquent clairement.* Leurs lettres au Pape & aux Jesuites sont intitulées, *Sur les idolatries & les*

* *Hist. cult.* Sin. p. 403.

superstitions de la Chine. Et c'est pourquoi M. Maigrot écrivoit à sa Sainteté qu'il n'oseroit pas assurer que dans toute la Chine il y eût un seul Néophyte qui ne fût pas idolâtre.

D'un autre côté neanmoins M. Charmot traitte cela d'une grande absurdité. Car pour se défendre de celles qu'on lui faisoit voir dans cette proposition, que Confucius & les Ancestres fussent honorez par les gens de Lettres Chinois comme des Divinitez ; *Confucium à Sinis Litteratis ut Deum, majoresque ut numina coli* ; il a pris le parti de nier que lui ou M. Maigrot l'eût jamais avancée :* & il se récrie là-dessus contre la mechanceté des Jesuites, qui prennent plaisir, dit-il, à nous imputer ainsi des choses fausses & absurdes pour nous insulter : *res falsas & absurdas mihi ac Reverendiss. D. Maigrot affingunt Patres Societatis, ut nobis insultent*. Tant M. Charmot étoit alors convaincu qu'on ne pouvoit soûtenir sans absurdité que Confucius ou les Ancestres soient à la Chine sur le pied de Divinitez.

* *Hist. cult. Sin. p. 296.*

Mr. de Leonissa n'en dit pas moins dans le fond. Car en répondant aux questions de la Sainte Congregation & puis à celle du Cardinal Casanate, il avouë que s'il y a des Chinois qui mettent Confucius au nombre de leurs Divinitez ou de leurs Saints (comme fait la secte aux trois Idoles dont Mr. de Cicé a emprunté la taille douce inserée dans sa lettre) ce ne sont que des particuliers d'entre les Idolatres: & qu'ils le font non seulement sans autorité publique, mais contre l'usage universel de l'empire, & contre le sentiment commun de la secte des Sçavans, qui condamne cela comme un abus & une heresie: *ma solo con privata autorità, da questo, ò da quello, in questo ò quel luogo ..: e contro il commune dell' Impeiio, per haverlo impedito la setta litteraria.*

On sçait même, dit l'Auteur des *Lettres à un Abbé*, * que la maxime capitale de ces Idolatres est de ne tuer aucun animal ny grand ny petit; tant s'en faut que ce soit eux qui font pour Confucius la ceremonie des Equinoxes. De

* p. 56. 57.

ſorte que la preuve qu'aporte M. de Cicé, pour montrer que Confucius eſt une Idole & une Divinité des gens de Lettres Chinois, eſt juſtement ce qui prouve le contraire: puiſque ceux qui regardent ce Philoſophe comme une Divinité ne ſont point ceux qui font pour luy la ceremonie dont il s'agit; & que ceux qui la font, loin de le mettre au rang des Dieux, traittent d'heretiques & d'ennemis de ſa doctrine ceux qui le font.

III. *Exemple* * Une des grandes preuves, ou plutoſt l'unique preuve de la prétenduë divinité ſoit de Confucius ſoit des Anceſtres; c'eſt de dire qu'il y a des prieres publiques qu'on leur adreſſe, & que l'on eſpere obtenir des faveurs, ou d'eux mêmes ou du moins par leur interceſſion auprès du *Cham-ti*. Auſſi n'y-t'il rien de plus conſtant que ces faits là, ſi l'on en croit Mr. Charmot *not. in Obſerv. n.* 14. 15. 16 32. 38. Meſſieurs du Seminaire, *Etat de la queſtion*, *p.*61. 65. 112. Mr. de Cicé *pag.* 10. l'Apologiſte des Dominicains *chap.* 4. 5. *&c.*

* *Diſcrep. n.* 44. 45. *&c.* 123. 124. 125. *&c.*

Mais Mr. de Leonissa détruit absolument tout cela. Car après toutes les recherches qu'il a pû faire sur ce point capital & décisif dans les Ceremoniaux de la Chine qu'il appelle *Rituels*; interrogé là dessus par feu Mr. le Cardinal Casanate. Il avoüe sans restriction *n.* 64. 65. qu'il n'y a trouvé nulle priere qu'on adresse à Confucius: *non hò ritrovato in quest' occasione preghiera ò supplica di beni diretta al medemo* Confucio. C'est en effet ce que vient de déclarer l'Empereur de la Chine, qui ne pouvoit pas se tromper dans une chose si publique & si commune: & M. de Leonissa doit se sçavoir bon gré d'en avoir parlé par avance comme ce Prince Chef de la Secte des Sçavans.

A l'égard des Ancestres, * le même Prélat dit bien qu'il a veû des exemplaires d'un Cérémonial nomme *Kiali*, dans lesquels on a inseré, dit-il, des prieres adressées aux Ancestres: mais il avoüe en même tems que dans les anciennes editions on n'y trouve rien de semblable;

* *Rep. à la S. Congreg.* 4. *Dem.*

& que ce sont des particuliers qui ont inseré cela sans autorité publique : *ben che cio non sia prescritto dal publico.*

Il pouvoit ajoûter ce qu'il a écrit autrefois de la Chine à Rome conjointement avec Mr. l'Evêque de Basilée, sçavoir que dans le plus ancien de tous les Ceremoniaux, qui fait la regle de l'Empire, il est expressément défendu de rien demander aux Ancestres, mesme dans les Ceremonies les plus solemnelles qu'on fait à leur honneur : [a] *non esse petendum aliquid seu non esse effundendas preces.* Rien n'est plus contraire au témoignage de Mr. Charmot, qui porte que ces prieres sont prescrites par les livres Classiques de la Chine anciens & nouveaux : *Id patet ex classicis eorum libris tum antiquis, tum recentibus.* Not. in obs. n. 58.

IV. *Exemple.* [b] S'il y a quelque chose d'incontestable dans les exposez des Ceremonies Chinoises par Monsieur Maigrot, par Monsieur

[a] *Discrep. n.* 129. & 30. &c. [b] *Discrep. n.* 66. 67. &c. 108. 109. 110. &c.

Charmot, par Messieurs du Seminaire, & par l'Apologiste des Dominicains, c'est ce qu'ils disent que selon l'opinion commune des Chinois l'esprit de Confucius & ceux des Ancestres viennent effectivement dans ces petits tableaux où leurs noms sont écrits, & y resident par une presence réelle & substantielle durant le tems des Cérémonies, pour s'y repaître de l'odeur des viandes & des parfums qu'on leur offre, pour écouter les loüanges qu'on leur donne, & les prieres qu'on leur addresse &c. Les livres de ces Messieurs ne disent autre chose.

Cependant Mr. de Leonissa prouve que c'est là un fait non seulement fort douteux, mais absolument faux. 1. En répondant sur la 4. demande de la sainte Congregation touchant le sens de cette inscription du petit tableau de Confucius, *Chy xing su Kung chu xin guey*, il reconnoît qu'elle se traduit de ces deux manieres: *Le siege de l'esprit du defunt très-saint maître Confucius*: ou, *la representation du defunt très*

très sçavant maître Confucius. Il n'est donc pas certain selon luy qu'on y suppose l'esprit réellement present. Mais voicy bien plus. 2. Il ajoûte que de ces deux traductions il n'y a que la seconde qui soit vraye : parce, dit-il, que ce mot Chinois *Guey*, quelque signification qu'il puisse avoir ailleurs, ne sçauroit signifier là que *representation : In questo luoguo solo potria haverne il terzo significato, che è* RAPPRESENTATIVO ET QUASI IMAGINE. 3. Il en donne une preuve qui paroît convaincante : c'est que ce mot n'a point d'autre signification dans des tableaux tout pareils que les Chinois erigent par reconnoissance à l'honneur de personnes encore vivantes, comme des Vice-Rois ou autres Gouverneurs, lors qu'ils se sont fait aimer du peuple. Les particuliers même en font autant chez eux pour honorer leurs amis ou leurs patrons absens. Et on ne les croira pas assez fous pour s'imaginer que l'ame de ces personnes là quitte son corps, & vienne se nicher dans cette petite planche dorée ou vernie.

Voilà pour Confucius. Or, quoy qu'il en soit de certaines gens grossiers du petit peuple & de la secte des Idolatres dont parle Mr. de Leonissa, il est certain que les sçavans ne croyent pas les ames de leurs Ancestres autrement presentes que celle de Confucius. Aussi voit on que l'Empereur de la Chine desavouë également l'une & l'autre de ces imaginations.

V. *Exemple* * Ce n'est pas seulement dans les deux Ceremonies solennelles des Equinoxes que M. Maigrot & aprés luy Mr. Charmot, trouvent de l'Idolatrie : ils en trouvent pareillement dans celles qu'on nomme petites ou moins solennelles, & qui se pratiquent en d'autres tems : comme à la reception des Degrez, & encore tous les mois, tous les quinze jours &c. qu'on se prosterne devant leurs tableaux, qu'on brûle en leur honneur des parfums & des bougies, qu'on leur offre des fleurs & des fruits, des viandes même & des liqueurs : ce qui se fait au cercueil des defunts durant plu-

* *Discrep. n. 62. 63. &c.*

sieurs jours, & une fois chaque an-née sur les tombeaux. [a] Mr. Char-mot ne doute point que ce ne soient là autant d'idolatries : & c'est raison-ner consequemment que d'en juger de la sorte. Car si ce sont réellement des Idoles, comme il le suppose, il est visible que tout culte qu'on leur rend, ne fût ce que de les saluer ou de leur flechir le genou, est criminel & idolatrique ; quand même on en separeroit cette autre erreur de les croire effectivement présens dans leurs tableaux.

Il paroît neanmoins que ny Mes-sieurs du Seminaire, ny Mr. l'Abbé de Cicé n'ont pas été de ce senti-ment : celuy-cy en écrivant à un Jesuite de Paris la lettre du 4. Jan-vier 1700. qui est rapportée dans celles dont nous parlons : [b] ceux là en composant vers le même tems leur *Etat de la question*, qu'il réim-primerent quelques mois aprés, au bout de leur grande lettre Françoi-se au Pape. Car cet Abbé dit posi-tivement qu'il ne condamne que les Cérémonies solemnelles des deux

[a] *Not. in Observ. n.* 195. 198. [b] *P.* 35.

Equinoxes ſans toucher nullement aux *Cérémonies particulieres que les Chinois font à Confucius & à leurs Anceſtres.* Et pour Meſſieurs du Seminaire, qui écrivoient ſans doute de concert avec luy & ſur ſon rapport, [a] ils déclarent aux Jeſuites que pourveû qu'ils promettent de condamner les premieres, *on les en quitte.* Ils ne les en quitteroient pas ſans doute, s'ils n'avoient cru que les autres n'étoient nullement des Idolatries.

V I. *Exemple.* A cette occaſion l'Auteur des deux lettres en réponſe à celle de Mr. l'Abbé de Cicé fait remarquer encore une autre contradiction de ces Meſſieurs, [b] non plus ſimplement avec Mr. Charmot, mais avec eux-mêmes. Car, dit-il, ou ce ſont de fauſſes Divinitez & des Idoles que Confucius & les Anceſtres, ou non. Si ce ne ſont pas des Idoles, comment ces Meſſieurs veulent ils qu'il y ait de l'idolatrie à leur preſenter des viandes ? Jamais il n'y eût d'idolatrie ſans Idole, c'eſt à dire ſans fauſſe Divinité. Que ſi

[a] *Pag.* 127. *in* 4. [b] *P.* 40. 41. 42. 49. *&c.*

ce sont des Idoles, comment peuvent-ils souffrir qu'on se prosterne devant, qu'on leur brûle des parfums &c? Est-ce moins un sacrifice de brûler à une Idole de l'encens ou des cierges, que de luy offrir de la chair des animaux? Il paroît donc incroyable, dit l'Auteur, qu'en permettant ce qu'ils permettent, ils pussent avoir été persuadez que Confucius soit une Idole.

VII. *Exemple.* Comme les Jesuites ont toûjours protesté au regard des Cérémonies solemnelles de Confucius[a] qu'ils ne les permettent point aux Chrétiens, M. Maigrot, son Agent à Rome, M. Charmot, Messieurs du Seminaire dans leur grande Lettre du 20. d'Avril 1700. au Pape,[b] & avec eux Mr. de Cicé, qui s'en est aussi déclaré Auteur, se sont appliquez de tout leur pouvoir à convaincre de faux cette réponse. Plusieurs pages de la Lettre sont employées à prouver le contraire. L'Apologiste des Dominicains s'est encore

[a] *Discrep. n.251.252.253.&c.* [b] *P.25.26. 27.&c.*

plus étendu sur le même sujet en défendant Navarette.

Cependant l'Auteur qui refute Mr. de Cicé, fait remarquer * comment cet Abbé s'est refuté luy-même avec eux par avance dans sa lettre du 4. de Janvier de la même année à un Jesuite de Paris, & encore depuis dans celle du 15. d'Aoust adressée à tous les Jesuites. Dans celle-cy Mr. de Cicé avoüe ingenûment pag. 11. qu'il ne peut rien attester touchant cette permission accordée par les Jesuites : *De sçavoir*, dit-il, *si vos Peres permettent ou ne permettent pas à leurs Chrétiens d'assister aux Cérémonies solennelles de Confutius, c'est surquoy* JE NE PUIS RIEN ATTESTER. De sorte, reprend là dessus l'Auteur de la réponse, que Monsieur de Cicé a trouvé bon de soutenir à la face de toute l'Eglise le 20. d'Avril avec Messieurs du Seminaire une chose infamante pour les Jesuites, sur quoy il avoüe le 15. d'Aoust qu'il ne sçauroit rien attester.

* *P. 61. 62. 63. 64. 65. &c. Discrep. n. 256.*

Loin qu'il en eût aucune preuve, ajoûte l'Auteur, il paroît par sa lettre du 4. de Janvier que même à son retour de la Chine il étoit persuadé du contraire. Voicy les paroles de cette Lettre dont l'original se garde à Paris.

Les PP. Brancati & le Faure disent dans leurs Apologies que leurs Peres (de la Chine) *ne les ont jamais permises à leurs Chrêtiens* : nunquam permisimus. *Le P. Greslon* (autre Jesuite de la Chine) *m'a dit la même chose. De sorte que quand je fus arrivé à Paris & j'eûs lû les écrits du P. Dez je ne pû m'empêcher de gemir sur la mauvaise cause qu'il avoit entrepris de soûtenir ; &, si j'ose parler ainsi, sur le tort qu'il a fait à ses Peres de la Chine.*

On voit par là, dit l'Auteur, * que Mr. de Cicé, en arrivant de la Chine à Paris, croyoit encore ce que les Jesuites de ce païs là luy avoient témoigné : puis qu'il fut surpris & affligé qu'on leur eût fait ce tort en Europe que de les contredire là dessus. Ainsi c'est à Paris, & non à

* *P. 61. 62.*

la Chine, qu'il a appris ce qu'il a publié depuis contre eux sur ce sujet.

Mais voici sa contradiction. *Il n'a pu s'empêcher de gemir*, dit-il, *sur le tort que le P. Dez a fait à ses Peres de la Chine*, en écrivant qu'ils avoient permis ces Cérémonies, Mr. l'Abbé de Cicé, jugeoit donc alors * que le P. Dez avoit tort de leur attribuer cela, & que c'étoit une fausseté: autrement, s'il avoit tenu la chose vraye, il n'auroit pas cru devoir gemir de ceque le P. Dez l'auroit avoüée. Et néanmoins, dit son adversaire, cette fausseté qui avoit causé ses gemissemens, & qui lui faisoit tant blâmer le P. Dez, c'est ce qu'il a bien voulu attester publiquement luy-même à trois mois de là jusqu'au tribunal du S. Siége, dans la grande Lettre du Seminaire au Pape : quoiqu'il n'en sçût pas alors davantage sur cet article qu'il en sçavoit en arrivant à Paris, c'est-à dire, selon lui-même, rien du tout.

VIII. *Exemple.* A l'occasion de cette contradiction le même Au-

* *p. 63. 64. 65.*

teur en remarque encore une autre * entre Mrs de Cicé & Charmot. Le premier, ainsi qu'on vient de voir, suppose, comme l'ayant veu de ses yeux, que l'imprudence du P. Dez, est allée jusqu'à faire ce *tort à ses Peres de la Chine*, que d'écrire qu'ils avoient permis les Ceremonies des deux Equinoxes; au lieu qu'il le nioient fortement. Le reproche seroit juste s'il étoit vray; mais, dit l'Auteur, c'est tout le contraire; & il n'en faut point d'autre garant que M. Charmot. Car dans son *histoire du culte des Chinois* p. 20. n. 42. il fait un grand procès à ce Jesuite, pour avoir dit que ceux de la Chine les avoient toujours defenduës. Et en effet, ajoute-t'il, c'est ce que le P. Dez a soûtenu hautement dans tous ses écrits, sans que jamais il lui soit échappé un mot au contraire. Aussi dans la grande lettre au Pape, (p. 31.) loin de citer ce Jesuite pour garant de la prétenduë permission, M. de Cicé avec Mrs du Séminaire le rend coupable d'une espece de parjure, pour l'avoir

* *P.* 70.

niée. C'est donc bien a contre-tems, conclut l'Auteur, [a] que M. l'Abbé de Cicé a gemi sur le P. Dez : & il devroit bien plutôt gemir sur luy-même qui a commis tres-réellement la faute qu'il reproche par une pure méprise à ce Jesuite.

IX. *Exemple.* Nous finirons cet extrait par une contradiction, qui est la suite naturelle & comme la conclusion de toutes les autres. [b] Mr. Charmot & Mrs des Missions étrangeres ne se sont pas contentez de donner pour indubitable la verité des faits contenus dans leurs Exposez des Ceremonies Chinoises : ils en sont venus jusqu'à dire qu'elle est si publique & si notoire à la Chine, que l'on seroit aussi ridicule d'en douter là, qu'on le seroit icy de douter s'il y a une Sorbonne à Paris, ou si la Seine passe dans cette ville : surquoi ils ont cité M. l'Abbé de Cicé. [c] Mais, dit l'Auteur, des *Discrepanze*, c'est-là un paradoxe

[a] *P. 65.* [b] *Discrep. n. 237. 238. 239. &c.*
[c] *Etat de la quest. p. 116. Contin. hist. cult. Sin. pag. 58.*

également refuté par leur propre conduite & par leurs écrits ; & ils ont interest autant ou plus que les Jesuites qu'on le croye faux : parce qu'autrement ces Messieurs demeureroient convaincus d'une prévarication mille fois pire que celle qu'ils imputent aux Jesuites.

Il seroit trop long de rapporter les preuves particulieres que l'Auteur a tiré soit des écrits soit de la conduite de M. Maigrot, de Mons. M. de Cicé, de M. de Leonissa, de M. Charmot, & des autres. Il nous suffira d'en marquer une qui resulte de tout son livre, & qu'on peut appeller une preuve générale contre la prétenduë notorieté de ces Messieurs. C'est l'opposition qu'on voit entre eux sur tant de faits qu'ils disent être si constans & si notoires. S'ils l'étoient au point qu'ils l'assurent, il seroit surprenant que tant de Missionnaires Jesuites & non Jesuites s'y fussent trompez, & trompez de bonne foy, comme M. Maigrot reconnoît dans son Mandement qu'il est arrivé. Au moins il

seroit impossible que lui & ceux de son parti se trouvassent si contraires les uns aux autres, & souvent chacun d'eux à soy-même sur la plûpart de ces faits. On n'a jamais vû, & l'on ne verra jamais à Paris, ny François ny étrangers opposez entre eux sur ce fait, qu'il y passe une riviere nommée la Seine, & qu'il y ait une Sorbonne. Il en seroit de même au regard des faits en question, du moins entre ces Messieurs, si ce qu'ils en disent étoit vray : & ainsi la contrarieté de leurs écrits est une refutation réelle & sensible de cette prétenduë notorieté. C'est le précis de ceque dit l'Auteur dans un long article sur ce sujet.

Outre les 38. chefs de contradiction sur les faits de la Chine, il avertit à la fin de sa Preface qu'il en a recueilli d'autres en beaucoup plus grand nombre, qui ne regardent pas si directement que celles-là le fond du procés. Il témoigne être prêt de les donner au Public, si ces Messieurs paroissent le souhaitter : & il en donne par avance les titres des chapitres, qui sont leurs contra-

dictions. 1. Sur l'atheisme des Chinois. 2. Sur l'Exposé du P. Martini. 3. Sur le Decret qu'il obtint d'Alexandre VII. 4. Celles du Mandement de M. Maigrot pris en luy-même, & comparé avec les écrits tant de M. Charmot que du Seminaire. 5. Celles de M. L'Abbé de Cicé, dont il y en a une partie dans les deux *Lettres à un Abbé de qualité.* 6. Enfin celle de M. de Leonissa dans ses Réponses à la S. Congregation & à M. le Card. Casanate.

SALVIEN DE LA PROVIDENCE. Traduction nouvelle. A Paris chez Louis Guerin ruë S. Jacques vis-à-vis la ruë des Mathurins à Saint Thomas d'Aquin 1701. *Avec Approbation & Privilege, in 12. pagg.* 366.

CEtte Traduction est de Mr. Droüet de Maupertuy. Dans les deux premiers livres Salvien prouve qu'il y a une Providence par la raison, l'autorité & l'histoire, & dans les six autres, il fait voir que la punition que Dieu exerce sur les

Chrétiens en les soumettant aux infidelles, est une des plus éclatantes preuves de cette même Providence. C'est dans ces six livres que cet éloquent Prêtre de Marseille employe tout son art, & les couleurs les plus vives de sa Rhetorique, pour peindre les vices de son siécle. Il en fait des Tableaux si affreux; mais en même tems si ressemblans aux vices & aux déreglemens du nôtre, qu'on ne peut y jetter les yeux sans concevoir de l'horreur des uns & des autres.

Il paroîtra dans peu une autre Traduction de la même main; c'est celle de l'Histoire generale des Goths écrite en Latin par Jornandès Archevêque de Ravenne Auteur du VI. Siecle. Le Traducteur a mis au commencement un discours contenant un Systeme assez nouveau sçavoir que tous les Peuples de l'Europe tirent leur origine des Goths: & il finit son Livre par des Remarques fort curieuses. Cet Ouvrage se doit debiter au Palais chez la veuve Barbin.

L'Histoire de la Reforme de l'Ab-

baye de Sept-fons est aussi sous la presse. On le croit du même Auteur ; peut-être à cause qu'il a demeuré cinq ans dans cette célébre Abbaye ; peut-être aussi par la conformité qui se rencontre entre le style de cette Histoire, & celui de la Traduction de Salvien & de Jornandès.

CRISIS MEDICA, SOBRE el Antimonio, y Carta Responsoria à la Regia Sociedad Medica de Sevilla &c.... C'est à dire, *Jugement touchant l'antimoine, en forme de Lettre adressée à la Societé Royale des Medecins établie à Seville ; par le Docteur Dom Diego Mattheo Zapata &c.* A Madrid 1701. in 4° pagg. 42.

LEs Espagnols ont toûjours fait paroître tant d'attachement pour tout ce qu'ils avoient receû de leurs Ancestres, qu'on ne doit point être surpris que les nouveaux systemes de Physique & de Medecine ayent été connus plus tard parmy eux, que chez les autres

Nations. Mais enfin ils y sont connus, & ils commencent à y être goûtez. Il paroît même qu'on a dessein d'y cultiver desormais la Medecine avec plus de soin qu'on n'a fait depuis près d'un siecle. C'est dans cette veûe qu'on a établi depuis peu à Seville une Academie, ou une Societé Royale de Medecins, qui est sous la protection de Sa Majesté Catholique. Mr. Zapata Medecin des Eminentissimes Cardinaux Portocarrero & Borgia, du President de Castille & de la pluspart des Grands du Royaume, & qui est un des plus illustres membres de cette nouvelle Societé, nous fait entendre que ses Associez & luy sont resolus de s'appliquer de plus en plus à la perfection de leur Art, & il espere que leur Societé meritera un jour les mêmes Eloges que merite aujourd'huy celle de Paris. On n'a pas de peine à se le persuader. Les Espagnols naissent avec un genie si heureux pour les Sciences, qu'ils ne sçauroient manquer de réüssir dans toutes celles qu'ils voudront cultiver.

Les Medecins d'Espagne sont maintenant partagez, comme en deux sectes. La plus nombreuse est celle des Galenistes, qui tiennent encore pour l'ancienne methode, & qui sur toutes choses sont les Ennemis déclarez de l'Antimoine.

M. Zapata qui a beaucoup de goût, & qui a leu exactement non seulement les anciens Auteurs, mais encore la pluspart des Recens, est avec quelques autres opposé en ce point aux Galenistes. Il soûtient qu'ils ont tort de rejetter ainsi les nouvelles découvertes, & il prouve que l'Antimoine préparé est un excellent remede. Ses Adversaires prétendent que c'est un poison dangereux qui brûle le corps, & que tous ceux qui en prennent meurent infailliblement dans l'année; mais il fait voir que c'est là un faux préjugé, qu'il refute pied à pied avec beaucoup de solidité & d'érudition. On ne met point icy le détail de ses raisons: elles sont trop communes en France, quoy qu'elles soient nouvelles par rapport à l'Espagne.

JOANNIS CANUTI LENÆI de veritate & Excellentia Christianæ Religionis brevis informatio, &c. C'est-à-dire *Brieve instruction de la verité, & de l'excellence de la Religion Chrétienne, par Jean Canut Lenæus, imprimée premierement à Upsal, ensuite à Lipsick & à Cobourg, enfin à Schleusing l'an M. DCII. in 16. pp. 120.*

LA derniere édition de ce petit ouvrage est dediée au Prince Henry de Saxe fils d'Ernest. Celui qui l'a publiée ne s'est point proposé d'autre but que de le confirmer dans la Religion de Luther & de Brentius. Car il exclut de la voie du salut non seulement les Catholiques & les Calvinistes, mais encore tous ceux qui nient l'Ubiquisme, c'est-à-dire, l'immensité du Corps de Jesus-Christ.

Il commence par exposer les raisons qu'il a eües d'écrire sur une matiere si rebattuë & que tant d'autres dont on voit l'énumeration dans la Preface ont traittée avant lui.

1. C'est, dit-il, qu'on ne sçauroit trop souvent nous remettre devant les yeux les fondemens sur lesquels la Religion Chrétienne est appuyée. Car outre les soins de cette vie mortelle, qui nous amusent pour ainsi dire, & nous détournent d'une étude si salutaire, nous sommes environnez de dangers. Les differentes Sectes qui partagent le monde, les discours artificieux de ceux qui nous approchent, & qui sont dans des sentimens opposez aux nôtres, la jeunesse de l'âge, l'ambition, l'interest, l'amour de la nouveauté, & cent autres passions qui dominent à la Cour des Princes, sont capables de jetter le trouble dans une ame & de la précipiter dans l'erreur.

2. On ne sçauroit presque se resoudre à condamner ceux dont nous admirons encore aujourd'hui les belles qualitez qui ont fondé & & gouverné de grands Empires, tels qu'étoient les Egyptiens, les Perses, les Grecs & les Romains. On a de la peine à se persuader que ces gens-là se soient trompez dans le choix qu'ils ont fait de leur Reli-

gion, & qu'ils ſoient maintenant les victimes malheureuſes de la colere de Dieu.

3. Ce qui peut ſur tout nous ébranler, continuë l'Auteur, c'eſt l'idée que nous avons communément de la prudence des Eſpagnols, c'eſt de voir l'étenduë de l'Egliſe Romaine, le ſouverain pouvoir & la ſageſſe de ſes Miniſtres, qui ont ſoumis preſque tout l'Univers à leur obéïſſance; qui ne parlent que de l'ancienneté de leurs dogmes & de leurs Cérémonies. On voit bien que ce dernier article incommode fort Mr. Lenay & que la preſcription eſt un de ces argumens invincibles qui chagrine les Lutheriens auſſi-bien que les autres Hérétiques.

4. L'Eloquence & la profonde érudition des Sacramentaires ſemble parler pour eux, ſelon nôtre Auteur, & les retirer de la foule de ceux qui errent dans les ténébres. Cependant, aſſuré qu'il eſt du ſecours du Ciel, il ne deſeſpere pas de montrer évidemment que toutes les Sectes du Chriſtianiſme, excepté la Lutherienne, ſont fauſſes, &

que ce n'eſt que dans ſa communion qu'on peut trouver la verité.

Il diviſe ſon ouvrage en trois parties. Dans la premiere il prouve la verité de la Religion Chrétienne en général. Dans la ſeconde il la compare avec la ſuperſtition Payenne, la Religion Juifve, & la Mahometane. Dans la troiſiéme il cherche parmi les Sectes Chrétiennes qu'elle eſt la veritable, & conclut pour le Lutheraniſme.

Comme la verité de la Religion Chrétienne eſt fondée ſur l'autorité des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, nôtre Auteur s'applique à en démontrer l'authenticité, & la verité des faits qui y ſont racontez. On ne s'arrêtera pas à faire ici le détail de ſes preuves, parce qu'il ne dit rien que ce qu'on trouve par tout. Il a même omis bien des choſes eſſentielles, qui auroient mieux occupé la place qu'il donne à divers témoignages des anciens Payens, dont il y en a beaucoup d'apocryphes & que les critiques ont rejettez.

Quant à la comparaiſon qu'il fait

de la Religion Chrétienne avec celle des Juifs, des Mahometans & des Payens, c'est un point qu'il ne traitte encore qu'à demy. Mais où il triomphe, c'est dans sa derniere partie. Il est persuadé que la seule exposition de nos dogmes suffit pour nous convaincre que nous sommes dans la voïe de perdition; parceque ce sont des erreurs capitales & mortelles.

L'Eglise Romaine enseigne, dit nôtre Lutherien. 1. Que les bonnes œuvres faites avec le secours de la grace meritent la justification. Il l'entend d'un merite de condignité: & c'est en quoy il se trompe fort. Ce n'est pas là la doctrine du Concile de Trente, il devoit consulter sur cela le chapitre 8. de la 6. session. 2. Que la concupiscence habituelle, qui est naturellement en nous, & que les eaux du Baptême n'ôtent point, n'est pas un peché proprement dit. Il est vray que nous le croyons ainsi: & il faut avoir perdu le sens pour penser autrement que nous. 3. Que la Messe est un sacrifice; Pourquoy ne nous est-il pas

permis de le dire, puisque de l'aveu même des Lutheriens, les Peres l'ont enseigné ? 4. Qu'on ôte aux Laïques l'usage du calice. A-t'il fait reflexion que Luther & Melanchton n'en font point un article fondamental ? 5. Parceque nous prétendons que tous les Royaumes sont des Fiefs du Pape. Cet article n'est pas asseurément dans nôtre Catechisme. 6. Qu'il y a un Purgatoire & qu'on y souffre plus ou moins de tems à proportion des pechez. Il ajoûte que, pour l'établir, nous distinguons les pechez en mortels & en veniels : distinction, dit-il, qui ne vient que d'une grande ignorance de la loy de Dieu. 7. Une autre de nos erreurs est de supposer qu'il y a dans l'Eglise un Thresor d'Indulgence fondé sur le merite de Jesus-Christ & des Saints &c.

Tant d'erreurs n'empêchent pourtant pas, selon M. Lenæus, que plusieurs Catholiques Romains n'ayent part à l'heritage du Seigneur : mais, dit-il, ce sont ceux-là uniquement qui méprisent la Tradition, & qui n'écoutent que la pure parole de

Dieu, il devoit ajoûter, & qui l'entendent à la Lutherienne. Car autrement, selon ses principes, ils ne laisseroient pas d'être aussi éloignez du Royaume de Jesus-Christ que les Calvinistes & les Zuingliens, qui font profession de s'en tenir à la seule parole écrite, & de rejetter la Tradition.

Or ces gens-là, parce qu'ils nient la presence reelle, parce qu'ils ne croient point que le corps du Sauveur est par tout, parce qu'ils ont des sentimens sur la predestination & la grace contraires à la misericorde de Dieu & à la liberté de l'homme : ces gens là, dis-je, sont selon luy manifestement exclus de la vraïe Religion, aussi bien que les Sociniens, les Arminiens, les Anabaptistes &c.

Il ne reste donc plus que les Lutheriens qui soient les vrais adorateurs du Dieu vivant, les fidelles interpretes de sa parole, le Peuple choisi & la seule Eglise de Jesus-Christ. Cependant on peut assurer, sans crainte de se tromper, que ceux qui liront le livre de M. Lenæus jugeront

geront tout au contraire que l'inſtruction qu'il nous a donnée ſeroit très-propre pour deſabuſer les Lutheriens qui voudroient conſiderer de bonnefoy que ces prétenduës erreurs, pour leſquelles il met les Catholiques dans la voye de perdition, ſont en partie des dogmes ſuppoſez, & en partie des veritez reçûës & autoriſées dans l'Egliſe des premiers ſiécles, dont la doctrine, ſelon les Proteſtans même, étoit pure & ſans erreur.

LA REUNION DES PROTESTANS de Strasbourg à l'Egliſe Romaine, également neceſſaire pour leur ſalut, & facile ſelon leurs principes. Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jeſus. Seconde édition, augmentée d'une réponſe aux écrits de deux Miniſtres. A Paris au bas de la Ruë S. Jacques, chez Jean Muſier vis-à-vis la Ruë Galande, à l'image ſaint Antoine M. D C C I. in 12. pagg. 511.

LE projet de Réünion que le Pere Dez donna au public, il y a quelques années a déja eû une bon-

ne partie du ſuccés qu'il en devoit attendre. Car non ſeulement il a été favorablement reçû des Catholiques, mais les Lutheriens eux-mêmes, & ſur tout ceux de Straſbourg, ont fait voir par les frequentes converſions qui ſe ſont faites dans cette grande ville, qu'ils l'approuvoient; & que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'aprés en avoir lû quelques copies manuſcrites ils ſouhaiterent qu'on l'imprimât.

Ceux qui aiment le ſchiſme & qui ne voient dans la réunion que la perte de leur credit & de quelques interêts frivoles, firent tous leurs éforts pour décrier cet ouvrage & l'étoufer dés ſa naiſſance, ils publierent que la doctrine qu'il contient n'eſt pas celle de l'Egliſe Catholique, qu'on l'avoit cenſuré à Rome, & que la cenſure étoit affichée aux portes de S. Eſtienne de Vienne. Il ne fut pas difficile aux P. Dez de repouſſer une calomnie ſi groſſiere. Il écrivit à Vienne & à Rome pour s'informer exactemẽt d'un fait que perſonne n'auroit ignoré s'il n'eût point été ſuppoſé. Les réponſes qu'il re-

qui s'accordent toutes en cela qu'elles détruisent le mensonge.

Celle de Mr. le Cardinal d'Estrées est trop considerable pour n'en pas rapporter icy du moins une partie. *J'ay trouvé*, dit ce grand Cardinal, *dans cét ouvrage tout ce qu'on peut desirer dans un travail de cette nature; vous avez accompagné une grande érudition de tant de clarté, de solidité, de moderation & d'exactitude à rapporter les sentimens de l'*Eglise *Catholique, & vous avez si bien découvert les foiblesses, les contradictions & les suppositions des maximes opposées, que je ne suis pas surpris que la maniere dont vous avez éclairci les choses ait produit de grands effets. Je puis vous asseurer que beaucoup de personnes & tres-intelligentes qui ont vû vôtre livre, n'en ont pas jugé moins favorablement. Le bruit que vos adversaires ont fait courir qu'il avoit été condamné à Rome, ou qu'il le devoit être, est tres-faux puis qu'en établissant contre eux la verité des dogmes Catholiques, vous n'avancez rien qui soit contraire à ses principes, & qu'on ne trouve dans la foy & dans la doctrine de l'Eglise.*

Un témoignage si authentique, & d'une personne si distinguée dans le monde par la sublimité de son genie, & la vaste étenduë de ses connoissances, fait beaucoup d'honneur au P. Dez, & suffit seul pour detromper les Protestans & pour les convaincre qu'ils trouveront dans ce Traitté la doctrine de l'Eglise Catholique.

Voici ce qui a engagé le P. Dez à composer le livre dont nous donnons aujourd'hui l'extrait. Il s'apperçût que les Protestans de Strasbourg ayant examiné il y a quelques années, selon toutes les regles de la critique, l'Epitre de S. Jacques, celle de saint Paul aux Hebreux & l'Apocalypse ; ils jugerent d'une commune voix qu'elles étoient canoniques. Ils crurent qu'ils devoient abandonner en ce point le sentiment de Luther, des Centuriateurs de Magdebourg, & de leurs anciens Ministres : & ils firent imprimer un nouveau Rituel, où ils ordonnerent que desormais on regarderoit ces livres comme des livres de l'Ecriture.

Cela fit comprendre au P. Dez que les Protestans ne s'attachent pas tellement à la créance de leurs premiers Reformateurs, qu'ils ne soient prêts de la quitter, lors qu'ils en découvriront la fausseté.

C'est aussi dans le dessein de les détromper qu'ils a entrepris cet ouvrage, qui n'est qu'un abregé de la doctrine qu'il leur avoit autrefois prêchée. Il s'y propose de montrer deux choses. 1. Que le retour des Protestans de Strasbourg à l'Eglise Romaine est absolument nécessaire à leur salut. 2. Qu'il est très-facile.

Pour réüssir dans ce dessein, qui ne peut-être que très-utile & très-avantageux aux Lutheriens de Strasbourg qui desirent qu'on les instruise, l'Auteur a cru qu'il ne pouvoit mieux faire que d'établir solidement les deux propositions qu'il a avancées. Il commence donc par exposer de certaines veritez dont les Catholiques & les Protestans conviennent.

1. Qu'il n'est pas permis de se séparer de la vraïe Eglise : parce-

que Jesus-Christ veut qu'on regarde comme des payens ceux qui refusent d'écouter l'Eglise, & que S. Jean les met au nombre des reprouvez &c. Ce point est clair dans l'Ecriture, c'est pour cela que les Protestans de Strasbourg condamnent les Donatistes qui s'en étoient séparez ; & soutiennent qu'il n'est pas permis d'en user de la sorte, à moins qu'elle n'ait cessé d'être la vraïe Eglise, en tombant dans des erreurs fondamentales.

2. L'Eglise Romaine a été du moins pendant un temps, la vraïe Eglise. Car selon Saint Paul la foy des Romains étoit annoncée dans tout le monde, & ne differoit point de la sienne. Aussi les Protestans nous accordent qu'elle a été pure & sans tache durant les quatre & cinq premiers siécles. Ils reçoivent les premiers Conciles & avoüent que les anciens Docteurs de l'Eglise étoient de grands saints. Luther * prétend même que saint Gregoire Pape, qui mourut l'an 604. étoit le legitime Pasteur du Troupeau de Jesus-Christ

* Luther dans sa Chronol.

Gregoire le grand, dit-il, *est le dernier Evêque de Rome.*

Il s'ensuit de là que si dans l'Eglise Romaine on n'enseigne point d'erreur fondamentale, elle est encore la vraïe Eglise, & que ceux qui l'ont abandonnée sont obligez d'y rentrer. Or nous avons deux regles sûres, de l'aveu de nos adversaires, pour découvrir si un dogme est une erreur fondamentale ou non. 1. Il faut examiner s'il est contraire aux textes évidens de l'Ecriture. 2. S'il a été soutenu dans les quatre ou cinq premiers siecles de l'Eglise.

Mais afin de ne point perdre le tems en des controverses inutiles, on convient à Strasbourg que c'est dans le Concile de Trente qu'on doit chercher la Doctrine de l'Eglise Romaine, & celle des Protestans dans la confession d'Ausbourg, sans s'arrester aux sentimens de quelques Docteurs particuliers des deux communions. Ce n'est pas qu'on ne puisse servir de leur autorité pour juger si de certains points dont on dispute de part & d'autre, sont re-

gardez comme étant veritablement de foy.

Cela supposé, le P. Dez entre en matiere. Il examine les articles de la Confession d'Ausbourg, & developpe la Doctrine qui est commune aux deux partis. Mais parcequ'il est ordinaire aux hérétiques de nous imputer bien des choses que nous ne croïons pas, il donne des éclaircissemens sur la doctrine qu'on nous impose; & il en demande de son côté sur plusieurs points que nous attribuons aux Protestans. Par là il les dispose à conclure d'eux-mêmes que leurs chisme est injuste; & qu'il est fondé, non sur des erreurs fondamentales de l'Eglise Catholique; mais sur une fausse Doctrine dont on l'accuse, & sur des erreurs qu'elle condamne.

Voilà l'idée que l'Auteur nous a donnée lui même de son dessein; mais la maniere dont il l'a executé & la methode qu'il a observée est si juste & si précise qu'elle merite bien que nous y fassions quelque attention. Car on y voit que les routes par où il conduit les Protestans dans le sein

de l'Egliſe ſont droites, ſures, courtes & dégagées de ces détours où la pluſpart des Controverſiſtes ſe jettent eux-mêmes où ſe laiſſent entraîner.

Les moïens dont l'Auteur ſe ſert pour découvrir la doctrine qui nous eſt commune avec les Proteſtans ſe reduiſent à ſix. Le premier c'eſt le conſentement univerſel. Tous conviennent par exemple que les Lutheriens croient auſſi bien que nous l'unité de Dieu & la Trinité des perſonnes; que le verbe divin s'eſt uni hypoſtatiquement avec la nature humaine dans Jesus-Christ &c. Le ſecond c'eſt les livres *ſymboliques*, où l'on enſeigne la même choſe, quoy que ceux qui n'ont pas aſſez medité les ſyſtemes des deux Religions ayent beaucoup de peine à ſe le perſuader. La juſtification gratuite & le merite des bonnes œuvres en ſont des preuves bien convaincantes. Car les Proteſtans ne ſçauroient s'imaginer que les Catholiques enſeignent que l'homme eſt juſtifié gratuitement par la miſericorde de Dieu en vûë des

merites de Jesus-Christ ; c'est cependant la doctrine expresse du Concile de Trente *sess. 4. c. 7.* Bien des Catholiques au contraire ne peuvent croire que les bonnes œuvres soient necessaires dans le sentiment des Lutheriens. Ceux-cy déclarent pourtant dans l'Apologie de leur Confession, *qu'il n'y a point de foy justifiante sans la contrition & la ferme resolution de mener une nouvelle vie.* Ils ajoûtent *que la vraie douleur & la vraie contrition est toûjours suivie des mortifications de la chair.*

Le troisiéme moyen se prend des modifications qu'on apporte de part & d'autre, & des raisons qu'on allegue pour aprouver, ou pour rejetter quelque proposition. Car souvent ces raisons ou ces modifications en déterminent le sens, & font voir que l'on est d'accord dans le fond, & qu'on disputoit faute de s'entendre.

Le quatriéme moyen est de considerer quelle est la pratique commune dans les deux partis. Cette consideration est d'un grand se-

cours pour connoître la doctrine qui leur est commune. Par exemple les Lutheriens, non plus que les Catholiques ne gardent point toutes les Cerémonies que Jesus-Christ a observées dans l'institution de la Céne. Ils prennent l'Eucharistie à jeun, les uns le font à genoux, & les autres debout : ce qui montre évidemment qu'on peut sans aucun abus se dispenser de certaines cérémonies dans l'administration des Sacremens quoy que Jesus-Christ les ait observées.

Le cinquiéme moyen se prend des textes évidens de l'Ecriture, puisque l'on convient de part & d'autre qu'il n'est pas permis de s'en éloigner. Enfin le sixiéme est pris de certains faits avoüez par les Auteurs sinceres des deux Communions, tel qu'est celui-cy ; que les Saints Peres des premiers siecles ont prié pour les morts.

Aprés avoir démeslé la doctrine qui nous est commune avec les Lutheriens, le P. Dez passe aux éclaircissemens que nos adversaires peuvent souhaiter sur les sentimens qu'on nous impute.

1. Il montre qu'on nous attribue bien des dogmes ausquels nous ne pensons nullement Par exemple que les bonnes œuvres meritent la justification : ce qui est formellement contre le Concile de Trente. Ils publient dans leurs Presches & dans leurs Ecoles que nous croïons que Jesus-Christ mourant sur la Croix, n'a satisfait que pour le seul peché originel ; & que la Messe est instituée pour expier les pechez personnels (comme si nous prétendions qu'ils ne fussent pas expiez par la mort de Jesus-Christ, ou que selon nous le Sacrifice de la Messe fût expiatoire par luy-même,& non pas en vertu de celuy de la Croix, duquel il nous fait l'application : que le Redempteur n'a satisfait que pour la coulpe du peché, & que nous satisfaisons nous autres pour la peine éternelle ; que les vœux de Religion & les ceremonies humaines meritent la remission de nos pechez &c. Ce sont autant de faussetez que le P. Dez refute dans cet Ouvrage, en exposant simplement nôtre doctrine, & en la dégageant

de ces erreurs bizarres dont les Heretiques l'enveloppent & l'embarassent tous les jours.

2. Il fait voir les fondemens inébranlables sur lesquels la verité de nôtre Foy est établie. Il démontre qu'on peut & qu'on doit même adorer le Corps de Jesus-Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie, & que les Lutheriens en doivent convenir : Qu'il y est réellement present, soit qu'on communie ou qu'on ne communie point : Que la Transsubstantation & la communion suffisante sous une seule espece, sont des dogmes bien fondez dans l'Ecriture & dans les Peres ; & que les Protestans, s'ils sont sinceres, ne doivent point avoir de peine à l'avoüer. Par exemple, pour ce qui concerne la communion sous une espece, les premiers Reformateurs l'ont permise long-tems dans leur Eglise. Luther * condamna le schisme que ceux de Boheme avoient fait pour cela. Il déclare que ceux qui communient sous une espece seulement ne pe-

* *Luth. in disp. Lipsia habita ann. 1519. tom. 1. edit. Ien. fol. 245.*

che point, n'y ayant nul commandement de les recevoir toutes deux.

3. Enfin l'Auteur distingue avec la derniere exactitude les articles qui sont de foy d'avec ceux qui ne le sont pas ; par exemple ce n'en est point un que les bonnes œuvres d'un Chrétien justifié soient meritoires, si la charité ne les raporte à Dieu, &c. Il y a cent autres points de cette nature que l'Auteur éclaircit dans les differens articles qu'il explique.

Par les éclaircissemens qu'on demande aux Protestans, on découvre que bien des Catholiques leur attribuent une doctrine qu'ils n'ont jamais crûë, ou du moins qu'il ne croyent plus à present. Ils ne disent point, par exemple, que l'homme est justifié par une foy morte sans douleur & sans contrition ; ils veulent, comme on la déja remarqué, que la foy justifiante soit vive & soutenuë des bonnes œuvres : ils ont renoncé aux erreurs de Luther touchant le libre arbitre, la volonté selon eux coopere à la grace & peut y resister.

Ces éclairciſſemens mutuels des Catholiques & des Proteſtans font voir qu'il eſt aiſé d'accorder les deux partis, quand on examine les choſes de bonne foy & ſans paſſion. Mais la concluſion qu'on en doit tirer, c'eſt que les Proteſtans n'ont point eû de raiſon de ſe ſéparer de l'Egliſe Catholique, puis qu'elle n'enſeigne point d'erreur fondamentale ſur aucun article, comme l'Auteur le prouve invinciblement.

Quant aux prétendus abus qui ſe ſont gliſſez dans l'Egliſe, & que les Lutheriens nous reprochent, ſçavoir la communion ſous une ſeule eſpece, le celibat des Prêtres, le ſacrifice de la Meſſe, l'abſtinence de certaines viandes en certains jours, les vœux de Religion & la puiſſance Eccleſiaſtique &c. le P. Dez les juſtifie l'un aprés l'autre & leve tous les ſcrupules que les Lutheriens pourroient avoir ſur cela en les avertiſſant cependant que, quand même quelques unes de nos ceremonies ſeroient en effet des abus, il ſeroit toûjours certain ſelon les principes de nos adverſaires. 1° Que l'Egliſe

Romaine n'a point cessé d'être la vraïe Eglise ; & par consequent qu'elle l'est encore & qu'il n'y a point de foy divine que dans sa communion : Que la réünion des Protestans de Strasbourg est non seulement necessaire , mais qu'elle est très-facile. Ces raisonnemens ont d'autant plus de force qu'il roulent sur des propositions que les Protestans nous accordent eux-mêmes.

Ce qui rend encore recommandable cét ouvrage , c'est qu'il est écrit d'une maniere modeste, sans aigreur & sans emportement. La charité chrétienne y regne par tout. On ny remarque que le zele dont l'Auteur est enflammé du salut de nos freres errans.

Au reste le livre du P. Dez peut beaucoup servir à la conversion des Calvinistes.Ils n'y verront pas moins l'injustice de leur schisme que de celui des Lutheriens. En effet on peut distingner quatre sortes d'articles. 1. Il y en a de communs aux Lutheriens & aux Calvinistes contre les Catholiques. 2. Il y en a de communs aux Catholiques &

aux Lutheriens contre les Calviniſtes. 3. D'autres ſont communs aux Catholiques & aux Calviniſtes contre les Lutheriens. 4. Enfin on en trouve qui ſont communs aux trois partis.

Les articles communs aux Catholiques & aux Lutheriens ne ſçauroient juſtifier le ſchiſme des Calviniſtes : puiſque dans le Synode national de Charenton tenu en l'an 1631. les Miniſtres déclarerent ſolemnellement que la doctrine des Proteſtans d'Allemagne qui ſuivent la confeſſion d'Auſbourg, n'a point de venin, & qu'on pouvoit s'unir avec eux ; parcequ'ils n'enſeignent point d'erreur fondamentale. Cependant les Lutheriens enſeignoient dès-lors. 1. Que Dieu veut le ſalut éternel de tous les hommes, ſans en exclurre les reprouvez ; & que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous. 2. Que le baptême juſtifie non ſeulement les Elus, mais encore tous ceux qui le reçoivent comme il faut ; qu'il eſt neceſſaire au ſalut ; & qu'en l'abſence du Miniſtre un Laïque peut & doit bap-

tizer dans les cas de necessité. 3. [a] Que la Penitence est un vray sacrement : c'est la doctrine au moins des Melanchthonistes. 4. Que le Corps de Jesus-Christ est réellement dans l'Eucharistie ; qu'il y est vivant & tout entier, & que les impies le reçoivent de la bouche du corps aussi-bien que les justes. 5. [b] Qu'il ne faut point briser les images de Jesus-Christ & des Saints & qu'on doit les exposer dans les Eglises. 6. Qu'on doit faire le signe de la Croix. [c] *Le matin en vous levant*, dit Luther, *faites le signe de la Croix en disant, au nom du Pere &c.* 7. Ils conviennent enfin qu'on peut prier pour les morts. Tout cela ne suffit-il pas pour condamner le schisme des Calvinistes & pour leur ôter tous les prétextes qu'ils apportent d'ordinaire pour fomenter leur division.

Pour ce qui est des autres articles dont l'Auteur fait le détail, ils ne renferment rien qui ne detruise les

[a] *Apolog. Confess. Aug. ad Art. 13. de num. sacram.* [b] *Confess. Aug. p. 232.* [c] *Luth. in catech. minor.*

fausses raisons qu'ils ont eu de se séparer d'avec nous. Car où trouveront-il de ces prétenduës erreurs fondamentales dans la communion Romaine, aprés avoir accordé aux Lutheriens que leurs dogmes ne sont point contraires aux veritez essentielles à la Foy.

Le P. Dez a ajouté au bout de ce traité de réunion, une profession de foy toute conforme aux décisions du Concile de Trente ; avec une réponse aux Ministres Protestans qui firent courir le bruit en Allemagne que l'exposition qu'il avoit faite de la doctrine Catholique étoit condamnée à Rome ; & qui écrivirent ensuite contre lui. Il les refute d'une manierere qui ne souffre point de replique.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Mars 1702.

C*Onjecture pour expliquer la force de la poudre à Canon.* pag. 3

Joan. Lomeyeri Epimenides, &c. C'eſt à dire *Traité des expiations des Anciens Gentils, par Mr. Jean Lomeier.* p. 9

The Doctrine of the Holy Trinity. C'eſt à dire *La Doctrine de la Sainte Trinité telle qu'on l'enſeigne dans l'Egliſe Catholique & dans l'Egliſe Anglicane, en 4. Lettres, par Eſtienne Nye.* p. 26

Juſtini Preſbeutæ diſcurſus de jure Legationis &c. C'eſt à dire *Traitté du droit d'Ambaſſade qu'ont les Etats de l'Empire, par Juſtin Preſbeuta.* p. 34

Hiſtoria Religionis veterum Perſarum &c. C'eſt à dire *Hiſtoire de la Religion des Anciens Perſes & de leurs Mages &c. par M. Hydde.* p. 59

De duc ſancti Mamiliani &c. C'eſt à dire. *Diſſertation hiſtorique ſur les*

deux Saints Mamiliens Archevêques & natifs de Palerme. Par Joseph Vincent de Marascia. p.94
Gasparis Sagittarii Historia Gothana &c. C'est à dire *Histoire de Gotha. Par Gaspar Sagittarius &c.* p.96
Traité pour la pratique des forces mouvantes. Par Mr. Gobert. p.104
Dissertation Apologetique pour le Bienheureux Robert d'Arbrisselles Fondateur de l'Ordre de Fontevraud sur ce qu'en a dit Mr. Bayle dans son Dictionnaire historique & critique &c. p.108
Traité de la Chambre des Comptes, de ses Officiers & des matieres dont elle connoît. p. 119
Pleuriticologia &c. C'est à dire, *Traité général de la Pleuresie & de la maniere de la guerir. Par François Henriquez Portugais Docteur en Medecine.* p.126
Obras spirituaes &c. C'est à dire. *Oeuvres spirituelles de Frere Antoine de Chagas.* p.128
Suite des égaremens des hommes. p.129
Discrepanze o contradizioni intorno al fatto &c. C'est à dire *Contradictions sur les faits entre ceux*

qui attaquent aujourd'huy les Cérémonies de la Chine, & Lettres d'un Abbé de qualité au Sujet de celle de Mr. l'Abbé de Cicé. p.132

Salvien de la Providence traduction nouvelle. p. 157

Crisis Medica sobre el Antimonio &c. C'est à dire *Jugement touchant l'antimoine &c. Par Dom Diego Mattheo Zapata.* p. 159

De veritate Religionis Christianæ brevis informatio. C'est à dire, *Brieve instruction de la verité & de l'excellence de la Religion Chrétienne. Par Jean Canut Lenæus.* p.162

La réünion des Protestans de Strasbourg à l'Eglise Romaine également necessaire pour leur salut & facile selon leurs principes. Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jesus. p.169

Fin de la Table.

APR 4 1921

[redacted]